



Vienne

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

RÉFÉRENTIEL DE MISSIONS

DES ACTEURS INTERVENANT DANS LE PARCOURS DE VIE
DE LA PERSONNE ÂGÉE

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE



Édition 2018

Pourquoi ce référentiel ?

Deux dispositifs MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) sont installés sur le département de la Vienne.

Les dispositifs MAIA de la Vienne, en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire, ont écrit un référentiel de missions des acteurs intervenant dans le parcours de vie de la personne âgée.

Son objectif est de permettre à l'ensemble des acteurs d'enrichir leur connaissance des ressources du territoire et de faciliter leur lisibilité pour une meilleure orientation de la personne âgée en perte d'autonomie.

Cet outil validé par l'ARS et le Conseil Départemental devient l'outil départemental de référence.

Il contient une grille d'analyse qui permet, en fonction du besoin identifié de la personne âgée, d'orienter vers la ressource adaptée présente sur le territoire. Pour chaque ressource il est précisé : les missions, le public cible, les domaines et territoires d'intervention et les coordonnées.

Ce référentiel est consultable et téléchargeable sur :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr> – Mot clé : MAIA

**N'hésitez pas à nous informer de toute modification à y apporter,
de nouveautés à y ajouter...**



Réalisé par :

Mmes Sarah DUJONCQUOY et Elise PERRET

Responsables des dispositifs MAIA Sud et Nord Vienne

**Mise en forme du Référentiel de Missions Edition 2018
réalisée par Mme Florie GAUTHIER dans le cadre de
ses missions**

Nous contacter :

203 Route de Gençay

86280 SAINT BENOIT

☎ : 05.49.30.80.70

✉ : sarah.dujoncquoy@esante-poitou-charentes.fr

✉ : elise.perret@esante-poitou-charentes.fr

Grille d'orientation selon les besoins de la personne âgée

Pour vous aider dans vos démarches :

Contactez Vienne Autonomie Conseils et le médecin traitant

Autonomie fonctionnelle

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page
Evaluer les besoins de la personne âgée pour sa vie à domicile		Vienne Autonomie Conseils	p. 69
		Réseau gérontologique	p. 79
		Les Services d'Aide à Domicile (SAD)	p. 171
		La plateforme des services d'aide à la personne	p. 184
		<i>Financement :</i>	
		<i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i>	<i>p. 147</i>
		<i>L'aide sociale</i>	<i>p. 148</i>
		<i>Les prestations proposées par la MDPH</i>	<i>p. 150</i>
		<i>Les aides individuelles des caisses de retraite</i>	<i>p. 152</i>
		<i>Le Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (SASPA)</i>	<i>p. 158</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Aide au lever/coucher - Habillage/déshabillage - Aide à la toilette, aide au transfert - Accompagnement à l'extérieur (marche, transport...) 		
Aides pour les actes de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> - Retrouver une alimentation équilibrée - Aide à la préparation des repas - Surveillance de la prise des repas 	Le portage de repas à domicile Les services d'Aide à Domicile <i>Financement :</i> <i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i> <i>L'aide sociale</i> <i>Les aides individuelles des caisses de retraite</i> <i>Le Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (SASPA)</i>	p. 185 p. 171 <i>p. 147</i> <i>p. 148</i> <i>p. 152</i> <i>p. 158</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la toilette avec soins techniques et/ou surveillance médicale et/ou stimulation de la personne - Changes 	Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Les Infirmières libérales	p. 101 p. 120
Accompagnement/Stimulation pour la réalisation des actes de la vie quotidienne		Les Equipes Spécialisées Alzheimer (ESA) L'Accueil de Jour (AJ) Les Services d'Aide à Domicile (SAD) <i>Financement :</i> <i>L'allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i> <i>L'association AAJA 86</i>	p. 111 p. 242 p. 171 <i>p. 147</i> <i>p. 168</i>
Aides pour les activités de la vie domestique	<ul style="list-style-type: none"> - Achat des courses - Entretien du logement - Entretien du linge 	Les Services d'Aide à Domicile (SAD) <i>Financement :</i> <i>L'aide sociale</i> <i>Les aides individuelles des caisses de retraite</i> <i>Le Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (SASPA)</i>	p. 171 <i>p. 148</i> <i>p. 152</i> <i>p. 158</i>

Autonomie fonctionnelle

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page
Aide pour les déplacements	- Déplacements extérieurs	Le transport <i>Financement :</i> <i>Le dispositif Sortir plus</i> <i>L’Affection de Longue Durée (ALD)</i>	p. 199 <i>p. 160</i> <i>p.162</i>
	- Aide à la mobilisation	Les Services d’Aide à Domicile (SAD) <i>Financement :</i> <i>L’Allocation Personnalisée à l’Autonomie (APA)</i>	p. 171 <i>p.147</i>
Maintien des capacités physiques		Les ateliers et programmes liés à l’activité physique	p. 38

Environnement et sécurité du logement

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page
Evaluer les besoins de la personne âgée pour sa vie à domicile		Vienne Autonomie Conseils Réseau gérontologique	p. 69 p. 79
Adaptation du logement et amélioration énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de chutes/insécurité - Inadaptation - Réadaptation 	Les ergothérapeutes libéraux et hospitaliers Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) Les ergothérapeutes des équipes ESA lorsqu'ils interviennent L'adaptation du logement Amélioration énergétique La technicothèque <i>Financement :</i> <i>Les aides au financement des travaux d'amélioration de l'habitat</i> <i>Les aides individuelles des caisses de retraite</i> <i>Le Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (SASPA)</i> <i>Le chèque énergie</i>	<p>p. 120</p> <p>p. 124</p> <p>p. 111</p> <p>p. 192</p> <p>p. 194</p> <p>p. 197</p> <p>p. 195</p> <p>p. 152</p> <p>p. 158</p> <p>p. 198</p>
Relogement	<ul style="list-style-type: none"> - Situation de précarité - Logement insalubre qui empêche la mise en place des aides - Logement indécent 	L'habitat dégradé L'hébergement d'urgence	<p>p. 190</p> <p>p. 197</p>

Santé

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page
Evaluer les besoins de la personne âgée pour sa vie à domicile		Vienne Autonomie Conseils	p. 69
		Réseau gérontologique	p. 79
Prévention, éducation à la santé et conseils santé		Les ateliers de prévention (chute et équilibre, nutrition, bien vieillir, éducation à la santé, numérique, amélioration de l'habitat, Santé vous bien au volant, ateliers et programmes liés à l'activité physique, maison de la santé publique, union nationale des aveugles et déficients visuels)	p. 27
Stimulation cognitive (prévention des troubles de la mémoire)		Les ateliers mémoire	p. 27
		Les conférences « Seniors, soyez acteurs de votre santé ! »	p. 30
Bilan/suivi cognitif		Les médecins traitants	p. 120
		Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	p. 124
		La consultation mémoire (service neurologie/gériatrie)	p. 133
		Les neurologues libéraux	p. 120
		L'hôpital de jour gériatrique	p. 137
Stimulation cognitive pour les personnes ayant des troubles cognitifs		Les Equipes Spécialisées Alzheimer (ESA)	p. 111
		Les Services d'Aide à Domicile (en relais de l'ESA)	p. 171
		L'Accueil de Jour (AJ)	p. 242
		L'hôpital de jour gériatrique	p. 137
		<i>Financement :</i> <i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i>	<i>p. 147</i>
	<i>L'AAJA 86</i>	<i>p. 168</i>	
Evaluer/stabiliser/suivre les troubles du comportement		L'Unité Cognitivo-Comportementale (UCC)	p. 143
		Les gériatres hospitaliers	p. 132
		La Fédération de la psychiatrie de la personne âgée (CHHL)	p. 139
		Le Centre Médico-Psychologique (CMP)	p. 130
Evaluer/stabiliser/suivre les troubles de l'humeur		La Fédération de la psychiatrie de la personne âgée (CHHL)	p. 139
		Le Centre Médico-Psychologique (CMP)	p. 130
		Les psychologues libéraux	p. 120
		Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	p. 124
Bilan/suivi orthophonique	- Maintien et adaptation des fonctions de communication	Les orthophonistes libéraux	p. 120
		Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	p. 124
	- Troubles de la déglutition	La consultation de phoniatrie	p. 135
Bilan/Suivi nutritionnel		Les Centres Hospitaliers	p. 132
		Les diététiciennes libérales	p. 120
		Les nutritionnistes	p. 120
		Les chirurgiens dentistes	p. 120
		Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	p. 124

Santé

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page
Bilan chute		La consultation chute	p. 134
Evaluer/prendre en charge toute personne en difficulté avec l'alcool	- Addiction	Le CSAPA 86 : Unité Alcoologie CIPAT	p. 146
Bilan visuel	- Personnes dans l'impossibilité de se déplacer	Les opticiens à domicile Le Centre Régional Basse Vision et Troubles de l'Audition (CRBVTA) L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV)	p. 123 p. 140 p. 55
Bilan dentaire		L'association dentaire AOSIS Le centre d'odontologie	p. 120 p. 144
Bilan/ Suivi oncologique		Les consultations d'oncogériatrie	p. 136
Education thérapeutique		Les infirmières ASALEE Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires	p. 128 p. 124
Accompagnement en soins palliatifs		Les Equipes mobiles, unités et lits de soins palliatifs	p. 138
Soins à domicile	- Nécessité de soins techniques complexes	L'Hospitalisation A Domicile (HAD)	p. 91
	- Nécessité de soins de nursing techniques	Les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) Les infirmières libérales Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires	p. 101 p. 120 p. 124
Rééducation/réadaptation	- Médicale	Le service de médecine physique et de réadaptation Les kinésithérapeutes libéraux Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	p. 142 p. 120 p. 124
	- Prise en compte de la dimension médico-sociale - Soins suite à une hospitalisation	Les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) L'hôpital de jour gériatrique Les ergothérapeutes libéraux Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) Le dispositif PRADO	p. 140 p. 137 p. 120 p. 124 p. 163
Alerter	- Risque de chutes/malaises	La téléassistance <i>Financement :</i> L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) Les aides individuelles des caisses de retraite Le Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (SASPA)	p. 188 p. 147 p. 152 p. 158
Gestion des médicaments	- Préparation des piluliers	Les pharmaciens/infirmiers libéraux Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires	p. 120 p. 124
	- Surveillance de la prise des médicaments	Les infirmiers libéraux Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires	p. 120 p. 124
	- Aide à la prise des médicaments	Les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) Les Services d'Aide à Domicile (SAD)	p. 101 p. 171

Aspects familiaux ou sociaux

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page
Evaluer les besoins de la personne âgée pour sa vie à domicile		Vienne Autonomie Conseils Réseau gérontologique	p. 69 p. 79
Besoin de répit/Soutien de l'aidant Se reconnaître en tant qu'aidant/acquérir des connaissances		Ecoute, information et conseils Les formations des aidants Les groupes de paroles, rencontres Les séjours aidants-aidés Les ateliers détente, moments conviviaux L'Accueil de Jour (AJ) L'hébergement temporaire Le répit d'urgence La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants La Santé des proches aidants <i>Financement :</i> L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) Les aides individuelles des caisses de retraite Le Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (SASPA)	p. 217 p. 220 p. 224 p. 233 p. 236 p. 242 p. 268 p. 249 p. 239 p. 250 p. 147 p. 152 p.158
Rétablir le dialogue au sein d'une famille	- Conflits familiaux	La médiation familiale Le médecin traitant Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	p. 283 p. 120 p. 124
Maintenir le lien social	- Isolement - Manque d'activités	Les Mairies (associations locales, clubs des aînés...) Les associations pour personnes âgées Les associations d'utilisateurs Les Services d'Aide à Domicile (SAD) La Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants Les réseaux de visiteurs bénévoles Les Centres Sociaux Culturels et Sportifs (CSCS) Les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) L'Accueil de Jour (AJ) Les séjours aidants-aidés Le logement intergénérationnel Les formations des bénévoles Structures favorisant le lien social <i>Financement :</i> L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) Les aides individuelles des caisses de retraite Le Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (SASPA)	p. 302 p. 302 p. 171 p. 239 p. 310 p. 297 p. 298 p. 242 p. 233 p. 326 p. 321 p. 297 p. 147 p. 152 p. 158
Accompagner l'aidant en activité		Les aides pour l'aidant salarié	p. 246

Aspects économiques ou administratifs

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page
Evaluer les besoins de la personne âgée pour sa vie à domicile		Vienne Autonomie Conseils	p. 69
		Réseau gérontologique	p. 79
Formaliser l'expression de son projet de vie		Le mandat de protection future	p. 289
		L'habilitation familiale	p. 292
		Les directives anticipées	p. 290
		La personne de confiance	p. 291
Aide juridique		La consultation des avocats du barreau de Poitiers	p. 292
		L'association Solidarité Paysans	p. 168
		L'association ALMA	p. 293
Aide à la gestion administrative et financière	- Besoin d'accompagnement administratif et budgétaire	Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)	p. 59
		Les mesures de protection	p. 285
Protection en cas de risque ou suspicion d'abus de faiblesse	- Nécessité d'alerter	Les médecins traitants, familles	p. 120
	- Suivi	Les mesures de protection	p. 285
		Le dispositif Bloctel	p. 294
		L'association ALMA	p. 293
		Le Service d'Aide aux Victimes (SAVI) 86	p. 295
Droits médico-sociaux et aide extra-légale	- Ouverture de droits	<i>Financement :</i> L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)	p. 147
		Les aides individuelles des caisses de retraite	p. 152
		Le Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (SASPA)	p. 158
		Les droits médico-sociaux	p. 165
		Le Fond National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS)	p. 167
		Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)	p. 59
		Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	
		La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	p. 150
		La Mutuelle solidaire de Loudun	p. 161
		L'Affection de Longue Durée (ALD)	p. 162
		La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (P.A.S.S)	p. 145
		L'Aide Médicale de l'Etat	p. 159
Aides financières, prévention des expulsions...	- Précarité économique (impayés d'énergie, surendettement, ...)	Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)	p. 59
Accès aux permanences administratives		Les Maisons des Services	p. 169
Aide administrative		Les Maisons des Services	p. 169
		L'association l'Espoir	p. 308

Mode d'hébergement

Besoin	Problématique	Ressources possibles	Page
Evaluer les besoins de la personne âgée pour sa vie à domicile		Vienne Autonomie Conseils	p. 69
		Réseau gérontologique	p. 79
Trouver un mode d'hébergement adapté aux besoins de la personne	- Vie collective pour personnes autonomes (GIR 5-6)	Les résidences services Le logement intergénérationnel Les résidences autonomie Les logements adaptés pour Seniors La Maison d'Accueil familial (MAF) L'accueil familial Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)	p. 257 p. 326 p. 251 p. 258 p. 281 p. 280 p. 259
		<i>Financement :</i> <i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i> <i>L'aide sociale</i>	<i>p. 147</i> <i>p. 148</i>
	- Vie collective pour personnes dépendantes	Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) L'accueil familial Les Maisons d'Accueil Familial (MAF)	p. 259 p. 280 p. 281
		<i>Financement :</i> <i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i> <i>L'aide sociale</i>	<i>p. 147</i> <i>p. 148</i>
	- Vie collective pour personnes dépendantes ayant des troubles du comportement	L'EHPAD (Unité de Vie Protégée) L'EHPAD comprenant un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) Les Centres Hospitaliers (Unité d'Hébergement Renforcé)	p. 272 p. 277 p. 278
		<i>Financement :</i> <i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i>	<i>p. 147</i>
- Vie collective pour personnes dépendantes ayant besoin de soins médico-techniques importants	Les Centres Hospitaliers (Unité de Soins de Longue Durée)	p. 279	
	<i>Financement :</i> <i>L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)</i> <i>L'aide sociale</i>	<i>p. 147</i> <i>p. 148</i>	

Sommaire

1. Espace Information Seniors du CHU de Poitiers	25
2. Ateliers de prévention	27
2.1 Les ateliers mémoire	27
2.1.1 Le PEPS Eurêka.....	27
2.1.2 L’atelier Mémoires 14.....	28
2.1.3 L’atelier Mémoire récré-active	29
2.1.4 L’atelier mémoire des Trois Moutiers.....	30
2.2 Les conférences « Seniors, soyez acteurs de votre santé ! »	30
2.3 Les ateliers d’«éducation à la santé».....	31
2.3.1 Les ateliers du « Bien Vieillir »	31
2.3.2 Les ateliers « Nutrition Santé Seniors »	31
2.3.3 Les Ateliers Vitalité	32
2.4 Les ateliers d’amélioration de l’habitat	33
2.4.1 Les ateliers « Vers un habitat facile à vivre ».....	33
2.4.2 Les ateliers d’information « Aménager son logement : un atout pour bien vieillir à domicile »	33
2.5 Les ateliers « Santé vous bien au volant »	34
2.6 Les ateliers numériques.....	35
2.6.1 Les ateliers numériques ludiques	35
2.6.2 Les ateliers connectés.....	36
2.6.3 Les ateliers « Du sourire au bout des doigts ».....	37
2.7 Les ateliers et programmes liés à l’activité physique.....	38
2.7.1 Ateliers de gymnastique équilibre Parkinson	38
2.7.2 Cours de Gymnastique Équilibre Séniors.....	39
2.7.3 Les clubs EPGV : Gym adaptée aux séniors	40
2.7.4 Cours de gymnastique après cancer	41
2.7.5 Le programme d’activité physique adaptée en groupe.....	42

2.7.6 Le programme d'activité physique adaptée à domicile.....	43
2.7.7 Les ateliers Gym prévention santé	44
2.7.8 Le programme « Osez le sport santé »	45
2.7.9 Atelier ACCES-Santé : Activités Physiques Adaptées	46
2.7.10 Ateliers de Gym douce.....	47
2.7.11 Les activités physiques et sportives sur ordonnance	48
2.7.12 Séances d'activité physique adaptée proposées par la Maison de santé de Bignoux	49
2.7.13 Séances d'activité physique adaptée proposées par le CCAS de Poitiers	49
2.7.14 Les ateliers proposés par le CIF-SP	50
2.8 Les ateliers d'équilibre et de prévention des chutes	51
2.8.1 Les ateliers « Objectif Equilibre »	51
2.8.2 Du sourire à l'Équilibre	52
2.8.3 Ateliers collectifs ludiques de prévention des chutes	52
2.8.4 Ateliers de prévention des chutes accidentelles	53
2.8.5 Ateliers d'équilibre et de prévention des chutes	53
2.9 La maison de la santé publique	54
2.10 L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels	55
1. Dispositifs d'information, d'évaluation et de coordination	59
1.1 Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS).....	59
1.2 Les Vienne Autonomie Conseils	69
1.3 Les réseaux de santé gérontologiques.....	79
1.4 La gestion de cas des dispositifs MAIA	88
2. Diagnostic, soins et réadaptation.....	90
2.1 Les services, soins à domicile et réadaptation	91
2.1.1 Les services d'Hospitalisation À Domicile (HAD)	91
2.1.2 Les Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)	101
2.1.3 Les Équipes Spécialisées Alzheimer (ESA).....	111
2.1.4 Les professionnels de santé libéraux.....	120

2.1.5 Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires	124
2.1.6 Les infirmières ASALEE.....	128
2.1.7 Les Centres Médico-Psychologiques (CMP).....	130
2.2 Services, soins en établissement de santé	132
2.2.1 Les différentes consultations.....	132
2.2.2 Les consultations mémoire.....	133
2.2.3 La consultation chute.....	134
2.2.4 La consultation de phoniatry	135
2.2.5 La consultation d'oncogériatrie	136
2.2.6 L'hospitalisation de jour gériatrique.....	137
2.2.7 Les Équipes Mobiles, Unités et lits de Soins Palliatifs.....	138
2.2.8 Les services de la psychiatrie de la personne âgée	139
2.2.9 Les services de Soins de Suite et Réadaptation (SSR).....	140
2.2.10 Le service de médecine physique et de réadaptation.....	142
2.2.11 L'Unité Cognito-Comportementale (UCC)	143
2.2.12 Le centre d'odontologie.....	144
2.2.13 La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (P.A.S.S).....	145
2.2.14 Le CSAPA 86 : Unité Alcoologie CIPAT	146
3. Ouverture, renouvellement des droits	147
3.1 L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	147
3.2 L'aide sociale.....	148
3.3 Les prestations de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	150
3.4 Les aides individuelles des caisses de retraite.....	152
3.4.1 Les aides de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)	152
3.4.2 Les aides de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).....	155
3.4.3 La Sécurité Sociale pour les Indépendants (SSI) (ex RSI)	157
3.5 Le SASPA (Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées)	158
3.6 L'Aide Médicale de l'État (AME)	159
3.7 Le dispositif « Sortir plus ».....	160

3.8 La mutuelle solidaire de Loudun	161
3.9 L'Affection de Longue Durée (ALD).....	162
3.10 Le dispositif Prado	163
3.11 Les droits médico-sociaux	165
3.12 L'aide financière dans le cadre du Fond National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS).....	167
3.13 L'Association Accueils de Jour Alzheimer 86 (AAJA 86).....	168
3.14 L'association Solidarité Paysans	168
3.15 Les Maisons des Services	169
3.16 L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV)	169
4. Acteurs participant au maintien à domicile	171
4.1 Les services d'aide à domicile	171
4.2 La plateforme des services d'aide à la personne	184
4.3 Le portage de repas	185
4.4 La téléassistance	188
4.5 L'amélioration de l'habitat.....	190
4.5.1 L'habitat dégradé	190
4.5.2 Adaptation du logement.....	192
4.5.3 Amélioration énergétique.....	194
4.5.4 Les aides au financement des travaux d'amélioration de l'habitat.....	195
4.5.5 La « technicothèque »	197
4.5.6 L'hébergement d'urgence : le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)	197
4.5.7 Le « chèque énergie »	198
5. Transports	199
5.1 La Plateforme Départementale de Mobilité « Mobi'Vienne »	199
5.2 Vitalis - Service Handibus.....	200

5.3 Le transport accompagné des services d'aide à domicile.....	202
5.4 Le dispositif Transport accompagné adapté aux personnes à mobilité réduite	206
5.5 Le Transport À la Demande (TAD) proposé par le Service Lignes en Vienne	207
5.6 Le dispositif ACCES-TAC	208
5.7 Le transport adapté du Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP).....	209
5.8 Le dispositif « Allo coup de main » - Secours Catholique	210
5.9 Le transport solidaire	212
5.10 Le transport sanitaire	216
6. Aides au répit de l'aidant	217
6.1 Écoute, informations, conseils	217
6.1.1 Union Nationale des Associations agréées du système de santé (ancien CISS)	217
6.1.2 L'Union Nationale des Familles et Amis des personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) ..	218
6.1.3 L'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP).....	218
6.1.4 L'association France Alzheimer.....	219
6.1.5 L'association France Parkinson	219
6.1.6 Le Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants (CASA)	219
6.2 La formation des aidants	220
6.2.1 La formation proposée par France Alzheimer	220
6.2.2 La formation proposée par France Parkinson	220
6.2.3 La formation proposée par la Mutualité Française de la Vienne : l'Atelier Fil Mauve	221
6.2.4 La formation « Troubles psychiques » proposée par l'UNAFAM.....	221
6.2.5 L'atelier d'Entraide Prospect Famille proposé par l'UNAFAM.....	222
6.2.6 La formation proposée par l'UNA Charente-Vienne	223
6.3 Les groupes de paroles, rencontres	224
6.3.1 L'association France Alzheimer.....	224
6.3.2 L'association France Parkinson	228
6.3.3 Générations Mouvement - MSA	229
6.3.4 CPA de Lathus – MSA	230
6.3.5 Le CCAS de Dangé Saint Romain.....	231

6.3.6 Le Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants (CASA)	231
6.3.7 L'Union Nationale des Familles et Amis des personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)	232
6.4 Les séjours aidants-aidés	233
6.4.1 Ekitour.....	233
6.4.2 Le Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants (CASA)	233
6.4.3 L'Association France Alzheimer	234
6.4.4 L'Association France Parkinson.....	234
6.4.5 Les séjours libres Seniors en vacances.....	235
6.4.6 Le VRF (Vacances Répit Famille) Touraine.....	235
6.5 Les ateliers détente, moments conviviaux.....	236
6.5.1 L'association France Alzheimer.....	236
6.5.2 L'association France Parkinson.....	237
6.5.3 L'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP).....	237
6.5.4 La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants.....	238
6.5.5 Les manifestations proposées par les caisses de retraite	238
6.6 La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants.....	239
6.7 Les accueils de jour.....	242
6.8 Les aides pour l'aidant salarié	246
6.9 Le répit d'urgence pour les aidants proposé par le CASA.....	249
6.10 La Santé des proches aidants	250
7. Solutions d'accueil et d'hébergement	251
7.1 Les hébergements non médicalisés	251
7.1.1 Les résidences autonomie	251
7.1.2 Les résidences services	257
7.1.3 Les logements adaptés Sérénides.....	258
7.2 Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)	259
7.2.1 Les Unités de Vie Protégée (UVP).....	272
7.2.2 Les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)	277
7.3 Les Unités d'Hébergement Renforcé (UHR)	278

7.4 Les Unités de Soins de Longue Durée (USLD)	279
7.5 L'accueil familial.....	280
7.6 Les Maisons d'Accueil Familial (MAF)	281
8. Médiation familiale	283
9. Protection des personnes âgées vulnérables.....	285
9.1 Les mesures de protection des personnes âgées vulnérables	285
9.2 Le mandat de protection future	289
9.3 Les directives anticipées	290
9.4 La personne de confiance	291
9.5 L'habilitation familiale.....	292
9.6 La consultation des avocats du Barreau de Poitiers	292
9.7 L'association ALLô MALtraïtance des personnes âgées et ou handicapées (ALMA).....	293
9.8 Le dispositif Bloctel	294
9.9 SAVI (Service d'Aide aux Victimes) 86.....	295
10. Lien social	297
10.1 Les Centres Sociaux Culturels et sportifs (CSCS)	297
10.2 Les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC).....	298
10.3 Entreprise Sociale et Solidaire : Chauffe Citron	300
10.4 Le portage de livres à domicile.....	301
10.5 Les associations pour personnes âgées.....	302
10.5.1 L'association CIF-SP.....	302
10.5.2 L'association les Ateliers Cord'Âges.....	303
10.5.3 L'UNA 86 : « Du Sourire dans l'Assiette »	304
10.5.4 L'association CLUB EMERAUDE	304

10.5.5 L'art-thérapie	305
10.5.6 L'association des Donneurs de Voix : Les bibliothèques sonores.....	307
10.5.7 Lire et Faire Lire	307
10.5.8 Association L'Espoir	308
10.5.9 L'Union Poitevine des Actions pour les Retraités (UPAR).....	308
10.5.10 La Fédération des Associations de Conjointes Survivants et parents d'Orphelins (FAVEC)	309
10.6 Les réseaux de visiteurs bénévoles.....	310
10.6.1 Le groupe « Bien vieillir aux Trois Cités »	310
10.6.2 Le réseau de visites conviviales à domicile de Poitiers.....	311
10.6.3 La Fondation Claude Pompidou.....	312
10.6.4 Le service de visites conviviales à domicile de Valdivienne.....	313
10.6.5 Le réseau de visites conviviales La P'tite Causerie	314
10.6.6 Le réseau des visiteurs bénévoles Tiss'âges	315
10.6.7 Le réseau de visiteurs bénévoles l'Instant Convivial	316
10.6.8 Le réseau de visiteurs bénévoles Part'âges en Haut Poitou	317
10.6.9 La Société Saint Vincent de Paul.....	318
10.6.10 Les visites conviviales à domicile et par correspondance de l'association Les ateliers Cord'Âges	319
10.7 Les formations des bénévoles	321
10.7.1 Les formations proposées par l'association LE-CENTRE	321
10.7.2 Les formations proposées par l'association France Alzheimer	322
10.7.3 Les formations proposées par S.O.S Amitiés	323
10.7.4 Les formations proposées par l'ADMR	324
10.7.5 Les formations proposées par le CIF-SP.....	325
10.8 Les séjours aidants-aidés	326
10.9 Le logement intergénérationnel.....	326
10.9.1 L'association Ensemble 2 Générations	326
10.9.2 La résidence intergénérationnelle du Collectif l'Espoir	327
11. L'outil d'aide à l'orientation : Via Trajectoire	329

LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

1. Espace Information Seniors du CHU de Poitiers

Public :

Patients, résidents et familles ayant recours au pôle gériatrie, aux usagers du CHU, ainsi qu'aux professionnels de la prise en charge des personnes âgées, qu'ils exercent en établissement ou en ville.

Domaines d'intervention :

Prévention, Information, Orientation.

Objectif :

Informier sur les problématiques du grand âge et les dispositifs et ressources existants pour accompagner le vieillissement, dans le domaine social, médico-social et sanitaire.

Modalités d'accès :

Permanence ou sur rdv.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Horaires d'ouverture :

L'Espace Information Seniors est ouvert aux visiteurs :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 13h45 à 17h30,
- Sur rdv.

Missions :

Lieu de rencontres et de ressources, d'informations, de permanences associatives et d'ateliers de prévention, cet espace est un lieu «hors soins».

Intégré au dispositif élargi d'information des usagers mis en place au CHU de Poitiers, l'Espace Informations Seniors (EIS) en gériatrie répond aux besoins exprimés par les personnes âgées hospitalisées et leurs aidants d'« être écouté, de se sentir compris et soutenu » face à la maladie, à la dépendance, au soutien à domicile et à l'entrée en institution.

En fonction de leur problématique, l'animatrice les oriente vers les professionnels et associations ressources, sans se substituer à eux.

À QUI S'ADRESSER ?

Espace Information Seniors

Pavillon Aristide-Maillol – Pôle gériatrie

CHU de Poitiers

2 rue de la Milétrie

86000 POITIERS

☎ : 05 49 44 34 40

✉ : ariane.becker@chu-poitiers.fr

2. Ateliers de prévention

Objectifs :

Ces ateliers ont pour objectif de prévenir la perte d'autonomie.

2.1 Les ateliers mémoire

Objectif :

Lutter contre les troubles de la mémoire en prenant conscience que le fonctionnement de la mémoire est lié à de multiples facteurs. Ateliers permettant aux participants de s'enrichir, se divertir, de favoriser l'épanouissement personnel et tisser des liens sociaux.

2.1.1 Le PEPS Eurêka

Public :

Un « MOCA test » est réalisé en amont par un psychologue du territoire afin d'orienter la personne vers les ateliers.

Structure porteuse :

Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) du Poitou-Charentes.

Modalités d'interventions :

11 séances hebdomadaires de 2h30 pour des groupes constitués de 10 à 15 personnes.

Participation financière du bénéficiaire :

Une participation forfaitaire de 20 € est demandée à chaque participant pour l'ensemble du cycle.

Lieux :

Lieux itinérants sur l'ensemble du département.

Missions :

Le travail de la mémoire est intégré dans un concept de bonne santé cognitive. Ces ateliers visent à comprendre le fonctionnement de la mémoire, agir sur les facteurs susceptibles de l'entraver ou de l'améliorer. Ces moments de convivialité permettent également de maintenir le lien social.

À QUI S'ADRESSER ?

ASEPT Poitou-Charentes

☎ : 05 49 43 86 68

✉ : asept7986@gmail.com

2.1.2 L'atelier Mémoires 14

Public :

Toute personne autonome.

Modalités d'interventions :

1h tous les 15 jours ou 2h par mois par groupe de 10 à 12 personnes.

1 atelier découverte gratuit est proposé.

Participation financière du bénéficiaire :

- 180€ l'année pour les individuels pour 22h d'ateliers (seniors autonomes)
- 1300€ pour 22h d'ateliers en institution (ehpad, foyer logement...).

Missions :

Le travail de la mémoire est intégré dans un concept de bonne santé cognitive. Ces ateliers visent à comprendre le fonctionnement de la mémoire, agir sur les facteurs susceptibles de l'entraver ou de l'améliorer. Ces moments de convivialité permettent également de maintenir le lien social.

À QUI S'ADRESSER ?

M. Philippe Bugaut

☎ : 05 49 60 28 84

☎ : 06 26 36 01 23

✉ : philippe.bugaut@sfr.fr

Lieux	Date
Champigny en Rochereau, Mairie	2 ^{ème} lundi du mois de 14h à 16h
Chauvigny, Salle MJC	1 jeudi tous les 15 jours de 9h30 à 10h30
Dangé St Romain, Salle Jules Ferry	4 ^{ème} lundi du mois de 14h15 à 16h15
Gençay, Mairie	2 ^{ème} mardi du mois de 9h30 à 11h30
Latillé, Mairie	1 mardi tous les 15 jours de 9h15 à 10h15
Montmorillon, MJC	1 vendredi tous les 15 jours de 10h30 à 11h30
Neuville de Poitou, Salle des fêtes	1 ^{er} lundi du mois de 9h30 à 11h30
Poitiers : UPAR	1 mercredi tous les 15 jours de 9h30 à 10h30 1 jeudi tous les 15 jours de 9h30 à 10h30
Poitiers : Cercle Laïc poitevin	1 mardi tous les 15 jours de 9h30 à 10h30
Poitiers : résidence Carnot-Blossac	1 mercredi tous les 15 jours de 10h45 à 11h45
Saint-Benoît : salle du prieuré	1 mercredi tous les 15 jours de 10h30 à 11h30
Saint-Benoît : résidence de l'Ermitage (les personnes hors résidence peuvent participer)	1 jeudi tous les 15 jours de 10h45 à 11h45
Vouillé, Salle de l'ancienne école	1 ^{er} lundi du mois de 14h15 à 16h15

2.1.3 L'atelier Mémoire récré-active

Public :

Toute personne autonome.

Objectifs :

Il s'agit d'une association de prévention du déclin cognitif. Elle propose aux personnes une activité multimodale permettant d'entretenir, sous formes ludiques, accessibles à tous et non scolaires, l'ensemble des capacités cognitives fragilisées dont la mémoire.

85 % des personnes reviennent l'année suivante, où de nouveaux exercices sont proposés, pour poursuivre cette démarche qui leur apporte un bien-être personnel et un bénéfice cognitif objectif.

Modalités d'interventions :

Deux sessions de 13 à 14 séances de 2h30 chacune sont proposées dans l'année : octobre à janvier ou février à juin.

Groupe de 15 personnes / Entretien préalable pour niveaux.

Les séances ont lieu une fois par semaine et sont animées par une Docteur en neurophysiologie.

Participation financière du bénéficiaire :

Adhésion 6€ et participation en fonction des revenus et du quotient familial (de 110 à 200€ par session).

Missions :

Le travail de la mémoire est intégré dans un concept de bonne santé cognitive. Ces ateliers visent à comprendre le fonctionnement de la mémoire, agir sur les facteurs susceptibles de l'entraver ou de l'améliorer. Ces moments de convivialité permettent également de maintenir le lien social.

À QUI S'ADRESSER ?

**Mme Jocelyne Plumet – Mme Marie-Françoise
Xavier**

☎ : 06 04 42 18 59 ou 06 35 95 62 83

✉ : memoire.active@sfr.fr

Lieux

Buxerolles : Maison des projets

Châtelleraut : Centre socio-culturel d'Ozon

Chauvigny - Saint Martial

Iteuil : Complexe sportif

La Villedieu-du-Clain : Maison de Santé

Loudun : Esp.Promotion

Lussac-les-Châteaux : Esp. Réau

Lusignan : salle Raymondin

Mirebeau : Annexe Mairie

Poitiers : Centre socio-culturel des 3 Cités

Poitiers : Maison des 3 Quartiers

Saint Benoît : salle municipale Coquema

Saint Benoît : salle Val du Clain

Vouillé - Communauté de communes Haut-Poitou

N.B : Certaines de ces activités sont simplement envisagées mais restent incertaines. Néanmoins, cette liste n'est pas exhaustive ; ainsi elle pourra se compléter au cours de l'année.

2.1.4 L'atelier mémoire des Trois Moutiers

Public :

Toute personne autonome.

Modalités d'interventions :

Groupe formé à l'auto-animation d'un atelier d'activation cérébrale.

Atelier 1 fois par mois les jeudis matins, de septembre à juin

Une séance c'est :

- Une revue de presse : chacun apporte une « information » d'actualité et l'expose au groupe
- Des exercices stimulants la mémoire (mémoire verbale, mémoire visuelle, mémoire auditive, mémoire associative, attention concentration, mémoire visuo-spatiale, logique numérique, mémoire différée, structuration intellectuelle...) préparés par petits groupes de participants à tour de rôle
- Un moment convivial et créatif facilitant les échanges dans le groupe.

Participation financière du bénéficiaire :

Gratuit.

Lieu :

Les Trois Moutiers, à la mairie.

À QUI S'ADRESSER ?

Mme Laurence Galas, conseillère sociale de territoire MSA

☎ : 05 49 06 72 73

✉ : geveaux.laurence@poitou.msa.fr

2.2 Les conférences « Seniors, soyez acteurs de votre santé ! »

Public :

Tout public.

Structure porteuse :

L'Association CAP PC (Coordination d'Actions de Prévention Poitou-Charentes) en lien avec l'ASEPT du Poitou-Charentes.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieux :

Lieux itinérants sur l'ensemble du département.

Missions :

Il s'agit d'une conférence débat ouverte à tous sur la thématique de la préservation de l'autonomie. À l'issue de la conférence, il est possible de s'inscrire aux différentes actions : les Ateliers du Bien Vieillir, PEPS Eureka (ateliers mémoires), Ateliers Nutrition Santé Seniors et ateliers équilibre (animés par Siel Bleu ou le comité départemental EPGV), ateliers « Santé vous bien au volant » et les ateliers « Vers un habitat facile à vivre »...

À QUI S'ADRESSER ?

ASEPT Poitou-Charentes

☎ : 05 49 44 56 32

✉ : asept7986@gmail.com

2.3 Les ateliers d'«éducation à la santé»

2.3.1 Les ateliers du « Bien Vieillir »

Public :

Toute personne à partir de 55 ans, quel que soit son régime de protection sociale et de retraite.

Structure porteuse :

Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) du Poitou-Charentes.

Modalités d'intervention :

7 séances hebdomadaires de 3h pour des groupes constitués de 10 à 15 personnes.

Participation financière du bénéficiaire :

Une participation forfaitaire de 20 € est demandée à chaque participant pour l'ensemble du cycle.

Lieux :

Lieux itinérants sur l'ensemble du département.

Missions :

Cette action d'éducation à la santé permet de situer et d'améliorer ces comportements sur des thèmes tels que la mémoire, le sommeil, les risques osseux, les médicaments, les organes des sens ou l'équilibre alimentaire. Elle permet également de maintenir le lien social.

Thèmes abordés : Le vieillissement réussi – L'alimentation – Les 5 sens – La prévention de l'ostéoporose – Le sommeil – Les médicaments – La Santé bucco-dentaire

À QUI S'ADRESSER ?

ASEPT Poitou-Charentes

☎ : 05 49 44 56 32

✉ : asept7986@gmail.com

2.3.2 Les ateliers « Nutrition Santé Seniors »

Public :

Toute personne à partir de 55 ans, quel que soit son régime de protection sociale et de retraite.

Structure porteuse :

Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) du Poitou-Charentes.

Modalités d'intervention :

6 ateliers de 3h pour des groupes constitués de 10 à 15 personnes.

Participation financière du bénéficiaire :

Une participation forfaitaire de 20 € est demandée à chaque participant pour l'ensemble du cycle.

Lieux :

Lieux itinérants sur l'ensemble du département.

Missions :

Ce programme d'éducation à la santé propose de faire le point sur les pratiques en matière de nutrition, afin d'adopter les comportements pour une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins. Les objectifs sont de s'informer sur les effets de l'alimentation dans le « Bien Vieillir » et d'acquérir de nouveaux réflexes favorables à un bien être durable.

Thèmes abordés : Pourquoi et comment je mange, l'équilibre alimentaire (avec intervention d'une diététicienne), être un consommateur averti, aliments : cuisson et stockage, alimentation et prévention santé (avec intervention d'une diététicienne), convivialité. Permet également de maintenir le lien social.

À QUI S'ADRESSER ?

ASEPT Poitou-Charentes

☎ : 05 49 44 56 32

✉ : asept7986@gmail.com

2.3.3 Les Ateliers Vitalité

Public :

Toute personne dès 60 ans quel que soit son régime de protection sociale.

Structure porteuse :

MSA Services POITOU.

Objectifs :

Ces ateliers poursuivent plusieurs objectifs :

- ✓ Prendre soin de soi ;
- ✓ Acquérir de bons réflexes pour le quotidien ;
- ✓ Garantir des moments de convivialité et d'échange ;
- ✓ Améliorer sa qualité de vie et son capital santé.

Ils sont ludiques, interactifs et axés sur la convivialité entre les participants. Ils s'appuient sur le partage d'expériences, les mises en situation et la recherche de solutions simples et concrètes.

Modalités d'intervention :

Les ateliers se présentent sous forme d'un cycle de 6 séances de 2h30 rassemblant chacun un petit groupe de 10 à 15 personnes. Chaque participant s'engage à suivre le cycle complet. Les ateliers sont animés par des professionnels formés à cette nouvelle méthode d'animation.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieux :

Département : à proximité du domicile du bénéficiaire (*espaces culturels, salles polyvalentes, maisons de quartier...*).

Missions :

Ce programme d'éducation à la santé propose 6 ateliers :

Atelier 1 : « Mon âge face aux idées reçues » : comment appréhender positivement cette nouvelle étape dans sa vie.

Atelier 2 : « Ma santé : agir quand il est temps » : les indispensables pour préserver sa santé le plus longtemps possible par le biais de dépistage, de bilans, de vaccins, de traitements...

Atelier 3 : « Nutrition, la bonne attitude » : adopter une alimentation variée et équilibrée qui allie plaisir et santé

Atelier 4 : « L'équilibre en bougeant » : comment agir au quotidien pour préserver sa condition physique.

Atelier 5 : « Bien dans sa tête » : identifier les activités qui favorisent le bien-être (*sommeil, relaxation, mémoire...*).

Atelier 6 :

« Un chez moi adapté, un chez moi adopté » : prendre conscience des risques dans sa maison pour rendre son logement plus sûr.

OU

« À vos marques, prêts, partez » : des exercices physiques ludiques et accessibles à tous.

À QUI S'ADRESSER ?

MSA Services POITOU

✉ : 37 Rue du Touffenet

86000 POITIERS

☎ : 05.49.43.86.68

www.msaservices-poitou.fr

2.4 Les ateliers d'amélioration de l'habitat

2.4.1 Les ateliers « Vers un habitat facile à vivre »

Public :

Toute personne autonome de plus de 55 ans.

Structure porteuse :

Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) du Poitou-Charentes.

Modalités d'intervention :

5 séances hebdomadaires de 3h00 pour des groupes d'environ 12 personnes.

Participation financière du bénéficiaire :

Une participation forfaitaire de 20 € est demandée à chaque participant pour l'ensemble du cycle.

Lieux :

- ✓ Lieux itinérants sur l'ensemble du département.
- ✓ Fontaine le Comte (salle de la Feuillante) à compter du 29 mai 2018.

Missions :

Ces ateliers ont pour objectif de mieux repérer et connaître les dangers présents dans et aux abords du domicile ; de favoriser les déplacements et la sécurité dans l'environnement quotidien ; d'adapter son habitat pour en faire un lieu plus sûr et favorable à la santé.

Thèmes abordés :

Atelier 1 « Circulez la voie est libre ! »

Atelier 2 « À l'abri dans les pièces d'eau »

Atelier 3 « Douce chaleur dans les pièces de vie »

Atelier 4 « Agir et réagir »

Atelier 5 « Mon projet d'habitat »

À QUI S'ADRESSER ?

ASEPT Poitou-Charentes

☎ : 05 49 44 56 32

✉ : asept7986@gmail.com

2.4.2 Les ateliers d'information « Aménager son logement : un atout pour bien vieillir à domicile »

Public :

Toute personne âgée de plus de 60 ans.

Structure porteuse :

LE-CENTRE.

Modalités d'intervention :

14 ateliers collectifs thématiques sur la problématique de l'aménagement du domicile et des aides techniques sont proposés. Chaque atelier dure environ 2h00. Ils sont assurés par un professionnel de santé Ergothérapeute sur le site de l'Espace Autonomie.

Les bénéficiaires de cette action pourront, par la suite, trouver en ce lieu un suivi individuel et personnalisé de leurs projets et réflexions sur l'évolution de leur logement.

Participation financière du bénéficiaire :

Gratuit, action financée grâce au soutien de la CNSA.

Lieux :

Poitiers.

Missions :

Thématique 1 : Salon - Escalier

Thématique 2 : Cuisine

Thématique 3 : Chambre - Couloir

Thématique 4 : Salle de bain - WC

Thématique 5 : Jardin et extérieur

Thématique 6 : Aides financières – Dispositifs d'accompagnement.

À QUI S'ADRESSER ?

LE-CENTRE

Inscription :

☎ : 05 49 61 64 65

✉ : 18 Bd Jeanne d'Arc
86000 POITIERS

2.5 Les ateliers « Santé vous bien au volant »

Public :

Toute personne autonome de plus de 55 ans quel que soit son régime de protection sociale.

Structure porteuse :

Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) du Poitou-Charentes.

Modalités d'intervention :

3 séances hebdomadaires de 2h00 pour des groupes d'environ 12 personnes.

Participation financière du bénéficiaire :

Une participation forfaitaire de 20 € est demandée à chaque participant pour l'ensemble du cycle.

Lieux :

- ✓ Lieux itinérants sur l'ensemble du département.
- ✓ Montamisé (salle des associations) à compter du 12 mars 2018.

Missions :

Ces ateliers ont pour objectif de maintenir la mobilité des seniors grâce à la conduite ; sensibiliser aux incidences du vieillissement sur la conduite ; responsabiliser les seniors et favoriser la prise de conscience des dangers de la réussite.

Thèmes abordés :

Atelier 1 : Savoir agir et réagir efficacement au volant

Atelier 2 : Savoir gérer les situations de stress

Atelier 3 : Quiz autour des panneaux de signalisation facile à vivre

À QUI S'ADRESSER ?

ASEPT Poitou-Charentes

☎ : 05 49 44 56 32

✉ : asept7986@gmail.com

2.6 Les ateliers numériques

2.6.1 Les ateliers numériques ludiques

Public :

Tous les locataires âgés de plus de 65 ans.

Structure porteuse :

Habitat de la Vienne dans le cadre de la démarche Habitat Senior Services.

Modalités d'intervention :

Les ateliers se composent d'une douzaine de personnes et durent environ 2h chaque semaine. Ils sont animés par des jeunes volontaires (*en service civique d'Unis Cité*) et des bénévoles associatifs.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieux :

Vouillé, Châtelleraut, Loudun, Poitiers (*Bellejouanne, Couronneries*), Chauvigny.

Missions :

Ces ateliers permettent aux personnes âgées de se familiariser aux nouveaux outils numériques (*tablettes, consoles de jeux vidéo...*) de manière ludique.

Le but est de favoriser l'accès au numérique chez les seniors tout en luttant contre l'isolement par le développement du lien social et intergénérationnel.

À QUI S'ADRESSER ?

Office public de l'Habitat de la Vienne

☎ : 05 49 45 66 76

✉ : contact@habitatdelavienne.fr

✉ : 33, rue du Planty – BP.27
86180 BUXEROLLES

2.6.2 Les ateliers connectés

Public :

Tout public.

Structure porteuse :

Association Communiquer Lire Ecrire.

Objectifs :

Apprendre ou progresser dans l'utilisation des outils numériques (ordinateur, tablette, smartphone...).

Modalités d'intervention :

Les ateliers se réalisent à la carte et selon les besoins, uniquement sur inscription. Ils s'effectuent en petit groupe.

Ateliers thématiques pour débuter (2018) :

- Je découvre et je manipule les outils numériques : l'ordinateur, la tablette ;
- Je crée ma boîte mail et j'apprends à l'utiliser ;
- Je navigue sur Internet ;
- Je m'initie au traitement de texte.

Ateliers thématiques pour progresser (2018) :

- J'organise mes documents dans l'ordinateur ;
- Je me perfectionne dans l'usage de ma boîte mail ;
- J'effectue mes démarches administratives en ligne ;
- Je scanne ou je photographie un document et je l'envoie par mail ;
- Je prépare un itinéraire pour me rendre quelque part ;
- J'apprends à utiliser Skype.

Des permanences libres « Aide et Infos » sont également organisées pour toute personne ayant besoin d'une aide, d'une information, souhaitant résoudre un problème ou envisageant une mise en pratique des éléments abordés lors de l'initiation multimédia. Elles sont proposées de 10h à 12h aux dates suivantes : mardi 27 mars, mardi 10 avril, mardi 15 mai, mardi 5 juin, mardi 3 juillet, mardi 17 juillet

Participation financière du bénéficiaire :

1 à 2 € par jour.

Lieux :

Loudun.

À QUI S'ADRESSER ?

Pour tout renseignement – inscription :
Florence OLIVIER, Coordinatrice de l'ACLÉ
☎ : 05 49 98 71 14
✉ : 9 rue du Lion d'Or
86200 LOUDUN
acle86@yahoo.fr

2.6.3 Les ateliers « Du sourire au bout des doigts »

Public :

Toute personne de 55 ans et plus.

Structure porteuse :

L'UNA Charente-Vienne soutenue par le département de la Vienne et la CNSA.

Objectifs :

Éliminer toutes les appréhensions concernant l'apprentissage de la navigation Internet et faciliter la communication avec ses proches.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Modalités d'intervention :

Un cycle d'ateliers composé de 6 thématiques est proposé aux bénéficiaires (*qui s'engagent à suivre l'ensemble du cycle*) :

- Atelier 1 : Découverte de la tablette numérique ;
- Atelier 2 : Savoir utiliser une messagerie ;
- Atelier 3 : Savoir rechercher des informations, s'informer de l'actualité ;
- Atelier 4 : Communiquer oralement et visuellement avec ses proches via la tablette numérique ;
- Atelier 5 : S'exercer pour acquérir une pratique facile et naturelle ;
- Atelier 6 : Personnaliser sa tablette en fonction de ses envies.

Les séances durent 2h30 et se réalisent en petits groupes par le biais d'un animateur professionnel.

Lieux :

Châtelleraut, Poitiers, Chauvigny, Availles-Limouzine.

À QUI S'ADRESSER ?

UNA 86

Madame NOVELLA
Référente Prévention

☎ : 05 49 21 03 85

✉ : 36 rue Gustave Courbet
86100 CHATELLERAULT
prevention@una86.fr

2.7 Les ateliers et programmes liés à l'activité physique

2.7.1 Ateliers de gymnastique équilibre Parkinson

Public :

Public sénior parkinsonien.

Structure porteuse :

Comité Départemental d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire de la Vienne – Association France Parkinson.

Modalités d'intervention :

Deux cours collectifs par site (Châtelleraut/Poitiers) sont proposés en fonction du degré de l'atteinte de la maladie (l'un pour les personnes valides et l'autre pour les personnes ayant des difficultés). Ainsi, un cours par semaine est proposé excepté lors des vacances scolaires. Ces derniers se réalisent dans un cadre rassurant et convivial et tendent à garantir au bénéficiaire une meilleure aisance et une plus grande stabilité dans ses mouvements pour réduire notamment le risque de chutes.

Concernant l'équilibre et la marche, un accueil des personnes avec un déambulateur ou venant en fauteuil roulant est réalisé.

Participation financière du bénéficiaire :

Participation financière de 80 € par personne pour la saison.

Lieux :

Châtelleraut, Poitiers.

Projet d'ateliers sur le Chauvinois, le Civraisien et le Loudunais : pour plus d'informations contacter :

- franceparkinson86@orange.fr
- Jean-Claude Bourdin ☎ : 05 49 20 15 24

Missions :

Les séances sont adaptées aux capacités motrices de chaque participant. L'objectif est de lutter contre la raideur articulaire, la perte musculaire et la fatigue, d'améliorer l'équilibre et de préserver la qualité de vie.

Châtelleraut :

Groupe 1 : le vendredi de 9h30 à 10h30.

Groupe 2 : le vendredi de 10h40 à 11h40.

Poitiers :

Groupe 1 : le vendredi de 14h00 à 15h00.

Groupe 2 : le vendredi de 15h10 à 16h10.

À QUI S'ADRESSER ?

EPGV

☎ : 05 49 86 28 00

Isabelle REDUREAU

☎ : 06 47 49 30 78

France PARKINSON

franceparkinson86@orange.fr

Jean-Claude BOURDIN ☎ : 05 49 20 15 24

2.7.2 Cours de Gymnastique Équilibre Séniors

Public :

Personnes âgées de 65 ans et plus.

Structure porteuse :

Comité Départemental d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire de la Vienne.

Modalités d'intervention :

Il s'agit de la mise en œuvre de 29 cours collectifs qui s'inscrivent dans une logique de prévention santé, du Bien Vieillir et de la préservation de l'autonomie.

Participation financière du bénéficiaire :

À définir avec le club.

Lieux :

Cours collectifs

Archigny, Bonnes, Buxerolles, Châtellerault, Chaunay, Chauvigny, Ingrandes, Jaunay-Marigny, Latillé, Ligugé, Mignaloux Beauvoir, Migné-Auxances, Naintré, Payré, Poitiers, Roches-Prémarie-Andillé, Saint-Maurice-la-Clouère, Saint-Julien-l'Ars, Sommières-du-Clain, Vivonne.

Missions :

Ces activités permettent aux participants de stimuler les sens d'équilibration, de favoriser l'approche au sol, de maintenir les réflexes corporels et de garantir le maintien du lien social.

À QUI S'ADRESSER ?

EPGV

☎ : 05 49 86 28 00

✉ : 6 allée Jean Monnet – Bâtiment C3
86000 POITIERS

✉ : codep.gv.86@free.fr

2.7.3 Les clubs EPGV : Gym adaptée aux séniors

Public :

Personnes âgées de 60 ans et plus.

Structure porteuse :

Comité Départemental d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire de la Vienne.

Modalités d'intervention :

Des séances variées et adaptées aux capacités physiques de chacun permettent d'entretenir souplesse, tonus musculaire et équilibre.

Participation financière du bénéficiaire :

À déterminer avec le club.

Lieux :

Availles-Limouzine, Avanton, Angles-sur-l'Anglin, Arçay, Archigny, Aslonnes, Beaumont Saint-Cyr, Biard, Bignoux, Bonnes, Bonneuil Matours, Chalandray, Champagne Saint-Hilaire, Champigny en Rochereau, Châtelleraut, Chauvigny, Coulombiers, Dienne, Fontaine le Comte, Ingrandes sur Vienne, Iteuil, Jardres, Jaunay-Marigny, La Chapelle Montreuil Bonnin, La Chapelle Moulière, La Chapelle Viviers, Lathus, Lavoux, Leigne sur Usseau, Ligugé, L'Isle Jourdain, Loudun, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Nalliers, Nouaillé- Maupertuis, Payré, Poitiers, Pouant, Saint-Benoit, Saint-Germain Saint-Savin, Saint-Julien-l'Ars, Saint-Maurice-la-Clouère, Saint-Saviol, Saint-Secondin, Saulgé, Savigné, Scorbé-Clairvaux, Senillé Saint-Sauveur, Sérigny, , Sèvres-Anxaumont, Smarves, Sommières-du-Clain, Tiercé, Usson-du-Poitou, Valdivienne, Vaux-en-Couhé, Le Vigeant, Villiers, Vivonne, Vouillé, Vouneuil-sous-Biard, Vouneuil-sur-Vienne, Vouzailles.

À QUI S'ADRESSER ?

EPGV

☎ : 05 49 86 28 00

2.7.4 Cours de gymnastique après cancer

Public :

Adultes atteints de cancer, pendant ou après traitement, sportifs ou non, sans limite d'âge.

Structure porteuse :

Comité Départemental d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire de la Vienne.

Modalités d'intervention :

Ce programme se compose de 2 séances hebdomadaires (*une en intérieur une en extérieur*).

Participation financière du bénéficiaire :

Il est financé par la Ligue contre le cancer ; gratuit pour les bénéficiaires.

Lieux :

Châtelleraut, Chauvigny, Civray, Loudun, Montmorillon, Poitiers (*Porteau, Beaulieu, Couronneries*).

Missions :

Ce programme a pour objectif de lutter contre les effets délétères du cancer et de ses traitements (*fatigue, surpoids, déconditionnement physique...*).

À QUI S'ADRESSER ?

EPGV - Mme REDUREAU

☎ : 06 47 49 30 78

✉ : 6 allée Jean Monnet –Bâtiment C3
86000 POITIERS

✉ : codep.gv.86@free.fr

2.7.5 Le programme d'activité physique adaptée en groupe

Public :

Personnes âgées de plus de 60 ans, autonomes ou en situation de handicap et/ou atteintes de maladies chroniques.

Structure porteuse :

Association Siel Bleu – Groupe Associatif Siel Bleu.

Modalités d'intervention :

Ce sont des séances collectives et semi-collectives adaptées au degré d'autonomie (Ateliers Equilibre en Bleu, Gym sur Chaise, Gym autour de la table, Gym Alzheimer, autres...).

Participation financière du bénéficiaire :

À définir avec l'organisme.

Lieux :

Lieux itinérants sur l'ensemble du département.

Cours collectifs actifs 2017 de Gym Prévention Santé :

Poitiers, Civray, Frozes, Vouillé, La Roche Posay, Les Trois Moutiers, Loudun, Moncontour, Montmorillon, Saint-Savant, Savigny L'Evescault, Jouhet, Pindray, Brigueil / La Trimouille, Montamisé, Plaisance, Rouillé, Champniers.

Missions :

Ces activités permettent aux participants de travailler sur des aspects aussi divers que la condition physique, les habilités motrices, le schéma corporel, la prise de responsabilité, l'hygiène de vie ou encore l'estime de soi.

La régularité de la prise en charge a pour but la consolidation d'objectifs moteurs tels que le renforcement musculaire et l'amélioration de la souplesse articulaire, mais aussi des objectifs cognitifs tels que la coopération et la communication. Les participants sont mobilisés dans un climat convivial, favorisant la création ou la consolidation de liens sociaux.

À QUI S'ADRESSER ?

Siel Bleu Vienne

☎ : 06 59 75 62 16

2.7.6 Le programme d'activité physique adaptée à domicile

Public :

Personnes âgées autonomes et/ou en situation de handicap et/ou atteintes de maladies chroniques.

Structure porteuse :

Association Domisiel – Groupe Associatif Siel Bleu.

Objectifs :

- Augmenter le nombre, la fréquence et la distance des déplacements à pieds ;
- Améliorer la connaissance de la configuration dans son environnement proche et quotidien (*mieux se déplacer dans son quartier, les alentours de son domicile*) ;
- Se socialiser en reprenant une vie active ;
- Améliorer les facteurs socio-affectifs (*image de soi, confiance en soi*).

Modalités d'intervention :

Prise en charge individuelle.

6 à 14 séances hebdomadaires à domicile selon le programme.

Participation financière du bénéficiaire :

À définir avec l'organisme (de 0 à 30€).

Lieux :

Département.

Missions :

Domisiel propose des programmes d'activités physiques adaptées à domicile pour les personnes âgées autonomes, pour les personnes en situation de handicap, et/ou pour les personnes atteintes de maladies chroniques ou lourdes. Ces programmes favorisent une meilleure autonomie des personnes dans leur vie quotidienne et sont réalisés par des professionnels spécifiquement formés en APA.

À QUI S'ADRESSER ?

Siel Bleu Vienne

☎ : 06 59 75 62 16

2.7 7 Les ateliers Gym prévention santé

Public :

Personnes de 60 ans et plus.

Structure porteuse :

Siel Bleu.

Objectifs :

Divers objectifs sont poursuivis :

- ✓ Maintenir et développer la fonctionnalité articulaire et musculaire ;
- ✓ Améliorer l'équilibre statique et dynamique ;
- ✓ Repousser le seuil de fatigue global ;
- ✓ Sensibiliser à l'entretien du capital-santé.

Modalités d'intervention :

Cours annuels : 45 séances par an d'une heure.

Participation financière du bénéficiaire :

90€ par an et 15€ d'adhésion.

Lieux :

Communes	Jours et horaires
Aailles en Châtellerault	mercredi à 10h45
Château-Garnier	mardi à 9h30
Chouppes (salle multi-activités)	jeudi à 9h15
Champniers	mardi à 17h15
Civray	mercredi à 9h15
Frozes	mercredi 9h30
Jouhet	mardi à 16h30
La Trimouille	lundi à 9h30
Les Trois Moutiers	mardi à 9h30
Loudun	vendredi à 9h00, 10h00 et 11h00
Moncontour	le lundi à 9h30 et le jeudi à 10h45
Montmorillon	mardi à 9h30
Pindray	jeudi à 11h00
Plaisance	mardi à 18h00
Pleumartin	mardi à 9h30
Poitiers	vendredi à 10h45
Quinçay	mercredi à 11h00
Rouillé	mercredi à 9h00
Savigny Levescault	jeudi à 9h15
Saint Sauvant	lundi à 9h15

À QUI S'ADRESSER ?

Siel Bleu Vienne

 : 07 70 19 29 03

2.7.8 Le programme « Osez le sport santé »

Public :

Résidents de l'EHPAD et personnes de 60 ans et plus.

Structure porteuse :

Resanté-Vous.

Modalités d'intervention :

Deux groupes de dix personnes (*5 résidents et 5 personnes extérieures non institutionnalisées*) participent aux séances d'Activité Physique Adaptée (*1heure/séance et 19 séances au total*).

Des conseils santé-bien-être (30 minutes) sont proposés aux personnes volontaires inscrites ou non à la pratique de groupe.

Ce temps d'éducation à la santé permet d'apporter une réflexion sur le changement des habitudes de vie des usagers en termes d'activité physique.

Grâce à l'utilisation de podomètres et de carnets de suivi, les personnes ont la possibilité de mesurer leur niveau d'activité physique et d'identifier certains comportements sédentaires au quotidien.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieux :

Chauvigny (*à compter du mardi 17 avril 2018*), Sèvres-Anxaumont (*à compter du 19 avril 2018*).

Missions :

Ce programme a pour but de favoriser la mixité intra-générationnelle et conduit à une prise de conscience des dangers de la sédentarité. L'objectif, à terme, consiste à rendre la personne âgée plus active de sa santé.

Ce programme permet de :

- 1) Prévenir les chutes, la sédentarité, les douleurs ;
- 2) Découvrir et s'approprier la culture sportive.

À QUI S'ADRESSER ?

Resanté-Vous

☎ : 05.49.52.24.17

www.resantevous.fr

2.7.9 Atelier ACCES-Santé : Activités Physiques Adaptées

Public :

Usagers de la résidence autonomie Tivoli et habitants de 60 ans et plus de la commune (selon l'effectif).

Structure porteuse :

Resanté-Vous.

Modalités d'intervention :

2 ateliers collectifs hebdomadaires, de 8 personnes environ, d'une heure tout au long de l'année.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieux :

Châtelleraut (lundi à 16h ou 17h).

Missions :

Cet atelier a pour mission de prévenir les chutes, les douleurs et la sédentarité, de favoriser la découverte et l'appropriation de la culture sportive.

À QUI S'ADRESSER ?

Resanté-Vous

☎ : 05.49.52.24.17

www.resantevous.fr

2.7.10 Ateliers de Gym douce

Public :

Personnes de 60 ans et plus.

Structure porteuse :

Association l'Arantelle.

Modalités d'intervention :

Gym d'entretien : exercices d'étirements, d'assouplissement, de tonification, de relaxation, de respiration, de prévention des chutes, de renforcement musculaire.

Séance d'une heure.

Participation financière du bénéficiaire :

À déterminer avec l'organisme.

- ✓ **MONTMORILLON** : entre 80 et 130€ (selon le quotient familial) ;
- ✓ **ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ** : entre 81,60 et 163.20 € selon le quotient familial et la commune + 8 € d'adhésion annuelle.

Lieux :

Montmorillon : jeudi à 9h30 (*personnes de 60 ans et plus*).

Roches-Prémarie-Andillé : mardi et vendredi à 10h (*tout public*).

À QUI S'ADRESSER ?

MJC - Claude NOUGARO

 : 05 49 91 04 88

2.7.11 Les activités physiques et sportives sur ordonnance

Mission :

Réseau Sport Santé accompagne les personnes souffrant de pathologies chroniques et éloignées d'une pratique sportive sur des activités sportives adaptées, sur prescription médicale. Les activités adaptées se déroulent en structure.

Contact : Richard DUPUY ☎ : 07 71 64 84 44. (N.B : Le Réseau Sport Santé était appelé anciennement « Prescimouv).

Activités/Ateliers	Public concerné	Objectifs	Date-Horaire-Lieu	Tarif
Activités gymniques et cardio-training	Personnes de plus de 50 ans, sur prescription médicale	Gym douce et d'entretien (exercices de renforcement musculaire, équilibre, souplesse, coordination motrice) et travail cardio-respiratoire	FLEURÉ Les mardis et jeudis après-midis	À déterminer avec l'organisme.
Nagez, forme, santé	Personnes de 20 à 80 ans, sur prescription médicale.	Travail cardio-respiratoire, exercices de renforcement musculaire et d'assouplissements en milieu aquatique.	POITIERS (Piscines de Bellejouane, Ganterie, Blaiserie) Lundis et mercredis matin, jeudis après-midis Durée : 45 minutes	À déterminer avec l'organisme.
Marche et ateliers multi-activités ludiques	Personnes de 65 à 85 ans, sur prescription médicale.	Travail cardio-respiratoire et exercices de renforcement musculaire, d'équilibre, de coordination et d'assouplissement.	POITIERS (Campus universitaire) Mardis et jeudis matins	À déterminer avec l'organisme.
Cardio-training et ateliers	Personnes de 40 à 75 ans, sur prescription médicale.	Travail cardio-respiratoire sur appareils, exercices de renforcement musculaire, d'équilibre, de coordination et d'assouplissement.	POITIERS Garden Blues 23-25 rue de Pouzioux Mardis matin et jeudis après-midis	À déterminer avec l'organisme.
Cardio-training et ateliers ludiques	Personnes de plus de 65 ans, sur prescription médicale.	Travail cardio-respiratoire sur appareils et activités ludiques avec renforcement musculaire, équilibre, coordination, mémoire, assouplissements.	POITIERS Résidence Domitys 22 Boulevard St Just	À déterminer avec l'organisme.
Marche et activités gymniques	Personnes de plus de 50 ans atteintes de diabète et/ou surpoids, sur prescription médicale.	Travail cardio-respiratoire et exercices de renforcement musculaire, équilibre, souplesse, habileté et coordination motrice.	POITIERS Foyer du Porteau 138 rue de la Grange Saint Pierre Mardis matin et vendredis après-midis.	À déterminer avec l'organisme.

2.7.12 Séances d'activité physique adaptée proposées par la Maison de santé de Bignoux

Public :

Tout âge.

Modalités d'intervention :

Les séances d'1h15 sont animées par un professeur d'activité physique adaptée et une infirmière Asalée.

Lieu :

Bignoux les mardis à 10h45.

À QUI S'ADRESSER ?

Maison de santé

☎ : 05 49 47 57 77

2.7.13 Séances d'activité physique adaptée proposées par le CCAS de Poitiers

Public :

Prioritairement, les habitants hébergés dans les résidences autonomes suivantes : résidence Edith Augustin, résidence Marie-Louise Troubat, résidence Marie Noel, résidence René Crozet. Ces séances concernent, plus largement, les personnes de 60 ans et plus selon l'effectif.

Objectifs poursuivis :

Les objectifs poursuivis sont multiples :

Augmenter sa force musculaire, son adresse, sa coordination et entretenir sa souplesse articulaire.

Contribuer au maintien de ses capacités de concentration et de mémorisation et des références temporelles et spatiales.

Modalités d'intervention :

Ateliers de prévention des chutes individuels, semi-collectifs et collectifs hebdomadaires d'1h30 animés par Resanté-Vous.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieux :

Résidences autonomes Edith Augustin (*mardi à 9h*), Marie-Louise Troubat (*mercredi à 9h*), Marie Noel (*jeudi à 9h*), René Crozet (*vendredi à 9h*).

À QUI S'ADRESSER ?

Résidence Edith Augustin

☎ : 05 49 58 39 61

Résidence Marie-Louise Troubat

☎ : 05 49 37 25 81

Résidence Marie Noel

☎ : 05 49 58 02 26

Résidence René Crozet

☎ : 05 49 47 76 62

2.7.14 Les ateliers proposés par le CIF-SP

Public :

Personnes de 60 ans et plus.

Ateliers	Modalités	Date – Horaire-Lieu	Tarif
Atelier marche adaptée		<u>POITIERS</u> Lundis à 14h	À déterminer avec l'organisme.
Atelier piscine, aquaphobie, aquaplaisir	Séance individuelle.	<u>POITIERS</u> Résidence Domitys Lundis et mardis à 10h	À déterminer avec l'organisme.
Atelier cirque		<u>POITIERS</u> Le 1 ^{er} mardi du mois à 10h	À déterminer avec l'organisme.
Atelier d'activité physique adaptée	Équilibre, jeux d'adresse et de souplesse, parcours...	<u>POITIERS</u> Jeudis à 14h	À déterminer avec l'organisme.
Atelier golf		<u>POITIERS</u> Vendredis à 14h	À déterminer avec l'organisme.

À QUI S'ADRESSER ?

CIF-SP

✉ : 3 rue Georges Servant
86000 POITIERS

☎ : 05 49 37 07 78
cif-sp.org

2.8 Les ateliers d'équilibre et de prévention des chutes

2.8.1 Les ateliers « Objectif Equilibre »

Public :

Toute personne autonome à partir de 55 ans quel que soit son régime de protection sociale.

Structure porteuse :

Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) du Poitou-Charentes et MSA Services POITOU.

Objectifs :

- Prévenir les chutes en apprenant à adopter un comportement préventif ;
- Apprendre à se relever en cas de chutes ;
- Améliorer la qualité de vie par la pratique d'activités motrices régulières ;
- Reprendre confiance en soi.

Modalités d'intervention :

10 à 12 séances hebdomadaires de 1h00 pour des groupes constitués de 10 à 15 personnes. Elles sont animées par des professionnels spécifiquement formés à la méthode.

Participation financière du bénéficiaire :

Une participation forfaitaire de 20 € est demandée à chaque participant pour l'ensemble du cycle.

Lieux :

Lieux itinérants sur l'ensemble du département.

Missions :

Ce programme porté par MSA Services POITOU propose de la gymnastique douce pour découvrir les postures-clés, offrir un renforcement musculaire, apprendre à se relever en cas de chute.

Thèmes abordés : mobilité et souplesse articulaire, renforcement musculaire, respiration, relaxation, prévention des chutes. Permet également de maintenir le lien social.

À QUI S'ADRESSER ?

ASEPT Poitou-Charentes

✉ : 37 rue Touffenet

86000 POITIERS

☎ : 05 49 44 56 32

✉ : asept7986@gmail.com

MSA SERVICES POITOU

✉ : 37 Rue du Touffenet

86000 POITIERS

www.msaservices-poitou.fr

Lieux	Dates et horaires	Modalités	Tarif	Contact
Châtellerault	Dès septembre 2018	11 séances	Gratuit	MSA Services POITOU ☎ : 05 49 44 56 15
Lusignan	Dès le 27 Avril 2018 9h	11 séances d'1h30	Gratuit	MSA Services POITOU ☎ : 05 49 44 56 15
Lussac-les-Châteaux	Dès le 27 avril 2018 9h15	11 séances d'1h30	Gratuit	MSA Services POITOU ☎ : 05 49 44 56 15
Valdivienne	Dès le 16 avril 2018 15h30	11 séances d'1h30	Gratuit	MSA Services POITOU ☎ : 05 49 44 56 15

2.8.2 Du sourire à l'Équilibre

Public :

Personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles.

Structure porteuse :

Association UNA 86.

Modalités d'intervention :

Des ateliers de gymnastique douce permettent aux bénéficiaires d'effectuer des exercices adaptés à la vie quotidienne. Avant les ateliers collectifs hebdomadaires, 4 séances à domicile sont prévues pour faire un bilan et démarrer progressivement l'activité en tenant compte des besoins individuels.

Participation financière du bénéficiaire:

Aucune.

Lieux :

Châtellerauld, Poitiers, Chauvigny, Availles-Limouzine.

À QUI S'ADRESSER ?

Association UNA 86 - Siège social

✉ : 36 rue Gustave Courbet

86100 CHATELLERAULT

Madame NOVELLA

Référente Prévention

☎ : 05 49 21 03 85

✉ : prevention@una86.fr

2.8.3 Ateliers collectifs ludiques de prévention des chutes

Public :

Personnes âgées.

Structure porteuse :

Fédération ADMR de la Vienne.

Missions:

Ces ateliers ont pour but d'Informer, de sensibiliser, de modifier les comportements individuels en organisant un parcours de marche et en utilisant un simulateur de vieillissement ;

Participation financière du bénéficiaire :

Gratuit.

Lieux :

Département.

N.B : Pas de dates programmées à ce jour.

À QUI S'ADRESSER ?

Fédération ADMR de la Vienne

✉ : ZAC du Téléport CS30206

6 Boulevard Pierre et Marie Curie

86360 CHASSENEUIL DU POITOU

☎ : 05.49.30.35.45

✉ : info.fede86@admr.org

www.fede86.admr.org

2.8.4 Ateliers de prévention des chutes accidentelles

Public :

Personnes de 60 ans et plus, familles, professionnels.

Structure porteuse :

Association Lien de Vie.

Objectifs:

Cet atelier poursuit plusieurs objectifs :

- ✓ Diminuer les risques de chute ;
- ✓ Savoir se relever en cas de chute.

Mission :

Il s'agit d'une action ponctuelle de prévention des chutes qui sera réalisée en octobre 2018.

Modalités d'intervention :

Animation collective avec mise en scène et ateliers pratiques. Une séance de 2h.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Lencloître.

À QUI S'ADRESSER ?

Association Lien de Vie

Madame BROUARD

☎ : 05 49 93 12 29

2.8.5 Ateliers d'équilibre et de prévention des chutes

Public :

Personnes de 60 ans et plus.

Structure porteuse :

Association LE-CENTRE.

Objectifs :

Prévenir les chutes en associant ateliers d'informations, exercices physiques ciblés et lien social.

Modalités d'intervention:

Il s'agit d'une action ponctuelle se réalisant sous la forme d'une conférence et de 5 ateliers pratiques.

Participation du bénéficiaire:

Aucune.

Association Le Centre:

L'association a pour objet de mener toute action de veille, sensibilisation, information, animation et promotion dans le domaine des services à la personne, de l'aide à l'autonomie, du bien vieillir et de la conciliation des temps de vie.

À QUI S'ADRESSER ?

Association Le Centre

✉ : 18 Boulevard Jeanne d'Arc
86000 POITIERS

Madame Sarah PERDRIX

☎ : 06 52 95 93 68

2.9 La maison de la santé publique

Public :

- ✓ Les patients atteints de maladie chroniques ;
- ✓ Les citoyens (*proches, familles, aidants*) ;
- ✓ Les professionnels de santé et de toute activité liée à leur démarche ;
- ✓ Les associations d'usagers et de patients ;
- ✓ Les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social.

Structure porteuse :

CHU de Poitiers.

Domaine d'intervention :

- Prévenir l'apparition des maladies, apporter une aide aux individus atteints de maladies chroniques ainsi qu'à leurs proches ;
- Réduire les inégalités aux dispositifs de prévention et d'éducation en santé par l'intervention de ProxiSanté Vienne au travers d'APIBUS (*Animations Prévention Itinérantes*). Ce bus propose des ateliers collectifs (5 à 10 personnes) au plus près des habitants dans le cadre de programmes adaptés : lutte contre la perte d'autonomie, santé sexuelle, tabacologie, prise en charge des maladies chroniques, accès aux droits...

Objectifs :

Elle poursuit quatre objectifs :

- Répondre aux besoins de santé de la population et faire face à la croissance des maladies chroniques ;
- Produire des données probantes et affermir la recherche dans le domaine de la promotion de la santé et notamment sur le thème de la santé environnementale ;
- Créer un nouveau mode d'organisation et d'intervention afin de réduire les inégalités en santé (*outils numériques, actions « hors les murs » de l'hôpital...*) ;
- Valoriser les actions en santé publique menées au CHU en les regroupant en un lieu identifié.

Participation financière du bénéficiaire (APIBUS):

Aucune.

Lieux (APIBUS) :

Chalandray, Chapelle-Montreuil, Les Trois-Moutiers, Loudun, Moncontour, Saint-Jean-de-Sauves.

Missions :

Agir plus fortement sur les causes des maladies et non plus seulement sur leurs effets.

Ce bâtiment regroupe des structures de promotion de la santé (permanences d'associations, le centre gratuit de dépistage et diagnostic des infections sexuellement transmissibles, la permanence d'accès aux soins de santé pour les plus démunis, l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé, l'unité transversale d'éducation thérapeutique du patient du CHU de Poitiers, un laboratoire d'innovation).

À QUI S'ADRESSER ?

Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers

✉ : 2 rue de la Milétrie
86000 POITIERS

☎ : 05 49 44 41 46

✉ : sylvie.aubert@chu-poitiers.fr
Coordinatrice.

marion.albouy-laty@chu-poitiers.fr:
Médecin de santé publique.
virginie.migeot@chu-poitiers.fr:
Professeur de santé publique.

ProxiSanté (pour l'action APIBUS)

☎ : 05 56 32 95 51

www.proxisante.org

2.10 L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels

Public :

Public déficient visuel.

Objectif :

Offre de services adaptés aux besoins des populations aveugles et déficientes visuelles au plus près de leur lieu de vie, par le développement de partenariats locaux.

Services et aides possibles :

Toutes les aides directes de l'UNADEV à destination des personnes déficientes visuelles ont pour objectif de favoriser leur autonomie et leur développement.

- Accompagnement social : écoute et conseils face aux difficultés socio-familiales, médicales et matérielles. Réflexions sur des solutions concrètes pour l'amélioration des conditions de vie. Orientation vers les professionnels et service de proximité.
- Centre de formations adaptées en informatique, langues étrangères et en braille, dans le cadre de projets personnels ou professionnels. Dispensées en centre régionaux ou à distance.
- Dispositif National d'Aide à Domicile : soutien de toute personne déficiente visuelle qui bénéficierait des services d'agences ou d'associations d'aide à domicile avec une compensation d'une partie des prestations assurées.

Conditions sur critère unique : celui de la déficience visuelle (fournir un justificatif de la déficience).

Financement de l'aide à domicile en service prestataire uniquement.

Services et aides possibles (suite) :

- Comité d'aide exceptionnelle :
 - Secours ponctuel
 - Financement de matériel adapté : nécessité d'une évaluation sociale et d'avoir sollicité les organismes de droit commun avant. Pas de plafond de l'aide accordée.
- Rééducation : instruction en locomotion pour apprendre à se déplacer en sécurité en milieu connus ou inconnus. Aide au développement des compétences pratiques dans tous les actes de la vie quotidienne.
- Bibliothèque sonore à disposition avec plus de 1000 ouvrages répertoriés.
- Écoles des chiens guides : mise à disposition gratuite de chiens guides.

Il est possible de bénéficier de l'ensemble des services de l'UNADEV sans être adhérent à l'association.

À QUI S'ADRESSER ?

Siège social

✉ : 12 rue de Cursol
33000 BORDEAUX

☎ : 05 56 33 85 85 (standard)

Dispositif National d'Aide à Domicile (DNAAD)

Mme SIMON LIGOU

☎ : 05 24 07 14 45

✉ : c.simon@unadev.com

Permanence sur Poitiers dans les locaux de l'ASSAHV

45 Place des Templiers
86000 POITIERS

☎ : 05 49 58 42 83

LE SOUTIEN À DOMICILE

1. Dispositifs d'information, d'évaluation et de coordination

Objectifs :

Pour évaluer les besoins d'une personne âgée et lui proposer les services adaptés, des acteurs sont présents sur tout le territoire départemental.

Selon la complexité de la situation et la régularité du suivi à apporter, différents acteurs peuvent intervenir :

- Les « Vienne Autonomie Conseils » (*anciennement les CLIC*) soutenus par le Département de la Vienne
- Les Réseaux de santé gérontologiques, soutenus par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine
- Les gestionnaires de cas des dispositifs MAIA, soutenus par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine

Sur notre département, les acteurs ont déterminé une porte d'entrée unique : les Vienne Autonomie Conseils.

Pour signaler une situation, vous pouvez donc contacter le Vienne Autonomie Conseils du territoire d'habitation de la personne qui se chargera de faire le lien avec les autres acteurs de la coordination si la situation relève de leur compétence. Depuis le 1^{er} avril 2018, les Vienne Autonomie Conseils sont implantés au sein des Maisons Départementales des Solidarités (MDS).

1.1 Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

Public :

Toutes les personnes en difficulté.

Objectifs :

Aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie.

Modalités d'intervention :

Les travailleurs sociaux et médico-sociaux des MDS sont là pour orienter les personnes vers les structures compétentes. Ils interviennent sur rendez-vous en MDS et/ou visites à domicile si la situation le justifie.

Composition de l'équipe :

Travailleurs sociaux.

Modalités d'accès :

Tout public et/ou professionnel.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Missions :

Le service départemental d'action sociale assume cinq grandes missions :

- L'accueil, l'orientation et l'accompagnement des publics en difficultés
- La prévention et la protection de l'enfance
- L'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA
- La prévention des expulsions locatives
- L'accompagnement éducatif et budgétaire des majeurs vulnérables dans le cadre des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisées (MASP).

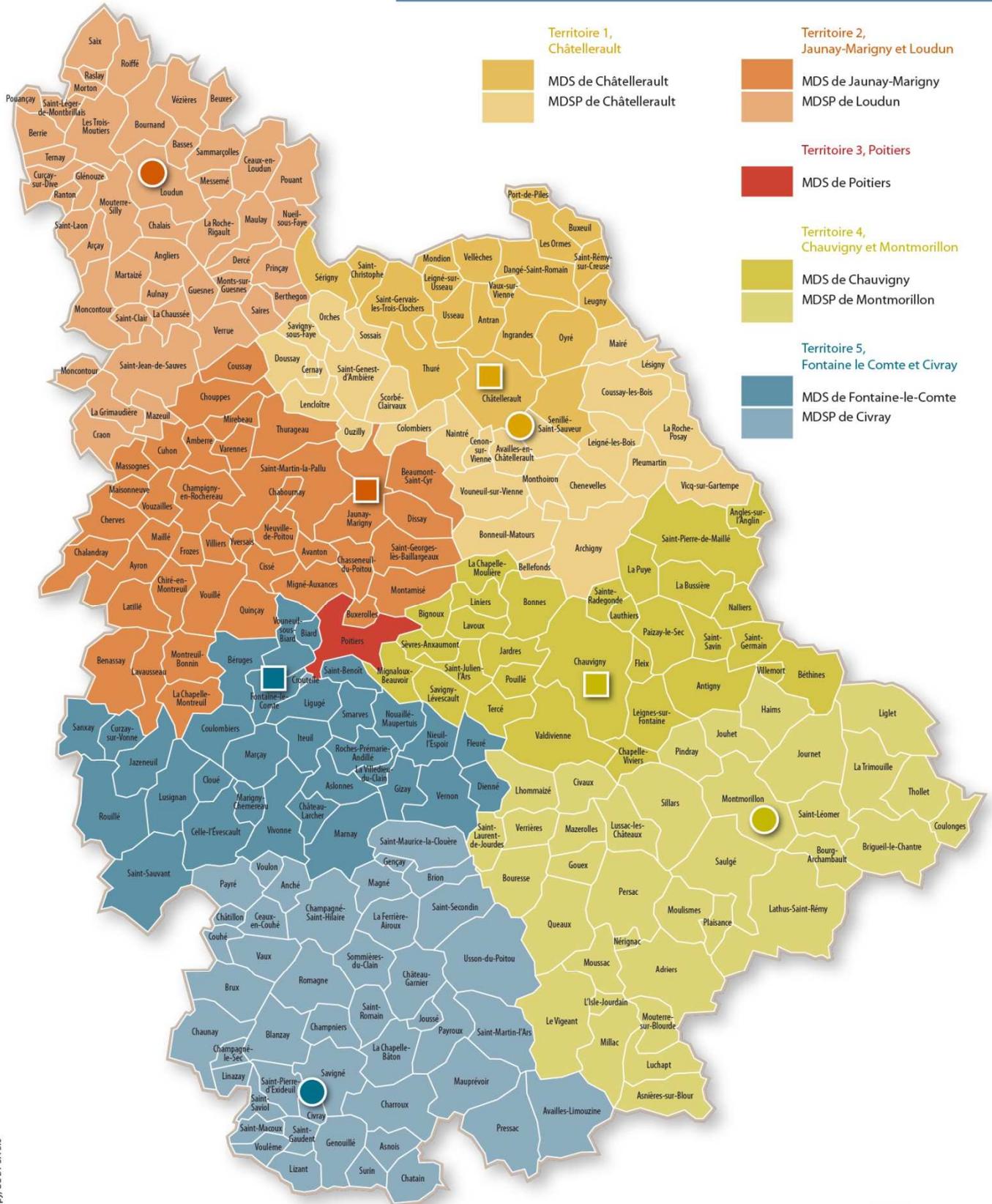
Les travailleurs sociaux sont compétents pour traiter les problématiques financières non liées à une problématique médico-sociale : impayés d'énergie, dossier de surendettement, aide alimentaire...

L'intégration des Vienne Autonomie Conseils au sein des MDS au 1er avril 2018 a pour objectif de faciliter le repérage, par le grand public, des professionnels pouvant répondre à leurs demandes. À cet égard, de nouvelles modalités d'accueil essentiellement téléphoniques ont été définies. Cette nouvelle communication sera à articuler avec la communication sur la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) mise en place en 2018. En effet, les MDS et les MDS de Proximité deviennent la porte d'entrée des publics relevant du Vienne Autonomie Conseils.

Par conséquent, on recense aujourd'hui 5 territoires d'intervention. Excepté Poitiers, les 4 autres territoires sont composés d'une MDS et d'une MDS de Proximité.

Territoires	Coordonnées MDS	Coordonnées MDS de Proximité
Territoire 1 : Châtelleraut	✉ : 7 allée Victor Saint Genis 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 23 23 02 dgas-chatel-nord@departement86.fr	✉ : 4 rue René Cassin 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 38 51 dgas-chatel-sud@departement86.fr
Territoire 2 : Jaunay-Marigny et Loudun	✉ : 3 rue Evariste Galois–ZAE de Chalembert 86130 JAUNAY-MARIGNY ☎ : 05 49 00 43 49 dgas-jaunay-clan@departement86.fr	✉ : 14 boulevard du 8 mai 1945 86200 LOUDUN ☎ : 05 49 98 10 83 dgas-loudun@departement86.fr
Territoire 3 : Poitiers	✉ : 9 rue Guillaume VII, le troubadour 86000 POITIERS ☎ : 05 49 41 97 00 dgas-poitiers@departement86.fr	
Territoire 4 : Chauvigny et Montmorillon	✉ : 37 rue Faideau 86300 CHAUVIGNY ☎ : 05 49 46 41 56 dgas-chauvigny@departement86.fr	✉ : 18 place de la victoire 86500 MONTMORILLON ☎ : 05 49 91 11 03 dgas-montmorillon@departement86.fr
Territoire 5 : Fontaine-Le-Comte et Civray	✉ : 41 rue du Vercors – site d'activités 86240 FONTAINE LE COMTE ☎ : 05 49 00 51 30 dgas-fontaine@departement86.fr	✉ : 11 rue Salvador Allende 86400 CIVRAY ☎ : 05 49 87 01 35 dgas-civray@departement86.fr

Secteurs MDS de la Vienne



Communes	MDS Compétente
Adriers	MDS de Proximité de Montmorillon
Amberre	MDS de Jaunay-Marigny
Anché	MDS de Proximité de Civray
Angles-sur-l'Anglin	MDS de Proximité de Châtellerault
Angliers	MDS de Proximité de Loudun
Antigny	MDS de Chauvigny
Antran	MDS de Châtellerault
Arcay	MDS de Proximité de Loudun
Archigny	MDS de Proximité de Châtellerault
Aslonnes	MDS de Fontaine le Comte
Asnières-sur-Blour	MDS de Proximité de Montmorillon
Asnois	MDS de Proximité de Civray
Aulnay	MDS de Proximité de Loudun
Availles-en-Châtellerault	MDS de Proximité de Châtellerault
Availles-Limouzine	MDS de Proximité de Civray
Avanton	MDS de Jaunay-Marigny
Ayron	MDS de Jaunay-Marigny
Basses	MDS de Proximité de Loudun
Beaumont Saint-Cyr	MDS de Jaunay-Marigny
Bellefonds	MDS de Proximité de Châtellerault
Benassay	MDS de Jaunay-Marigny
Berrie	MDS de Proximité de Loudun
Berthegon	MDS de Proximité de Loudun
Béruges	MDS de Fontaine le Comte
Béthines	MDS de Chauvigny
Beuxes	MDS de Proximité de Loudun
Biard	MDS de Fontaine le Comte
Bignoux	MDS de Chauvigny
Blanzay	MDS de Proximité de Civray
Bonnes	MDS de Chauvigny
Bonneuil-Matours	MDS de Proximité de Châtellerault
Bouresse	MDS de Proximité de Montmorillon
Bourg-Archambault	MDS de Proximité de Montmorillon
Bournand	MDS de Proximité de Loudun
Brigueil-le-Chantre	MDS de Proximité de Montmorillon
Brion	MDS de Proximité de Civray
Brux	MDS de Proximité de Civray
La-Bussière	MDS de Chauvigny
Buxeuil	MDS de Châtellerault
Buxerolles	MDS de Jaunay-Marigny
Ceaux-en-Loudun	MDS de Proximité de Loudun
Ceaux-en-Couhé	MDS de Proximité de Civray
Celle-Lévescault	MDS de Fontaine le Comte

Communes	MDS compétente
Cenon sur Vienne	MDS de Proximité de Châtelleraut
Cernay	MDS de Proximité de Châtelleraut
Chabournay	MDS de Jaunay-Marigny
Chalais	MDS de Proximité de Loudun
Chalandray	MDS de Jaunay-Marigny
Champagné-le-Sec	MDS de Proximité de Civray
Champagné-Saint-Hilaire	MDS de Proximité de Civray
Champigny en Rochereau	MDS de Jaunay-Marigny
Champniers	MDS de Proximité de Civray
La Chapelle-Bâton	MDS de Proximité de Civray
La-Chapelle-Moulière	MDS de Chauvigny
La-Chapelle-Montreuil	MDS de Jaunay-Marigny
Chapelle-Viviers	MDS de Chauvigny
Charroux	MDS de Proximité de Civray
Chasseneuil-du-Poitou	MDS de Jaunay-Marigny
Chatain	MDS de Proximité de Civray
Château-Garnier	MDS de Proximité de Civray
Château-Larcher	MDS de Fontaine le Comte
Châtelleraut	CCAS de Châtelleraut
Châtillon	MDS de Proximité de Civray
Chaunay	MDS de Proximité de Civray
La Chaussée	MDS de Proximité de Loudun
Chauvigny	MDS de Chauvigny
Chenevelles	MDS de Proximité de Châtelleraut
Cherves	MDS de Jaunay-Marigny
Chiré-en-Montreuil	MDS de Jaunay-Marigny
Chouppes	MDS de Jaunay-Marigny
Cissé	MDS de Jaunay-Marigny
Civaux	MDS de Proximité de Montmorillon
Civray	MDS de Proximité de Civray
Cloué	MDS de Fontaine le Comte
Colombiers	MDS de Proximité de Châtelleraut
Couhé	MDS de Proximité de Civray
Coulombiers	MDS de Fontaine le Comte
Coulonges	MDS de Proximité de Montmorillon
Coussay	MDS de Jaunay-Marigny
Coussay-les-bois	MDS de Proximité de Châtelleraut
Craon	MDS de Proximité de Loudun
Croutelle	MDS de Fontaine le Comte
Cuhon	MDS de Jaunay-Marigny
Curcay-sur-Dive	MDS de Proximité de Loudun
Curzay-sur-Vonne	MDS de Fontaine le Comte
Dangé St Romain	MDS de Châtelleraut

Communes	MDS compétente
Dercé	MDS de Proximité de Loudun
Dienné	MDS de Fontaine le Comte
Dissay	MDS de Jaunay-Marigny
Doussay	MDS de Proximité de Châtellerault
La Ferrière-Airoux	MDS de Proximité de Civray
Fleix	MDS de Chauvigny
Fleuré	MDS de Fontaine le Comte
Fontaine le Comte	MDS de Fontaine le Comte
Frozes	MDS de Jaunay-Marigny
Gençay	MDS de Proximité de Civray
Genouillé	MDS de Proximité de Civray
Gizay	MDS de Fontaine le Comte
Glénouze	MDS de Proximité de Loudun
Goux	MDS de Proximité de Montmorillon
La Grimaudière	MDS de Proximité de Loudun
Guesnes	MDS de Proximité de Loudun
Haims	MDS de Proximité de Montmorillon
Ingrandes	MDS de Châtellerault
Iteuil	MDS de Fontaine le Comte
Jardres	MDS de Chauvigny
Jaunay-Marigny	MDS de Jaunay-Marigny
Jazeneuil	MDS de Fontaine le Comte
Jouhet	MDS de Proximité de Montmorillon
Journet	MDS de Proximité de Montmorillon
Joussée	MDS de Proximité de Civray
Lathus-Saint-Rémy	MDS de Proximité de Montmorillon
Latillé	MDS de Jaunay-Marigny
Lauthiers	MDS de Chauvigny
Lavausseau	MDS de Jaunay-Marigny
Lavoux	MDS de Chauvigny
Leigné-les-bois	MDS de Proximité de Châtellerault
Leigné-sur-Usseau	MDS de Châtellerault
Leignes-sur-Fontaine	MDS de Chauvigny
Lenclouire	MDS de Proximité de Châtellerault
Lésigny	MDS de Proximité de Châtellerault
Leugny	MDS de Châtellerault
Lhonnaizé	MDS de Proximité de Montmorillon
Liglet	MDS de Proximité de Montmorillon
Ligugé	MDS de Fontaine le Comte
Linazay	MDS de Proximité de Civray
Liniers	MDS de Chauvigny
L'Isle-Jourdain	MDS de Proximité de Montmorillon
Lizant	MDS de Proximité de Civray

Communes	MDS compétente
Loudun	MDS de Proximité de Loudun
Luchapt	MDS de Proximité de Montmorillon
Lusignan	MDS de Fontaine le Comte
Lussac-les-Châteaux	MDS de Proximité de Montmorillon
Magné	MDS de Proximité de Civray
Maillé	MDS de Jaunay-Marigny
Mairé	MDS de Proximité de Châtelleraut
Maisonneuve	MDS de Jaunay-Marigny
Marçay	MDS de Fontaine le Comte
Marigny-Chemereau	MDS de Fontaine le Comte
Marnay	MDS de Fontaine le Comte
Martaizé	MDS de Proximité de Loudun
Massognes	MDS de Jaunay-Marigny
Maulay	MDS de Proximité de Loudun
Mauprévoir	MDS de Proximité de Civray
Mazerolles	MDS de Proximité de Montmorillon
Mazeuil	MDS de Proximité de Loudun
Messemé	MDS de Proximité de Loudun
Mignaloux-Beauvoir	MDS de Chauvigny
Migné Auxances	MDS de Jaunay-Marigny
Millac	MDS de Proximité de Montmorillon
Mirebeau	MDS de Jaunay-Marigny
Moncontour	MDS de Proximité de Loudun
Mondion	MDS de Châtelleraut
Montamisé	MDS de Jaunay-Marigny
Monthoiron	MDS de Proximité de Châtelleraut
Montmorillon	MDS de Proximité de Montmorillon
Montreuil-Bonnin	MDS de Jaunay-Marigny
Monts-sur-Guesnes	MDS de Proximité de Loudun
Morton	MDS de Proximité de Loudun
Moulismes	MDS de Proximité de Montmorillon
Moussac	MDS de Proximité de Montmorillon
Mouterre-Silly	MDS de Proximité de Loudun
Mouterre-sur-Blourde	MDS de Proximité de Montmorillon
Naintré	MDS de Proximité de Châtelleraut
Nalliers	MDS de Chauvigny
Nérignac	MDS de Proximité de Montmorillon
Neuville de Poitou	MDS de Jaunay-Marigny
Nieuil-l'Espoir	MDS de Fontaine le Comte
Nouaillé-Maupertuis	MDS de Fontaine le Comte
Nueil sous Faye	MDS de Proximité de Loudun
Orches	MDS de Proximité de Châtelleraut
Les Ormes	MDS de Châtelleraut

Communes	MDS compétente
Ouzilly	MDS de Proximité de Châtellerault
Oyré	MDS de Châtellerault
Paizay-le-Sec	MDS de Chauvigny
Payré	MDS de Proximité de Civray
Payroux	MDS de Proximité de Civray
Persac	MDS de Proximité de Montmorillon
Pindray	MDS de Proximité de Montmorillon
Plaisance	MDS de Proximité de Montmorillon
Pleumartin	MDS de Proximité de Châtellerault
Poitiers	GCS Itinéraire Santé
Port de Piles	MDS de Châtellerault
Pouançay	MDS de Proximité de Loudun
Pouant	MDS de Proximité de Loudun
Pouillé	MDS de Chauvigny
Pressac	MDS de Proximité de Civray
Prinçay	MDS de Proximité de Loudun
La Puye	MDS de Chauvigny
Queaux	MDS de Proximité de Montmorillon
Quinçay	MDS de Jaunay-Marigny
Ranton	MDS de Proximité de Loudun
Raslay	MDS de Proximité de Loudun
La Roche Posay	MDS de Proximité de Châtellerault
La Roche Rigault	MDS de Proximité de Loudun
Roches-Prémarie-Andillé	MDS de Fontaine le Comte
Roiffé	MDS de Proximité de Loudun
Romagne	MDS de Proximité de Civray
Rouillé	MDS de Fontaine le Comte
Saint-Benoit	MDS de Fontaine le Comte
Saint-Christophe	MDS de Châtellerault
Saint-Clair	MDS de Proximité de Loudun
Saint-Gaudent	MDS de Proximité de Civray
Saint-Genest-d'Ambières	MDS de Proximité de Châtellerault
Saint-Georges-les-Baillargeaux	MDS de Jaunay-Marigny
Saint-Germain	MDS de Chauvigny
Saint-Gervais-les-trois-clochers	MDS de Châtellerault
Saint-Jean-de-Sauves	MDS de Proximité de Loudun
Saint-Julien-l'Ars	MDS de Chauvigny
Saint-Laon	MDS de Proximité de Loudun
Saint-Laurent-de-Jourdes	MDS de Proximité de Montmorillon
Saint-Léger-de-Montbrillais	MDS de Proximité de Loudun
Saint-Léomer	MDS de Proximité de Montmorillon
Saint-Macoux	MDS de Proximité de Civray
Saint-Martin La Pallu	MDS de Jaunay-Marigny

Communes	MDS compétente
Saint-Martin-l'Ars	MDS de Proximité de Civray
Saint-Maurice-la-Clouère	MDS de Proximité de Civray
Saint-Pierre-d'Exideuil	MDS de Proximité de Civray
Saint-Pierre-de-Maillé	MDS de Chauvigny
Sainte-Radegonde	MDS de Chauvigny
Saint-Rémy sur Creuse	MDS de Châtelleraut
Saint-Romain	MDS de Proximité de Civray
Saint-Sauvant	MDS de Fontaine le Comte
Saint-Savin	MDS de Chauvigny
Saint-Saviol	MDS de Proximité de Civray
Saint-Secondin	MDS de Proximité de Civray
Saires	MDS de Proximité de Loudun
Saix	MDS de Proximité de Loudun
Sammarçolles	MDS de Proximité de Loudun
Sanxay	MDS de Fontaine le Comte
Saulgé	MDS de Proximité de Montmorillon
Savigné	MDS de Proximité de Civray
Savigny-Levescault	MDS de Chauvigny
Savigny-sous-Faye	MDS de Proximité de Châtelleraut
Scorbé-Clairvaux	MDS de Proximité de Châtelleraut
Senillé Saint-Sauveur	MDS de Châtelleraut
Sérigny	MDS de Châtelleraut
Sèvres-Anxaumont	MDS de Chauvigny
Sillars	MDS de Proximité de Montmorillon
Smarves	MDS de Fontaine le Comte
Sommières-du-Clain	MDS de Proximité de Civray
Sossay	MDS de Proximité de Châtelleraut
Surin	MDS de Proximité de Civray
Tercé	MDS de Chauvigny
Ternay	MDS de Proximité de Loudun
Thollet	MDS de Proximité de Montmorillon
Thurageau	MDS de Jaunay-Marigny
Thuré	MDS de Châtelleraut
La Trimouille	MDS de Proximité de Montmorillon
Les Trois Moutiers	MDS de Proximité de Loudun
Usseau	MDS de Châtelleraut
Usson-du-Poitou	MDS de Proximité de Civray
Valdivienne	MDS de Chauvigny
Varennes	MDS de Jaunay-Marigny
Vaux-en-Couhé	MDS de Proximité de Civray
Vaux sur Vienne	MDS de Châtelleraut
Vellèches	MDS de Châtelleraut
Vernon	MDS de Fontaine le Comte

Communes	MDS compétente
Verrières	MDS de Proximité de Montmorillon
Verrue	MDS de Proximité de Loudun
Vézières	MDS de Proximité de Loudun
Vicq-sur-Gartempe	MDS de Proximité de Châtellerault
Le Vigeant	MDS de Proximité de Montmorillon
La Villedieu du Clain	MDS de Fontaine le Comte
Villemort	MDS de Chauvigny
Villiers	MDS de Jaunay-Marigny
Vivonne	MDS de Fontaine le Comte
Vouillé	MDS de Jaunay-Marigny
Voulême	MDS de Proximité de Civray
Voulon	MDS de Proximité de Civray
Vouneuil-sous-Biard	MDS de Fontaine le Comte
Vouneuil-sur-Vienne	MDS de Proximité de Châtellerault
Vouzailles	MDS de Jaunay-Marigny
Yversay	MDS de Jaunay-Marigny

1.2 Les Vienne Autonomie Conseils

Public :

Les personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile et rencontrant une problématique médico-sociale pouvant remettre en cause cette vie à domicile.

Modalités d'intervention :

Ils proposent :

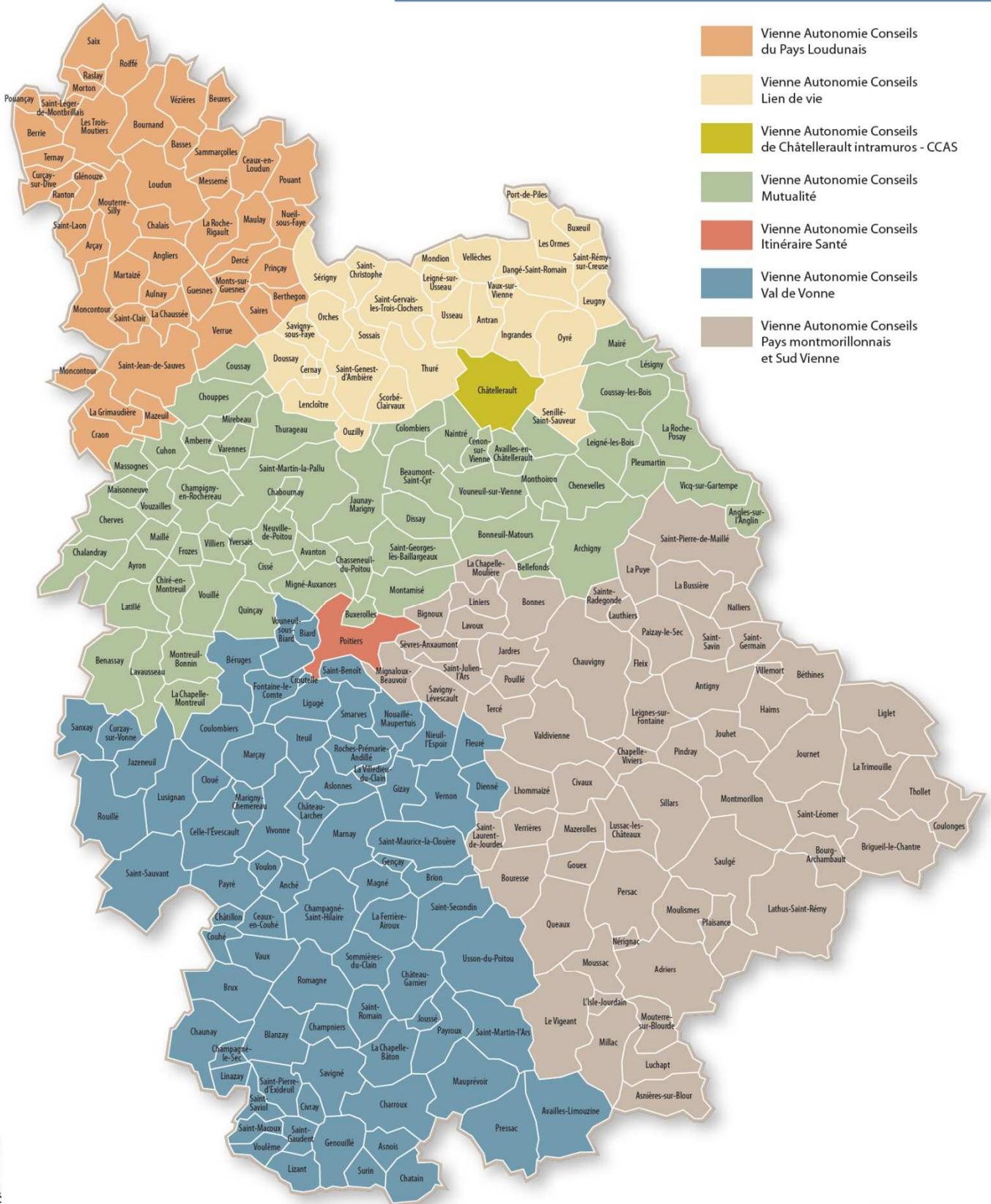
- Un lieu d'accueil, d'écoute et d'information sur :
 - les aides existantes (financières, humaines, techniques) et leurs conditions d'octroi (*exemples : l'APA, l'amélioration de l'habitat, le dispositif spécifique en sortie d'hospitalisation...*).
 - les structures d'accueil et d'hébergement (*EHPAD, RA, hébergement temporaire, accueil de jour*).
 - le soutien aux aidants familiaux.
- Une visite à domicile, effectuée par le professionnel Vienne Autonomie Conseils, permet d'évaluer les besoins de la personne en termes d'autonomie, financiers et environnementaux, pour orienter la personne vers le dispositif le plus adapté et lui proposer un plan d'aide (*service d'aides et de soins à domicile, portage de repas, téléalarme...*). La situation peut être réévaluée par la suite et le plan d'aide réajusté si besoin.
- Une coordination des interventions à domicile en vue de respecter le plan d'aide, sans se substituer à l'entourage ni aux professionnels intervenants.

Missions :

- 1) Favoriser un accompagnement médico-social de la personne âgée en perte d'autonomie afin de permettre la vie à domicile et éviter les ruptures du parcours de santé.
- 2) Organiser également des actions collectives à destination du grand public ou des professionnels.

Participation financière du bénéficiaire : Aucune.

Vienne Autonomie Conseils



Territoires	Coordonnées Vienne Autonomie Conseils (MDS)	Coordonnées Vienne Autonomie Conseils (MDS de Proximité)
Territoire 1 : Châtelleraut	<p>Vienne Autonomie Conseils Lien de vie - MDS ✉ : 7 allée Victor Saint Genis 86000 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 23 23 02 dgas-chatel-nord@departement86.fr</p> <p>Vienne Autonomie Conseils de Châtelleraut intramuros - CCAS ✉ : 5 rue Madame 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 19 45 clic@ccas-chatelleraut.fr</p>	<p>Vienne Autonomie Conseils Mutualité- MDSP ✉ : 4 rue René Cassin 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 38 51 dgas-chatel-sud@departement86.fr</p>
Territoire 2 : Jaunay-Marigny et Loudun	<p>Vienne Autonomie Conseils Mutualité - MDS ✉ : 3 rue Evariste Galois–ZAE de Chalembert 86130 JAUNAY-MARIGNY ☎ : 05 49 00 43 49 dgas-jaunay-clan@departement86.fr</p>	<p>Vienne Autonomie Conseils du Pays Loudunais - MDSP ✉ : 14 boulevard du 8 mai 1945 86200 LOUDUN ☎ : 05 49 98 10 83 dgas-loudun@departement86.fr</p>
Territoire 3 : Poitiers	<p>Vienne Autonomie Conseils Itinéraire Santé : ✉ : 203 route de Gençay 86280 SAINT-BENOIT ☎ : 05 49 30 80 70 itineraire.sante@asante-poitou-charentes.fr</p>	
Territoire 4 : Chauvigny et Montmorillon	<p>Vienne Autonomie Conseils du Pays Montmorillonais Sud Vienne - MDS ✉ : 37 rue Faideau 86300 CHAUVIGNY ☎ : 05 49 46 41 56 dgas-chauvigny@departement86.fr</p>	<p>Vienne Autonomie Conseils du Pays Montmorillonais Sud Vienne - MDSP ✉ : 18 place de la victoire 86500 MONTMORILLON ☎ : 05 49 91 11 03 dgas-montmorillon@departement86.fr</p>
Territoire 5 : Fontaine-Le-Comte et Civray	<p>Vienne Autonomie Conseils Val de Vonne - MDS ✉ : 41 rue du Vercors – site d’activités 86240 FONTAINE LE COMTE ☎ : 05 49 00 51 30 dgas-fontaine@departement86.fr</p>	<p>Vienne Autonomie Conseils Val de Vonne - MDSP ✉ : 11 rue Salvador Allende 86400 CIVRAY ☎ : 05 49 87 01 35 dgas-civray@departement86.fr</p>

Communes	Vienne Autonomie Conseils compétent
Adriers	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Amberre	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Anché	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Angles-sur-l'Anglin	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Angliers	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Antigny	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Antran	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Arcay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Archigny	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Aslonnes	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Asnières-sur-Blour	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Asnois	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Aulnay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Availles-en-Châtelleraut	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Availles-Limouzine	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Avanton	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Ayron	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Basses	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Beaumont Saint-Cyr	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Bellefonds	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Benassay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Berrie	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Berthegon	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Béruges	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Béthines	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Beuxes	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Biard	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Bignoux	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Blanzay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Bonnes	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Bonneuil-Matours	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Bouresse	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Bourg-Archambault	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Bournand	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Brigueil-le-Chantre	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Brion	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Brux	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
La-Bussière	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Buxeuil	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Buxerolles	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Ceaux-en-Loudun	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Ceaux-en-Couhé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Celle-Lévescault	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte

Communes	Vienne Autonomie Conseils compétent
Cenon sur Vienne	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Cernay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Chabournay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Chalais	Vienne Autonomie Conseils MDS de Proximité de Loudun
Chalandray	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Champagné-le-Sec	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Champagné-Saint-Hilaire	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Champigny en Rochereau	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Champniers	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
La Chapelle-Bâton	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
La-Chapelle-Moulière	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
La-Chapelle-Montreuil	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Chapelle-Viviers	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Charroux	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Chasseneuil-du-Poitou	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Chatain	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Château-Garnier	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Château-Larcher	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Châtelleraut	Vienne Autonomie Conseils - CCAS de Châtelleraut
Châtillon	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Chaunay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
La Chaussée	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Chauvigny	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Chenevelles	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Cherves	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Chiré-en-Montreuil	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Chouppes	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Cissé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Civaux	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Civray	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Cloué	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Colombiers	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Couhé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Coulombiers	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Coulonges	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Coussay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Coussay-les-bois	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Craon	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Croutelle	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Cuhon	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Curcay-sur-Dive	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Curzay-sur-Vonne	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Dangé St Romain	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut

Communes	Vienne Autonomie Conseils compétent
Dercé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Dienné	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Dissay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Doussay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
La Ferrière-Airoux	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Fleix	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Fleuré	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Fontaine le Comte	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Frozes	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Gençay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Genouillé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Gizay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Glénouze	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Goux	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
La Grimaudière	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Guesnes	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Haims	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Ingrandes	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Iteuil	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Jardres	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Jaunay-Marigny	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Jazeneuil	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Jouhet	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Journet	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Joussée	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Lathus-Saint-Rémy	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Latillé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Lauthiers	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Lavausseau	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Lavoux	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Leigné-les-bois	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Leigné-sur-Usseau	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Leignes-sur-Fontaine	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Lenclouire	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Lésigny	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Leugny	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Lhonnaizé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Liglet	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Ligugé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Linazay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Liniers	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
L'Isle-Jourdain	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Lizant	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray

Communes	Vienne Autonomie Conseils compétent
Loudun	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Luchapt	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Lusignan	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Lussac-les-Châteaux	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Magné	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Maillé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Mairé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Maisonneuve	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Marçay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Marigny-Chemereau	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Marnay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Martaizé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Massognes	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Maulay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Mauprévoir	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Mazerolles	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Mazeuil	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Messemé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Mignaloux-Beauvoir	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Migné Auxances	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Millac	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Mirebeau	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Moncontour	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Mondion	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Montamisé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Monthoiron	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Montmorillon	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Montreuil-Bonnin	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Monts-sur-Guesnes	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Morton	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Moulismes	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Moussac	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Mouterre-Silly	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Mouterre-sur-Blourde	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Naintré	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Nalliers	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Nérignac	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Neuville de Poitou	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Nieuil-l'Espoir	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Nouaillé-Maupertuis	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Nueil sous Faye	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Orches	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Les Ormes	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut

Communes	Vienne Autonomie Conseils compétent
Ouzilly	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Oyré	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Paizay-le-Sec	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Payré	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Payroux	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Persac	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Pindray	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Plaisance	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Pleumartin	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Poitiers	Vienne Autonomie Conseils - GCS Itinéraire Santé
Port de Piles	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Pouançay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Pouant	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Pouillé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Pressac	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Prinçay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
La Puye	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Queaux	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Quinçay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Ranton	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Raslay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
La Roche Posay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
La Roche Rigault	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Roches-Prémarie-Andillé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Roiffé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Romagne	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Rouillé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Saint-Benoit	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Saint-Christophe	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Saint-Clair	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Saint-Gaudent	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Saint-Genest-d'Ambières	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Saint-Georges-les-Baillargeaux	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Saint-Germain	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Saint-Gervais-les-trois-clochers	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Saint-Jean-de-Sauves	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Saint-Julien-l'Ars	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Saint-Laon	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Saint-Laurent-de-Jourdes	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Saint-Léger-de-Montbrillais	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Saint-Léomer	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Saint-Macoux	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Saint-Martin La Pallu	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny

Communes	Vienne Autonomie Conseils compétent
Saint-Martin-l'Ars	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Saint-Maurice-la-Clouère	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Saint-Pierre-d'Exideuil	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Saint-Pierre-de-Maillé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Sainte-Radegonde	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Saint-Rémy sur Creuse	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Saint-Romain	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Saint-Sauvant	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Saint-Savin	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Saint-Saviol	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Saint-Secondin	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Saires	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Saix	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Sammarçolles	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Sanxay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Saulgé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Savigné	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Savigny-Levescault	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Savigny-sous-Faye	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Scorbé-Clairvaux	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Senillé Saint-Sauveur	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Sérigny	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Sèvres-Anxaumont	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Sillars	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Smarves	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Sommières-du-Clain	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Sossay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Surin	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Tercé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Ternay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Thollet	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Thurageau	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Thuré	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
La Trimouille	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Les Trois Moutiers	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Usseau	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Usson-du-Poitou	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Valdivienne	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Varenes	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Vaux-en-Couhé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Vaux sur Vienne	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Vellèches	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Châtelleraut
Vernon	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte

Communes	Vienne Autonomie Conseils compétent
Verrières	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
Verrue	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Vézières	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Loudun
Vicq-sur-Gartempe	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Le Vigeant	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Montmorillon
La Villedieu du Clain	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Villemort	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Chauvigny
Villiers	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Vivonne	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Vouillé	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Voulême	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Voulon	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Civray
Vouneuil-sous-Biard	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Fontaine le Comte
Vouneuil-sur-Vienne	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Proximité de Châtelleraut
Vouzailles	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny
Yversay	Vienne Autonomie Conseils - MDS de Jaunay-Marigny

1.3 Les réseaux de santé gériatriques

Public :

Les personnes âgées de 75 ans et plus (60 ans sur dérogation), ayant une problématique sanitaire (polyopathologies, cancer, BPCO ou AVC, maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, ...) en situation complexe et fragile compromettant la vie à domicile.

Modalités d'intervention :

Lors d'une visite d'évaluation à domicile, ils recensent les besoins sanitaires et médico-sociaux de la personne puis élaborent un Plan Personnalisé de Santé (PPS) afin de répondre à ses besoins en coordonnant les différents intervenants au domicile, toujours en lien avec le médecin traitant.

Le réseau peut faire intervenir des psychologues, diététiciennes, infirmières de psychiatrie si nécessaire dans le cadre de leurs interventions.

Modalités d'accès :

Tout professionnel peut faire appel à un Réseau gériatrique ou orienter l'utilisateur vers ce dernier. Il n'y a pas besoin de prescription médicale.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

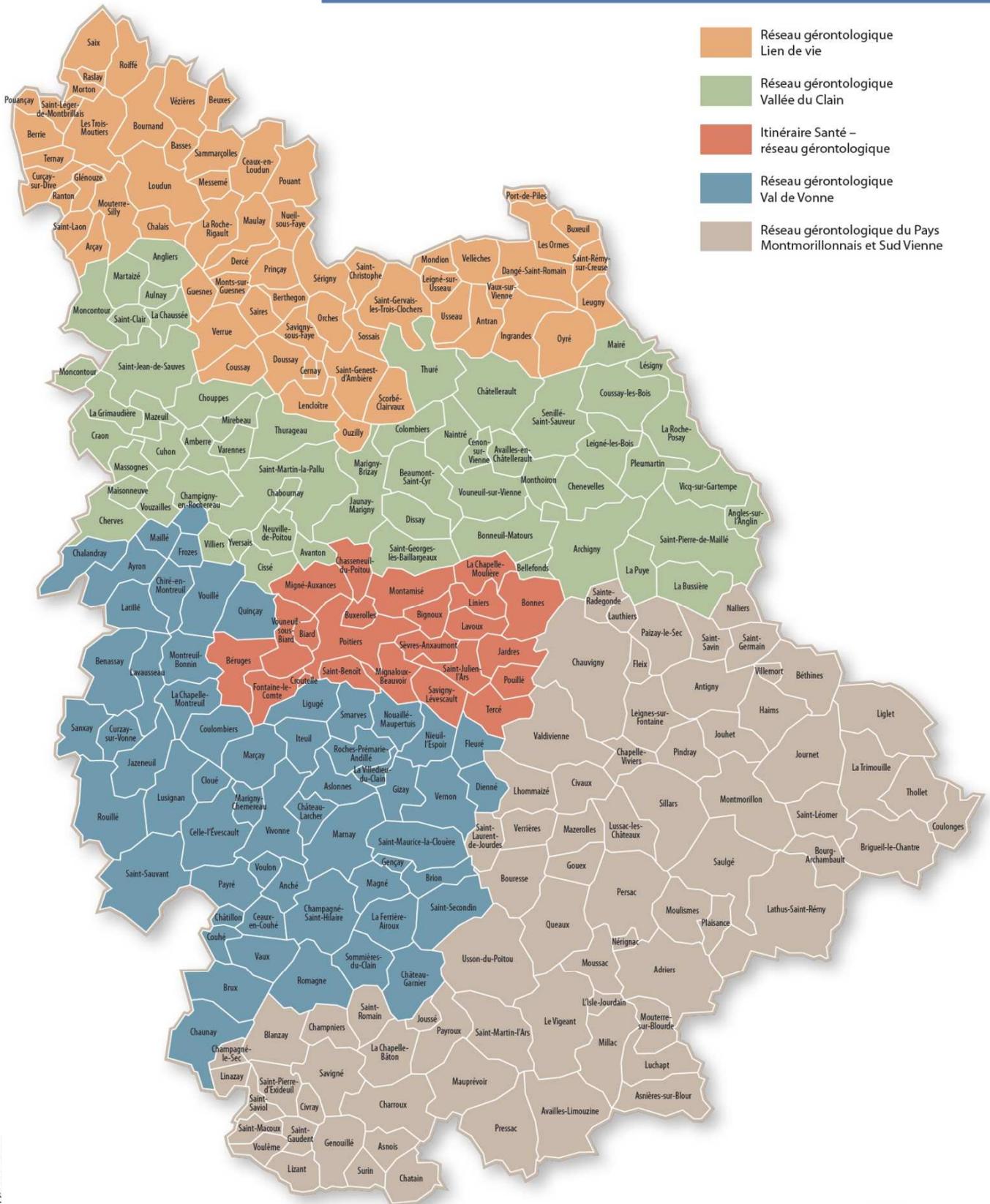
Missions :

Ils favorisent un accompagnement global de la personne âgée en perte d'autonomie afin de permettre la vie à domicile et éviter les ruptures du parcours de santé.

Les réseaux gériatriques ont aussi pour mission d'accompagner et de soutenir les aidants naturels et professionnels.

Réseau Gériatrique	Coordonnées	
Réseau Lien de Vie	Résidence Belle Allée 5 Rue Vilvert 86140 SCORBE-CLAIRVAUX	☎ : 05 49 93 12 29 ✉ : liendevie86@gmail.com
Réseau Vallée du Clain	5 Avenue Gérard Girault 86130 JAUNAY-MARIGNY	☎ : 05 49 37 81 37 ✉ : rgvdc@esante-poitou-charentes.fr
Réseau Itinéraire Santé	203 Route de Gençay 86280 SAINT-BENOIT	☎ : 05 49 30 80 70 ✉ : itineraire.sante@esante-poitou-charentes.fr
Réseau Val de Vonne	29 rue de Chypre 86600 LUSIGNAN	☎ : 05 49 54 38 62 ✉ : reseau-gerontologique@wanadoo.fr
Réseau du pays Montmorillonnais et sud Vienne	13 Avenue du Dr Dupont 86320 LUSSAC LES CHATEAUX	☎ : 05 49 84 93 20 ✉ : rgpm-clic@wanadoo.fr

Réseaux gérontologiques de la Vienne



Communes	Réseau gérontologique compétent
Adriers	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Amberre	Réseau Vallée du Clain
Anché	Réseau Val de Vonne
Angles-sur-l'Anglin	Réseau Vallée du Clain
Angliers	Réseau Vallée du Clain
Antigny	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Antran	Réseau Lien de Vie
Arcay	Réseau Lien de Vie
Archigny	Réseau Vallée du Clain
Aslonnes	Réseau Val de Vonne
Asnières-sur-Blour	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Asnois	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Aulnay	Réseau Vallée du Clain
Availles-en-Châtelleraut	Réseau Vallée du Clain
Availles-Limouzine	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Avanton	Réseau Vallée du Clain
Ayron	Réseau Val de Vonne
Basses	Réseau Lien de Vie
Beaumont Saint-Cyr	Réseau du Vallée du Clain
Bellefonds	Réseau Vallée du Clain
Benassay	Réseau Val de Vonne
Berrie	Réseau Lien de Vie
Berthegon	Réseau Lien de Vie
Béruges	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Béthines	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Beuxes	Réseau Lien de Vie
Biard	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Bignoux	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Blanzay	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Bonnes	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Bonneuil-Matours	Réseau Vallée du Clain
Bouresse	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Bourg-Archambault	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Bournand	Réseau Lien de Vie
Brigueil-le-Chantre	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Brion	Réseau Val de Vonne
Brux	Réseau Val de Vonne
La-Bussière	Réseau Vallée du Clain
Buxeuil	Réseau Lien de Vie
Buxerolles	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Ceaux-en-Loudun	Réseau Lien de Vie
Ceaux-en-Couhé	Réseau Val de Vonne

Communes	Réseau gérontologique compétent
Celle-Lévescault	Réseau Val de Vonne
Cenon sur Vienne	Réseau Vallée du Clain
Cernay	Réseau Lien de Vie
Chabournay	Réseau Vallée du Clain
Chalais	Réseau Lien de Vie
Chalandray	Réseau Val de Vonne
Champagné-le-Sec	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Champagné-Saint-Hilaire	Réseau Val de Vonne
Champigny en Rochereau	Réseau Vallée du Clain et Réseau Val de Vonne
Champniers	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
La Chapelle-Bâton	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
La-Chapelle-Moulière	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
La-Chapelle-Montreuil	Réseau Val de Vonne
Chapelle-Viviers	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Charroux	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Chasseneuil-du-Poitou	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Chatain	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Château-Garnier	Réseau Val de Vonne
Château-Larcher	Réseau Val de Vonne
Châtelleraut	Réseau Vallée du Clain
Châtillon	Réseau Val de Vonne
Chaunay	Réseau Val de Vonne
La Chaussée	Réseau Vallée du Clain
Chauvigny	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Chenevelles	Réseau Vallée du Clain
Cherves	Réseau Vallée du Clain
Chiré-en-Montreuil	Réseau Val de Vonne
Chouppes	Réseau Vallée du Clain
Cissé	Réseau Vallée du Clain
Civaux	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Civray	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Cloué	Réseau Val de Vonne
Colombiers	Réseau Vallée du Clain
Couhé	Réseau Val de Vonne
Coulombiers	Réseau Val de Vonne
Coulonges	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Coussay	Réseau Lien de Vie
Coussay-les-bois	Réseau Vallée du Clain
Craon	Réseau Vallée du Clain
Croutelle	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Cuhon	Réseau Vallée du Clain
Curcay-sur-Dive	Réseau Lien de Vie
Curzay-sur-Vonne	Réseau Val de Vonne

Communes	Réseau gérontologique compétent
Dangé St Romain	Réseau Lien de Vie
Dercé	Réseau Lien de Vie
Dienné	Réseau Val de Vonne
Dissay	Réseau Vallée du Clain
Doussay	Réseau Lien de Vie
La Ferrière-Airoux	Réseau Val de Vonne
Fleix	Réseau du pays Montmorillonnais et sud Vienne
Fleuré	Réseau Val de Vonne
Fontaine le Comte	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Frozes	Réseau Val de Vonne
Gençay	Réseau Val de Vonne
Genouillé	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Gizay	Réseau Val de Vonne
Glénouze	Réseau Lien de Vie
Goux	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
La Grimaudière	Réseau Vallée du Clain
Guesnes	Réseau Lien de Vie
Haims	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Ingrandes	Réseau Lien de Vie
Iteuil	Réseau Val de Vonne
Jardres	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Jaunay-Marigny	Réseau Vallée du Clain
Jazeneuil	Réseau Val de Vonne
Jouhet	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Journet	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Joussée	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Lathus-Saint-Rémy	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Latillé	Réseau Val de Vonne
Lauthiers	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Lavausseau	Réseau Val de Vonne
Lavoux	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Leigné-les-bois	Réseau Vallée du Clain
Leigné-sur-Usseau	Réseau Lien de Vie
Leignes-sur-Fontaine	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Lenclouire	Réseau Lien de Vie
Lésigny	Réseau Vallée du Clain
Leugny	Réseau Lien de Vie
Lhonnaizé	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Liglet	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Ligugé	Réseau Val de Vonne
Linazay	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Liniers	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
L'Isle-Jourdain	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne

Communes	Réseau gérontologique compétent
Lizant	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Loudun	Réseau Lien de Vie
Luchapt	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Lusignan	Réseau Val de Vonne
Lussac-les-Châteaux	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Magné	Réseau Val de Vonne
Maillé	Réseau Val de Vonne
Mairé	Réseau Vallée du Clain
Maisonneuve	Réseau Vallée du Clain
Marçay	Réseau Val de Vonne
Marigny-Chemereau	Réseau Val de Vonne
Marnay	Réseau Val de Vonne
Martaizé	Réseau Vallée du Clain
Massognes	Réseau Vallée du Clain
Maulay	Réseau Lien de Vie
Mauprévoir	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Mazerolles	Réseau Vallée du Clain
Mazeuil	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Messemé	Réseau Lien de Vie
Mignaloux-Beauvoir	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Migné Auxances	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Millac	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Mirebeau	Réseau Vallée du Clain
Moncontour	Réseau Vallée du Clain
Mondion	Réseau Lien de Vie
Montamisé	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Monthoiron	Réseau Vallée du Clain
Montmorillon	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Montreuil-Bonnin	Réseau Val de Vonne
Monts-sur-Guesnes	Réseau Lien de Vie
Morton	Réseau Lien de Vie
Moulismes	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Moussac	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Mouterre-Silly	Réseau Lien de Vie
Mouterre-sur-Blourde	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Naintré	Réseau Vallée du Clain
Nalliers	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Nérignac	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Neuville de Poitou	Réseau Vallée du Clain
Nieuil-l'Espoir	Réseau Val de Vonne
Nouaillé-Maupertuis	Réseau Val de Vonne
Nueil sous Faye	Réseau Lien de Vie
Orches	Réseau Lien de Vie

Communes	Réseau gérontologique compétent
Les Ormes	Réseau Lien de Vie
Ouzilly	Réseau Lien de Vie
Oyré	Réseau Lien de Vie
Paizay-le-Sec	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Payré	Réseau Val de Vonne
Payroux	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Persac	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Pindray	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Plaisance	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Pleumartin	Réseau Vallée du Clain
Poitiers	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Port de Piles	Réseau Lien de Vie
Pouançay	Réseau Lien de Vie
Pouant	Réseau Lien de Vie
Pouillé	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Pressac	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Prinçay	Réseau Lien de Vie
La Puye	Réseau Vallée du Clain
Queaux	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Quinçay	Réseau Val de Vonne
Ranton	Réseau Lien de Vie
Raslay	Réseau Lien de Vie
La Roche Posay	Réseau Vallée du Clain
La Roche Rigault	Réseau Lien de Vie
Roches-Prémarie-Andillé	Réseau Val de Vonne
Roiffé	Réseau Lien de Vie
Romagne	Réseau Val de Vonne
Rouillé	Réseau Val de Vonne
Saint-Benoit	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Saint-Christophe	Réseau Lien de Vie
Saint-Clair	Réseau Vallée du Clain
Saint-Gaudent	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Genest-d'Ambieres	Réseau Lien de Vie
Saint-Georges-les-Baillargeaux	Réseau Vallée du Clain
Saint-Germain	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Gervais-les-trois-clochers	Réseau Lien de Vie
Saint-Jean-de-Sauves	Réseau Vallée du Clain
Saint-Julien-l'ars	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Saint-Laon	Réseau Lien de Vie
Saint-Laurent-de-Jourdes	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Léger-de-Montbrillais	Réseau Lien de Vie
Saint-Léomer	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Macoux	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne

Communes	Réseau gérontologique compétent
Saint-Martin-l'Ars	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Martin La Pallu	Réseau Vallée du Clain
Saint-Maurice-la-Clouère	Réseau Val de Vonne
Saint-Pierre-d'Exideuil	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Pierre-de-Maillé	Réseau Vallée du Clain
Sainte-Radegonde	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Rémy sur Creuse	Réseau Lien de Vie
Saint-Romain	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Sauvant	Réseau Val de Vonne
Saint-Savin	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Saviol	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Saint-Secondin	Réseau Val de Vonne
Saires	Réseau Lien de Vie
Saix	Réseau Lien de Vie
Sammarçolles	Réseau Lien de Vie
Sanxay	Réseau Val de Vonne
Saulgé	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Savigné	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Savigny-Levescault	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Savigny-sous-Faye	Réseau Lien de Vie
Scorbé-Clairvaux	Réseau Lien de Vie
Senillé Saint-Sauveur	Réseau Vallée du Clain
Sérigny	Réseau Lien de Vie
Sèvres-Anxaumont	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Sillars	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Smarves	Réseau Val de Vonne
Sommières-du-Clain	Réseau Val de Vonne
Sossay	Réseau Lien de Vie
Surin	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Tercé	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Ternay	Réseau Lien de Vie
Thollet	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Thurageau	Réseau Vallée du Clain
Thuré	Réseau Vallée du Clain
La Trimouille	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Les Trois Moutiers	Réseau Lien de Vie
Usseau	Réseau Lien de Vie
Usson-du-Poitou	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Valdivienne	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Varennes	Réseau Vallée du Clain
Vaux-en-Couhé	Réseau Val de Vonne
Vaux sur Vienne	Réseau Lien de Vie
Vellèches	Réseau Lien de Vie

Communes	Réseau gérontologique compétent
Vernon	Réseau Val de Vonne
Verrières	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Verrue	Réseau Lien de Vie
Vézières	Réseau Lien de Vie
Vicq-sur-Gartempe	Réseau Vallée du Clain
Le Vigeant	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
La Villedieu du Clain	Réseau Val de Vonne
Villemort	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Villiers	Réseau Vallée du Clain
Vivonne	Réseau Val de Vonne
Vouillé	Réseau Val de Vonne
Voulême	Réseau du Pays Montmorillonnais et sud Vienne
Voulon	Réseau Val de Vonne
Vouneuil-sous-Biard	Itinéraire Santé – Réseau gérontologique
Vouneuil-sur-Vienne	Réseau Vallée du Clain
Vouzailles	Réseau Vallée du Clain
Yversay	Réseau Vallée du Clain

1.4 La gestion de cas des dispositifs MAIA

Public :

Les personnes de plus de 60 ans vivant à domicile en perte d'autonomie et en situation complexe, nécessitant un accompagnement médico-social régulier et au long cours.

Modalités :

Grâce à différentes visites d'évaluation à domicile, les gestionnaires de cas recensent l'ensemble des besoins de la personne pour élaborer un plan d'aide et d'accompagnement (Plan de Services Individualisé) et coordonnent les différents acteurs intervenants au domicile.

Les gestionnaires de cas disposent de temps pour suivre de manière régulière ces malades et leur entourage sur le long terme.

Saisine :

Les gestionnaires de cas ne peuvent pas être interpellés directement : les situations complexes doivent être signalées aux acteurs de la coordination gérontologique (Vienne Autonomie Conseils et réseaux gérontologiques).

Après analyse des éléments recueillis, ce sont eux qui transmettent la situation aux gestionnaires de cas.

Les gestionnaires de cas sont implantés au sein des Vienne Autonomie Conseils et réseaux gérontologiques existants.

Ils interviennent sans prescription médicale.

Participation financière du bénéficiaire :

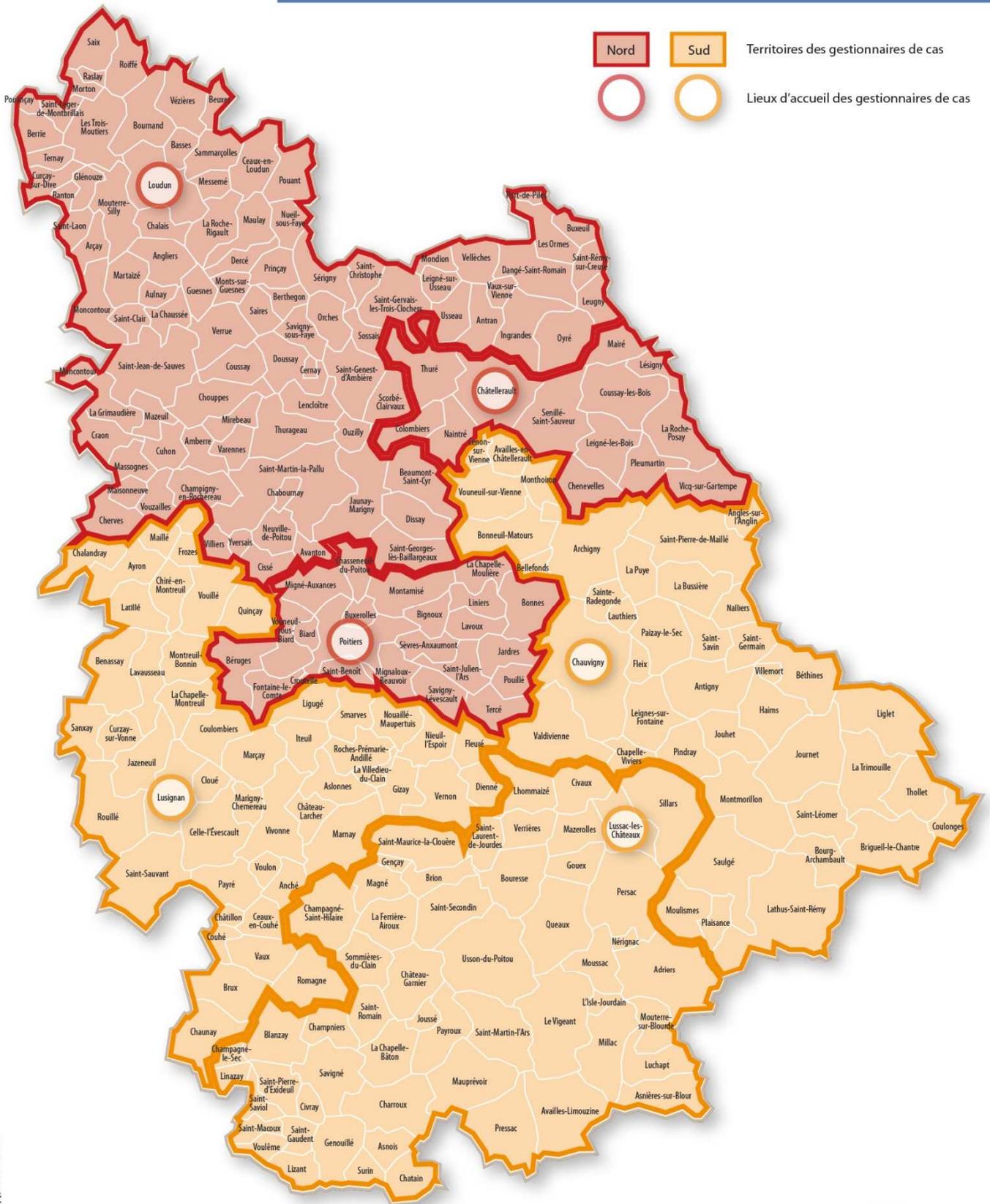
Aucune.

Missions :

Les gestionnaires de cas des dispositifs MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) accompagnent au long cours des personnes âgées en perte d'autonomie et font remonter au guichet intégré du dispositif MAIA les ruptures observées du parcours de santé.

Ils ont aussi pour mission d'accompagner et de soutenir les aidants naturels et professionnels (appui notamment aux professionnels de santé de premiers recours).

Gestionnaires de cas de la Vienne



2. Diagnostic, soins et réadaptation

Cinq sites hospitaliers et trois établissements privés sont présents sur le territoire.

Établissements de santé	Coordonnées
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Châtellerault	Rue du Dr Luc Montagnier – Rocade Est 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 90 90
Clinique Kapa Santé	17 rue de Verdun 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 85 85 85
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Loudun	3 Rue des Visitandines 86200 LOUDUN ☎ : 05 49 98 42 42
CHU – Site de Lusignan	29 rue de Chypre 86130 LUSIGNAN ☎ : 05 49 43 78 60
CHU - Site de Montmorillon	2 Rue Henri Dunant 86500 MONTMORILLON ☎ : 05 49 83 83 83
CHU – Site de Poitiers	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS ☎ : 05 49 44 44 44
Clinique Saint Charles	3 rue de la Providence 86000 POITIERS ☎ : 05 49 42 26 26
Polyclinique de Poitiers	1 rue de la Providence 86000 POITIERS ☎ : 05 49 61 70 00

2.1 Les services, soins à domicile et réadaptation

2.1.1 Les services d'Hospitalisation À Domicile (HAD)

Public :

Malades atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, évolutives et/ou instables nécessitant des soins complexes : pansements complexes (plus de 30min), soins palliatifs, soins de nursing lourds (au minimum 2h par jour avec minimum 2 passages), prise en charge de la douleur...

Objectif :

L'hospitalisation à domicile permet d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable en fonction de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et nécessairement coordonnés.

L'HAD est une hospitalisation à part entière qui permet au patient de profiter de soins complexes, multiples et fréquents à domicile, identiques à ceux reçus à l'hôpital tout en bénéficiant de sa structure familiale.

Modalités d'intervention :

Trois critères sont indispensables pour pouvoir admettre un patient en HAD :

- l'état médical du patient doit correspondre aux critères de prise en charge de la structure ;
- le domicile doit être adapté (propre et disposant d'un moyen de communication) ;
- l'accord du patient et de son entourage.

Un projet thérapeutique est établi et doit être signé par les deux médecins acteurs de la prise en charge du patient : le médecin coordonnateur de l'HAD et le médecin traitant. Le médecin coordonnateur assure la liaison avec les médecins hospitaliers et libéraux et coordonne les soins.

Le patient a le choix de conserver ses professionnels de santé libéraux habituels grâce à des conventions entre l'HAD et ces derniers.

L'HAD peut intervenir en EHPAD comme au domicile personnel. Cela n'a pas d'incidence sur le versement de l'APA ou de la PCH en établissement.

Modalités d'accès :

L'HAD est prescrite par le médecin traitant du patient, le médecin coordinateur de l'EHPAD ou le médecin hospitalier (avec accord du médecin traitant). L'admission est prononcée par le médecin coordinateur de l'HAD après une évaluation médicale, paramédicale et sociale du patient, sur la base d'un projet thérapeutique.

La demande peut se faire grâce à l'outil Via Trajectoire.

Missions :

Les malades pris en charge nécessitent des soins complexes qui sont formalisés dans un projet thérapeutique, réalisé par le médecin coordonnateur de l'HAD. Ce projet comporte des aspects cliniques et psychosociaux :

- une coordination des soins
- une évaluation médicale au moins hebdomadaire
- des soins infirmiers
- des soins de kinésithérapie et/ou des soins dispensés par un aide-soignant et/ou des soins d'orthophonie et/ou des conseils de diététique et/ou une prise en charge psychologique et/ou des prestations d'ergothérapie et/ou une prise en charge sociale.

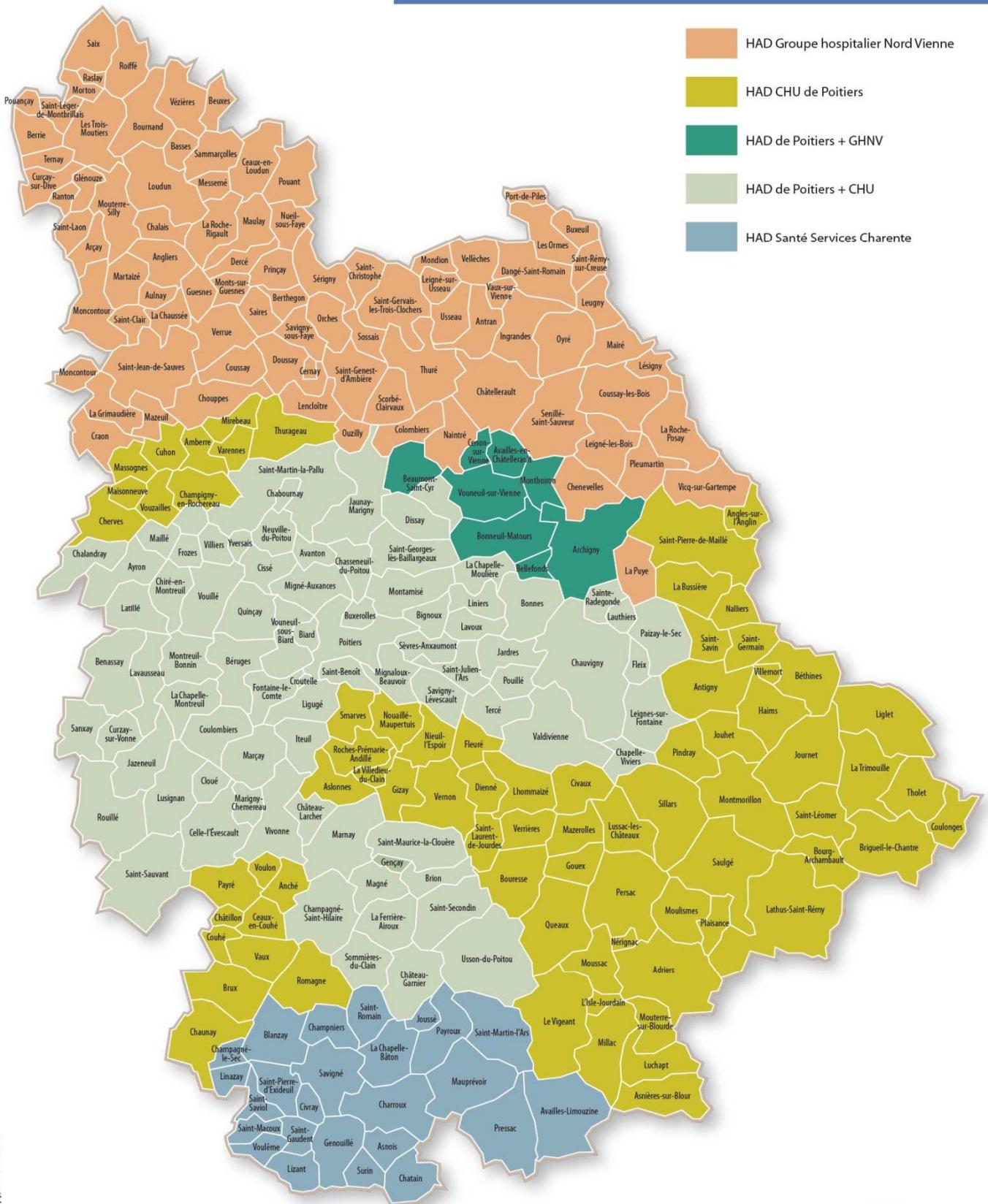
Composition de l'équipe :

Outre le médecin coordonnateur, l'infirmière coordonnatrice, les équipes d'aides-soignantes et d'infirmières, la structure d'HAD peut comprendre une assistante sociale, un kinésithérapeute, un ergothérapeute, une diététicienne, une psychologue...

L'HAD travaille également avec les libéraux du territoire pour des soins auprès du patient et pour la délégation de certaines tâches.

L'HAD doit assurer une permanence des soins 24h/24 et 7j/7.

HAD de la Vienne



Services d'HAD	Coordonnées	
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Châtelleraut	Rue du Dr Luc Montagnier – Rocade Est 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 02 40 70
CHU de Poitiers	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 45 45
HAD de Poitiers	3 Rue de la Providence 86000 POITIERS	☎ : 05 49 42 26 17
HAD Santé services Charente	4 chemin de Frégéneuil 16800 SOYAUX	☎ : 05 45 20 51 00

Communes	Service d'HAD compétent
Adriers	HAD du CHU de Poitiers
Amberre	HAD du CHU de Poitiers
Anché	HAD du CHU de Poitiers
Angles-sur-l'Anglin	HAD du CHU de Poitiers
Angliers	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Antigny	HAD du CHU de Poitiers
Antran	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Arcay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Archigny	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Aslonnes	HAD du CHU de Poitiers
Asnières-sur-Blour	HAD du CHU de Poitiers
Asnois	HAD Santé Services Charente
Aulnay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Availles-en-Châtelleraut	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Availles-Limouzine	HAD Santé Services Charente
Avanton	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Ayron	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Basses	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Beaumont Saint-Cyr	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Bellefonds	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Benassay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Berrie	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Berthegon	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Béruges	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers

Communes	Service d'AHD compétent
Béthines	HAD du CHU de Poitiers
Beuxes	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Biard	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Bignoux	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Blanzay	HAD Santé Services Charente
Bonnes	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Bonneuil-Matours	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Bouresse	HAD du CHU de Poitiers
Bourg-Archambault	HAD du CHU de Poitiers
Bournand	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Brigueil-le-Chantre	HAD du CHU de Poitiers
Brion	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Brux	HAD du CHU de Poitiers
La Bussière	HAD du CHU de Poitiers
Buxerolles	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Buxeuil	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Ceaux-en-Couhé	HAD du CHU de Poitiers
Ceaux-en-Loudun	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Celle-Lévescault	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Cenon sur Vienne	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Cernay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Chabournay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Chalais	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Chalandray	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Champagné-le-Sec	HAD Santé Services Charente
Champagné-Saint-Hilaire	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Champigny en Rochereau	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Champniers	HAD Santé Services Charente
La Chapelle-Bâton	HAD Santé Services Charente
La-Chapelle-Montreuil	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
La-Chapelle-Moulière	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Chapelle-Viviers	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Charroux	HAD Santé Services Charente

Communes	Service d'HAD compétent
Chasseneuil-du-Poitou	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Château-Garnier	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Château-Larcher	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Châtelleraut	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Châtillon	HAD du CHU de Poitiers
Chaunay	HAD du CHU de Poitiers
La Chaussée	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Chauvigny	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Chenevelles	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Cherves	HAD du CHU de Poitiers
Chiré-en-Montreuil	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Chouppes	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Cissé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Civaux	HAD du CHU de Poitiers
Civray	HAD Santé Services Charente
Cloué	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Colombiers	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Couhé	HAD du CHU de Poitiers
Coulombiers	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Coulonges	HAD du CHU de Poitiers
Coussay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Coussay-les-bois	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Craon	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Croutelle	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Cuhon	HAD du CHU de Poitiers
Curçay-sur-Dive	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Curçay-sur-Vonne	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Dangé St Romain	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Dercé	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Dienné	HAD du CHU de Poitiers
Dissay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Doussay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
La Ferrière-Airoux	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Fleix	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Fleuré	HAD du CHU de Poitiers

Communes	Service d'HAD compétent
Fontaine le Comte	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Frozes	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Gençay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Genouillé	HAD Santé Services Charente
Gizay	HAD du CHU de Poitiers
Glénouze	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Goux	HAD du CHU de Poitiers
La Grimaudière	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Guesnes	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Haims	HAD du CHU de Poitiers
Ingrandes	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Iteuil	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Jardres	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Jaunay-Marigny	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Jazeneuil	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Jouhet	HAD du CHU de Poitiers
Journet	HAD du CHU de Poitiers
Joussé	HAD Santé Services Charente
Lathus-Saint-Rémy	HAD du CHU de Poitiers
Latillé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Lauthiers	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Lavausseau	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Lavoux	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Leigné les bois	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Leignes-sur-Fontaine	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Leigné sur Usseau	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Lenclotre	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Lésigny	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Leugny	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Lhonnaizé	HAD du CHU de Poitiers
Liglet	HAD du CHU de Poitiers
Ligugé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Linazay	HAD Santé Services Charente
Liniers	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
L'Isle-Jourdain	HAD du CHU de Poitiers

Communes	Service d'HAD compétent
Lizant	HAD Santé Services Charente
Loudun	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Luchapt	HAD du CHU de Poitiers
Lusignan	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Lussac-les-Châteaux	HAD du CHU de Poitiers
Magné	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Maillé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Mairé	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Maisonneuve	HAD du CHU de Poitiers
Marçay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Marigny-Chemereau	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Marnay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Martaizé	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Massognes	HAD du CHU de Poitiers
Maulay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Mauprévoir	HAD Santé Services Charente
Mazerolles	HAD du CHU de Poitiers
Mazeuil	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Messemé	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Mignaloux-Beauvoir	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Migné Auxances	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Millac	HAD du CHU de Poitiers
Mirebeau	HAD du CHU de Poitiers
Moncontour	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Mondion	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Montamisé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Monthoiron	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Montmorillon	HAD du CHU de Poitiers
Montreuil-Bonnin	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Monts-sur-Guesnes	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Morton	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Moulismes	HAD du CHU de Poitiers
Moussac	HAD du CHU de Poitiers
Mouterre-Silly	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Mouterre-sur-Blourde	HAD du CHU de Poitiers
Naintré	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne

Communes	Service d'HAD compétent
Nalliers	HAD du CHU de Poitiers
Nérignac	HAD du CHU de Poitiers
Neuville de Poitou	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Nieuil-l'Espoir	HAD du CHU de Poitiers
Nouaillé-Maupertuis	HAD du CHU de Poitiers
Nueil sous Faye	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Orches	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Les Ormes	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Ouzilly	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Oyré	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Paizay-le-Sec	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Payré	HAD du CHU de Poitiers
Payroux	HAD Santé Services Charente
Persac	HAD du CHU de Poitiers
Pindray	HAD du CHU de Poitiers
Plaisance	HAD du CHU de Poitiers
Pleumartin	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Poitiers	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Port de Piles	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Pouançay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Pouant	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Pouillé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Pressac	HAD Santé Services Charente
Prinçay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
La Puye	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Queaux	HAD du CHU de Poitiers
Quinçay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Ranton	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Raslay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
La Roche Posay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
La Roche Rigault	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Roches-Prémarie-Andillé	HAD du CHU de Poitiers
Roiffé	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Romagne	HAD du CHU de Poitiers
Rouillé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saint-Benoit	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saint-Christophe	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Clair	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Gaudent	HAD Santé Services Charente

Communes	Service d'HAD compétent
Saint-Genest-d'Ambieres	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Georges-les-Baillargeaux	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saint-Germain	HAD du CHU de Poitiers
Saint-Gervais-les-trois-clochers	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Jean-de-Sauves	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Julien-l'ars	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saint-Laon	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Laurent-de-Jourdes	HAD du CHU de Poitiers
Saint-Léger-de-Montbrillais	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Léomer	HAD du CHU de Poitiers
Saint-Macoux	HAD Santé Services Charente
Saint-Martin La Pallu	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saint-Martin-l'Ars	HAD Santé Services Charente
Saint-Maurice-la-Clouère	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saint-Pierre-d'Exideuil	HAD Santé Services Charente
Saint-Pierre-de-Maillé	HAD du CHU de Poitiers
Saint-Rémy sur Creuse	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saint-Romain	HAD Santé Services Charente
Saint-Sauvant	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saint-Savin	HAD du CHU de Poitiers
Saint-Saviol	HAD Santé Services Charente
Saint-Secondin	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Sainte-Radegonde	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saires	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Saix	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Sammarçolles	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Sanxay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Saulgé	HAD du CHU de Poitiers
Savigné	HAD Santé Services Charente
Savigny-Levescault	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Savigny-sous-Faye	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Scorbé-Clairvaux	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Senillé Saint-Sauveur	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Sérigny	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Sèvres-Anxaumont	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Sillars	HAD du CHU de Poitiers

Communes	Service d'HAD compétent
Smarves	HAD du CHU de Poitiers
Sommières-du-Clain	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Sossay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Surin	HAD Santé Services Charente
Tercé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Ternay	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Thollet	HAD du CHU de Poitiers
Thurageau	HAD du CHU de Poitiers
Thuré	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
La Trimouille	HAD du CHU de Poitiers
Les Trois Moutiers	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Usseau	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Usson-du-Poitou	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Valdivienne	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Varennes	HAD du CHU de Poitiers
Vaux-en-Couhé	HAD du CHU de Poitiers
Vaux sur Vienne	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Vellèches	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Vernon	HAD du CHU de Poitiers
Verrières	HAD du CHU de Poitiers
Verrue	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Vézières	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Vicq-sur-Gartempe	HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Le Vigeant	HAD du CHU de Poitiers
La Villedieu du Clain	HAD du CHU de Poitiers
Villemort	HAD du CHU de Poitiers
Villiers	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Vivonne	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Vouillé	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Voulême	HAD Santé Services Charente
Voulon	HAD du CHU de Poitiers
Vouneuil-sous-Biard	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers
Vouneuil-sur-Vienne	HAD de Poitiers HAD du Groupe Hospitalier Nord Vienne
Vouzailles	HAD du CHU de Poitiers
Yversay	HAD de Poitiers HAD du CHU de Poitiers

2.1.2 Les Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)

Public :

Les SSIAD peuvent accompagner les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes ou les personnes de moins de 60 ans atteintes de maladie chronique ou en situation de handicap.

Objectif :

Dispensation de soins d'hygiène et de confort.

Modalités d'intervention :

Le SSIAD établit un plan de soins conforme à la prescription médicale et tenant compte du projet de vie du bénéficiaire. C'est l'infirmière coordinatrice qui valide la prise en charge. Ils ont également une mission de coordination des intervenants à domicile auprès de la personne (IDE, kiné, associations...) et peuvent soutenir et informer les familles. Pour la réalisation de soins techniques spécifiques, un conventionnement est établi avec les infirmiers libéraux qui sont rémunérés par le SSIAD.

Le SSIAD peut intervenir toute la journée à partir de 7h, tous les jours. Leur nombre de places est cependant limité. Au 31 décembre 2017, il existait 897 places de SSIAD.

Missions :

Ils dispensent des soins infirmiers d'hygiène, de surveillance, de prévention et de confort (toilette nécessitant des soins techniques, prévention d'escarre, pose de bas de contentions, transferts...) avec un objectif de préservation de l'autonomie pour permettre aux personnes de continuer à vivre à domicile.

Modalités d'accès :

Le SSIAD intervient sur prescription médicale. Le SSIAD est pris en charge par l'Assurance Maladie, sans avance de frais par la personne.

Composition de l'équipe :

Infirmières coordinatrices, aides-soignantes, aides médico-psychologiques.

SSIAD	Coordonnées	
SSIAD ADMR	ZAC Téléport - 6-8 bd Pierre et Marie Curie CS 30206 - 86962 FUTUROSCOPE Cedex	
Direction et services administratifs	✉ : secretariatssiad@fed86.admr.org	
	✉ : cbrune@fed86.admr.org (responsable)	☎ : 05 49 30 43 00
➤ SSIAD Nord	✉ : ssiادنord@fed86.admr.org	
➤ SSIAD Centre	✉ : ssiادcentre@fed86.admr.org	
➤ SSIAD Sud	✉ : ssiادsud@fed86.admr.org	
SSIAD Mutualité de la Vienne	60/68 Rue Carnot - 86000 POITIERS ✉ : ssiad@mutualite86.fr	☎ : 05 49 47 79 00
SSIAD CCAS de Châtellerault	5 Rue Madame - 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 02 19 41
SSIAD CCAS de Poitiers	8 rue Roland Garros - 86000 POITIERS ✉ : ssiad@poitiers.fr	☎ : 05 49 03 53 33 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public)

Infirmières coordinatrices (SSIAD Mutualité de la Vienne)	Coordonnées
SECTEUR 1 : Madame Celine STEPHANT	✉ : celine.stephant@mutualite86.fr
SECTEUR 2 : Madame Hellen MOINE	✉ : hellen.moine@mutualite86.fr
SECTEUR 3 : Madame Celine GRIFFON	✉ : celine.griffon@mutualite86.fr
SECTEUR 4 : Madame Sabrina LAROZA	✉ : sabrina.laroza@mutualite86.fr

Communes	SSIAD compétent
Adriers	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Amberre	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Anché	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Angles-sur-l'Anglin	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Angliers	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Antigny	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Antran	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Arcay	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Archigny	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Aslonnes	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Asnières-sur-Blour	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Asnois	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Aulnay	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Availles-en-Châtelleraut	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Availles-Limouzine	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Avanton	SSIAD Mutualité de la Vienne (Secteur 1)
Ayron	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Basses	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Beaumont Saint-Cyr	SSIAD Mutualité de la Vienne (Secteur1)
Bellefonds	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Benassay	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Berrie	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Berthegon	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Béruges	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Béthines	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Beuxes	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Biard	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 2)
Bignoux	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
Blanzay	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Bonnes	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
Bonneuil-Matours	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Bouresse	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Bourg-Archambault	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Bournand	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Brigueil-le-Chantre	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Brion	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Brux	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
La-Bussière	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3) (Secteur SUD 1)
Buxeuil	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Buxerolles	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 2)
Ceaux-en-Loudun	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Ceaux-en-Couhé	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Celle-Lévescault	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)

Communes	SSIAD compétent
Cenon sur Vienne	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Cernay	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Chabournay	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 1)
Chalais	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Chalandray	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Champagné-le-Sec	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Champagné-Saint-Hilaire	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Champigny en Rochereau	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Champniers	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
La Chapelle-Bâton	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
La-Chapelle-Moulière	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
La-Chapelle-Montreuil	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Chapelle-Viviers	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Charroux	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Chasseneuil-du-Poitou	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 2)
Chatain	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Château-Garnier	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Château-Larcher	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Châtelleraut	SSIAD du CCAS de Châtelleraut
Châtillon	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Chaunay	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
La Chaussée	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Chauvigny	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4) (Secteur SUD 1)
Chenevelles	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Cherves	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Chiré-en-Montreuil	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Chouppes	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Cissé	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 1)
Civaux	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Civray	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Cloué	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Colombiers	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Couhé	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Coulombiers	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Coulonges	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Coussay	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Coussay-les-bois	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Craon	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Croutelle	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 2)
Cuhon	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Curcay-sur-Dive	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Curzay-sur-Vonne	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Dangé St Romain	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Dercé	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)

Communes	SSIAD compétent
Dienné	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Dissay	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 1)
Doussay	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
La Ferrière-Airoux	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Fleix	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
Fleuré	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Fontaine le Comte	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 2)
Frontenay-sur-Dive	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Frozes	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Gençay	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Genouillé	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Gizay	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Glénouze	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Goux	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
La Grimaudière	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Guesnes	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Haims	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Ingrandes	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Iteuil	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Jardres	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
Jaunay-Marigny	SSIAD Mutualité de la Vienne (Secteur 1)
Jazeneuil	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Jouhet	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Journet	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Joussée	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Lathus-Saint-Rémy	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Latillé	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Lauthiers	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
Lavausseau	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Lavoux	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
Leigné les bois	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Leigné sur Usseau	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Leignes-sur-Fontaine	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Lenclouire	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Lésigny	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Leugny	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Lhonnaizé	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Liglet	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Ligugé	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 2)
Linazay	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Liniers	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
L'Isle-Jourdain	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Lizant	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)

Communes	SSIAD compétent
Loudun	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Luchapt	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Lusignan	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Lussac-les-Châteaux	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Magné	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Maillé	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Mairé	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Maisonneuve	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Marçay	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Marigny-Chemereau	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Marnay	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Martaizé	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Massognes	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Maulay	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Mauprévoir	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Mazerolles	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Mazeuil	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Messemé	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Mignaloux-Beauvoir	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
Migné Auxances	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 2)
Millac	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Mirebeau	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Moncontour	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Mondion	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Montamisé	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
Monthoiron	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Montmorillon	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Montreuil-Bonnin	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Monts-sur-Guesnes	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Morton	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Moulismes	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Moussac	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Mouterre-Silly	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Mouterre-sur-Blourde	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Naintré	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Nalliers	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Nérignac	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Neuville de Poitou	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 1)
Nieuil-l'Espoir	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Nyré-Le-Dolent	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Nouaillé-Maupertuis	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Nueil sous Faye	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Orches	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)

Communes	SSIAD compétent
Les Ormes	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Ouzilly	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Oyré	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Paizay-le-Sec	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4) (Secteur SUD 1)
Payré	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Payroux	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Persac	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Pindray	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Plaisance	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Pleumartin	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Poitiers	SSIAD du CCAS de Poitiers
Port de Piles	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Pouançay	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Pouant	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Pouillé	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
Pressac	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Prinçay	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
La Puye	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Queaux	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Quinçay	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Ranton	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Raslay	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
La Roche Posay	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
La Roche Rigault	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Roches-Prémarie-Andillé	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Roiffé	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Romagne	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Rouillé	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Saint-Benoit	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 2)
Saint-Christophe	SSIAD ADMR (Secteur Nord 1)
Saint-Clair	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Saint-Gaudent	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Saint-Genest-d'Ambieres	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Saint-Georges-les-Baillargeaux	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 1)
Saint-Germain	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Saint-Gervais-les-trois-clochers	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Saint-Jean-de-Sauves	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Saint-Julien-l'ars	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
Saint-Laon	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Saint-Laurent-de-Jourdes	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Saint-Léger-de-Montbrillais	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Saint-Léomer	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Saint-Macoux	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Saint-Martin La Pallu	SSIAD Mutualité de la Vienne (Secteur 1)

Communes	SSIAD compétent
Saint-Martin-l'Ars	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Saint-Maurice-la-Clouère	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Saint-Pierre-d'Exideuil	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Saint-Pierre-de-Maillé	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3) (Secteur SUD 1)
Sainte-Radegonde	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
Saint-Rémy sur Creuse	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Saint-Romain	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Saint-Sauvant	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Saint-Savin	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Saint-Saviol	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Saint-Secondin	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Saires	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Saix	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Sammarçolles	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Sanxay	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Saulgé	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Savigné	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Savigny-Levescault	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
Savigny-sous-Faye	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Scorbé-Clairvaux	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Senillé Saint-Sauveur	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Sérigny	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Sèvres-Anxaumont	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
Sillars	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Smarves	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Sommières-du-Clain	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Sossay	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Surin	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Tercé	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 4)
Ternay	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Thollet	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Thurageau	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Thuré	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
La Trimouille	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Les Trois Moutiers	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Usseau	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Usson-du-Poitou	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Valdivienne	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Varennes	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Vaux-en-Couhé	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Vaux sur Vienne	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Vellèches	SSIAD ADMR (Secteur NORD 1)
Vernon	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Verrières	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)

Communes	SSIAD compétent
Verrue	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Vézières	SSIAD ADMR (Secteur NORD 2)
Vicq-sur-Gartempe	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Le Vigeant	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
La Villedieu du Clain	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Villemort	SSIAD ADMR (Secteur SUD 1)
Villiers	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 1)
Vivonne	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Vouillé	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Voulême	SSIAD ADMR (Secteur SUD 2)
Voulon	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 2)
Vouneuil-sous-Biard	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 2)
Vouneuil-sur-Vienne	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 3)
Vouzailles	SSIAD ADMR (Secteur CENTRE 1)
Yversay	SSIAD Mutualité de la Vienne (secteur 1)

2.1.3 Les Équipes Spécialisées Alzheimer (ESA)

Public :

Patient à un stade précoce de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

Patient présentant des troubles cognitifs ou de la mémoire légers ou modérés.

Modalités d'intervention :

Les interventions portent sur la cognition, l'activité motrice et l'ajustement des aides. L'objectif est de :

- Conseiller, éduquer, prévenir la personne malade et son entourage (*intégration de repères temporo-spatiaux, conseils aux aidants sur les attitudes à adopter...*)
- Solliciter et renforcer les compétences préservées et résiduelles et les savoir-faire (*en facilitant la réalisation des repas : simplification des recettes/ uniformisation des termes employés/ repères sur les placards pour les ustensiles usuels...*)
- Proposer et automatiser des stratégies d'adaptation (*avec des supports visuels : tableau hebdomadaire avec calendrier pour pallier à la désorientation temporelle...*)
- Renforcer l'estime de soi, la communication verbale et non-verbale (*réminiscence spontanée ou sur sollicitations/ activité de loisirs ...*).

L'ESA intervient trois mois environ, avec 12 à 15 séances à domicile (foyer-logement, famille d'accueil, résidences services compris), du lundi au vendredi.

Cet accompagnement peut être renouvelé un an après le début de la première intervention.

Objectif :

Maintenir et stimuler les capacités de la personne.

Missions :

Les ESA tendent à utiliser des capacités restantes ou ignorées pour améliorer l'autonomie dans les activités de la vie courante. La réhabilitation vise à mobiliser ses capacités, à adapter l'environnement, à préserver une vie sociale et relationnelle et à transférer à l'aidant des compétences adaptées à la situation.

Modalités d'accès :

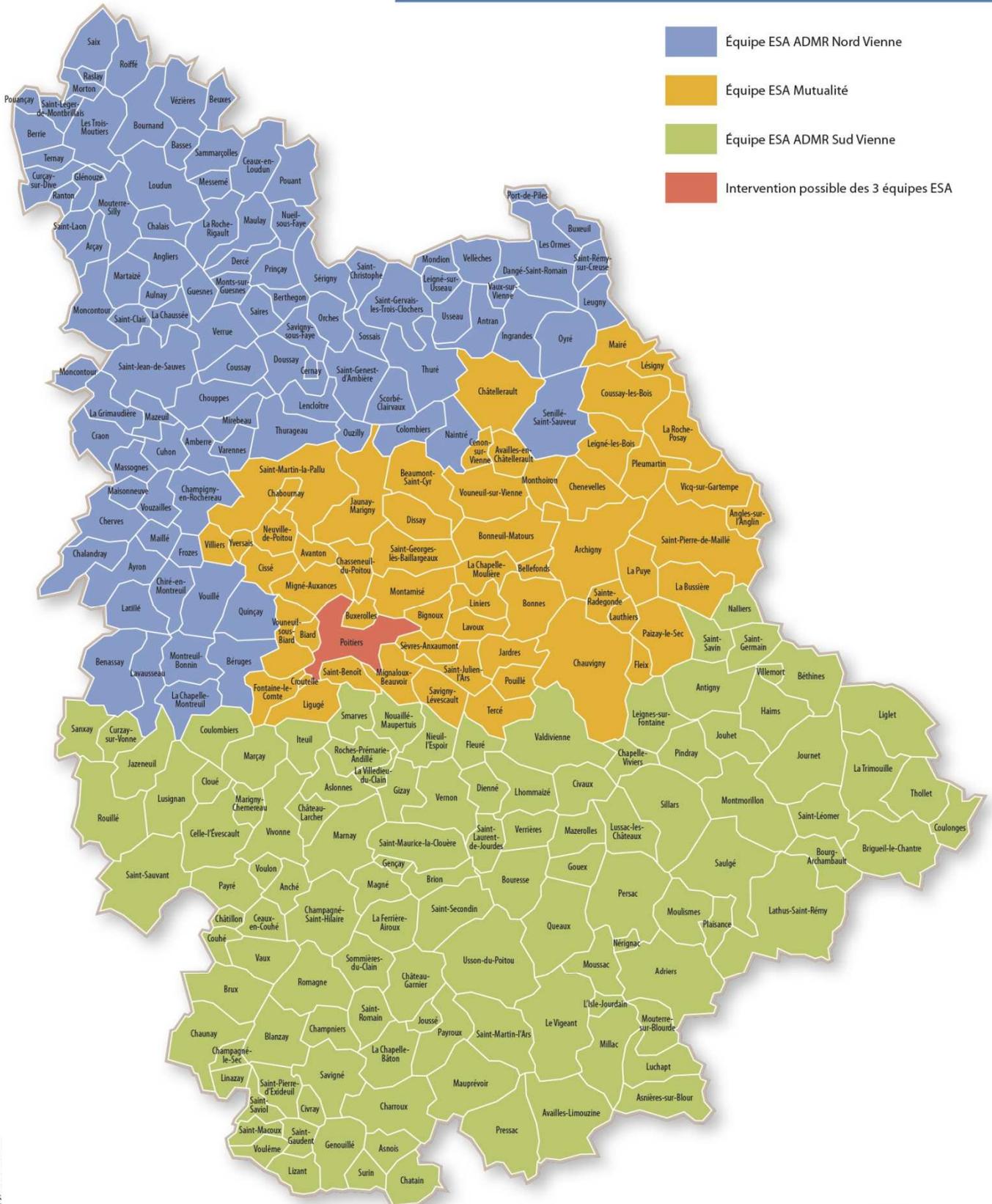
Tout professionnel et tout public peut interpellier l'ESA. Les ESA font ensuite le lien avec le médecin traitant puisqu'elles interviennent sur prescription médicale, avec une prise en charge de l'Assurance Maladie.

Composition de l'équipe :

Les infirmières coordinatrices réalisent les évaluations initiales au domicile du patient. Les séances sont menées par des ergothérapeutes, des psychomotriciens et des assistants de soins en gérontologie (aides-soignants ou aides médico-psychologiques avec une formation spécifique).

ESA ADMR	COORDONNÉES
ESA ADMR NORD VIENNE	Aurore VARANNE – Ergothérapeute ✉ : 1 rue de la Mairie 86200 LOUDUN avaranne@fedes86.admr.org ☎ : 06 79 77 97 01
ESA ADMR SUD VIENNE	Carine BRENELIERE – Ergothérapeute ✉ : Maison des services publics – 1 bis cité de la Roche 86160 GENCAY esaadmrsudvienne@fedes86.admr.org ☎ : 05 49 51 91 76 06 07 68 83 75
ESA MUTUALITÉ DE LA VIENNE	Fanny RINAUD - Ergothérapeute ✉ : 60/68 Rue Carnot 86000 POITIERS esa@mutualite86.fr ☎ : 05 49 47 79 04

ESA de la Vienne



Communes	ESA compétente
Adriers	ESA ADMR Sud Vienne
Amberre	ESA ADMR Nord Vienne
Anché	ESA ADMR Sud Vienne
Angles-sur-l'Anglin	ESA Mutualité de la Vienne
Angliers	ESA ADMR Nord Vienne
Antigny	ESA ADMR Sud Vienne
Antran	ESA ADMR Nord Vienne
Arcay	ESA ADMR Nord Vienne
Archigny	ESA Mutualité de la Vienne
Aslonnes	ESA ADMR Sud Vienne
Asnières-sur-Blour	ESA ADMR Sud Vienne
Asnois	ESA ADMR Sud Vienne
Aulnay	ESA ADMR Nord Vienne
Availles-en-Châtelleraut	ESA Mutualité de la Vienne
Availles-Limouzine	ESA ADMR Sud Vienne
Avanton	ESA Mutualité de la Vienne
Ayron	ESA ADMR Nord Vienne
Basses	ESA ADMR Nord Vienne
Beaumont Saint-Cyr	ESA Mutualité de la Vienne
Bellefonds	ESA Mutualité de la Vienne
Benassay	ESA ADMR Nord Vienne
Berrie	ESA ADMR Nord Vienne
Berthegon	ESA ADMR Nord Vienne
Béruges	ESA ADMR Nord Vienne
Béthines	ESA ADMR Sud Vienne
Beuxes	ESA ADMR Nord Vienne
Biard	ESA Mutualité de la Vienne
Bignoux	ESA Mutualité de la Vienne
Blanzay	ESA ADMR Sud Vienne
Bonnes	ESA Mutualité de la Vienne
Bonneuil-Matours	ESA Mutualité de la Vienne
Bouresse	ESA ADMR Sud Vienne
Bourg-Archambault	ESA ADMR Sud Vienne
Bournand	ESA ADMR Nord Vienne
Brigueil-le-Chantre	ESA ADMR Sud Vienne
Brion	ESA ADMR Sud Vienne
Brux	ESA ADMR Sud Vienne
La-Bussière	ESA Mutualité de la Vienne
Buxeuil	ESA ADMR Nord Vienne
Buxerolles	ESA Mutualité de la Vienne
Ceaux-en-Loudun	ESA ADMR Nord Vienne
Ceaux-en-Couhé	ESA ADMR Sud Vienne
Celle-Lévescault	ESA ADMR Sud Vienne
Cenon sur Vienne	ESA Mutualité de la Vienne

Communes	ESA compétente
Cernay	ESA ADMR Nord Vienne
Chabournay	ESA Mutualité de la Vienne
Chalais	ESA ADMR Nord Vienne
Chalandray	ESA ADMR Nord Vienne
Champagné-le-Sec	ESA ADMR Sud Vienne
Champagné-Saint-Hilaire	ESA ADMR Sud Vienne
Champigny en Rochereau	ESA ADMR Nord Vienne
Champniers	ESA ADMR Sud Vienne
La Chapelle-Bâton	ESA ADMR Sud Vienne
La-Chapelle-Moulière	ESA Mutualité de la Vienne
La-Chapelle-Montreuil	ESA ADMR Nord Vienne
Chapelle-Viviers	ESA ADMR Sud Vienne
Charroux	ESA ADMR Sud Vienne
Chasseneuil-du-Poitou	ESA Mutualité de la Vienne
Chatain	ESA ADMR Sud Vienne
Château-Garnier	ESA ADMR Sud Vienne
Château-Larcher	ESA ADMR Sud Vienne
Châtellerault	ESA Mutualité de la Vienne
Châtillon	ESA ADMR Sud Vienne
Chaunay	ESA ADMR Sud Vienne
La Chaussée	ESA ADMR Nord Vienne
Chauvigny	ESA Mutualité de la Vienne
Chenevelles	ESA Mutualité de la Vienne
Cherves	ESA ADMR Nord Vienne
Chiré-en-Montreuil	ESA ADMR Nord Vienne
Chouppes	ESA ADMR Nord Vienne
Cissé	ESA Mutualité de la Vienne
Civaux	ESA ADMR Sud Vienne
Civray	ESA ADMR Sud Vienne
Cloué	ESA ADMR Sud Vienne
Colombiers	ESA ADMR Nord Vienne
Couhé	ESA ADMR Sud Vienne
Coulombiers	ESA ADMR Sud Vienne
Coulonges	ESA ADMR Sud Vienne
Coussay	ESA ADMR Nord Vienne
Coussay-les-bois	ESA Mutualité de la Vienne
Craon	ESA ADMR Nord Vienne
Croutelle	ESA Mutualité de la Vienne
Cuhon	ESA ADMR Nord Vienne
Curcay-sur-Dive	ESA ADMR Nord Vienne
Curzay-sur-Vonne	ESA ADMR Sud Vienne
Dangé St Romain	ESA ADMR Nord Vienne
Dercé	ESA ADMR Nord Vienne
Dienné	ESA ADMR Sud Vienne

Communes	ESA compétente
Dissay	ESA Mutualité de la Vienne
Doussay	ESA ADMR Nord Vienne
La Ferrière-Airoux	ESA ADMR Sud Vienne
Fleix	ESA Mutualité de la Vienne
Fleuré	ESA ADMR Sud Vienne
Fontaine le Comte	ESA Mutualité de la Vienne
Frozes	ESA ADMR Nord Vienne
Gençay	ESA ADMR Sud Vienne
Genouillé	ESA ADMR Sud Vienne
Gizay	ESA ADMR Sud Vienne
Glénouze	ESA ADMR Nord Vienne
Goux	ESA ADMR Sud Vienne
La Grimaudière	ESA ADMR Nord Vienne
Guesnes	ESA ADMR Nord Vienne
Haims	ESA ADMR Sud Vienne
Ingrandes	ESA ADMR Nord Vienne
Iteuil	ESA ADMR Sud Vienne
Jardres	ESA Mutualité de la Vienne
Jaunay-Marigny	ESA Mutualité de la Vienne
Jazeneuil	ESA ADMR Sud Vienne
Jouhet	ESA ADMR Sud Vienne
Journet	ESA ADMR Sud Vienne
Joussée	ESA ADMR Sud Vienne
Lathus-Saint-Rémy	ESA ADMR Sud Vienne
Latillé	ESA ADMR Nord Vienne
Lauthiers	ESA Mutualité de la Vienne
Lavausseau	ESA ADMR Nord Vienne
Lavoux	ESA Mutualité de la Vienne
Leigné les bois	ESA Mutualité de la Vienne
Leigné sur Usseau	ESA ADMR Nord Vienne
Leignes-sur-Fontaine	ESA ADMR Sud Vienne
Lenclouire	ESA ADMR Nord Vienne
Lésigny	ESA Mutualité de la Vienne
Leugny	ESA ADMR Nord Vienne
Lhonnaizé	ESA ADMR Sud Vienne
Liglet	ESA ADMR Sud Vienne
Ligugé	ESA Mutualité de la Vienne
Linazay	ESA ADMR Sud Vienne
Liniers	ESA Mutualité de la Vienne
L'Isle-Jourdain	ESA ADMR Sud Vienne
Lizant	ESA ADMR Sud Vienne
Loudun	ESA ADMR Nord Vienne
Luchapt	ESA ADMR Sud Vienne
Lusignan	ESA ADMR Sud Vienne

Communes	ESA compétente
Lussac-les-Châteaux	ESA ADMR Sud Vienne
Magné	ESA ADMR Sud Vienne
Maillé	ESA ADMR Nord Vienne
Mairé	ESA Mutualité de la Vienne
Maisonneuve	ESA ADMR Nord Vienne
Marçay	ESA ADMR Sud Vienne
Marigny-Chemereau	ESA ADMR Sud Vienne
Marnay	ESA ADMR Sud Vienne
Martaizé	ESA ADMR Nord Vienne
Massognes	ESA ADMR Nord Vienne
Maulay	ESA ADMR Nord Vienne
Mauprévoir	ESA ADMR Sud Vienne
Mazerolles	ESA ADMR Sud Vienne
Mazeuil	ESA ADMR Nord Vienne
Messemé	ESA ADMR Nord Vienne
Mignaloux-Beauvoir	ESA Mutualité de la Vienne
Migné-Auxances	ESA Mutualité de la Vienne
Millac	ESA ADMR Sud Vienne
Mirebeau	ESA ADMR Nord Vienne
Moncontour	ESA ADMR Nord Vienne
Mondion	ESA ADMR Nord Vienne
Montamisé	ESA Mutualité de la Vienne
Monthoiron	ESA Mutualité de la Vienne
Montmorillon	ESA ADMR Sud Vienne
Montreuil-Bonnin	ESA ADMR Nord Vienne
Monts-sur-Guesnes	ESA ADMR Nord Vienne
Morton	ESA ADMR Nord Vienne
Moulismes	ESA ADMR Sud Vienne
Moussac	ESA ADMR Sud Vienne
Mouterre-Silly	ESA ADMR Nord Vienne
Mouterre-sur-Blourde	ESA ADMR Sud Vienne
Naintré	ESA ADMR Nord Vienne
Nalliers	ESA ADMR Sud Vienne
Nérignac	ESA ADMR Sud Vienne
Neuville de Poitou	ESA Mutualité de la Vienne
Nieuil-l'Espoir	ESA ADMR Sud Vienne
Nouaillé-Maupertuis	ESA ADMR Sud Vienne
Nueil sous Faye	ESA ADMR Nord Vienne
Orches	ESA ADMR Nord Vienne
Les Ormes	ESA ADMR Nord Vienne
Ouzilly	ESA ADMR Nord Vienne
Oyré	ESA ADMR Nord Vienne
Paizay-le-Sec	ESA Mutualité de la Vienne
Payré	ESA ADMR Sud Vienne

Communes	ESA compétente
Payroux	ESA ADMR Sud Vienne
Persac	ESA ADMR Sud Vienne
Pindray	ESA ADMR Sud Vienne
Plaisance	ESA ADMR Sud Vienne
Pleumartin	ESA Mutualité de la Vienne
Poitiers	ESA Mutualité de la Vienne / ESA ADMR Nord et Sud Vienne
Port de Piles	ESA ADMR Nord Vienne
Pouançay	ESA ADMR Nord Vienne
Pouant	ESA ADMR Nord Vienne
Pouillé	ESA Mutualité de la Vienne
Pressac	ESA ADMR Sud Vienne
Prinçay	ESA ADMR Nord Vienne
La Puye	ESA Mutualité de la Vienne
Queaux	ESA ADMR Sud Vienne
Quinçay	ESA ADMR Nord Vienne
Ranton	ESA ADMR Nord Vienne
Raslay	ESA ADMR Nord Vienne
La Roche Posay	ESA Mutualité de la Vienne
La Roche Rigault	ESA ADMR Nord Vienne
Roches-Prémarie-Andillé	ESA ADMR Sud Vienne
Roiffé	ESA ADMR Nord Vienne
Romagne	ESA ADMR Sud Vienne
Rouillé	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Benoit	ESA Mutualité de la Vienne
Saint-Christophe	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Clair	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Gaudent	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Genest-d'Ambieres	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Georges-les-Baillargeaux	ESA Mutualité de la Vienne
Saint-Germain	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Gervais-les-trois-clochers	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Jean-de-Sauves	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Julien-l'Ars	ESA Mutualité de la Vienne
Saint-Laon	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Laurent-de-Jourdes	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Léger-de-Montbrillais	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Léomer	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Macoux	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Martin-l'Ars	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Martin La Pallu	ESA Mutualité de la Vienne
Saint-Maurice-la-Clouère	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Pierre-d'Exideuil	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Pierre-de-Maillé	ESA Mutualité de la Vienne
Sainte-Radegonde	ESA Mutualité de la Vienne

Communes	ESA compétente
Saint-Rémy sur Creuse	ESA ADMR Nord Vienne
Saint-Romain	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Sauvant	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Savin	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Saviol	ESA ADMR Sud Vienne
Saint-Secondin	ESA ADMR Sud Vienne
Saires	ESA ADMR Nord Vienne
Saix	ESA ADMR Nord Vienne
Sammarçolles	ESA ADMR Nord Vienne
Sanxay	ESA ADMR Sud Vienne
Saulgé	ESA ADMR Sud Vienne
Savigné	ESA ADMR Sud Vienne
Savigny-Levescault	ESA Mutualité de la Vienne
Savigny-sous-Faye	ESA ADMR Nord Vienne
Scorbé-Clairvaux	ESA ADMR Nord Vienne
Senillé Saint-Sauveur	ESA ADMR Nord Vienne
Sérigny	ESA ADMR Nord Vienne
Sèvres-Anxaumont	ESA Mutualité de la Vienne
Sillars	ESA ADMR Sud Vienne
Smarves	ESA ADMR Sud Vienne
Sommières-du-Clain	ESA ADMR Sud Vienne
Sossay	ESA ADMR Nord Vienne
Surin	ESA ADMR Sud Vienne
Tercé	ESA Mutualité de la Vienne
Ternay	ESA ADMR Nord Vienne
Thollet	ESA ADMR Sud Vienne
Thurageau	ESA ADMR Nord Vienne
Thuré	ESA ADMR Nord Vienne
La Trimouille	ESA ADMR Sud Vienne
Les Trois Moutiers	ESA ADMR Nord Vienne
Usseau	ESA ADMR Nord Vienne
Usson-du-Poitou	ESA ADMR Sud Vienne
Valdivienne	ESA ADMR Sud Vienne
Varennes	ESA ADMR Nord Vienne
Vaux-en-Couhé	ESA ADMR Sud Vienne
Vaux sur Vienne	ESA ADMR Nord Vienne
Vellèches	ESA ADMR Nord Vienne
Vernon	ESA ADMR Sud Vienne
Verrières	ESA ADMR Sud Vienne
Verrue	ESA ADMR Nord Vienne
Vézières	ESA ADMR Nord Vienne
Vicq-sur-Gartempe	ESA Mutualité de la Vienne
Le Vigeant	ESA ADMR Sud Vienne
La Villedieu du Clain	ESA ADMR Sud Vienne

Communes	ESA compétente
Villemort	ESA ADMR Sud Vienne
Villiers	ESA Mutualité de la Vienne
Vivonne	ESA ADMR Sud Vienne
Vouillé	ESA ADMR Nord Vienne
Voulême	ESA ADMR Sud Vienne
Voulon	ESA ADMR Sud Vienne
Vouneuil-sous-Biard	ESA Mutualité de la Vienne
Vouneuil-sur-Vienne	ESA Mutualité de la Vienne
Vouzailles	ESA ADMR Nord Vienne
Yversay	ESA Mutualité de la Vienne

2.1.4 Les professionnels de santé libéraux

Le site Ameli.fr (site national de la Sécurité sociale) peut aider à rechercher un professionnel près de la personne âgée et selon son secteur de convention.

✓ **Le médecin traitant :**

Pivot du parcours de santé de la personne âgée, le médecin traitant est souvent le référent professionnel de la personne âgée. Son évaluation sanitaire aide à la définition d'un projet de vie avec la personne et sa famille ainsi qu'avec les autres professionnels.

✓ **L'infirmier libéral :**

Cet acteur de proximité participe au maintien à domicile de la personne âgée grâce à ses passages réguliers au domicile : aide à la toilette, préparation du pilulier, suivi de l'observance du traitement... La Démarche de Soins Infirmiers (DSI), prescrite par le médecin traitant, permet de valoriser les passages réguliers de l'infirmier au domicile. Une préparation du pilulier n'est prise en charge par l'Assurance Maladie que si la personne présente des troubles cognitifs.

✓ **Le pharmacien :**

Il s'agit également d'un acteur de proximité, généralement bien identifié des personnes âgées. La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a confié aux pharmaciens des missions de prévention et de dépistage, la dispensation de conseils personnalisés, notamment pour les patients atteints de pathologies chroniques et l'éducation thérapeutique.

✓ **Le neurologue libéral :**

La neurologie est la discipline médicale clinique qui étudie l'ensemble des maladies du système nerveux, et en particulier du cerveau, de la moelle des nerfs ou des muscles. Ainsi, le neurologue est à même d'explorer : les systèmes de l'intelligence, de la mémoire, du langage ; les systèmes de la motricité, de la coordination des gestes, de l'équilibre ; des nerfs sensoriels (nerfs optique, auditif, olfactif) et les nerfs moteurs et ou sensitifs, mais aussi les muscles. Pour assurer son diagnostic, le neurologue au-delà de ses propres examens peut prescrire d'autres examens (biologie, scanner, IRM...) ou les pratiquera lui-même : bilan cognitif de mémoire et autres fonctions dites « supérieures » langage, praxies... Electroencéphalogramme (EEG), Electroneuromyogramme (ENMG), Potentiels Evoqués (PE)...

✓ **Le psychomotricien libéral (à domicile) :**

Cet acteur travaille avec tous les publics (*enfants, adultes, personnes âgées*) présentant des troubles psychomoteurs. À titre d'exemple, il agit, sur prescription médicale, auprès des personnes âgées faisant l'objet de maladies neurodégénératives, anxieuses, dépressives ou pour les syndromes post-chute.

✓ **Le chirurgien-dentiste :**

Son rôle est autant de guérir que de prévenir les problèmes dentaires (caries, maladies gingivales et parodontales, prothèses...). Il réalise des examens bucco-dentaires approfondis, donne des conseils, des prescriptions d'hygiène personnalisées mais aussi le cas échéant, apporte des soins pour réparer, remplacer et corriger les défauts de positionnement. Les soins dentaires sont très importants chez la personne âgée. Ils vont être déterminants dans la nutrition et la prévention de pathologies bucco-dentaires qui peuvent entraîner d'autres beaucoup plus graves.

L'association AOSIS (Aide Odontologique de Suivi Itinérant de Soins), créée dans la Vienne en 2011, propose des permanences aux publics fragiles (personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap, personnes en grande précarité), tant sur le plan de la prévention que des soins. Ces permanences se tiennent hors des cabinets libéraux et permettent aux praticiens exerçants de s'émanciper des temps de consultation classiques pour disposer de plus de temps avec ce public fragile et réaliser un premier bilan bucco-dentaire avant d'orienter, si nécessaire, vers un praticien choisi par la personne, soit en milieu hospitalier.

Association AOSIS	
✉	: 18 Boulevard du Grand Cerf 86000 POITIERS
☎	: 05 49 41 38 01
✉	: maisondentaire86@wanadoo.fr

✓ **La diététicienne / La nutritionniste :**

La diététicienne est une profession para-médicale qui, habituellement, dispense des conseils nutritionnels et, sur prescription médicale, participe à l'éducation et à la rééducation nutritionnelle des patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, par l'établissement d'un bilan diététique personnalisé et une éducation diététique adaptée.

Un médecin – nutritionniste est un médecin diplômé en nutrition qui anticipe, diagnostique et prend en charge des maladies en rapport avec la nutrition (diabète, allergie ou intolérance alimentaire, obésité, cholestérol, anorexie...).

Étant médecin, il peut prescrire des médicaments, des analyses ou de examens médicaux.

Les consultations en cabinet auprès de ces deux professionnels ne sont pas remboursées par l'Assurance Maladie.

✓ **Le masseur-kinésithérapeute :**

Le masseur-kinésithérapeute participe également au maintien à domicile de la personne âgée en l'aidant à garder une autonomie motrice (aide à la marche, à la mobilisation...), en réalisant des actes favorisant la respiration...

✓ **Les ergothérapeutes**

L'ergothérapeute intervient auprès des personnes qui ont des difficultés dans la réalisation de leurs activités du fait d'une situation de handicap physique ou psychique, des conséquences d'une maladie, d'un accident ou de l'avancée en âge. L'intervention d'un ergothérapeute a pour objectif de faciliter la réalisation des activités de la personne accompagnée.

L'ergothérapeute intervient afin de :

- évaluer le niveau d'autonomie de la personne, son milieu de vie, sa capacité à se prendre en charge avec ou sans l'aide d'une tierce personne
- identifier les besoins selon les habitudes de vie
- proposer des solutions appropriées aux besoins et capacités de chacun
- intervenir pour aider à une amélioration de l'indépendance grâce à :
 - **une rééducation** : elle a pour objectif de permettre à la personne de récupérer ou d'acquérir les gestes lui permettant de continuer à faire comme avant ce qu'elle avait l'habitude de faire malgré sa perte d'autonomie ou les difficultés présentes. Par exemple, l'ergothérapeute va travailler avec une personne ayant des difficultés à coordonner les gestes de ses mains à cause d'une maladie de Parkinson pour lui permettre de continuer à faire ses lacets des deux mains comme avant.
 - **un réapprentissage des activités quotidiennes** (réadaptation) : elle a pour objectif de permettre à la personne de continuer à faire ce qu'elle avait l'habitude de faire mais de façon différente. Il peut aussi s'agir d'adaptation de l'environnement comme celle du logement pour qu'il devienne facilitateur.
 - **un conseil adapté** pour le matériel et l'aménagement de l'environnement.

✓ **Le psychologue**

Les psychologues en libéral travaillent auprès d'individus ou de groupes (familles, couple,...) confrontés à des souffrances psychologiques.

Le travail d'accompagnement clinique porte tout d'abord sur l'analyse et l'évaluation de la détresse, à l'aide d'outils et de méthodes spécifiques (entretien clinique essentiellement mais aussi, éventuellement, tests psychométriques, bilans...).

L'intervention du ou de la psychologue clinicien (ne) en libéral porte sur une large gamme de souffrances psychiques pouvant aller d'une difficulté d'adaptation simple, jusqu'aux troubles psychopathologiques profonds. De ce fait, son intervention peut aller d'un entretien unique à un accompagnement complexe et au long cours. Dans les situations les plus lourdes, il pourra être nécessaire de s'orienter vers des réponses plus adaptées, en particulier hospitalière.

Auprès des personnes âgées, le psychologue peut avoir différentes missions :

- Accompagnement de personnes souffrant de troubles anxieux et/ou dépressifs
- L'évaluation des fonctions cognitives, passation de tests psychologiques de dépistage (mémoire, langage, praxies, attention...)
- Soutien aux personnes âgées devant faire face à un diagnostic pathologique et à leurs aidants ; orientation vers les professionnels adaptés
- Accompagnement dans la prise de décision dans le recours aux aides, l'entrée en institution... grâce à la participation au projet de vie
- Ecoute, aide à verbaliser les difficultés...

✓ **L'orthophoniste :**

L'orthophonie peut être prescrite pour réaliser un bilan des troubles d'origine neurologique et ainsi participer au diagnostic médical par l'évaluation et l'identification des troubles.

Un accompagnement orthophonique vise à maintenir et adapter les fonctions de communication du malade (langage, paroles et autres) et à aider les familles et les soignants à adapter leur comportement aux difficultés du malade.

L'objectif principal est de continuer à communiquer avec lui afin de prévenir d'éventuels troubles du comportement réactionnels.

Cet accompagnement peut être prescrit à différents stades de la maladie, l'approche thérapeutique devant être évolutive et s'adapter aux troubles du patient, à son comportement, à sa motivation, à son histoire personnelle et aux possibilités de coopération avec l'entourage (thérapie de réminiscence, stimulation cognitive...).

La prise en charge orthophonique est recommandée particulièrement dans les maladies du langage au premier plan (démence sémantique, aphasie primaire progressive...).

La prise en charge orthophonique concerne également les troubles de la déglutition.

✓ L'opticien

L'opticien, en lien avec l'ophtalmologue ou le médecin traitant de la personne, peut réaliser des vérifications de vue et proposer des appareillages adaptés. Ces services sont agréés par la Sécurité sociale et pratiquent le tiers payant. Des opticiens se sont installés sur la Vienne et proposent une activité exclusivement au domicile et en EHPAD, sans frais de déplacement.

Il est nécessaire d'avoir une ordonnance de l'ophtalmologue de moins de 3 ans. Si cela n'est pas possible, un examen de la vue peut être réalisé par l'opticien et validé par une ordonnance du médecin traitant.

Opticiens se déplaçant à domicile	Coordonnées		
L'opticien qui bouge	www.lopticienquibouge.fr	☎ : 06 24 15 44 18 ✉ : poitiers@lopticienquibouge.fr	Secteur : l'ensemble du département.
Nicolas Zurich	www.zurichoptique.fr	☎ : 06 18 68 13 47 ☎ : 05 16 39 88 17 ✉ : contact@zurichoptique.fr	Secteur : l'ensemble du département.
Les opticiens mobiles	www.lesopticiensmobiles.com	☎ : 06 33 28 32 21	Secteur : nord du département.
Optique Lebrun	www.optiquelebrun.com	☎ : 06 71 38 39 73	Secteur : Poitiers et dans un périmètre de 50 km autour.

2.1.5 Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires

Les maisons de santé ont été introduites dans le Code de la Santé Publique en 2007 (Confer : Loi de financement de la sécurité sociale du 19 décembre 2007) pour ouvrir aux professionnels libéraux un mode d'exercice collectif.

Les maisons et pôles de santé pluridisciplinaires permettent de lutter contre la désertification médicale et favorisent la coordination des professionnels qui la composent. Ces structures permettent de développer les coopérations entre professionnels, d'avoir des outils et des procédures communs, de partager les approches et les regards sur certaines situations.

Selon l'article L6323-3 du Code de la Santé Publique, une maison de santé est « une personne morale constituée entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens ».

Ces professionnels assurent des activités de soins sans hébergement de premier recours [...] et le cas échéant, de second recours [...] et peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales » dans le cadre d'un projet de santé.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles ne sont pas un simple regroupement de professionnels de santé. Elles doivent se doter d'un projet de santé qui témoigne d'un exercice coordonné. Les Pôles regroupent des professionnels de santé autour d'un projet de santé commun, qu'ils partagent ou non les mêmes locaux.

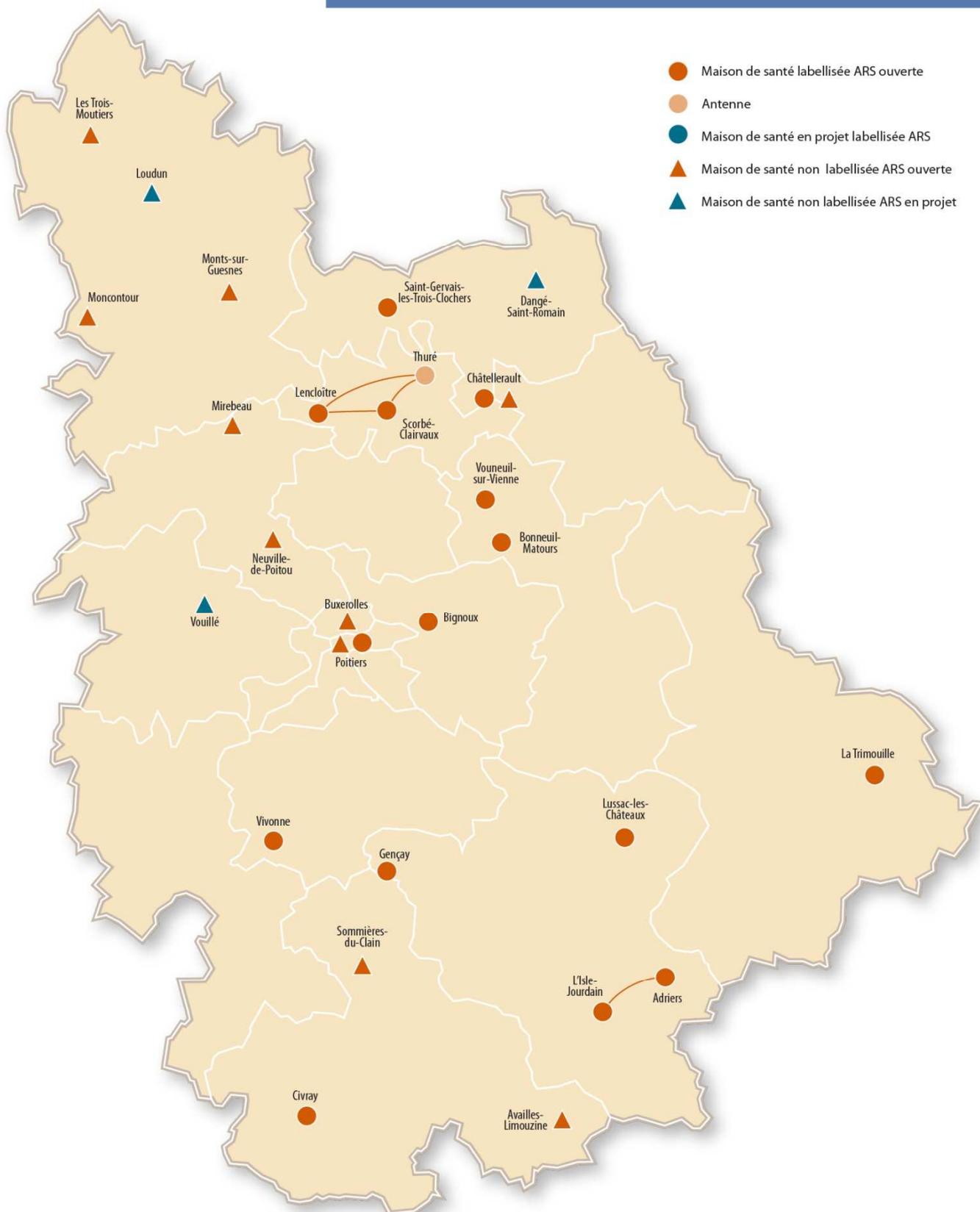
Il existe des Maisons et Pôles de Santé labellisé(e)s ARS et d'autres non-labellisé(e)s au sein du département de la Vienne.

Pôle de santé l'Isle Jourdain-Adriers 6 rue des Tilleuls 86430 ADRIERS	Maison de santé 16 rue de la gare 86460 AVAILLES LIMOUZINE
Médecins ☎ : 05 49 48 84 45 Infirmière ☎ : 05 49 84 01 27	Médecins ☎ : 05 49 48 54 86 et 05 86 16 02 67 Infirmières libérales ☎ : 05 49 48 19 36 Kinésithérapeute ☎ : 06 46 85 80 19 Ostéopathe ☎ : 06 99 13 14 17 Diététicienne ☎ : 06 14 14 63 04 Dentiste ☎ : 05 49 91 95 34
Maison de santé 37 rue de la forêt 86800 BIGNOUX	Maison de santé 5 rue du 8 mai 1945 86210 BONNEUIL MATOURS
Médecins ☎ : 05 49 47 57 77 Psychologue ☎ : 07 68 39 09 30 Pédiacre-podologue ☎ : 06 04 09 31 79 Infirmières libérales ☎ : 05 49 11 35 75 Ostéopathe ☎ : 06 61 90 70 45 Infirmière Asalée Infirmière coordinatrice oncologie ☎ : 07 68 38 20 07, idecbignoux@yahoo.fr	Médecins ☎ : 05 49 02 80 22 Médecin psychiatre Infirmières Kinésithérapeute Ostéopathe
Maison de santé de Buxerolles 24 bis Rue des Terrageaux 86180 BUXEROLLES	Maison de santé Clément Krebs 1 rue Madame 86100 CHATELLERAULT
Médecin ☎ : 05 49 41 12 68 Infirmières ☎ : 05 49 45 76 64 Orthophoniste ☎ : 09 81 78 59 89	Médecins, infirmière libérale ☎ : 05 49 21 06 12

<p align="center">Maison de santé Laennec 27 Rue du Paradis 86100 CHATELLERAULT</p>	<p align="center">Maison de santé 10 rue Vallée des bas champs 86400 CIVRAY</p>
<p>Médecins, infirmières, orthophoniste, osthéo-pathe, pédicures-podologues ☎ : 05 49 21 54 86</p>	<p>Médecins ☎ : 05 49 87 47 77 Psychologues : Mme MARQUOIS ☎ : 05 17 34 12 00 Mme GABORIEAU ☎ : 06 70 54 23 17 Pédicures, podologues ☎ : 05 49 87 35 17 Cabinet de soins infirmiers ☎ : 05 49 87 25 24 Diététicienne ☎ : 07 50 26 97 29</p>
<p align="center">Maison de santé Plan de la Croix Bourricault 86160 GENCAY</p>	<p align="center">Pôle de santé l'Isle Jourdain-Adriers Place du Champs de foire 86150 L'ISLE JOURDAIN</p>
<p>Médecins ☎ : 05 33 10 01 62 Infirmières Infirmière Asalée Kinésithérapeutes Dentiste</p>	<p>Médecins ☎ : 05 49 48 71 49 Infirmière Kinésithérapeute Dentiste</p>
<p align="center">Maison de santé 26 rue de la liberté 86290 LA TRIMOUILLE</p>	<p align="center">Pôle de santé de L'Envigne 29 Grand Rue 86140 LENCLOITRE</p>
<p>Médecins ☎ : 05 49 91 60 26 Infirmiers ☎ : 05 49 83 03 44 Psychologue ☎ : 07 83 34 69 90 Pédicure-podologue</p>	<p>Médecins ☎ : 05 49 90 87 81 Infirmiers libéraux ☎ : 05 49 90 72 84 Kinésithérapeutes ☎ : 05 49 90 83 95</p>
<p align="center">Maison de santé 4 rue de la Gruche 86120 LES TROIS MOUTIERS</p>	<p align="center">Maison de santé 13 avenue du Dr Dupont 86320 LUSSAC LES CHATEAUX</p>
<p>Médecins ☎ : 05 49 22 63 77 Kinésithérapeute ☎ : 05 49 98 13 74 Infirmière libéral ☎ : 05 49 22 61 11 Cabinet infirmier ☎ : 05 49 22 60 30 Orthoptiste ☎ : 06 16 46 05 31 Pédicure-podologue ☎ : 05 49 22 72 60</p>	<p>Médecins : Dr BELLOT et GIRARDIN ☎ : 05 49 48 40 85 Dr BRISSET ☎ : 05 49 48 34 96 Kinésithérapeute ☎ : 05 49 84 14 59 Ostéopathe ☎ : 06 43 33 78 98 Diététicienne ☎ : 06 71 49 77 21 Psychologue ☎ : 06 80 58 36 74 Pédicure-podologue ☎ : 05 49 48 98 32</p>
<p align="center">Maison de santé 7 Avenue du Général de Gaulle 86110 MIREBEAU</p>	<p align="center">Maison de santé 4 impasse du Havre 86330 MONCONTOUR</p>
<p>Médecins ☎ : 05 49 50 41 22/05 49 50 40 03 Infirmiers ☎ : 05 49 43 29 27/06 81 14 38 91 Pédicure-Podologue ☎ : 05 49 69 80 72 Sage-femme ☎ : 05 49 01 48 40 ☎ : 05 49 50 41 22 maisondesantemirebeau@gmail.com</p>	<p>Médecins, Angiologue ☎ : 05 49 22 26 10 Infirmiers libéraux ☎ : 05 49 98 93 80 Psychologue ☎ : 06 25 93 67 12 Diététicien ☎ : 06 88 71 46 09 Orthophoniste ☎ : 06 89 79 29 27</p>
<p align="center">Maison de santé 1 bis allée des quatre tilleuls 86420 MONTS SUR GUESNES</p>	<p align="center">Maison de santé 1 rue du Québec 86170 NEUVILLE</p>
<p>Médecins : Dr CHOLLIER et MIGNON ☎ : 05 49 22 83 77 Dr PICARD ☎ : 05 49 22 89 05 Chirurgien dentiste ☎ : 05 49 22 84 06 Infirmiers : M. SEDANO ☎ : 06 86 77 25 07 Mmes LAMOTHE et DOUTEAU ☎ : 05 49 22 83 17 Kinésithérapeute ☎ : 05 49 22 89 79 Orthophoniste ☎ : 06 87 17 89 70 Pédicure-podologue ☎ : 05 49 23 32 73</p>	<p>Infirmiers ☎ : 09 86 14 81 61 Orthophoniste Ostéopathe Psychologue Thérapeute conjugal</p>

<p>Pôle de santé des Couronneries 115 rue des Couronneries 86000 POITIERS</p>	<p>Maison de santé de Beaulieu Place Philippe le Bel 86000 POITIERS</p>
<p>Médecins, infirmiers ☎ : 05 49 45 11 11 Infirmière Asalée</p>	<p>Médecins ☎ : 05 49 03 00 70</p>
<p>Maison de santé 14 rue Jules Edouard Menard 86230 SAINT GERVAIS LES TROIS CLOCHERS</p>	<p>Pôle de santé de L'envigne Rue Vilvert 86140 SCORBE CLAIRVAUX</p>
<p>Médecins ☎ : 05 49 86 00 01 Infirmière ☎ : 05 49 90 72 99 Ostéopathe : Dentiste :</p>	<p>Médecins généralistes, infirmiers libéraux, psychologue ☎ : 05 49 93 92 92 Kinésithérapeutes ☎ : 05 49 93 93 94 Ostéopathe ☎ : 07 84 14 19 65 Sophrologue ☎ : 06 78 16 72 25 Pharmacien ☎ : 05.49.93.81.24 (<i>ouverte du lundi au vendredi jusqu'à 19h30 / samedi matin</i>) Infirmière Asalée et coordinatrice du pôle</p>
<p>Maison de santé 1 place de l'Eglise 86160 SOMMIERES DU CLAIN</p>	<p>Pôle de santé de L'Envigne 2 rue du Lycée 86540 THURE (antenne de Lençloître)</p>
<p>Médecins, infirmière, opticien ☎ : 05 49 87 70 04</p>	<p>Médecin généraliste ☎ : 05 49 20 43 19</p>
<p>Maison de santé 5 places des tilleuls 86370 VIVONNE</p>	<p>Pôle de santé Madeleine Brès 16 Avenue Jean Jaurès 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE</p>
<p>Médecins ☎ : 05 49 43 41 11 / 05 49 43 41 09 Infirmiers : 05 49 43 50 51 / 06 79 59 52 13 Dentiste : 05 49 43 40 50 Orthophoniste : 05 86 98 01 91</p>	<p>Médecins, psychologue ☎ : 05 49 85 10 61 Infirmières libérale ☎ : 05 49 85 20 61 Infirmière Asalée et coordinatrice du pôle</p>

Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)



2.1.6 Les infirmières ASALEE

Public :

Patient atteints de pathologies chroniques (diabète de type 2 ou risques cardio-vasculaires) ou susceptibles d'être atteints de troubles cognitifs ou de BPCO pour les patients tabagiques.

Objectif :

Améliorer la qualité du service rendu en ville aux patients atteints de pathologies chroniques par le développement de collaborations entre des infirmier(e)s dit(e)s délégué(e)s à la santé publique et des médecins généralistes de ville.

Modalités :

Les infirmières peuvent intervenir dans plusieurs cabinets médicaux différents, avec un projet d'éducation à la santé du patient sur certaines thématiques.

Saisine :

C'est le médecin traitant qui sollicite l'infirmière Asalée exerçant dans son cabinet si nécessaire.

Missions :

Les cabinets Asalée permettent la délégation de tâches en médecine générale, avec la mise à disposition d'infirmières de santé publique, dans un objectif d'amélioration du parcours de soins et de prévention en santé.

Dans le cadre de l'article 51 de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009, l'association a ainsi élaboré des protocoles de délégation d'actes et d'activités (coopération) entre le médecin et l'infirmière pour deux dépistages (troubles cognitifs et BPCO des patients tabagiques) et deux suivis de pathologies chroniques (diabète de type 2 et risques cardio-vasculaires).

Lieux	Infirmières ASALÉE	Médecins concernés	Coordonnées
BIGNOUX	Christelle FOURNEAU	Dr BOUCHAND / Dr TOUZALIN	☎ : 05 49 47 57 77 ✉ : fourneau.ch@gmail.com
BUXEROLLES	Charline DUBOIS	Dr KEUK / Dr EUGENE / Dr THIBURCE	✉ : charline86001@hotmail.fr
CHAUVIGNY	Christelle FOURNEAU	Dr LEMPEREUR / Dr TARTARIN / Dr TARTARIN	☎ : 05 49 11 20 80 ✉ : fourneau.ch@gmail.com
CHAUVIGNY	Estelle FRANGNE	Dr BRU Dr SURY	☎ : 05 49 46 33 66 ✉ : efrangne.asalee@gmail.com
CHATELLERAULT	Katia LEFORT	Dr HERAULT Dr DIAZ-THOMAZEAU Dr MAILLOT-MARY	☎ : 05 49 21 06 12 ✉ : klefort.asalee@gmail.com
CHATELLERAULT	Odile JOLY	Dr BERNARD/ Dr LARDEUR/ Dr CANTIN/ Dr TONDUSSON/ Dr JOYEUX/ Dr JASTRZAB	☎ : 05 49 23 24 09 ✉ : omjoly@orange.fr
CHATELLERAULT	Elodie GUICHARD	Dr BARON	☎ : 05 49 21 06 53 ✉ : elodie.dupuy86@gmail.com
GENCAY	Stéphanie SAZARIN	Dr HEREDIA / Dr HEBRAS-LELONG / Dr PINGANAUD / Dr CORNU	☎ : 05 33 10 01 58 ✉ : s.sazarin@orange.fr
LA VILLEDIEU DU CLAIN	Charline DUBOIS	Dr FAUGEROUX / Dr COLBERT	✉ : charline86001@hotmail.fr
LUSSAC LES CHATEAUX	Chloé BICHON	Dr BELLOT/ Dr GIRARDIN/ Dr BRISSET	☎ : 05 49 84 19 24 ✉ : chloebichon.perso@gmail.com
MIGNALOUX-BEAUVOIR	Estelle FRANGNE	Dr CHAIGNEAU	☎ : 05 49 37 92 01 ✉ : efrangne.asalee@gmail.com
POITIERS	Pascale MARTIN	Dr BON/ Dr LARDEAU/ Dr GIRAULT/ Dr BOISSEAU	☎ : 05 49 37 98 98 ✉ : pmartindoisneau@orange.fr
POITIERS	Elodie GUICHARD	Dr MERCERON / Dr FOUGERAT / Dr GERMAIN / Dr TRANCHEE-VERGE	☎ : 05 86 16 03 06 ✉ : elodie.dupuy86@gmail.com
POITIERS	Patricia RENAUD	Dr KANDEL/ Dr MAUGARD	☎ : 05 49 88 84 07 ✉ : patriciarenaud06@gmail.com
POITIERS	Vinciane LEPRETRE	Dr BIRAULT / Dr TUDREJ / Dr PATRIER / Dr SERPOLLIER / Dr PEQUERIAU / Dr SOULON / Dr BOUTIN / Dr CAUNES	☎ : 05 49 45 11 11 ✉ : Lepretre.vinciane@gmail.com
SAINT JULIEN L'ARS	Estelle FRANGNE	Dr FLEURANT/ Dr RABIER/ Dr QUAIS/ Dr COLLET	☎ : 05 49 56 68 78 ✉ : efrangne.asalee@gmail.com
SCORBE-CLAIRVAUX	Cécile BROUARD	Dr BLANCKE/ Dr CHAUDET/ Dr KAMGA/ Dr VILLALBA	☎ : 05 49 93 92 92 ✉ : cbrouard@asalee.fr
SMARVES	Patricia RENAUD	Dr CHAUVEAU/ Dr VAUDOU/ Dr PINLON	☎ : 05 49 88 52 50 ✉ : patriciarenaud06@gmail.com
VERRIERES	Chloé BICHON	Dr DEDIEU/ Dr MESRINE/ Dr VANDERKAM	☎ : 05 49 42 71 05 ✉ : chloebichon.perso@gmail.com
VOUNEUIL SUR VIENNE	Lucie LAGARDE	Dr BUSSON/ Dr CHAPUIS/ Dr HUMEL/ Dr LEMERCIER/ Dr RUBI	☎ : 05 49 85 10 61 ✉ : lucie-lou@laposte.net

2.1.7 Les Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Public :

Patient âgé de moins de 75 ans vivant à domicile et présentant des troubles psychologiques et/ou psychiatriques.

Objectif :

Prise en charge psychiatrique et psychologique en ambulatoire de l'adulte.

Modalités :

Service public ambulatoire d'accueil et de consultations :

- Écoute
- Prévention
- Information
- Évaluations
- Orientation et suivi
- Psychothérapies

Ils assurent des consultations et/ou des visites à domicile.

Saisine :

Consultations avec ou sans rendez-vous sans obligation de prescription médicale initiale.

L'accueil est réalisé par un(e) infirmier(e). Son rôle est d'évaluer la nature de la demande et, en étroite collaboration avec l'équipe médicale du CMP, de définir le projet de soins.

Missions :

Le CMP est un lieu de prévention et de soins. Il offre un espace d'écoute, de soins permettant de prévenir l'aggravation de symptômes ou la détection précoce de pathologie.

Composition de l'équipe :

Infirmiers psychiatriques, psychiatres et psychologues sur permanence.

CMP	Coordonnées	Jours d'accueil	
Secteur 1 : nord-ouest	Centre de consultations au CMP Boncenne 14, rue Gay Lussac 86000 POITIERS	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical :</i> ☎ : 05 16 52 61 03	<i>Du lundi au vendredi de 9h à 19h (avec et sans rdv)</i>
	Antenne CMP 8, rue du Martray 86200 LOUDUN	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 05 49 98 33 33	<i>Du lundi au vendredi de 10h à 16h (sans rendez-vous uniquement le vendredi AM)</i>
	Antenne CMP Centre social intercommunal 19 rue Jules Ferry 86170 NEUVILLE	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Uniquement sur rdv</i>
	Centre social 25 rue Maurice Aguillon 86110 MIREBEAU	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Uniquement sur rdv</i>
	MDS 10 rue de Jérusalem 86190 VOUILLE	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Uniquement sur rdv</i>

Secteur 2 : sud-ouest	Centre de consultations au CMP Lautrec 14, rue Gay Lussac 86000 POITIERS	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Du lundi au vendredi de 9h à 19h</i>
	Antenne CMP Maison des services publics 1 cité de la roche 86160 GENCAY	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 05 16 52 61 06	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
	Antenne CMP 11, rue Salvador Allendé 86400 CIVRAY	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 05 16 52 61 06	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
	Antenne CMP 31, rue de Chypre 86600 LUSIGNAN	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 05 16 52 61 06	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
	Antenne CMP 8, rue Hennoor 86700 COUHE	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 05 16 52 61 06	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
Secteur 3 : sud-est	Centre de consultations au CMP Bonnafé 14, rue Gay Lussac – 86000 POITIERS	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Du lundi au vendredi de 9h à 19h</i>
	Antenne CMP 87, rue Faideau 86300 CHAUVIGNY	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
	Antenne CMP 4, rue des Récollets 86500 MONTMORILLON	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
	AMJC 11 rue du Grand Pont 86150 ISLE JOURDAIN	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 05 16 52 61 00	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
	Foyer Logement 8 allée de la Noiseraie 86320 LUSSAC LES CHATEAUX	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 0516526100	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
Secteur 4 : nord-est	Centre Social 52 place de la libération 86310 SAINT SAVIN	☎ : 05 16 52 61 09 <i>secrétariat médical</i> ☎ : 0516526100	<i>Uniquement sur rendez-vous</i>
	Centre de consultations aux Urgences (UMPC) du site hospitalier Camille Guérin Rue du Dr Montagnier 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 16 52 61 09	<i>Du lundi au vendredi de 9h à 19h</i>
	Centre de consultations au CMP Ruetsch 78, rue Jean Vilar 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 23 36 65	<i>Du lundi au vendredi de 9h à 17h (avec et sans rendez-vous)</i>

2.2 Services, soins en établissement de santé

2.2.1 Les différentes consultations

Consultation	Lieu(x)	Coordonnées
Mémoire <i>(Pôle de Gériatrie)</i>	CHU- site de Poitiers CHU – site de Montmorillon GHNV – site de Châtelleraut GHNV – site de Loudun	Voir fiche 2.2.2
Plaies-cicatrisation	CHU- site de Poitiers (Pôle de Gériatrie)	Dr PRADERE – Dr DELELIS-FANIEN ☎ : 05 49 44 43 89
	Polyclinique de Poitiers	☎ : 05 49 61 71 00 ✉ : cicatrisation@polycliniquepoitiers.fr
Chutes <i>(Pôle de Gériatrie)</i>	CHU- site de Poitiers	Dr SEITE ☎ : 05 49 44 43 89 Voir fiche 2.2.3
Onco-gériatrie	CHU- site de Poitiers CHU- site de Montmorillon	Voir fiche 2.2.5
Médecine interne gériatrique et hématologie	CHU- site de Poitiers	Pr PACCALIN – Dr GELLEN-DAUTREMER ☎ : 05 49 44 43 89
Psycho-gériatrie	CHU- site de Poitiers	Dr PAPIN ☎ : 05 49 44 43 89
Cardio-gériatrie	CHU- site de Poitiers	Dr BELLARBRE – Dr BUREAU ☎ : 05 49 44 43 89
		Dr CORNILLON – Dr PRINER – Dr CAUPENNE ☎ : 05 49 44 43 89
Gériatrie Générale	CHU- site de Poitiers	Planification des admissions : ☎ : 05 49 44 37 35 Céline BARRITAU, infirmière de liaison et de coordination/admissions Lise ALONSO, infirmière de liaison et de coordination/sorties Secrétariat Auguste Rodin (MCO- SSR) ☎ : 05 49 44 44 27 Secrétariat Camille Claudel (MCO-SSR) ☎ : 05 49 44 43 89 sec.cc@chu-poitiers.fr Bureau des entrées Aristide Maillol (UHR- USLD- UCC- SSR) : ☎ : 05 49 44 43 41
	GHNV – site de Châtelleraut	Dr CERVI – Dr GHAZALI – Dr GUEMACHE ☎ : 05 49 02 22 69
Hôpital de jour gériatrique	GHNV – site de Châtelleraut	☎ : 05 49 02 23 85
Expertise (mesure de protection)	CHU- site de Poitiers	Dr CORNILLON – Dr MIGEON-DUBALLET – Dr MERLET-Dr CHICOINE ☎ : 05 49 44 43 89
Phoniatry	CHU- site de Poitiers	Voir fiche 2.2.4
Neurologie	CHU – site de Poitiers	Pr NEAU – Pr HOUETO – Dr DU BOISGUEHENEUC – Dr BENATRU – Dr CIRON – Dr JULIAN – Dr LAMY – Dr PALAZZO – Dr COLIN – Dr LARRIEU-CIRON – Dr MAHIEU – Dr BERTHOMET ☎ : 05 49 44 48 75
	GHNV – site de Châtelleraut	Dr SAMAD ☎ : 05 49 02 90 42

2.2.2 Les consultations mémoire

Public :

Ces consultations sont ouvertes à toute personne présentant des troubles de la mémoire et/ou des troubles cognitifs (troubles du raisonnement, du jugement, de la compréhension...).

Objectif :

Déterminer l'origine de troubles mnésiques.

Modalités d'intervention :

Les consultations mémoire de proximité sont organisées en milieu hospitalier.

L'évaluation comporte plusieurs étapes. Elle est réalisée en ambulatoire (sans hospitalisation) ou en hôpital de jour si des examens plus techniques sont nécessaires.

La consultation consiste en un bilan initial qui comprend une évaluation psychologique, des examens biologiques et d'imagerie médicale (scanner ou IRM).

Puis, des consultations de réévaluation et de suivi peuvent avoir lieu une à deux fois par an. Cela permet au patient de bénéficier d'un traitement adapté à chaque stade de la maladie.

Modalités d'accès :

Le patient doit avoir été préalablement adressé par son médecin traitant.

Missions :

Grâce à des tests, les consultations mémoire permettent de poser un diagnostic précis et de proposer une prise en charge adaptée de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

Un compte rendu est ensuite envoyé au médecin traitant. Il contient des informations sur les résultats des examens, le traitement et le suivi envisagé. Enfin, un programme de rééducation par des ateliers mémoire et de stimulation cognitive peut également être proposé.

Composition de l'équipe :

Les équipes sont généralement composées au minimum d'un spécialiste (neurologue, gériatre ou psychiatre), ainsi que d'un psychologue, neuropsychologue ou orthophoniste.

Consultations mémoire	Coordonnées
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Châtelleraut	Rue du Dr Luc Montagnier – Rocade Est 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 90 90
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Loudun	3 Rue des Visitandines 86200 LOUDUN ☎ : 05 49 98 42 42
CHU de Poitiers : - Consultation en gériatrie (+75 ans) - Consultation en neurologie (-75 ans)	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS Gériatrie : ☎ : 05 49 44 43 89 Neuropsychologie ☎ : 05 49 44 43 05
CHU - Site de Montmorillon	2 Rue Henri Dunant 86500 MONTMORILLON ☎ : 05 49 83 83 83

2.2.3 La consultation chute

Public :

Personne de plus de 75 ans ayant une autonomie fonctionnelle suffisante et ayant déjà présentée un épisode de chute.

Objectif :

Éviter les chutes à répétition.

Modalités d'intervention :

Évaluation globale des facteurs de risque de chute et des interventions possibles pour les diminuer.

1 évaluation kinésithérapique (environ 1 heure) +
1 évaluation médicale (environ 1 heure).

Modalités d'accès :

Sur prescription médicale du médecin traitant.

Missions :

Identifier les causes de la chute et faire des préconisations.

Composition de l'équipe :

Médecin gériatre, kinésithérapeute.

Consultation chute

CHU de Poitiers – Pôle Gériatrie

Coordonnées

2 Rue de la Milétrie
86000 POITIERS

☎ : 05 49 44 43 89

2.2.4 La consultation de phoniatrie

Public :

Toute personne présentant des troubles de la déglutition : population de gériatrie, patients ayant des pathologies ORL (chirurgie laryngée et oropharyngée), pathologies neurologiques (AVC, Parkinson, autres pathologies neurodégénératives)...

Objectif :

Évaluation analytique et fonctionnelle des troubles de la déglutition.

L'évaluation peut également être faite dans le cadre d'un bilan étiologique, pour une aide au diagnostic.

Modalités d'intervention :

L'évaluation des troubles de la déglutition se fait au décours d'une hospitalisation de journée dans le service d'ORL qui permettra également une observation de repas avec l'orthophoniste, ou au décours d'une consultation simple, selon les cas.

Des examens peuvent être pratiqués : nasofibroskopie de déglutition, radioscopie de déglutition, examen orthophonique, évaluation diététique.

Modalités d'accès :

La demande d'évaluation doit être faite par un médecin, avec courrier et remplissage du formulaire spécifique qui sera fourni par le secrétariat d'ORL.

Missions :

À l'issue de l'évaluation des troubles, des propositions sont faites pour une prise en charge médicale si nécessaire, et/ou des adaptations de postures, d'installation aux repas, de textures alimentaires ; une prise en charge rééducative des troubles en orthophonie pourra également être proposée selon les cas.

Composition de l'équipe :

Médecin phoniatre ; infirmières et aide soignantes ; diététiciennes ; orthophonistes, service ORL du CHU.

Consultation de phoniatrie

Coordonnées

CHU de Poitiers

2 Rue de la Milétrie
86000 POITIERS

 : 05 49 44 44 44

2.2.5 La consultation d'oncogériatrie

Public :

Patients de plus de 75 ans atteints de cancer ou d'hémopathie.

Objectif :

Cette pratique vise à garantir à tout patient âgé atteint de cancer un traitement adapté à son état grâce à une approche multidisciplinaire et multiprofessionnelle.

Modalités :

La consultation, conduite par un binôme soignant-géronte, dure en moyenne 1h30. Elle repose sur différents tests et un examen clinique complet. Elle permet une évaluation médicale, psychologique et sociale de chaque patient et l'appréciation de ses besoins particuliers d'accompagnement et de suivi. Le repérage des fragilités gériatriques et l'évaluation de l'état de santé général du patient sont mis en relation avec l'évaluation cancérologique.

Saisine :

Tout médecin (chirurgiens, oncologues médicaux, radiothérapeutes, hématologues, médecins généralistes...) peut demander une consultation d'onco-gériatrie.

Missions :

L'oncogériatrie permet de prendre en charge le cancer en tenant compte des phénomènes du vieillissement, au sein d'une approche globale, graduée et efficiente des patients.

Composition de l'équipe :

L'équipe se compose d'un médecin oncologue, un médecin gériatre et un soignant ayant une formation dans l'évaluation gériatrique, parfois enrichie de professionnels dans le champ des aptitudes fonctionnelles, psychologiques ou des conditions sociales de la vie.

Consultations d'oncogériatrie	Coordonnées		Jours
CHU de Poitiers Pôle régional de cancérologie	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 34 98	Lundi, mardi et mercredi matins
CHU - Site de Montmorillon Hôpital de jour	2 Rue Henri Dunant 86500 MONTMORILLON	☎ : 05 49 83 83 10	Jeudi et vendredi matins

2.2.6 L'hospitalisation de jour gériatrique

Public :

Personne présentant des troubles de la mémoire et/ou des troubles cognitifs.

Objectif :

Poser ou confirmer le diagnostic du patient.

Modalités d'intervention :

Hospitalisation de jour.

La gériatrie est exercée dans un service de médecine spécialisé dans la prise en charge globale médicale et psychosociale, des personnes âgées les plus fragiles (polypathologie, perte d'autonomie, isolement).

Parmi les maladies figurent en particulier les altérations des fonctions cérébrales dont la maladie d'Alzheimer, ainsi que les pathologies aiguës ou chroniques cardiaques, neurologiques, vasculaires, endocriniennes ostéo-articulaires.

Modalités d'accès :

L'admission d'un patient en hôpital de jour gériatrique se fait à la demande du médecin traitant, d'un spécialiste, ou de tout autre professionnel de santé mais uniquement avec l'aval du médecin traitant.

Composition de l'équipe :

Équipe spécialisée dans le domaine de la gériatrie et composée de médecins, infirmières, neuropsychologue...

Missions :

Des bilans mnésiques, des bilans de chutes, des évaluations médico-psychologiques, des évaluations neuropsychologiques etc, sont réalisés. Cette structure permet également de dispenser des soins techniques complexes ou requérant une surveillance spécifique (pansements complexes, transfusions sanguines ponctuelles ou itératives).

Durant son séjour, le patient bénéficie de l'intégralité de l'infrastructure du centre hospitalier ainsi que des compétences de ses équipes pluridisciplinaires :

- Plateau technique (biologie spécialisée IRM, radiographies, échographies),
- Consultations spécialisées.

Hospitalisation de jour gériatrique

Groupe Hospitalier Nord Vienne
Site de Châtelleraut

Coordonnées

Rue du Dr Luc Montagnier
Rocade Est
86100 CHATELLERAULT

☎ : 05 49 02 90 90

2.2.7 Les Équipes Mobiles, Unités et lits de Soins Palliatifs

Public :

Patient atteint d'une maladie grave, évolutive ou terminale.

Objectif :

Soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle.

Modalités :

Il existe sur le territoire trois possibilités de recourir aux soins palliatifs via :

- une Équipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP)
- lits dédiés aux soins palliatifs dans les services
- une Unité de Soins Palliatifs (USP).

L'EMSP est une équipe hospitalière qui se déplace dans un cadre hospitalier. Elle n'intervient pas au domicile ni en EHPAD.

Lors de la prise en charge, l'EMSP va participer à l'évaluation des symptômes et des besoins du patient. Elle proposera ainsi des traitements adaptés. L'EMSP peut également clôturer une prise en charge lorsque l'état de santé ne nécessite plus de suivi.

Des lits de soins palliatifs sont réservés dans certains services et permettent de faire venir l'équipe mobile de soins palliatifs.

L'USP est une unité spécialisée qui a une activité spécifique et exclusive en soins palliatifs. Elle réserve sa capacité d'admission aux situations les plus complexes.

Saisine :

Les Équipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) sont des équipes multidisciplinaires rattachées à un établissement de santé qui se déplacent dans les différents services, à la demande des professionnels de l'établissement de santé.

Missions :

La définition reconnue des soins palliatifs est celle énoncée par la Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP) selon laquelle « *Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des soins palliatifs est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle* ».

Composition de l'équipe :

L'équipe comprend un médecin coordonnateur, une infirmière coordonnatrice, des infirmières et aides-soignantes, et peut comprendre une psychologue, une assistante sociale, un kinésithérapeute, un ergothérapeute...

Équipes Mobiles et Unités de Soins Palliatifs		Coordonnées	
CHU de Poitiers	Equipe mobile de soins palliatifs Unité de soins palliatifs Lits de soins palliatifs	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 44 44
GHNV Site de Châtelleraut	Equipe Mobile de Soins Palliatifs Lits de soins palliatifs	Rue du Dr Montagnier 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 02 90 90
Polyclinique de Poitiers	Lits de soins palliatifs	1 rue de la Providence 86000 POITIERS	☎ : 05 49 61 70 00

2.2.8 Les services de la psychiatrie de la personne âgée

Le Centre Hospitalier Henri Laborit (CHL) est le seul établissement du département spécialisé en santé mentale qui couvre l'intégralité de la Vienne.

Public :

- **Consultation** : personnes âgées de 70 et plus en dehors des pathologies dégénératives qui sont vues en Gériatrie.
- **Hospitalisation** : personnes âgées de 75 ans et plus présentant des troubles psychiatriques et/ou troubles cognitifs associés.

Objectif :

Accompagner et soulager les troubles psychiatriques.

Modalités :

La Fédération de géro-psi-chiatrie comprend :

- une unité d'hospitalisation complète de 18 lits pour les personnes âgées de plus de 75 ans présentant des troubles psychiatriques liés au vieillissement.
- une unité d'hospitalisation de jour de 15 places pour les personnes âgées de plus de 65 ans dépressives à Poitiers, 2 places à Loudun et 2 places à Châtelleraul.
- une unité de psychiatrie de liaison intervenant en EHPAD : les EHPAD ainsi conventionnés peuvent bénéficier d'infirmiers mis à disposition pour suivre les personnes de plus de 70 ans ayant des troubles psychiatriques en établissement.

Dix CMP sont également installés sur le territoire, permettant ainsi un suivi de proximité.

Le CHL a également une convention avec le CHU, permettant ainsi la mise à disposition d'infirmiers psychiatriques dans tout l'hôpital. Plus particulièrement, une Unité d'Accueil Médico-Psychologique est présente au service des urgences. Un géro-psi-chiatre et des infirmiers psychiatriques peuvent également intervenir dans le pôle de gériatrie du CHU auprès des patients nécessitant un accompagnement psychiatrique.

Saisine :

Orientation par le médecin traitant ou un médecin hospitalier.

Missions :

La mission de la géro-psi-chiatrie est d'accompagner les personnes âgées de plus de 70 ans présentant des troubles psychiatriques. Elle peut également être un relais auprès des personnes âgées présentant des troubles cognitifs associés, notamment en EHPAD.

Composition de l'équipe :

Médecins en géro-psi-chiatrie, infirmiers psychiatriques, assistants sociaux...

Géro-psi-chiatrie

Centre Hospitalier Henri Laborit – Pavillon Cousin

Coordonnées

370 Avenue Jacques Cœur
86000 POITIERS

☎ : 05 49 44 57 57

2.2.9 Les services de Soins de Suite et Réadaptation (SSR)

Public :

Tout patient.

Objectif :

Prise en charge médicale avec prise en compte de la situation médico-sociale du patient.

Modalités :

Il existe des soins de suite polyvalents qui accueillent tout type de patient au terme d'un séjour hospitalier pour une affection aiguë médicale ou chirurgicale et des soins de suite spécialisés.

Les soins de suite à orientation gériatrique sont des soins de suite spécialisés des affections de la personne âgée pathologique en perte d'autonomie ou à risque de dépendance (à partir de 75 ans). Dans la mesure du possible, la priorité du service sera le retour du patient à son domicile et sa réinsertion progressive dans son contexte familial.

Saisine :

La demande peut être faite par le médecin traitant lorsque le patient se trouve à domicile et qu'il nécessite une rééducation et des soins ou par le médecin référent du service de court séjour où le patient est hospitalisé.

La demande se fait via l'outil Via Trajectoire.

Missions :

À la suite d'un séjour hospitalier, la situation médicale d'un patient âgé peut nécessiter la poursuite des soins en rééducation et réadaptation (prise en compte de la dimension sociale).

Le passage en SSR gériatrique peut permettre d'apaiser un contexte au domicile difficile et/ou de préparer un retour à la maison ou une entrée en EHPAD.

Composition de l'équipe :

L'équipe s'articule autour du médecin gériatre et comprend des kinésithérapeutes, des ergothérapeutes, des psychologues, des psychomotriciens et des assistantes sociales. Ces dernières jouent un rôle majeur dans la prise en charge du patient.

SSR	Coordonnées	Spécialité	Modalités d'hébergement
SSR GHNV Site de CHATELLERAULT	☎ : 05 49 02 21 71	Polyvalence Gériatrie	<i>hébergement permanent</i>
SSR GHNV Site de LOUDUN	☎ : 05 49 98 42 42	Polyvalence	<i>hébergement permanent</i>
SSR CH de Montmorillon	☎ : 05 49 83 83 83	Polyvalence	<i>hébergement permanent</i>
SSR CHU de Poitiers Site de LUSIGNAN	☎ : 05 49 89 38 00	Polyvalence	<i>hébergement permanent</i>
SSR CHU de POITIERS Site de POITIERS	☎ : 05 49 44 43 89	Gériatrie	<i>hébergement permanent</i>
		Cardiologie et orthopédie	<i>hébergement permanent hôpital de jour</i>
SSR Clinique St Charles 3 Rue de la Providence 86000 POITIERS	☎ : 05 49 42 26 26	Polyvalence Gériatrie	<i>hébergement permanent</i>
		Appareil locomoteur	<i>hébergement permanent hôpital de jour</i>
SSR La Colline Ensoleillée 7 av. du Dr Bord 86270 LA ROCHE POSAY	☎ : 05 49 85 75 00	Polyvalence Dermatologie	<i>hébergement permanent</i>
SSR L'OREGON La vallée des bas champs 86400 CIVRAY	☎ : 05 49 87 99 99	Polyvalence Gériatrie	<i>hébergement permanent</i>

SRR	Coordonnées	Spécialité	Modalité d'hébergement
SSRA "La Gandillonnerie" 86350 PAYROUX	☎ : 05 49 87 01 99	Addictologie (établissement régional)	<i>hébergement permanent</i>
SSR Le Moulin vert 27 Rte de la Marcazière 86340 NIEUIL L'ESPOIR	☎ : 05 49 18 57 59	Cardiologie et pathologies vasculaires Pneumologie médicale et chirurgicale (sauf cancers)	<i>hébergement permanent</i>
Centre Régional Basse Vision Troubles de l'Audition (CRBVTA) 12 Rue du Pré Médard 86280 SAINT BENOIT	☎ : 05 49 55 21 30	Déficiences sensorielles sévères	<i>hôpital de jour</i>
Pour connaître les spécialités des SSR : http://trajectoireformation.santera.fr/Trajectoire/pages/AccesLibre/Annuaire/Etablissement.aspx			

ZOOM SUR LE CENTRE REGIONAL BASSE VISION ET TROUBLES DE L'AUDITION (CRBVTA)

Le Centre Régional Basse Vision et Troubles de l'Audition (CRBVTA) est un SSR qui pratique de l'hospitalisation de jour. Créé en 2009 à l'initiative de la Mutualité de la Vienne et de la Mutualité Anjou-Mayenne, le CRBVTA est un établissement privé à but non lucratif.

Au sein de ce service de SSR spécialisé en déficience sensorielle, l'équipe pluridisciplinaire propose, en hospitalisation de jour, une démarche d'évaluation et de réadaptation pour les patients présentant une déficience visuelle et/ou auditive.

L'objectif est de restaurer l'autonomie de la personne pour qu'elle retrouve une meilleure qualité de vie à travers des séances échelonnées sur plusieurs semaines. L'objectif du CRBVTA n'est pas d'appareiller les personnes mais de les aider à accepter et à vivre avec leurs appareillages. Il s'adresse aux personnes ayant une acuité visuelle inférieure à 4/10^{ème} (ou une réduction du champ visuel) et essentiellement pour les personnes ayant des acouphènes ou de l'hyper-acousie.

L'équipe d'accompagnement est pluridisciplinaire et se compose d'un médecin ophtalmologiste, d'un médecin ORL, d'un audioprothésiste, d'un orthophoniste, d'un psychologue, d'un instructeur en locomotion, d'un ergothérapeute, d'un orthoptiste, d'un opticien, d'un assistant de service social.

En tant que SSR, les prestations sont prises en charge par l'Assurance Maladie et la Mutuelle.

Plus d'informations sur : <https://crbvta.esante-poitou-charentes.fr>

2.2.10 Le service de médecine physique et de réadaptation

Public :

Personnes porteuses de handicap générant des séquelles (AVC, orthopédie...) et ayant un potentiel de récupération sans troubles cognitifs.

Objectif :

Évaluer l'autonomie de la personne et la rééduquer.

Modalités :

Il existe quatre modes de recours au service :

- consultations pré-admission ou post-hospitalisation
- hospitalisation complète
- hôpital de semaine (dont une école du dos)
- hôpital de jour

Le lien avec le médecin traitant est fait régulièrement, en début, au cours et en sortie d'hospitalisation.

Saisine :

Les demandes sont adressées grâce à l'outil Via Trajectoire. La prescription médicale d'un médecin est obligatoire. Une commission se réunit une fois par semaine pour décider des admissions.

Missions :

Le service accompagne les personnes dans l'évaluation de leur autonomie et de leurs ressources à domicile (environnementale, familiale...) et dans leur rééducation.

Tous les examens nécessaires peuvent être réalisés (analyses, radiothérapies...).

L'ergothérapeute peut se déplacer à domicile pour évaluer le logement si nécessaire.

La sortie est organisée avec les aides nécessaires au soutien à domicile. Les intervenants peuvent en amont venir dans le service rencontrer la personne.

Composition de l'équipe :

Équipe médicale et para-médicale, assistantes sociales, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, diététicienne, orthophoniste.

Médecine physique et de réadaptation	Coordonnées	
CHU de Poitiers	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 44 44
Clinique Saint Charles	3 Rue de la Providence 86000 POITIERS	☎ : 05 49 42 26 26

2.2.11 L'Unité Cognitivo-Comportementale (UCC)

Public :

Personnes présentant des troubles du comportement au domicile, en EHPAD ou en provenance d'autres services hospitaliers.

Objectif :

L'UCC a pour objectif de stabiliser les troubles de comportement, d'assurer les soins à l'origine de la situation de crise en l'absence d'une indication de court séjour en spécialité d'organe ou de réanimation.

Modalités :

L'UCC est une unité que l'on trouve au sein d'un service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

Un programme d'activités structuré et adapté peut conduire à une réduction de 20% des troubles. Ce programme a également pour intérêt majeur de diminuer l'utilisation des psychotropes sédatifs et de la contention; il permet en outre de stabiliser voire de diminuer les troubles du comportement, de mettre en place des stratégies compensatoires du déficit cérébral et de maintenir voire d'améliorer l'adaptation aux actes de la vie quotidienne.

Saisine :

Via le médecin hospitalier lorsque la personne est déjà hospitalisée dans un autre service ou hébergée en EHPAD ou via le médecin traitant quand la personne est à domicile et se pose des problèmes de déambulation.

Missions :

Les UCC doivent élaborer un projet spécifique pour la prise en charge de ces malades intégrant les différents volets (projet médical, projet de soins, lieu de vie, considérations éthiques) et être identifiées au sein de l'établissement de santé sous forme d'une unité distincte offrant un espace de déambulation pour permettre au patient d'évacuer son agressivité.

Composition de l'équipe :

En plus de l'équipe médicale et soignante, du personnel spécifique intervient : ergothérapeute, kinésithérapeute, gériopsychiatre, animatrice, musicothérapeute...

Unité Cognitivo-Comportementale	Coordonnées	
CHU de Poitiers	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 34 51

2.2.12 Le centre d'odontologie

Public :

Pour tous les patients – sur rendez-vous.

Objectif :

Prise en charge médicale pour des soins dentaires en complément de l'offre de soins proposée par les chirurgiens dentistes libéraux sur le département.

Modalités :

Pour répondre aux besoins du territoire et étoffer l'offre sur le département, le centre de soins dentaires accueille en priorité les urgences dentaires : infections, traumatismes, hémorragies, etc.

Ce service accueille également les personnes souffrant d'une pathologie chronique lourde qui nécessite une prise en charge relevant strictement du contexte hospitalier.

8 fauteuils de soins avec un accueil dédié aux urgences pour une capacité de 90 admissions par jour.

Missions :

Le centre d'odontologie répond aux demandes en chirurgie orale, en parodontologie, en implantologie, en prothèses, en endodontie et en dentisterie esthétique.

Composition de l'équipe :

L'équipe est composée de 26 praticiens hospitaliers et étudiants.

Centre d'odontologie	Coordonnées		Ouverture
CHU de Poitiers	2 Rue de la Milétrie 86000 POITIERS	 : 05 49 44 36 50	<i>Du lundi au vendredi 8h30 - 18h30</i>

2.2.13 La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (P.A.S.S)

Public :

Pour toute personne en difficulté ayant besoin de soins (exemples : non-connaissance des droits dont elle peut disposer, absence de sécurité sociale ou de complémentaire, difficultés relatives au financement des médicaments prescrits par le médecin hospitalier...).

Objectif :

La P.A.S.S est un dispositif de prise en charge médico-social destiné à faciliter l'accès de toute personne, en situation de précarité, au système de santé de droit commun dans un lieu de reconnaissance positive.

Modalités :

Ses fonctions sont les suivantes :

- ✓ Informations sur les droits à la santé ;
- ✓ Accompagnement des personnes dans les démarches après évaluation de leur situation ;
- ✓ Soins de 1^{ère} intention ;
- ✓ Prévention / éducation à la santé.

Lieu :

Loudun

Poitiers :

- ✓ Urgences du CHU de Poitiers
- ✓ Relais Georges CHARBONNIER

Tous les après-midi de 14h à 17h sans rendez-vous.

À QUI S'ADRESSER ?

**Groupe Hospitalier Nord Vienne (GHNV)
(Site de Loudun)**

☎ : 05 49 98 42 42

✉ : 3 rue des Visitandines
86200 LOUDUN

CHU de Poitiers

☎ : 05 49 44 41 66

service.social@chu-poitiers.fr

2.2.14 Le CSAPA 86 : Unité Alcoologie CIPAT

Public :

- Pour toute personne en difficulté avec l'alcool ainsi que son entourage ;
- Pour les professionnels médicaux et sociaux.

Objectifs globaux du CSAPA:

- **Pour les bénéficiaires**, il s'agit notamment:
 - d'un lieu d'écoute et d'informations portant notamment sur la nature et les effets des produits consommés, sur les risques médicaux induits par les consommations...
 - d'un lieu d'évaluation médicale, psychologique et sociale.
 - d'un lieu d'orientation où toute personne bénéficie d'un projet de prise en charge ou, si nécessaire, d'une orientation vers une structure plus adaptée à ses besoins.
 - d'un lieu de prise en charge des personnes en difficulté avec une substance psycho-active.
- **Pour les professionnels** : cet espace apporte une aide aux professionnels médicaux et sociaux, améliore l'accès aux soins et le suivi des patients ainsi que l'information et les conseils en alcoologie.

Missions :

Le CSAPA est une structure médico-sociale gérée par le Centre hospitalier Henri Laborit.

Le centre assure des missions d'accueil, d'information, de prévention, d'évaluation (*médicale, psychologique et sociale*) et d'orientation vers une prise en charge des personnes souffrant d'addiction et de leur entourage.

L'Unité Alcoologie CIPAT garantit une prise en charge individuelle des personnes en difficulté avec l'alcool et leur entourage.

Modalités :

Le CSAPA regroupe au sein d'un même lieu quatre unités spécialisées :

- Alcoologie : le CIPAT
- Drogues illicites : le Tourniquet
- Jeunes consommateurs : A-PROCHE
- L'unité en médical carcéral : Misalis.

Concernant l'Unité Alcoologie CIPAT, les entretiens sont réalisés par un accompagnant psycho-social sur rendez-vous. Les services proposés sont gratuits.

Lieu :

Poitiers, Châtelleraut.

Composition de l'équipe d'Unité Alcoologie CIPAT

- 1 médecin coordonnateur
- 1 psychiatre – Addictologue
- 1 cadre supérieur de santé
- 1 cadre de santé
- 2 secrétaires
- 1 psychologue
- 6 accompagnants psycho-sociaux

À QUI S'ADRESSER ?

Poitiers : Unité Alcoologie CIPAT

☎ : 05 49 88 67 31

✉ : 8 rue Carol Heitz
86000 POITIERS

✉ : csapa86@ch-poitiers.fr

Châtelleraut : CSAPA 86

☎ : 05 49 85 82 33

✉ : 49 rue Arsène et Jean Lambert
86100 CHATELLERAULT

✉ : csapa-alcool-cipat@ch-poitiers.fr

Secrétariat (pour les 2 sites) :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 pour prendre rendez-vous (fermeture le mardi matin)

3. Ouverture, renouvellement des droits

3.1 L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Public :

Cette aide est accordée aux personnes de 60 ans et plus, en perte d'autonomie (GIR 1 à GIR 4), résidant sur le département depuis au moins 3 mois.

Objectif :

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une aide financière définie dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (articles L232-1 à L232-28) :

« L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une aide destinée à répondre aux besoins des personnes âgées, nonobstant les soins qu'elles sont susceptibles de recevoir, pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière ».

Modalités de mise en œuvre :

L'évaluateur du Conseil Départemental se rend à domicile pour évaluer les besoins de la personne pour la réalisation des actes de la vie courante grâce à la grille AGGIR. La commission départementale détermine le degré de dépendance de la personne et propose un plan d'aide personnalisé.

Le plan d'aide APA attribué à la personne est valable sans limitation de durée. La personne peut demander sa révision à tout moment si sa situation s'est dégradée et si elle a perdu en autonomie.

Le dossier d'APA permet au demandeur de solliciter, s'il le souhaite, le bénéfice de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) portant l'une des mentions suivantes :

- ✓ « priorité » ;
- ✓ « stationnement » ;
- ✓ « invalidité ».

L'APA n'est pas cumulable avec la Prestation de Compensation du Handicap, l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne, l'aide-ménagère aide sociale, l'allocation représentative des services ménagers, la majoration pour l'aide constante d'une tierce personne.

Modalités financières :

L'ouverture des droits n'est pas soumise à condition de ressources. Une participation financière peut toutefois rester à la charge des bénéficiaires dès lors que leurs ressources sont supérieures à un montant révisé périodiquement.

L'APA ne fait l'objet d'aucune récupération, ni sur la succession des bénéficiaires, ni sur les donations.

Missions :

L'APA vise à compenser l'incapacité partielle ou totale du demandeur d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liées à son état physique et/ou mental.

Aides financées :

À domicile : l'APA sert à couvrir en partie les dépenses figurant dans le plan d'aide proposé par l'équipe médico-sociale du Conseil Départemental : services d'aide à domicile, accueil temporaire ou accueil de jour, aides techniques (téléalarme, protections...), forfait pour pallier l'absence ponctuelle de l'aidant, etc.

En Établissement : l'APA permet de concourir au financement du tarif dépendance pour les personnes âgées hébergées à titre permanent en EHPAD ou USLD (Unité de Soins Longue Durée).

À QUI S'ADRESSER ?

Direction Générale Adjointe des Solidarités

39 rue de Beaulieu
86000 POITIERS

Vienne Infos Sociales

☎ : 05 49 45 97 77

Dossier téléchargeable sur le site :

www.lavienne86.fr

3.2 L'aide sociale

Objectif :

L'aide sociale aux personnes âgées a pour objectif de permettre à ces dernières, lorsque leurs ressources et celles de leurs obligés alimentaires sont insuffisantes, de bénéficier d'une aide pour rester vivre à domicile ou pour leur hébergement dans un EHPAD habilité ou en USLD.

Public :

Les bénéficiaires doivent être âgés de 65 ans au moins, ou 60 ans s'ils sont reconnus inaptes au travail, et résider dans la Vienne.

Modalités de mise en œuvre :

Le dossier complet est transmis par le CCAS de la commune au Conseil Départemental.

Modalités financières :

Les ressources prises en compte sont celles du demandeur et de son conjoint, exception faite des prestations familiales, de l'allocation logement et des retraites d'ancien combattant et prestations honorifiques. Leurs ressources doivent être inférieures au Fond national de solidarité dont le montant est fixé par décret.

L'attribution de l'aide sociale a pour conséquence la mise en œuvre de l'obligation alimentaire, uniquement pour l'aide aux repas et le financement d'un hébergement en EHPAD/USLD.

Une participation financière est demandée aux bénéficiaires de l'aide sociale qui ne prend pas en intégralité les repas ou l'aide ménagère. Le reste à charge est de 2,09€ par repas et de 2,18€ par heure d'aide ménagère.

L'aide sociale n'est pas cumulable avec l'APA ou un avantage de même nature versé par un organisme de protection sociale.

L'aide sociale implique la récupération sur succession du bénéficiaire au-delà de 46000€ net d'actif successoral et pour une dépense supérieure à 760€ (pour de l'aide aux repas ou une aide ménagère).

En cas de financement d'un hébergement en EHPAD ou USLD, une inscription d'hypothèque sur les biens immobiliers de la personne est réalisée par le Conseil Départemental.

LA PRISE EN CHARGE DE L'AIDE MENAGÈRE

Le dossier de demande doit comporter un certificat médical du médecin traitant.

L'aide sociale est accordée pour un maximum de 30h par mois. Lorsque deux bénéficiaires vivent ensemble, le maximum est porté à 48h. L'admission est valable pour 2 ans.

L'aide sociale peut également être attribuée par le maire en urgence à titre exceptionnel et uniquement en cas d'absolue nécessité pour l'attribution de prestation en nature d'aide à domicile à une personne âgée privée brusquement de l'assistance de la personne dont l'aide était nécessaire au maintien à domicile.

LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS

Cette prise de repas peut se faire dans un foyer logement ou grâce au portage de repas.

C'est la Commission d'aide sociale qui statue sur le nombre de repas pris en charge.

LA PRISE EN CHARGE DE L'HÉBERGEMENT EN EHPAD/ USLD

Le dossier d'Aide Sociale doit être constitué pour une place conventionnée Aide Sociale au sein de l'établissement. Il ne peut pas être demandé lorsque le résident occupe une place non conventionnée dans l'EHPAD (ex : si l'EHPAD est conventionné pour 5 places d'Aide sociale déjà toutes occupées, le résident ne peut demander l'Aide Sociale que lorsque l'une des 5 places Aide Sociale est libre).

Lorsqu'un résident déjà installé à l'EHPAD se retrouve soudain avec des moyens insuffisants pour financer l'EHPAD, il peut faire une demande d'Aide Sociale. Mais il faut alors qu'une place conventionnée soit disponible au sein de l'établissement (si l'établissement où la personne résidait jusqu'alors est conventionné...). Sinon, il faut trouver une place dans un autre établissement.

Il peut arriver qu'un résident doive changer d'établissement ou se retrouve sans solution si aucune place conventionnée aide sociale n'est disponible. Toutefois, le Conseil Départemental peut prendre un arrêté exceptionnel pour autoriser une personne à bénéficier d'une place habilitée à l'aide sociale, même si le nombre de places accordées est déjà atteint. Pour cela, l'établissement doit en faire la demande auprès du Conseil Départemental.

Néanmoins, si la personne réside depuis plus de 5 ans au sein de l'EHPAD, l'Aide Sociale sera automatiquement accordée, sous réserve de remplir toutes les conditions, même si l'EHPAD n'est pas conventionné. L'établissement se verra alors appliquer le tarif Aide Sociale, sous réserve des conditions de l'obligation alimentaire.

L'aide sociale peut également être attribuée par le maire en urgence à titre exceptionnel et uniquement en cas d'absolue nécessité pour accueillir une personne âgée dans un établissement d'hébergement.

À QUI S'ADRESSER ?

Les dossiers sont à récupérer auprès du CCAS de la mairie de résidence.

3.3 Les prestations de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Modalités financières :

Aucune condition de ressources n'est exigée pour prétendre aux prestations de la MDPH. Le dossier MDPH permet au demandeur de solliciter, s'il le souhaite, le bénéfice de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) portant l'une des mentions suivantes : « priorité », « stationnement », « invalidité ».

LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION MENTION « STATIONNEMENT »

Public :

Personnes atteintes d'un handicap qui réduit de manière importante et durable leur capacité et leur autonomie de déplacement à pied.

Personnes atteintes d'un handicap qui impose qu'elles soient accompagnées systématiquement par une tierce personne dans leurs déplacements.

Objectif :

La carte de stationnement permet à la personne handicapée ou à la personne l'accompagnant d'utiliser les places réservées et aménagées à cet effet dans les lieux ouverts au public.

LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION MENTION « PRIORITÉ »

Public :

Personne handicapée atteinte d'une incapacité rendant la station debout pénible pour une durée déterminée. La pénibilité de la station debout est appréciée par un médecin de l'équipe pluridisciplinaire qui tient également compte des aides techniques auxquelles la personne peut avoir recours.

Objectif :

La CMI mention « priorité » permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces, salles et files d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public.

LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION MENTION « INVALIDITÉ »

Public :

Personne atteinte d'une incapacité égale ou supérieure à 80 %. Le taux d'incapacité est apprécié en fonction du "guide-barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées" (décret n°93-1216 du 4 novembre 1993).

Objectif :

Possibilité de bénéficier de certains transports accompagnés réservés aux titulaires de la carte :

- Avantages fiscaux sous certaines conditions : réduction d'impôt avec l'ajout d'une demi-part sur le quotient familial et exonération de cotisations patronales de sécurité sociale pour l'aide à domicile
- Avantages dans le calcul des aides au logement
- Droit de priorité dans l'attribution des logements sociaux.

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

Public :

Les personnes de moins de 60 ans peuvent en faire la demande et ce jusqu'à l'âge de 75 ans si la personne remplit les critères d'invalidité avant l'âge de 60 ans.

Objectif :

La PCH est une aide destinée à compenser les besoins induits par une perte d'autonomie liés à un handicap.

Conditions d'octroi :

Pour prétendre à la PCH, il faut rencontrer :

- soit une difficulté absolue pour la réalisation d'une activité
- soit une difficulté grave pour la réalisation d'au moins deux activités, telle que définies dans le référentiel figurant à l'annexe 2-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Ces difficultés doivent être définitives ou d'une durée prévisible d'au moins un an. Les activités ainsi que la cotation de leur niveau de difficulté sont définies par un référentiel national.

Aides financées :

- les aides humaines : intervention d'une tierce personne pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, alimentation, déplacements...). La PCH ne prend pas en compte les besoins d'aides au maintien à domicile
- les aides techniques : instruments, équipements conçus et adaptés pour le handicap
- les aides pour l'aménagement du logement et du véhicule et les surcoûts liés au transport
- les charges spécifiques : dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap ou dépenses exceptionnelles
- les aides animalières, uniquement pour les animaux agréés.

Participation financière :

Il n'y a aucune condition de ressources mais certaines des ressources seront néanmoins prises en compte pour le calcul de la prestation.

L'ALLOCATION COMPENSATRICE POUR TIERCE PERSONNE (ACTP)

Public :

Le dispositif de l'ACTP est remplacé par celui de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) depuis le 1^{er} janvier 2006.

Cependant, les personnes bénéficiaires de l'ACTP avant cette date peuvent continuer à la percevoir, tant qu'elles en remplissent les conditions d'attribution et qu'elles en expriment le choix, à chaque demande de renouvellement des droits.

Objectif :

L'ACTP est destinée aux personnes handicapées nécessitant l'aide d'une tierce personne pour la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, se déplacer...).

Modalités :

Les bénéficiaires peuvent demander une évaluation de leurs droits à la PCH. Ils doivent ensuite opter pour l'une ou l'autre des prestations :

- continuer à bénéficier de l'ACTP
- opter pour la nouvelle PCH. Le choix de la PCH est définitif.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées détermine un taux d'ACTP compris entre 40% et 80% de la Majoration pour Tierce Personne (MTP), en fonction du besoin d'aide de la personne et des conditions dans lesquelles cette aide est apportée.

Les bénéficiaires de l'ACTP ne doivent pas être déjà bénéficiaires d'une aide analogue de la sécurité sociale (Majoration pour Tierce Personne).

À QUI S'ADRESSER ?

MDPH 86

39 Rue de Beaulieu
86000 POITIERS

Vienne Infos Sociales

☎ : 05 49 45 97 77

Dossiers téléchargeables sur le site : www.mdp86.fr

3.4 Les aides individuelles des caisses de retraite

Ne sont présentées ici que les aides des trois caisses de retraite principales les plus couramment rencontrées. Ces aides sont soumises à des évaluations personnelles à domicile.

Des aides peuvent être également possibles auprès des autres caisses. Ne pas hésiter à les interpellier.

De même, les caisses de retraite complémentaires peuvent proposer des aides individuelles : www.agirc-arrco.fr > action sociale > personnes âgées.

3.4.1 Les aides de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)

L'AIDE AU RETOUR APRÈS HOSPITALISATION

Public :

Les retraités du régime général à titre principal, âgés de plus de 55 ans, qui sont ou vont être hospitalisés et qui ont besoin d'être aidés temporairement à leur sortie d'hospitalisation.

Conditions d'attribution :

L'assuré doit relever des GIR 5 ou 6, ou d'un autre GIR si le pronostic de récupération est très favorable.

Il ne doit pas percevoir la PSD, l'APA, l'ACTP, la PCH ou la MTP, ou l'aide sociale pour une aide ménagère, il ne doit pas être hébergé dans une famille d'accueil agréée ou vivre en EHPAD.

Modalités de mise en œuvre :

La demande doit être faite avant la sortie par l'assistante sociale du service hospitalier.

Un travailleur social va ensuite évaluer les besoins de l'assuré à domicile.

Les prestations de service sont assurées par les intervenants conventionnés du choix de la personne pour une période de 3 mois ou 4 mois incluant le mois en cours si la sortie d'hospitalisation s'effectue entre le 15 et le 30/31 du mois.

Aides financées possibles :

Aide au maintien à domicile prestataire : aide à domicile, aide à la toilette, préparation des repas, livraison de courses...

+ 2 prestations du panier de services.

Participation financière :

La CARSAT ne prend désormais plus en charge les demandes d'ARDH reçues, à compter du 16 avril 2018, de la part de personnes disposant des ressources suivantes :

- ressources > à 1 270 € pour une personne seule ;
- ressources > à 1 939 € pour un couple.

La caisse accorde un forfait de 500€ pour trois mois versé directement à l'assuré.

LA PRISE EN CHARGE DE L'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE

Public :

Les retraités du régime général à titre principal.

Conditions d'attribution :

Les assurés doivent être en GIR 5 et GIR 6.

Plafond de ressources : fixé annuellement par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

Critère d'âge : à partir de 75 ans pour les personnes seules et pour les couples (c'est l'âge du demandeur qui est pris en compte).

Les retraités éligibles à l'aide sociale ou à l'APA ne peuvent pas prétendre à l'aide de la caisse.

Si le conjoint est bénéficiaire de l'APA, l'assuré ne pourra prétendre qu'aux forfaits.

Modalités de mise en œuvre :

La demande est à faire par le retraité auprès de la caisse puis une évaluation est réalisée par des travailleurs sociaux afin d'estimer les besoins. Le dossier est déposé auprès de la caisse de retraite.

L'aide est accordée pour un ou deux ans.

Aides financées possibles :

Aide au maintien à domicile prestataire : aide à domicile, aide à la toilette, préparation des repas, livraison de courses...

Si un service mandataire ou en CESU est en place depuis plus de 6 mois, possibilité de prise en charge sous cette même forme.

Participation financière :

Participation de la caisse en fonction des ressources (allant de 49% à 90%) ne pouvant pas dépasser une enveloppe maximale de 3000€ par an.

L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES AGÉES

Public :

De manière générale, toute personne âgée de 65 ans et plus. Cette allocation est également ouverte aux anciens combattants/déportés/internés ou prisonniers de guerre sous certaines conditions ainsi qu'aux personnes handicapées.

Conditions d'attribution :

Disposer de ressources inférieures à un certain plafond : celui-ci varie selon la situation familiale.

Personne étrangère :

Résider de façon régulière en France

- ✓ Détenir depuis au moins 10 ans un titre de séjour autorisant à travailler (ou, si des titres de séjour précédents n'ont pas été conservés, justifier de cotisations pour la retraite durant ces 10 ans),
- ✓ Soit être réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire ou avoir combattu pour la France,
- ✓ Soit être ressortissant d'un État membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse.

Personnes handicapées :

Elles bénéficient de l'ASPA à 65 ans ou avant si les conditions suivantes sont remplies :

- ✓ Justifier d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 50 %,
- ✓ Ou être reconnu inapte au travail et définitivement atteint d'un taux d'incapacité de 50 %,
- ✓ Ou percevoir une retraite anticipée pour handicap.

Anciens combattants, déportés, internés, prisonniers de guerre :

- ✓ L'âge à compter duquel la personne bénéficie de l'allocation est définie à partir de l'année de naissance.

Modalités de mise en œuvre :

Il s'agit d'une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources. Elle est versée par la Carsat (ou la MSA si la personne dépend du régime agricole). Elle s'ajoute, dans une certaine limite, aux revenus personnels.

LE PANIER DE SERVICES

Public :

Les retraités du régime général à titre principal.

Modalités de mise en œuvre :

Trois prestations peuvent être financées, en plus de l'aide ménagère, dans l'enveloppe maximum de 3000€ par an.

Aides financées possibles :

- installation de la téléalarme : forfait annuel
- abonnement à la téléalarme : forfait annuel
- aide aux vacances : réservé aux retraités non imposables (avant déduction fiscale) qui partent dans le cadre du programme Senior en vacances
- aide au maintien du lien social (cotisation à un club...) : paiement sur factures
- un portage de repas : forfait annuel
- gros travaux de nettoyage : paiement sur factures
- petits travaux : forfait annuel
- frais de pédicure : forfait annuel
- aide à l'hébergement temporaire : dans le cadre d'une évaluation globale, demande effectuée avant le séjour, séjour supposant un retour à domicile et non un préalable à l'entrée en établissement : paiement sur factures
- consultation d'ergothérapeute : paiement sur facture
- dépense de protections : paiement sur facture.

Participation financière :

La caisse accorde un financement partiel des prestations en fonction des revenus. Elle ne prend plus en charge les demandes de Plan d'Action Personnalisé (PAP) des personnes disposant des ressources suivantes :

- ressources > à 1 435 € pour une personne seule ;
- ressources > à 2 153 € pour un couple.

À QUI S'ADRESSER ?

CARSAT Centre-Ouest Service Action sociale

37 avenue du Président René Coty
87048 LIMOGES Cedex

☎ : 39 60

✉ : limogesardh@carsat-centreouest.fr

www.carsat-centreouest.fr
www.bienvieillir-centreouest.fr

LES KITS DE PRÉVENTION

Public :

Les retraités du régime général à titre principal.

Conditions d'attribution :

Le kit prévention peut être préconisé sans autre aide.

Modalités de mise en œuvre :

Ce kit de prévention n'entre pas dans l'enveloppe maximale de 3000€ du panier de services.

Aides financées possibles :

Achat d'aides techniques : barre d'appui, tabouret de douche, planche de bain...

Participation financière :

Participation de 100€, 200€ ou 300€ selon les aides préconisées :

100€ = une aide technique

200€ = des aides techniques ou une main courante

300€ = des aides techniques et une main courante.

L'AIDE D'URGENCE AUX SITUATIONS DE RUPTURE (ASIR)

Public :

Les retraités du régime général à titre principal sans critère d'âge.

Conditions d'attribution :

En cas d'évènement brutal (décès du conjoint ou d'un proche, entrée du conjoint en EHPAD ou déménagement de l'assuré), la caisse peut participer à la prise en charge de l'aide à domicile. L'évènement déclencheur ne doit pas dater de plus de 6 mois avant la demande.

L'aide est prise en charge pour une durée de trois mois maximum.

Modalités de mise en œuvre :

La demande doit être faite auprès de la CARSAT qui missionne par la suite un travailleur social pour une évaluation à domicile.

Aides financées possibles :

Aide à domicile, livraison de courses, téléalarme...

Participation financière :

La prise en charge de l'aide à domicile ne peut excéder 1800€.

3.4.2 Les aides de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

L'AIDE AU RETOUR APRÈS HOSPITALISATION

Public :

Les retraités du régime agricole à titre principal.

Conditions d'attribution :

L'assuré doit être en GIR 5 ou en GIR 6 et présenter des critères de fragilité.

Il ne doit pas percevoir l'APA ni l'aide sociale.

Plafond de ressources ne dépassant pas 1091€/mois pour une personne seule et 1756€/mois pour un couple.

Le capital est pris en compte.

L'aide en urgence ne peut être attribuée qu'une fois par année civile.

Modalités de mise en œuvre :

Une demande doit être faite par un travailleur social de l'hôpital, d'un Vienne Autonomie Conseils, d'un Réseau ou d'un service d'aide à domicile. La demande doit être faite 7j maximum après la sortie.

Un justificatif de sortie d'hospitalisation (bulletin d'hospitalisation, justificatif du médecin traitant...) doit être joint à la demande.

Une évaluation sociale est réalisée au domicile dans un délai de deux mois maximum après le retour au domicile afin d'évaluer les besoins et pouvoir intégrer ou non le panier de service ou être orienté vers le Conseil Départemental pour une demande d'APA.

L'aide en urgence est accordée pour quatre mois maximum.

Aides financées possibles :

Aide à domicile

Suite à une hospitalisation supérieure ou égale à 3 jours, la caisse peut prendre en charge intégralement 10 repas dans la limite de 10€ par repas, dans les 30 jours qui suivent la sortie.

Participation financière :

La participation de la caisse varie selon les revenus et les besoins du demandeur (aide à la personne ou entretien du cadre de vie).

LA PRISE EN CHARGE DE L'AIDE MENAGÈRE

Public :

Les retraités du régime agricole à titre principal.

Conditions d'attribution :

Les assurés en GIR 5 ou en GIR 6 présentant des critères de fragilité.

Les retraités éligibles à l'aide sociale ou à l'APA ne peuvent pas prétendre à l'aide de la caisse, cela vaut pour le conjoint.

Plafond de ressources ne dépassant pas 1091€/mois pour une personne seule et 1756€/mois pour un couple.

Modalités de mise en œuvre :

La demande doit être faite par le retraité auprès de la caisse puis une évaluation sociale est réalisée.

Le plan d'aide attribué est au maximum de 24 mois.

Il n'y a pas de récupération sur succession.

Aides financées possibles :

- Aide à la personne
- Aide à l'entretien du cadre de vie.

Participation financière :

La participation de la caisse varie selon les revenus et les besoins du demandeur et selon le mode d'intervention.

LE PANIER DE SERVICES

Public :

Les retraités du régime agricole à titre principal.

Modalités de mise en œuvre :

Des prestations complémentaires peuvent être financées, en plus de l'aide à la personne et à l'entretien du cadre de vie.

Il n'y a pas de récupération sur succession.

Aides financées possibles :

- Abonnement à la téléalarme : prise en charge de 15€ mois avec Présence Verte Services
- Un portage de repas : forfait annuel de 240€ renouvelable sur demande
- L'adaptation de l'habitat (petits équipements amovibles : rehausse WC, planche de bains, tapis antidérapant, barre d'appui, rehausse lit, rehausse fauteuil, kit lumineux ou main courante...)
Prise en charge selon les revenus de la personne, à hauteur de 80% de la dépense dans la limite de 100€ par an (déduction faite de la part légale et mutuelle). Le capital est pris en compte
Paiement à l'assuré ou au prestataire sur facture.

Participation financière :

La caisse accorde un financement partiel des prestations en fonction des besoins et des revenus.

L'AIDE AU REMPLACEMENT DES AIDANTS FAMILIAUX

Public :

Pour être éligible à l'aide, l'aidant familial ou la personne aidée devra :

- être retraité à titre principal de la MSA
- s'il n'est pas retraité, être assuré en maladie par la MSA Services POITOU au titre du régime des salariés agricoles.

Modalités de mise en œuvre :

Il s'agit de permettre aux aidants de participer à une formation ou pratiquer une activité nécessaire à son bien être et sa santé ou s'absenter plusieurs jours (vacances, événements familial, problème de santé).

L'aide pourra être attribuée sur une période de 12 mois calendaire à compter de la date d'attribution.

Toute demande fera l'objet d'une évaluation sociale à domicile par le service d'action sanitaire et sociale de la MSA.

Aides financées possibles :

Le soutien financier pourra porter sur deux types de services : les interventions effectuées au domicile ou l'accueil temporaire en structure ou famille d'accueil.

Participation financière :

Le montant de l'aide est modulé en fonction des ressources.

À QUI S'ADRESSER ?

MSA SERVICES POITOU

✉ : 37 Rue du Touffenet
86000 Poitiers

☎ : 05 49 06 72 90 (service social)

www.msaservices-poitou.fr

3.4.3 La Sécurité Sociale pour les Indépendants (SSI) (ex RSI)

L'AIDE AU RETOUR APRÈS HOSPITALISATION

Public :

Retraités de la SSI à titre principal.

Conditions d'attribution :

Les assurés ne doivent pas percevoir de prestation équivalente par un autre organisme ni l'APA d'urgence.

Modalités de mise en œuvre :

La demande doit être faite par l'établissement de santé au plus tard 48h avant la sortie effective ou au maximum 8 jours après le retour à domicile. Une évaluation est ensuite faite à domicile par un agent de la caisse. L'aide au retour après hospitalisation ne peut être accordée que pour 3 mois maximum.

Aides financées possibles :

Prise en charge de différents services : aide à domicile, garde à domicile, garde de nuit, portage de repas, adaptation de l'habitat, aides spécifiques (téléalarme).

LA PRISE EN CHARGE DE L'AIDE MENAGÈRE

Public :

Retraités de la SSI âgés de plus de 60 ans ou les malades chroniques de moins de 60 ans.

Conditions d'attribution :

L'assuré doit être en GIR 5 ou 6. Sont exclus ceux pouvant prétendre à l'APA ou bénéficiant de l'ACTP, MCTP, MTP, PCH ou ASPA.

Plafond de ressources ne dépassant pas 1424€/mois pour une personne seule et 2136€/mois pour un couple. Les APL sont prises en compte.

Les retraités éligibles à l'aide sociale ou à l'APA ne peuvent pas prétendre à l'aide de la caisse. L'aide peut toutefois être accordée si le conjoint bénéficie de l'APA (GIR 6 : 8h max / GIR 5 : 14h max). L'aide est accordée pour l'année civile.

Modalités de mise en œuvre :

Demande à faire par le retraité auprès de la caisse puis évaluation réalisée par les services d'aide à domicile conventionnés avec la caisse.

Participation financière :

La participation de la caisse est versée mensuellement au prestataire sur présentation d'une facture.

FINANCEMENT D'AIDE TEMPORAIRE

Public :

Les retraités de la SSI.

Modalités de mise en œuvre :

En cas d'absence momentanée de l'aidant, de maladie...

Aides financées possibles :

- garde à domicile de jour, de nuit ou 24h/24h,
- un séjour en hébergement temporaire,
- le portage de repas.

Participation financière :

Cela est soumis à condition de ressources et la prise en charge est de 6 mois maximum.

LE PANIER DE SERVICES

Public :

Les retraités de la SSI.

Aides financées possibles :

- téléalarme
- portage de repas
- l'amélioration de l'habitat (aides techniques et travaux)
- aide au chauffage
- aide aux assurés exclus de la complémentaire santé (prothèses, cures, optique...)
- aide aux frais d'obsèques
- aide au séjour vacances accompagné (2500€ max pour 15 jours)
- aide au départ en EHPAD.

Participation financière :

Cela est soumis à condition de ressources.

À QUI S'ADRESSER ?

SSI Poitou-Charentes

✉ : 3 Avenue de la Révolution
86000 POITIERS

3.5 Le SASPA (Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées)

Public :

Plusieurs critères sont requis pour en bénéficier :

- Avoir au moins 65 ans ;
- Résider de façon régulière en métropole ;
- Ne pas être allocataire de caisse de retraite française ;
- Se situer au-dessus des plafonds de l'aide sociale.

Objectif :

Le SASPA sert le minimum vieillesse aux personnes exclues du système de retraite français. A ce titre, il verse :

- Les allocations spéciale et supplémentaire ;
- L'allocation de solidarité aux personnes âgées depuis le 1^{er} janvier 2007.

Modalités :

Il s'est substitué à l'ensemble des prestations constitutives du minimum vieillesse et est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Il est géré par la Caisse des dépôts, sous la surveillance d'une Commission dont la composition est fixée dans le code de la sécurité sociale (Cf : article D.815-9)

À QUI S'ADRESSER ?

Caisse des Dépôts et Consignations

✉ : 14 Boulevard Chasseigne
86000 POITIERS

☎ : 05 49 60 36 00

3.6 L'Aide Médicale de l'État (AME)

Public :

Ressortissants étrangers en situation irrégulière et précaire en France sous certaines conditions.

Objectif :

L'AME donne droit à la prise en charge à 100 % des soins médicaux et hospitaliers dans la limite des tarifs de la sécurité sociale.

Modalités :

L'AME est accessible pour tout ressortissant étranger en situation irrégulière en France (*hors Mayotte où l'AME n'est pas applicable*) qui remplissent les conditions suivantes :

- ✓ Résider de façon stable, c'est-à-dire de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois en France (*métropole et départements d'Outre-mer, excepté Mayotte*) ;
- ✓ Disposer de ressources ne dépassant pas un certain plafond (*le même que celui de la CMU complémentaire*).

Les personnes à charge peuvent, elles aussi, bénéficier de l'AME. Ces personnes peuvent être :

- ✓ Un conjoint, concubin ou partenaire lié par un Pacs ;
- ✓ Les enfants à charge (*moins de 16 ans, au-delà et jusqu'à 20 ans s'ils poursuivent des études*).

Rmarques :

✓ Les membres de la famille résidant à l'étranger et qui sont en visite en France n'ont pas le droit à l'AME au titre de personnes à charge. Cependant, ils peuvent demander l'AME à titre humanitaire en cas de nécessité ou via un dispositif de soins internationaux, si un accord existe entre leur pays d'origine et la France.

✓ La personne peut, si elle ne bénéficie pas de l'AME, se voir prendre en charge les soins urgents dès lors que son absence mettrait en jeu le pronostic vital ou pourrait conduire à une altération grave et durable de l'état de santé de la personne ou d'un enfant à naître.

Pour tout besoin de renseignement complémentaire :

Se rapprocher des hôpitaux ou de la
P.A.S.S.
Consulter le site Améli.fr

3.7 Le dispositif « Sortir plus »

Public :

Les allocataires Agirc et/ou Arrco de 80 ans et plus en situation d'isolement.

Objectif :

Financement de transport accompagné, véhiculé ou non : en voiture, en bus, à pieds, en vélo...

Modalités de mise en œuvre :

Organisation de sorties avec accompagnateurs (courses, rdv médical, promenade, loisirs...) via une plateforme pour les personnes âgées bénéficiaires.

Pour chaque sortie, le bénéficiaire contacte la plateforme pour l'organisation. La plateforme se met ensuite en relation avec un prestataire de service.

Le prestataire de service (ADMR, ADAPA, EMMA...), contacté par la plateforme, téléphone au bénéficiaire pour confirmer l'organisation de sa sortie.

Réalisation de la sortie : un accompagnateur vient chercher la personne à son domicile à l'heure convenue et la conduit où elle le souhaite. Selon le cas, il peut rester aux côtés de la personne ou revenir la chercher. Il la raccompagne ensuite à son domicile.

Le bénéficiaire règle le prestataire avec ses chèques « Sortir plus ».

Un maximum de 3 chèquiers de 150 € chacun (10 chèques « Sortir plus » de 15 € chacun), par personne et par an.

Modalités financières :

Le financement est effectué sous la forme de Chèques emploi service universels (Cesu), préfinancés et nominatifs, attribués par les caisses de retraite complémentaire Agirc et Arrco.

Participation financière du retraité : 15 € pour le premier chéquier, 20 € pour le deuxième et 30 € pour le troisième.

À QUI S'ADRESSER ?

Plateforme « Sortir plus »

 : 0 810 360 560

3.8 La mutuelle solidaire de Loudun

Public :

Habitants de Loudun et personnes travaillant à Loudun.

Objectif :

Proposer une mutuelle dans le cadre d'un contrat collectif.

Modalités de mise en oeuvre :

La mutuelle solidaire est mise en œuvre par le CCAS de Loudun, grâce à un contrat collectif avec la mutuelle EoviMcd.

Modalités financières :

Différentes couvertures sont possibles.

À QUI S'ADRESSER ?

CCAS LOUDUN

✉ : Hôtel de Ville - 1 Rue Gambetta
86200 LOUDUN

☎ : 05 49 98 85 14

3.9 L'Affection de Longue Durée (ALD)

Objectif :

Bénéficier d'une prise en charge totale par l'Assurance Maladie pour les soins et transports afférents à cette affection.

Modalités de mise en œuvre :

Pour bénéficier d'une prise en charge au titre de l'ALD (prise en charge 100%), la démarche nécessite 4 étapes :

1- L'établissement du protocole de soins par le médecin traitant

Le protocole de soins figure sur un formulaire de prise en charge, établi en concertation entre le patient, le médecin traitant (ou hospitalier pour 6 mois) et les autres médecins qui suivent le patient pour son ALD. Il indique les soins et les traitements nécessaires à la prise en charge de sa maladie.

2- L'envoi du formulaire de prise en charge à la caisse d'assurance maladie

Le médecin conseil de la caisse d'assurance maladie, après avoir étudié le dossier, donne son accord pour la prise en charge à 100 %, sur la base du tarif de la Sécurité sociale, des soins et des traitements liés à la maladie de la personne. Il transmet son avis au médecin traitant de la personne.

3- La remise par le médecin traitant d'un des volets du protocole de soins

Le médecin traitant doit apporter toutes les informations utiles afin de signer ensemble le protocole de soins.

4- L'ouverture des droits pour une prise en charge à 100%

Les droits s'établissent sur la base du tarif de la Sécurité sociale appliqué par la caisse d'assurance maladie pour les soins et traitements en rapport avec la maladie de la personne. Afin de bénéficier du meilleur remboursement par le régime d'assurance maladie lors des consultations, la personne doit impérativement avoir déclaré un médecin traitant et respecter le parcours de soins coordonnés.

▣ Certaines Affections de Longue Durée (ALD) sont dites « exonérantes » et d'autres peuvent être non exonérantes. (cf. www.ameli.fr).

À QUI S'ADRESSER ?

CPAM de la Vienne

41 Rue du Touffenet
86000 POITIERS

☎ : 36 46

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 17h

MSA POITOU

✉ : 37 Rue du Touffenet
86000 Poitiers

☎ : 05 49 06 30 00

Ouverture du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h

3.10 Le dispositif Prado

Public :

Tous les assurés du régime général mais aussi, selon les volets, des assurés d'autres régimes et mutuelles.

Objectif :

L'Assurance maladie propose aux assurés du régime général un service d'accompagnement au retour à domicile après une hospitalisation afin de favoriser une meilleure coordination des soins post-hospitalisation. Les RDV chez les professionnels de santé de ville sont ainsi facilités, plus rapides et toujours en lien avec les équipes hospitalières et le médecin traitant.

Les principaux enjeux de Prado, qui s'inscrivent dans les objectifs fixés par la stratégie nationale de santé, sont :

- Préserver la qualité de vie et l'autonomie des patients ;
- Accompagner la diminution des durées de séjours à l'hôpital ;
- Renforcer la qualité de la prise en charge en ville autour du médecin traitant ;
- Améliorer l'efficacité du recours à l'hospitalisation en réservant les structures les plus lourdes aux patients qui en ont le plus besoin.

**Pour tout renseignement sur les droits et démarches selon la situation :
ameli-sante.fr**

Possibilité de s'informer avec l'annuaire santé sur les tarifs, horaires, spécialités et localisations des médecins, infirmière(s), masseur-kinésithérapeutes et établissements de soins.

Possibilité d'accéder à de l'information santé : maux du quotidien, pathologies plus lourdes, offres de prévention de l'Assurance Maladie.

Modalités de mise en oeuvre:

La démarche se fait à l'initiative de l'équipe médicale en établissement. L'assuré doit juste adhérer pour formaliser son accord.

L'équipe médicale de l'établissement sollicite le conseiller d'assurance maladie qui rend visite à la personne lors de son hospitalisation et devient son interlocuteur privilégié.

L'équipe médicale de l'établissement fixe la date de sortie du bénéficiaire et donne son accord pour qu'il bénéficie du service.

Un conseiller de l'Assurance Maladie lui rend visite pendant son hospitalisation pour qu'il puisse :

- ✓ Communiquer le nom du médecin traitant qui coordonne les soins, le nom de l'infirmière habituelle et/ou du masseur-kinésithérapeute. Cependant, le bénéficiaire peut en choisir un dans la liste des professionnels présents sur le département (*le médecin traitant peut l'aider à effectuer son choix*).
- ✓ Compléter le bulletin d'adhésion à ce service.

Il informe le médecin traitant de son adhésion à ce service et planifie chaque premier rendez-vous avec les professionnels de santé retenus.

Il s'agit d'un service sans engagement pour la personne qui peut y renoncer à tout moment sans incidence sur sa prise en charge. Le dispositif garantit une entière confidentialité des données le concernant et le respect du secret médical.

Si cela est nécessaire, le conseiller peut l'aider à effectuer les démarches pour la mise en place d'une aide à la vie (*aide ménagère, portage de repas*) en lien avec le service social de l'établissement ou celui de sa caisse.

Le médecin traitant assure le suivi quotidien du patient et adapte le suivi et/ou le traitement si besoin. Il assure la coordination des soins avec les autres professionnels de santé et l'adapte en fonction de l'état de santé du patient.

L'infirmière assure la continuité des soins infirmiers postopératoires, évalue la douleur, adapte le traitement antalgique et prévient la survenue de complications.

À partir de la prescription médicale, le **masseur-kinésithérapeute** effectue un bilan, rééduque et assure la récupération fonctionnelle. Il propose des exercices, prescrit, si nécessaire, des ateliers et envisage les adaptations à prévoir.

L'infirmière et le masseur-kinésithérapeute, en contact avec le médecin traitant et le chirurgien, s'assurent de l'état de santé général, sont attentifs à la cicatrisation et répondent aux questions du patient.

Le PRADO Insuffisance cardiaque :

Il est proposé pour le retour et le maintien à domicile des patients hospitalisés pour décompensation cardiaque. Un minima de consultations est prévu pour le patient. Cet accompagnement dans la cadre de Prado est complété par la mise en place, si nécessaire, d'une aide à la vie (*aide-ménagère et/ou portage de repas*).

Prestations proposées :

Organisation du passage à domicile d'une infirmière spécialement formée toutes les semaines pendant deux mois, puis une fois par mois pendant 4 mois et la prise de rendez-vous avec un cardiologue et le médecin traitant pour une consultation spécifique : le suivi est organisé et structuré par le conseiller assurance maladie pendant 6 mois pour diminuer le risque d'une nouvelle décompensation cardiaque.

Le PRADO Chirurgie :

Il s'adresse aux patients majeurs en sortie d'hospitalisation pour chirurgie, pour lesquels l'équipe médicale hospitalière estime qu'un accompagnement au retour à domicile est pertinent. Ce dernier cible en priorité les patients pour lesquels l'enjeu de la fluidité du retour à domicile, de l'organisation du relais par les professionnels de santé de ville et l'accompagnement social sont majorés.

Prestations proposées :

Planification avec le kinésithérapeute et l'infirmier pour la prise en charge post-hospitalisation à domicile ou en cabinet + transports (sous conditions de ressources notamment) + aide à la vie courante ou aux transports.

Établissements concernés :

Sur les interventions de chirurgie orthopédique avec le CHU, le Groupe Hospitalier Nord Vienne de Châtelleraut, et la Clinique Kapa de Châtelleraut.

Sur l'insuffisance cardiaque avec le CHU, le Groupe Hospitalier Nord Vienne, la Polyclinique de Poitiers et bientôt la Clinique Kapa de Châtelleraut.

Sur la BPCO avec le Groupe Hospitalier Nord Vienne et bientôt le CHU.

Prestations proposées :

Coordination des soins post-hospitalisation.

Possibilité de prise en charge (sous condition) de frais de transport pour se rendre notamment au cabinet du kinésithérapeute en orthopédie et octroi d'une aide à la vie (portage de repas et aide ménagère pendant 3 mois maximum).

Le PRADO BPCO :

Depuis 2015, les patients hospitalisés pour exacerbation de BPCO peuvent bénéficier de Prado. Le service prévoit un minimum de consultations pour le patient.

Prestations proposées :

Passage hebdomadaire d'une infirmière, des séances de rééducation respiratoire et/ ou de kinésithérapie motrice ; le suivi est organisé et structuré par le conseiller assurance maladie pendant 6 mois pour diminuer le risque d'un nouvel épisode d'exacerbation.

Des rdv sont programmés avec le médecin traitant et un pneumologue dès la sortie d'hospitalisation.

3.11 Les droits médico-sociaux

LA PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE (PUMA)

Public :

Toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière. Pour les personnes de nationalités étrangères, un titre de séjour ou une attestation de demande de titre sera demandé pour justifier la régularité de sa situation.

Ainsi, en cas de situation irrégulière, il est possible de prétendre à l'Aide Médicale de l'État (AME); cette dernière assure une prise en charge à 100% des frais de santé.

Avant le 1er janvier 2016, les salariés et non-salariés devaient remplir certaines conditions pour que leurs frais soient pris en charge par l'Assurance Maladie. Aujourd'hui, ils n'ont plus à justifier d'une période minimale d'activité; il leur suffit d'être affilié à un régime obligatoire de sécurité sociale.

Par ailleurs, une personne sans emploi bénéficie de la prise en charge de ses frais de santé dès lors qu'elle réside de façon stable et régulière en France : le demandeur doit résider en France de manière ininterrompue depuis au moins 3 mois. Pour cela, il lui suffit de produire un bail d'habitation, une facture EDF, des quittances de loyer, etc.

Objet :

La PUMA permet de garantir aux personnes qui exercent une activité professionnelle en France ou qui résident en France de façon stable et régulière une prise en charge des frais de santé en cas de maladie ou de maternité, à titre personnel et de manière continue, tout au long de la vie.

Modalités de mise en œuvre :

Certains frais ne sont pas pris en charge par l'Assurance Maladie dont notamment :

- Le ticket modérateur
- La participation forfaitaire de 1€ sur les actes médicaux
- La franchise médicale de 0,50€ sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports.

À noter que les dépassements d'honoraires ne sont jamais pris en charge par l'Assurance Maladie.

LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE (CMU-C)

Public :

Personne résidant en France (avec ou sans domicile fixe) depuis plus de trois mois de manière régulière.

Objet :

Complémentaire santé gratuite et renouvelable.

Conditions de ressources :

Le revenu mensuel du foyer ne dépasse pas 7771€ par an pour un foyer d'une personne ou 11657€ par an pour un foyer de deux personnes.

Modalités de mise en œuvre :

La CMU complémentaire est entièrement gratuite.

La CMUC est valable pour un an. Elle est renouvelable chaque année, à condition de toujours remplir les conditions de résidence et de ressources.

La CMU complémentaire présente plusieurs avantages :

- **la prise en charge** du ticket modérateur (c'est-à-dire la part restant habituellement à charge) et du forfait journalier en cas d'hospitalisation
- **l'exonération** de la participation forfaitaire de 1€, de la franchise médicale, du forfait 18€
- **la prise en charge des dépassements de tarifs** (au-delà du ticket modérateur) pour les frais les plus courants relatifs aux lunettes, prothèses dentaires et prothèses auditives, à concurrence d'un certain montant
- **la dispense d'avance de frais** lors des consultations chez le médecin, à la pharmacie pour les médicaments sur prescription, au laboratoire d'analyses médicales, etc sur présentation de la carte Vitale et de l'attestation de droit à la CMU complémentaire.

Par ailleurs, la CMU complémentaire offre notamment des réductions de prix sur l'électricité ou le gaz, sans démarche supplémentaire : les coordonnées du bénéficiaire sont envoyées directement par la caisse d'Assurance Maladie aux fournisseurs d'énergie qui proposeront alors des tarifs réduits.

Pour plus de renseignements, du lundi au vendredi, de 9h à 18h :

- Le n° vert pour l'électricité 0 800 333 123 (appel gratuit)
- Le n° vert pour le gaz 0 800 333 124 (appel gratuit).

L'AIDE À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (ACS)

Public :

Personne résidant en France (avec ou sans domicile fixe) depuis plus de trois mois de manière régulière.

Objet :

Aide au financement d'une complémentaire santé.

Conditions de ressources :

Personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond fixé pour l'attribution de la Couverture Maladie Universelle (CMU) Complémentaire : maximum 9792€ pour un foyer d'une personne ou 14688€ par an pour un foyer de deux personnes.

Modalités de mise en œuvre :

L'ACS est valable pour un an. Elle est renouvelable tous les ans.

Elle donne droit à une attestation-chèque (pour chaque membre du foyer) à faire valoir auprès de l'organisme de protection complémentaire du choix de la personne pour réduire le montant de la cotisation annuelle. Le montant du chèque santé est selon l'âge, apprécié au 1^{er} janvier de l'année en cours, de 100 €, 200 €, 350 € ou 550 € (pour les personnes de 60 ans et plus).

L'ACS donne droit :

- à des tarifs médicaux sans dépassement d'honoraires dans le cadre du parcours de soins coordonnés, quel que soit le médecin, même s'il pratique des honoraires libres
- à la dispense d'avance de frais sur la partie prise en charge par l'Assurance Maladie lors des consultations médicales dans le cadre du parcours de soins coordonnés
- à une dispense de cotisation si la personne bénéficie de la CMU de base.

À noter : en tant que bénéficiaire de l'ACS, la personne bénéficie de ces droits même si elle décide de ne pas choisir d'organisme de protection complémentaire. En pratique, la caisse d'Assurance Maladie adresse une attestation de tiers-payant social. Elle est valable dix-huit mois à compter de la date d'émission de l'attestation-chèque. En tant que bénéficiaire de l'ACS, la personne peut aussi obtenir des réductions de prix sur le gaz ou l'électricité sans démarche supplémentaire (cf : CMU-C).

À QUI S'ADRESSER ?

CPAM de la Vienne

41 Rue du Touffenet
86000 POITIERS

☎ : 36 46

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 17h

Dossiers téléchargeables sur le site :

www.Ameli.fr > Assurés > Services en ligne > Formulaires

MSA POITOU

✉ : 37 Rue du Touffenet
86000 POITIERS

☎ : 05 49 06 30 00

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30-12h et de 13h30-17h.

3.12 L'aide financière dans le cadre du Fond National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS)

Public :

Toute personne malade en fin de vie, sans critère d'âge, affiliée à la CPAM de la Vienne.

Objectif :

Dans le cadre du programme pluriannuel de développement des soins palliatifs mis en œuvre par l'État en 1999, la CNAMTS a mis en place un dispositif, financé sur le budget du Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS), visant à soutenir le maintien ou le retour à domicile d'une personne gravement malade en fin de vie.

Modalités de mise en oeuvre :

La demande doit être envoyée à la CPAM de la Vienne avec un certificat médical émanant d'un médecin hospitalier, attestant de la situation de fin de vie de la personne concernée. Sous 48h, la CPAM donne un accord de principe valable 3 semaines. La CARSAT, durant ce délai, viendra à domicile réaliser l'évaluation définitive.

Ce fond peut être renouvelé une fois si l'état de santé de la personne le nécessite.

Aides financées possibles :

Il sert à financer uniquement les heures d'aide à domicile (les prestations spécifiques et non remboursables au titre légal en sont exclues), qu'elles soient réalisées en mandataire ou par le biais d'un service prestataire.

Participation financière :

Ce fond est attribué sous condition de ressources :

Niveau de ressources	Ressources		Montant maximum de l'aide	Participation de l'assuré
	Personne seule	Couple		
1er niveau	25 000 € / an	41 250 € / an	3 000 €	10 %
2e niveau	37 500 € / an	50 000 € / an	2 600 €	15 %

À QUI S'ADRESSER ?

CPAM de la Vienne

41 Rue du Touffenet

86000 POITIERS

☎ : 36 46

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 17h

3.13 L'Association Accueils de Jour Alzheimer 86 (AAJA 86)

Public :

Malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Objectif :

Aider à la prise en charge de l'accueil de jour.

Modalités de mise en œuvre :

La structure proposant de l'accueil de jour se met en lien avec l'association qui est gérée par le Lions Club de la Vienne.

Aides financées possibles :

Accueils de jour portés par un EHPAD.

Participation financière :

Selon les revenus de la personne.

À QUI S'ADRESSER ?

L'association n'est pas joignable directement. Il faut se rapprocher de l'accueil de jour qui se chargera de faire lui-même la demande à l'association.

3.14 L'association Solidarité Paysans

Public :

Pour les agriculteurs et leurs familles.

Objectif :

Association de défense et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté : écoute, soutien, renseignement, orientation via un réseau de bénévoles et de salariés expérimentés.

Aides possibles :

Démarches administratives, rencontres avec les créanciers, procédures judiciaires, arrêt d'activité, relations avec les associés et les partenaires, soutien psychologique...

Modalités de mise en œuvre :

La démarche de prise de contact avec l'association doit être personnelle. L'intervention ne se fait qu'à la demande du requérant.

Participation financière :

Montant de l'adhésion : 20 € par an.

À QUI S'ADRESSER ?

Solidarité Paysans
Antenne de CHAUVIGNY
☎ : 06 87 04 96 01

3.15 Les Maisons des Services

Chaque Maison de services au public propose une offre de services spécifique, adaptée aux besoins des habitants de son territoire. Les agents médiateurs sont formés par les opérateurs pour aider dans les démarches administratives.

Maison des services	Services proposés au public	Horaires
Maison des services 4 rue du commerce 86460 AVAILLES LIMOUZINE ☎ : 05 49 48 53 70	Mutualité Sociale Agricole Pôle Emploi Chambre du Commerce et de l'Industrie La Poste Équipements : ordinateur avec connexion Internet, imprimante, scanner et tablette.	Lundi de 9h à 12h. Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h50. Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 14h50 Le samedi de 9h à 12h
Maison des services 7 rue Enjambes 86600 LUSIGNAN ☎ : 05 49 89 07 52	Communauté d'agglomération Grand Poitiers Le syndicat intercommunal à vocation scolaire du pays mélusin (SIVOS) Le pays des six vallées Permanence info énergie Mission locale Permanence du conciliateur de justice Achat de billets de train Informations relatives à la CAF, MSA, CPAM Permanence de trésor public	Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Maison des services 6 rue Daniel Cormier 86500 MONTMORILLON ☎ : 05 49 91 07 53	Communauté de communes Vienne et Gartempe La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne - l'Aide à domicile en Milieu Rural La Caisse Primaire d'Assurance Maladie L'ADMR CIO Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe (SIAG)	CPAM : Mardi et jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30, mercredi de 8h45 à 12h, vendredi de 13h30 à 16h. ADMR : Lundi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45, mercredi de 8h30 à 11h. Maison des services : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h ; Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

3.16 L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV)

Confère chapitre « 1. Ateliers de prévention » - Partie « 2. Ateliers de prévention » - Fiche « 2.10 L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV) p.56

4. Acteurs participant au maintien à domicile

4.1 Les services d'aide à domicile

Public :

Tout public.

Certains services, agréés par le Préfet (DIRECCTE) et/ou autorisés par le Conseil Départemental, peuvent accompagner les personnes âgées et les personnes handicapées.

Modalités de mise en œuvre :

➤ Le service prestataire:

Le service d'aide à domicile gère entièrement l'aide apportée. L'aide à domicile est salariée du service.

Le particulier règle directement au service les frais d'intervention de l'aide à domicile sur facture.

➤ Le service mandataire:

Le service d'aide à domicile se charge de trouver le personnel et réalise les démarches administratives mais le particulier est employeur de l'aide à domicile. En cas de rupture du contrat par le particulier, l'aide à domicile bénéficie du préavis, des indemnités de licenciement. En pratique, le service assure le remplacement de l'agent. Des frais d'adhésion et de gestion auprès du service sont à prévoir.

➤ L'emploi direct :

Le particulier recrute l'aide à domicile et réalise toutes les démarches. L'aide à domicile est l'employé du particulier avec un contrat de travail. En cas de rupture du contrat de travail par le particulier, l'aide à domicile bénéficie du préavis, des indemnités de licenciement. La rémunération peut être réalisée par l'intermédiaire des chèques CESU.

Modalités financières :

Différentes aides peuvent aider à financer les services d'aide à domicile : l'APA, les aides des caisses de retraite, des mutuelles...

Le recours à un service agréé et/ou autorisé permet de bénéficier de déductions fiscales (compatibles avec la perception de l'APA).

Missions :

Les services d'aide à domicile proposent une aide pour les actes essentiels de la vie courante : aide aux courses, entretien du logement, préparation des repas...

Les professionnels peuvent également participer à des activités ludiques avec la personne (jeux de société...) ou accompagner lors de promenades. Certains services proposent également un transport accompagné en véhicule (les kilomètres peuvent être facturés en plus de l'heure d'intervention).

Les services agréés par le Préfet (DIRECCTE) et/ou autorisés par le Conseil Départemental, peuvent proposer une aide à la personne : aide à l'habillage, aide à la toilette...

En revanche, les soins paramédicaux et médicaux sont exclus (ex : préparation du pilulier, pose des bas de contention...).

À QUI S'ADRESSER ?

Direction Générale Adjointe des Solidarités

39 rue de Beaulieu
86000 POITIERS

Vienne Infos Sociales

☎ : 05 49 45 97 77

➤ Les services prestataires autorisés et habilités à l'aide sociale

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

	Aide à la personne		Entretien du logement
	Aide aux courses		Transport accompagné
	Garde-malade		Garde de nuit
	Petit bricolage		Petit jardinage
	Service informatique		Assistance administrative

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
A.D.M.R. Fédération Départementale ZAC du Téléport 6-8 boulevard Pierre et Marie Curie – CS30206 86360 Chasseneuil du Poitou Cedex ☎ : 05 49 30 35 45		http://www.federation.admr.org/federation/federation-admr-de-la-vienne/index.html		
A.D.M.R. (Beaumont Saint-Cyr) Place du 11 Novembre 86490 Beaumont Saint-Cyr ☎ : 05 49 02 04 70	Prestataire et Mandataire	Beaumont Saint-Cyr	    	
A.D.M.R. (Bonneuil Vouneuil) 5 bis rue Aquitaine 86210 Bonneuil Matours ☎ : 05 49 02 50 84 info.assobonneuil.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Archigny, Availles en Châtellerault, Bellefonds, Bonneuil Matours, Chapelle Moulière, Monthoiron, Vouneuil sur Vienne	    	
A.D.M.R. (Bouresse) Place de la Mairie 86410 Verrières ☎ : 05 49 45 22 53 info.assobouresse.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Bouresse, Lhonnaizé, Queaux, St Laurent de Jourdes, Verrières	    	
A.D.M.R. (Cenon sur Vienne) La Grand' Maison 11 rue d'Alsace 86530 Cenon sur Vienne ☎ : 05 49 93 37 89 info.assocenon.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Cenon sur Vienne, Senillé Saint-Sauveur, Châtellerault	    	
A.D.M.R. (Charroux) 11 route de Châtain 86250 Charroux ☎ : 05 49 87 00 19 info.assocharroux.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Asnois, Availles Limouzine, Champagné, Charroux, Chatain, Genouillé, La Chapelle Baton, Mouton, Pressac, St Romain, Surin	    	
A.D.M.R. (Chauvigny) 22 rue Faideau 86300 Chauvigny ☎ : 05 49 47 92 66 info.assochauvigny.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Bonnes, Chauvigny, Fleix, Lauthiers, Leignes sur Fontaine, Ste Radegonde	    	
A.D.M.R. (Civray) 12 Place Charles de Gaulle 86400 Civray ☎ : 05 49 97 10 90 info.associvray.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Blanzay, Champagné le Sec, Champniers, Civray, Linazay, Lizant, St Gaudent, St Macoux, St Pierre d'Exideuil, St Saviol, Voulème	    	

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
A.D.M.R (Couhé) 8 rue Hemmoor 86700 Couhé ☎ : 05 49 59 26 70 info.assocouhe.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Anché, Brux, Ceaux en Couhé, Chatillon, Chaunay, Couhé Vérac, Payré, Rom, Romagne, Vaux en Couhé, Voulon		
A.D.M.R (Dangé Saint Romain) 30 rue Ludovic Goulier 86220 Dangé St Romain ☎ : 05 49 90 08 79 info.assodange.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Dangé St Romain, Leugny, St Rémy sur Creuse, Vaux sur Vienne		
A.D.M.R (Dissay) Square du 11 Novembre 86130 Dissay ☎ : 05 49 88 20 09 info.assodissay.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Dissay, Beaumont St-Cyr		
A.D.M.R (Gençay) 1 Bis cite de la Roche 86160 Gençay ☎ : 05 49 53 48 28 info.assogençay.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Brion, Champagné St Hilaire, Château Garnier, Gençay, La Ferrière Airoux, Magné, Sommières du Clain, St Maurice la Clouère		
A.D.M.R (Isle Jourdain) 2 place d'Armes 86150 L'Isle Jourdain ☎ : 05 49 91 83 86 info.assoisle.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Adriers, Asnières sur Blour, Le Vigeant, L'Isle Jourdain, Luchapt, Millac, Moussac, Mouterre sur Blourde, Nérignac, Queaux		
A.D.M.R (Jaunay-Marigny) 80 Grand Rue 86130 Jaunay-Marigny ☎ : 05 49 88 39 68 info.assojaunay.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Jaunay-Marigny		
A.D.M.R (Latillé) 3 avenue du Bourg 86190 Latillé ☎ : 05 49 58 25 20 info.assolatille.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Ayron, Benassay, Chalandray, La Chapelle Montruil, Latillé, Lavausseau, Maillé, Montreuil Bonin		
A.D.M.R (Lençôître) 8 place d'Arbrissel 86140 Lençôître ☎ : 05 49 93 13 82 info.assolençoitre.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Cernay, Doussay, Lençoitre, Orches, Ouzilly, Savigny sous Faye, Scorbé Claivaux, Sossay, St Genest D'Ambière		
A.D.M.R (Ligugé) 39 rue Rabelais 86240 Ligugé ☎ : 05 49 47 95 86 info.assoliguge.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Croutelle, Fontaine le Comte, Ligugé, Smarves, St Benoit		

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
A.D.M.R (Loudun Ville) 1 rue de la Mairie 86200 Loudun ☎ : 05 49 98 26 19 info.assoloundunv.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Loudun, Veniers		
A.D.M.R (Lusignan) 2 rue Enjambes 86600 Lusignan ☎ : 05 49 54 12 38 info.assolusignan.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Celle l'Evescault, Cloué, Coulombiers, Curzay sur Vonne, Jazeneuil, Lusignan, Rouillé, Sanxay, St Sauvant		
A.D.M.R (Lussac) 1 bis Ancien Chemin Impérial – Cité des Gagneries 86320 Lussac les Châteaux ☎ : 05 49 48 75 94 info.assolussac.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Gouex, Lussac Les Châteaux, Mazerolles, Persac, Sillars		
A.D.M.R (Migné-Auxances) 16 rue du Centre 86440 Migné-Auxances ☎ : 05 49 43 22 80 info.assomigne.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Biard, Migné Auxances, Vouneuil sous Biard		
A.D.M.R (Mirebeau) 25 rue Maurice Aguillon 86110 Mirebeau ☎ : 05 49 59 13 06 info.assomirebeau.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Amberre, Champigny en Rochereau, Cherves, Cuhon, Maisonneuve, Massognes, Mirebeau, Thurageau, Varennes, Vouzailles		
A.D.M.R (Moncontour) 4 place du souvenir Français 86330 Moncontour ☎ : 05 49 22 92 63 info.assomoncontour.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Angliers, Aulnay, Craon, Frontenay sur Dive, La Chaussée, La Grimaudière, Le Bouchet, Marnes, Martaizé, Mazeuil, Messais, Moncontour, Notre Dame d'Or, Ouzilly Vignolles, St Cassien, St Chartres, St Clair, St Jean de Sauves, Verger sur Dive		
A.D.M.R (Montmorillon Rural) 6 rue Daniel Cormier 86500 Montmorillon ☎ : 05 49 84 07 51 info.assomontmorillon.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Bourg-Archambault, Jouhet, Lathus, Moulismes, Paindré, Plaisance, Saulgé, St Rémy en Montmorillon		
A.D.M.R (Montmorillon Ville) 4 rue des recollets 86500 Montmorillon ☎ : 05 49 91 56 93 info.assoapamontmorillon.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Montmorillon		
A.D.M.R (Monts sur Guesnes) 12 place Frézeau de la Frézielière 86420 Monts sur Guesnes ☎ : 05 49 22 82 05 info.assomontsurguesnes.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Berthegon, Chouppes, Coussay, Dercé, Guesnes, Monts sur Guesnes, Neuil sous Faye, Pouant, Prinçay, Saires, Verrue		

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
A.D.M.R (Naintré) 1 rue Paul Eluard 86530 Naintré ☎ : 05 49 90 09 21 info.assonaintre.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Colombiers, Naintré, Châtelleraut		
A.D.M.R (Neuville) 19 bd Jules Ferry 86170 Neuville du Poitou ☎ : 05 49 42 25 68 info.assoneuville.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Avanton, Saint-Martin La Pallu, Cissé, Neuville, Villiers, Yversay		
A.D.M.R (Les Ormes) 11 place de la Mairie 86220 Les Ormes ☎ : 05 49 02 44 77 info.assolesormes.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Antogny le Tillac, Buxeuil, Descartes, Les Ormes, Port de Piles		
A.D.M.R (Oyré) 4 rue des Vergnes ZA des Ressinières 86100 Antran ☎ : 05 49 20 36 76 info.assooyre.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Antran, Ingrandes, Oyré, Châtelleraut, Senillé Saint- Sauveur.		
A.D.M.R (Pleumartin) 6 avenue Jourde 86450 Pleumartin ☎ : 05 49 23 33 26 info.assopleumartin.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Barrou, Chenevelles, La Puye, Mairé, Pleumartin, Vicq sur Gartempe		
A.D.M.R (Poitiers) 52 Rue Carnot 86000 POITIERS ☎ : 05 49 47 11 22 info.assopoitiers.fede86@admr.org	Prestataire	Poitiers		
A.D.M.R (La Roche Posay) Place de la République- 86270 La Roche Posay ☎ : 05 49 23 01 60 info.assolarocheposay.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Angles sur l'Anglin, Coussay les Bois, La Roche Posay, Leigné les Bois, Lésigny		
A.D.M.R (Saint Georges Les Baillargeaux) 7 avenue de la libération 86130 Saint Georges ☎ : 05 49 55 30 27 info.assosaintgeorges.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Buxerolles, Chasseneuil du Poitou, Montamisé, St Georges les Baillargeaux		
A.D.M.R (Saint Gervais Les 3 Clochers) 1 bis Rue du 28 août 1944 86230 St Gervais les 3 Clochers ☎ : 05 49 86 47 35 info.assosaintgervais.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Châtelleraut, Faye la Vineuse, Leigné sur Usseau, Mondion, Sérigny, St Christophe, St Gervais les 3 Clochers, Thuré, Usseau, Vellèches		
A.D.M.R (St Julien L'Ars) 6 rue Jambe à l'Ane 86800 Saint Julien L'Ars ☎ : 05 49 50 84 75 info.assosaintjulien.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Bignoux, Bonnes, Jardres, Lavoux, Liniers, Mignaloux Beauvoir, Pouillé, Savigny l'Evescault, Sèvres Anxaumont, St Julien l'Ars, Tercé		

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
A.D.M.R(Saint Savin) Centre Médico- Social 5 rue de la Traverse 86310 Saint-Savin ☎ : 05 49 84 57 06 info.assosaintsavin.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Angles sur Anglin, Antigny, Béthines, La Busière, Mérigny, Nalliers, Paizay le Sec, St Germain, St Pierre de Maillé, St Savin, Villemort		
A.D.M.R (Savigné) 2 rue de la Poste 86400 Savigné ☎ : 05 49 87 33 30 info.assosavigne.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Savigné		
A.D.M.R (La Trimouille) 7 place de la Mairie 86290 La Trimouille ☎ : 05 49 91 61 30 info.assolatrimouille.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Brigueil le Chantre, Coulonges, Haims, Journet, La Trimouille, Liglet, St Léomer, Thollet		
A.D.M.R (Les 3 Moutiers) 11 rue Aristide Gigot 86120 Les Trois Moutiers ☎ : 05 49 22 62 12 info.assolestroismoutiers.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Berrie, Bournand, Curzay sur Dive, Glenouze, Les 3 Moutiers, Morton, Pouançay, Ranton, Raslay, Roiffé, Saix, St Léger de Montbrillais, Ternay, Vézières		
A.D.M.R (Usson du poitou) 17 Grand Rue 86350 Usson du Poitou ☎ : 05 49 59 04 08 info.assousson.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Joussé, Mauprévoir, Payroux, St Martin l'Ars, St Secondin, Usson du Poitou		
A.D.M.R (Valdivienne) 18 bis rue du Clos Adler 86300 Valdivienne ☎ : 05 49 54 56 48 info.assoaldivienne.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Civaux, La Chappelle Morthemer, La Chapelle Viviers, Morthemer, Salles en Toulon, St Martin la Rivière		
A.D.M.R (Saint-Martin La Pallu) 15 route de lencoître 86380 Saint-Martin La Pallu ☎ : 05 49 45 17 10 info.assovenduvre.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Chabournay, Saint-Martin La Pallu, Jaunay-Marigny		
A.D.M.R (La Villedieu du Clain) 8 pl des anciennes halles 86340 Nieul l'espoir ☎ : 05 49 54 06 91 info.assolavilledieu.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Andillé, Aslonnes, Dienné, Fleuré, Gizay, La Villedieu du Clain, Nieuil l'Espoir, Nouaillé Maupertuis, Roches Prémarie, Vernon		
A.D.M.R (Vivonne) 99 Grand rue 86370 Vivonne ☎ : 05 49 18 06 88 info.assovivonne.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Aslonnes, Château Larcher, Iteuil, Marçay, Marigny Chémereau, Marnay, Vivonne		
A.D.M.R (Vouillé) 6 rue du Stade 86190 Vouillé ☎ : 05 49 54 08 18 info.assovouille.fede86@admr.org	Prestataire et Mandataire	Béruges, Chiré en Montreuil, Frozes, Quinçay, Vouillé		

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
AMF-UNA 86 Antenne de Châtellerault 36 rue Gustave Courbet 86100 Châtellerault ☎ : 05 49 21 03 85 direction.amf86@gmail.com		<i>Antoigné, Cenon sur Vienne, Châtellerault, Dangé St Romain Ingrandes, Naintré, Targé Buxerolles, Poitiers, St Benoit Availles-Limouzine, Pressac, Asnières, Luchapt, Millac</i>		
Antenne de Poitiers Rue Madeleine Pelletier 86000 Poitiers ☎ : 05 49 88 71 05	Prestataire			
Antenne d'Availles-Limouzine 18 rue de la Gare 86460 Availles-Limouzine ☎ : 05 49 48 37 07		<i>Chauvigny, Lauthiers, Fleix, Ste Radegonde, Bonnes, Jardres, Leigné sur Fontaine, Paizay le sec, Pouillé, Pouzioux, Valdivienne, Tercé, Lavoux, La Chapelle-Viviers</i>		
Antenne de Chauvigny 21 rue Jean Jaurès 86300 Chauvigny ☎ : 05 49 56 02 95				
A.P.E.F. Familles Rurales 1 bis cité de la Roche 86160 Gençay ☎ : 05 49 53 02 16 apef3@wanadoo.fr	Prestataire et Mandataire	<i>Poitiers-CAP, Charroux, Civray, Couhé, Gençay, Lusignan, Vivonne, Villedieu du Clain</i>		
C.C.A.S. de Bonnes Place Jean-Baptiste Guiot 86300 Bonnes ☎ : 05 49 56 40 17	Prestataire	<i>Bonnes</i>		
C.C.A.S. de Châtellerault 5 rue Madame 86100 Châtellerault ☎ : 05 49 02 56 80 dominique.picard@ccas-chatellerault.fr	Prestataire et Mandataire	<i>Châtellerault</i>		
C.C.A.S. de Poitiers 45 rue de la Marne 86000 Poitiers ☎ : 05 49 30 23 23 (public)	Prestataire	<i>Poitiers</i>	 (uniquement pour les usagers du CCAS)	
C.C.A.S. Buxerolles 12 rue de l'hôtel de Ville 86180 Buxerolles ☎ : 05 49 38 38 52	Prestataire	<i>Buxerolles</i>	 (uniquement pour les usagers du CCAS)	Interventions 7/7j de 7h30 à 20h
C.C.A.S. St Benoit 86280 St Benoit ☎ : 05 49 37 44 00	Prestataire	<i>Saint-Benoît</i>		

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
<p>Mutualité de la Vienne 60-68 rue Carnot 86000 Poitiers ☎ : 05 49 50 02 90</p>	Prestataire	<i>Prestataire : Biard, Poitiers, Châtellerauld, Targé, Dissay, Jaunay-Marigny, St Georges les Baillargeaux, Avanton, Cissé, Neuville du Poitou, Buxerolles, Quincay, Croutelle, Fontaine le Comte, Iteuil, Ligugé, Smarves, St Benoit, Bonnes, Chauvigny, Nouaillé Maupertuis, Roches Prémaries-Andillé, La Villedieu du Clain, Chasseneuil du Poitou, Montamisé, Migné-Auxances, La Tricherie, Cenon sur Vienne, Naintré, Mignaloux-Beauvoir, Vouneuil sous Biard, Pouzioux la Jarrie, Bignoux, Jardres, Lavoux, Pouillé, St Julien l'Ars, Savigny Levescault, Sèvres-Anxaumont, Tercé, Liniers, Beaumont Saint-Cyr.</i>		

				<p>Installation gratuite.</p> <p>Les interventions durent minimum 30 minutes et un surcoût de 10% a lieu entre 21h et 6h.</p>
<p>Junior Sénior Madame Ménard ✉ : 17 rue du Moulin à Vent 86000 Poitiers ☎ : 05 16 83 08 82 agence-poitiers@juniorsenior.fr</p>	Prestataire	<p><i>Poitiers, Chauvigny, Châtellerauld et toutes les communes présentes dans un rayon de 20 kms de ces villes.</i></p>	<p>Publics : personnes âgées et personnes handicapées.</p> 	<p>Déplacement à l'hôpital si besoin pour l'évaluation et au domicile.</p>

➤ Les services prestataires autorisés (non habilités à l'aide sociale)

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

	Aide à la personne		Entretien du logement
	Aide aux courses		Transport accompagné
	Garde-malade		Garde de nuit
	Petit bricolage		Petit jardinage
	Service informatique		Assistance administrative

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
AD SENIORS Antenne de Poitiers 72 ter avenue de la libération 86000 Poitiers ☎ : 05 49 53 23 91 poitiers@adseniors.com Antenne de Châtelleraut 31 Rue de Poitiers 86130 Jaunay-Marigny ☎ : 05 49 38 86 50 clana86@adseniors.com	Prestataire et Mandataire	Tout le département Portes du Poitou Vals de Gartempe	 en mode prestataire uniquement	
AGE D'OR SERVICES - Châtelleraut: 13 rue Saint Louis 86100 Châtelleraut ☎ : 05 67 08 67 00 chatelleraut@agedorservices.com - Poitiers : 7 Allée de la Providence 86000 Poitiers ☎ : 05 49 47 53 08	Prestataire	Châtelleraut, Thuré, Usseau, Antran, Ingrandes, Colombiers, Oyré, Aailles, Céron, Naintré, Senillé Saint-Sauveur. Poitiers et dans un rayon de 20 kms.		Transport pour toute personne habitant sur le département
AXEO SERVICES 12 Av du Recteur Pineau 86000 Poitiers ☎ : 05 49 49 47 39 06 73 06 46 58 apmuzard@axeoservices.fr	Prestataire	Poitiers, Grand Poitiers		
DOMITYS La clé des champs 22 Boulevard St Just 86000 Poitiers ☎ : 05 49 31 01 00	Prestataire	Uniquement pour les résidents de la résidence services La clé des champs située à Poitiers		
ASSOCIATION EMPLOI PLURI SERVICES ☎ : 14 Rue de la Rivière, 86220 Dangé-Saint-Romain ☎ : 05 49 19 11 44 ☎ : Place du 28 Août 1944, 86230 Saint-Gervais-les-Trois Clochers ☎ : 05 49 23 24 17	Prestataire	Dangé-Saint-Romain, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers		

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
<p>EMMA SAP Antenne de Loudun 21 Av de Ouagadougou 86200 Loudun ☎ : 05 49 98 95 89 emma.sap@orange.fr</p> <p>Antenne de Vouneuil sur Vienne : ☎ : 05 49 85 44 70</p> <p>Antenne de St-Gervais-Les –Trois-Clochers : ☎ : 05 49 23 55 35</p> <p>Antenne de Châtelleraut : ☎ : 05 49 02 02 86</p>	Prestataire	<p>Sur l'antenne de LOUDUN : <i>secteur de Loudun, Mirebeau, Les Trois-Moutiers, Moncontour, Monts sur Guesnes.</i></p> <p>Sur l'antenne de VOUNEUIL : <i>secteur de Châtelleraut, Pleumartin, Vouneuil.</i></p> <p>Sur l'antenne de SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS: <i>secteur de Lençloitre, Dangé-Saint Romain, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers.</i></p>		<p>Possibilité d'intervention les week-ends Lever dès 7h00 Coucher jusqu'à 21h</p>
<p>O2 POITIERS 69 rue Carnot 86000 Poitiers ☎ : 02 43 72 02 02 poitiers@o2.fr</p>	Prestataire	<i>Poitiers et dans un rayon de 20 kms</i>		<p>Intervention entre 7h30 et 20h30 Intervention les week-ends et jours fériés Le jardinage est proposé par une franchise O2 mais n'est pas géré par l'agence de Poitiers.</p>
<p>QUOTI-CLAIN 4 rue Jacques de Grailly 86000 Poitiers ☎ : 05 49 11 61 54 06 69 48 98 04 quoticlain@orange.fr</p>	Prestataire	<i>Poitiers, Grand Poitiers</i>		
<p>SENIOR COMPAGNIE 1 rue de la Goelette 86280 SAINT BENOIT ☎ : 05 49 30 45 65 celia.radomski@senior-compagnie.fr</p>	Prestataire	<i>Tout le département</i>		<p>Interventions 7j/7 et 24h/24.</p>

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
SOLEIL LAVANT 4 rue des Libellules 86180 Buxerolles ☎ : 05 49 55 16 98 soleil.lavant@laposte.net	Prestataire et Mandataire	<i>Axe Poitiers-Châtellerault + environs de Loudun</i>		
SOUS MON TOIT 44 Boulevard Pont Achard 86000 Poitiers ☎ : 05 49 47 55 07 poitiers@sousmontoit.fr	Prestataire	<i>Poitiers et dans un rayon de 30 kms</i>		Possibilité d'intervention les week-ends Coucher jusqu'à 21h30 Lever dès 6h30
VIVRE A DOMICILE 94 rue du Pré des Mottes 86550 Mignaloux-Beauvoir ☎ : 05 49 37 93 51 vivre-a-domicile@hotmail.fr	Prestataire et Mandataire	<i>Poitiers et dans un rayon de 30 kms</i>		
VITALLIANCE 26 rue Salvador Allende 86000 Poitiers ☎ : 01 41 10 05 05 06 67 40 09 04 <u>stephanie.saint-marc@vitalliance.fr</u>	Prestataire et Mandataire	<i>Tout le département</i>		Pas d'intervention pour les prestations < 1heure consécutive.
Junior Sénior Madame Ménard ☎ : 17 rue du Moulin à Vent 86000 Poitiers ☎ : 05 16 83 08 82 <u>agence-poitiers@juniorsenior.fr</u>	Prestataire	<i>Poitiers, Chauvigny, Châtellerault et toutes les communes présentes dans un rayon de 20 kms de ces villes.</i>	Publics ciblés: personnes âgées et personnes handicapées. 	Installation gratuite. <i>Les interventions durent minimum 30 minutes et un surcoût de 10% a lieu entre 21h et 6h.</i> <i>Déplacement à l'hôpital si besoin pour l'évaluation et au domicile.</i>

➤ Les services mandataires

Les interventions proposées par les services sont illustrées de la manière suivante :

	Aide à la personne		Entretien du logement
	Aide aux courses		Transport accompagné
	Garde-malade		Garde de nuit
	Petit bricolage		Petit jardinage
	Service informatique		Assistance administrative

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
A.D.M.R. Fédération ADMR de la Vienne ZAC du Téléport 6-8 boulevard Pierre et Marie Curie – CS30206 86962 Futuroscope Cedex ☎ : 05 49 30 35 45	Prestataire et Mandataire	Département : voir liste des antennes pages suivantes http://www.federation.admr.org/federation/federation-admr-de-la-vienne/index.html		
AD SENIORS Antenne de Poitiers 72 ter avenue de la libération 86000 Poitiers ☎ : 05 49 53 23 91 poitiers@adseniors.com Antenne de Châtelleraut 31 Rue de Poitiers 86130 Jaunay-Marigny ☎ : 05 49 38 86 50	Prestataire et Mandataire	Tout le département	 en mode prestataire uniquement  Espace Snozelen (éveil multi-sensoriel)	
A.G.M.P. 21, place Philippe le Bel - 86000 Poitiers ☎ : 05 49 44 02 54 contact@agmp.fr www.agmp.fr	Mandataire	Poitiers et dans un rayon de 30 kms		Nuit : 20h/8h Interventions minimum d'1 heure
A.P.E.F. Familles Rurales 1 bis cité de la Roche 86160 Gençay ☎ : 05 49 53 02 16 apef3@wanadoo.fr	Prestataire et Mandataire	Poitiers-CAP, Charroux, Civray, Couhé, Gençay, Lusignan, Vivonne, Villedieu du Clain		
ASAD La Grange Avenue d'Argenson 86100 Châtelleraut ☎ : 05 49 02 36 76	Mandataire			
C.C.A.S. de Châtelleraut 5 rue Madame 86100 Châtelleraut ☎ : 05 49 02 56 80 dominique.picard@ccas-chatelleraut.fr	Prestataire et Mandataire	Châtelleraut		

Services	Mode	Secteur d'intervention	Prestations	Précisions
<p>EMMA SAP Antenne de Loudun 21 Av de Ouagadougou 86200 Loudun ☎ : 05 49 98 95 89 emma.sap@orange.fr</p> <p>Antenne de Vouneuil sur Vienne : ☎ : 05 49 85 44 70</p> <p>Antenne de St Gervais les trois clochers : ☎ : 05 49 23 55 35</p> <p>Châtelleraut : ☎ : 05 49 02 02 86</p>	Prestataire et Mandataire	<p><i>Cantons de Loudun, Mirebeau, St Gervais les trois clochers et Dangé Saint Romain</i> <i>Communes de :</i> <i>Angles sur l'Anglin, Archigny, Aailles en Châtelleraut, Bellefonds, Bonneuil-Matours, Châtelleraut, Cenon sur Vienne, Chenevelles, Colombiers, Coussay les Bois, La Bussière, La Puye, La Roche Posay, Leigné les Bois, Lésigny, Mairé, Monthoiron, Naintré, Pleumartin, Saint Pierre de Maillé, Targé, Thuré, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne, Beaumont Saint-Cyr, Senillé Saint-Sauveur</i></p>		<p>Possibilité d'intervention les week-ends Lever dès 7h30 Coucher jusqu'à 21h</p>
<p>SOLEIL LAVANT 4 rue des Libellules 86180 Buxerolles ☎ : 05 49 55 16 98 soleil.lavant@laposte.net</p>	Prestataire et Mandataire	<p><i>Axe Poitiers-Châtelleraut +environs de Loudun</i></p>		
<p>VITALLIANCE 26 rue Salvador Allende 86000 Poitiers ☎ : 01 41 10 05 05 06 67 40 09 04 <u>stephanie.saint-marc@vitalliance.fr</u></p>	Prestataire et Mandataire	<p><i>Tout le département</i></p>		
<p>VIVRE A DOMICILE 94 rue du Pré des Mottes 86550 Mignaloux-Beauvoir ☎ : 05 49 37 93 51 vivre-a-domicile@hotmail.fr</p>	Prestataire et Mandataire	<p><i>Poitiers et dans un rayon de 30 kms</i></p>		
<p>Mutualité de la Vienne SSAM 60-68 rue Carnot 86000 Poitiers ☎ : 05 49 50 02 90</p>	Prestataire et Mandataire	<p><i>Département</i></p>		

4.2 La plateforme des services d'aide à la personne

Public :

Service d'aide à la personne adhérente et tout public.

Objectif :

Examiner les potentialités et difficultés du territoire et imaginer des outils permettant de mieux structurer le secteur d'activité des services d'aide à la personne.

Porteur :

Grand Poitiers, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et le Centre d'Informations et de Ressources des Services à la Personne (CIR-SP).

Modalités financières :

Adhésion payante pour les services d'aide à la personne
Information gratuite pour les usagers.

Missions :

Organiser la qualification et la professionnalisation (intermédiaire de formation avec 7 organismes de formation afin de proposer un catalogue de formations aux 25 adhérents ; développement de relais d'assistantes de vie organisés par la MFR d'Ingrandes auxquels peuvent participer les employés de service, les employés en gré à gré et même les aidants).

Mettre en relation l'offre et la demande d'emploi (création d'une CVthèque avec un service de pré-recrutement de personnes extérieures ; une candidathèque permettant de mutualiser un même poste entre différentes structures avec pour objectif de compléter les temps de travail et/ou remplacer les absences).

Mettre en relation l'offre et la demande de services (renseignements du public sur le droit du travail ; plateforme téléphonique avec orientation du public vers trois structures d'aide à domicile adhérentes répondant aux besoins de la personne ; suivi des structures pour le respect du droit du travail.

Mettre à disposition des adhérents différents services : organisation de cafés de la plateforme autour de thématiques choisies ; adhésion à une centrale d'achat pour les services à la personne.

À QUI S'ADRESSER ?

Plateforme des services d'aide à la personne

 : 05 49 61 64 65

4.3 Le portage de repas

Public :

Tout public.

Modalités de mise en œuvre :

Les repas peuvent être prévus pour tous les jours de la semaine (du lundi au dimanche). Les livraisons ont lieu plusieurs fois par semaine.

De plus en plus, les services de portage de repas s'adaptent aux besoins des personnes âgées avec des repas adaptés à certains régimes (sans sel, pauvre en sucre).

Enfin, certains EHPAD ou foyer-logements peuvent proposer aux personnes extérieures à l'établissement de venir prendre leur repas avec les résidents.

Modalités financières :

Une déduction fiscale de 50% est possible sur le coût de la livraison à domicile (environ 2€).

Les plans d'aide APA peuvent aider à prendre en charge des repas en fonction du plafond national par GIR et du plan d'aide proposé et des ressources de la personne.

Certaines caisses de retraite peuvent prendre en charge le portage de repas dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation et selon les ressources de la personne.

L'aide sociale peut également prendre en charge un portage de repas ou la prise de repas en foyer-logement.

Attention : l'aide sociale ne peut intervenir qu'après sollicitation des obligés alimentaires et est récupérable sur succession.

L'APA et les aides des caisses de retraite ne sont pas cumulables.

Services	Modalités d'engagement	Secteur d'intervention	Prestations	Tarif
CCAS de BUXEROLLES ☎ : 05 49 38 38 49	Pas de durée minimale/ Suspension possible Pas de nombre de repas minimum	<i>Buxerolles</i>	Régimes : pauvre en sel, pauvre en sucre, pauvre en gras	
CCAS de POITIERS ☎ : 05 49 30 23 23	Pas de durée d'engagement minimale / Suspension possible Pas de nombre de repas minimum	<i>Poitiers</i>		Tarif dégressif selon les revenus de la personne
CCAS de CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 19 45	Pas de durée d'engagement minimale / Suspension possible Pas de nombre de repas minimum	<i>Châtellerault</i>	Régimes : sans sel et sans sucre	Tarif dégressif selon les revenus de la personne
CCAS de MONTMORILLON ☎ : 05 49 91 05 00	Pas de durée d'engagement minimale/ Suspension possible Pas de nombre de repas minimum	<i>Montmorillon</i>	Régimes : sans sel et sans sucre	

Services	Modalités d'engagement	Secteur d'intervention	Prestations	Tarif
CLEMENCE et ANTONIN ☎ : 05 49 01 95 50	Pas d'engagement de durée / Suspension possible Pas de nombre de repas minimum	<i>Tout le département</i>	Régimes : sans sel, sans sucre, sans gras, sans résidus, pauvre en potassium, riche en fibres, hyperprotidique naturel sur prescription médicale	Tarif dégressif selon le nombre de repas
EHPAD Les Fougères 1 allée des fougères 86440 MIGNE-AUXANCES ☎ : 05 49 54 49 82	Pas d'engagement de durée, pas de repas minimum	<i>Commune de Migné-Auxances</i>	Régimes : sel, gras, sucre Livré chaud	
EHPAD Louis Aragon 25 Rue Elsa Triolet 86530 NAINTRÉ ☎ : 05 49 90 04 06	Pas d'engagement de durée / Suspension possible Pas de nombre de repas minimum	<i>Commune de Naintré</i>		
EHPAD La Génollière 13 rue de La Génollière 86340 NIEUIL L'ESPOIR ☎ : 05 49 42 04 03	Pas d'engagement de durée / Suspension possible Pas de nombre de repas minimum	<i>Commune de Nieuil l'Espoir</i>	Régimes : sans sel, sans gras, sans sucre, hyperprotéiné, mouliné	
PRESENCE VERTE SERVICES ☎ : 05 49 44 59 99	Engagement minimal d'une semaine / Suspension possible	<i>Tout le département + communes limitrophes départements voisins</i>	Régimes : pauvre en sel, pauvre en sucre, pauvre en sucre et en sel Textures : mouliné, haché, coupé fin Repas composé de menus à composer de 4,5 ou 6 éléments ou à la carte	
REPAS SERVICE PLUS ☎ : 06 03 98 70 63	Pas de durée d'engagement / pas de repas minimum Livraison tous les jours	<i>Axe Poitiers-Châtelleraut : Availles en Châtelleraut, Avanton, Bonneuil-Matours, Buxerolles, Cenon sur Vienne, Chasseneuil du Poitou, Châtelleraut, Chauvigny, Lençloitre, Migné-Auxances, Naintré, Poitiers, Scorbé Clairvaux, Targé, Thuré, Vouneuil sur Vienne, Beaumont Saint-Cyr, Jaunay-Marigny, Senillé Saint-Sauveur, Saint-Martin La Pallu.</i>	Régimes : sans sel, sans gras, sans sucre	
Résidence de Civray Résidence Coudrais 2 rue Yvonne Buisson 86400 CIVRAY ☎ 05 49 87 14 68	Pas de durée d'engagement / pas de repas minimum	<i>Civray</i>		

EHPAD et Résidences Autonomie accueillant des personnes extérieures à la structure pour les repas :
(liste non exhaustive)

Établissements	Tarif	Établissements	Tarif
<p>EHPAD Ste Elisabeth Rue Ste Elisabeth 86310 BETHINES ☎ : 05 49 48 03 14</p>		<p>Foyer de restauration Maurice Ravel 10 Rue Maurice Ravel 86180 BUXEROLLES ☎ : 05 49 47 06 41</p>	
<p>Résidence Les Renardières 2 rue de Bougainville 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 48 80</p>		<p>Résidence Tivoli 1 rue Jeannine Milet 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 01 35</p>	
<p>Maisonnée Avaucourt 12-14 rue Marcel Coubrat 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 89 76</p>		<p>Maisonnée Beauchêne 27-29 rue Marcelin Berthelot 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 01 79</p>	
<p>EHPAD St Thibault 2 rue Galilée 86340 FLEURE ☎ : 05 49 89 06 27</p>		<p>Résidence de Gencay 1 cité de la roche 86160 GENCAY ☎ : 05 49 59 32 26</p>	
<p>EHPAD Gérard Girault Avenue Gérard Girault 86130 JAUNAY-MARIGNY ☎ : 05 49 52 05 27</p>		<p>EHPAD Ste Elisabeth 20 Route de Paizay le Sec 86260 LA PUYE ☎ : 05 49 46 41 23</p>	
<p>Résidence de Lençloître 12 Rue St Exupéry 86140 LENÇLOITRE ☎ : 05 49 90 83 29</p>		<p>EHPAD Domaine des 3 Chemins 2 rue de la Gruche 86120 LES TROIS MOUTIERS ☎ : 05 49 22 40 00</p>	
<p>Résidence Les trois moutiers 4 rue des Tonneliers 86120 LES TROIS MOUTIERS ☎ : 05 49 22 30 12</p>		<p>EHPAD Les Fougères 1 allée des fougères 86440 MIGNE-AUXANCES ☎ : 05 49 54 49 82</p>	
<p>EHPAD Louis Aragon 25 Rue Elsa Triolet 86530 NAINTRE ☎ : 05 49 90 04 06</p>		<p>EHPAD La Génollière 13 rue de La Génollière 86340 NIEUIL L'ESPOIR ☎ : 05 49 42 04 03</p>	
<p>EHPAD Les Rousselières 27 Avenue des Acacias 86450 PLEUMARTIN ☎ : 05 49 86 51 99</p>		<p>Résidence Edith Augustin 4, rue Hubert Latham 86000 POITIERS ☎ : 05 49 58 39 61 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public)</p>	
<p>Résidence Marie Noël 38 rue Jean Valade 86000 POITIERS ☎ : 05 49 58 02 26 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public)</p>		<p>Résidence Marie-Louise Troubat 18, rue de la Vallée Monnaie 86000 POITIERS ☎ : 05 49 37 25 81 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public)</p>	
<p>Résidence René Crozet 8 avenue Georges Pompidou 86000 POITIERS ☎ : 05 49 47 76 62 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public)</p>		<p>Résidence Carnot Blossac 90 Rue Carnot 86000 POITIERS ☎ : 05 49 60 08 30</p>	

Établissements	Tarif	Établissements	Tarif
Résidence services Domitys 22 Bvd St Just 86000 POITIERS ☎ : 05 49 31 01 00		Résidence service Le château de l'Ermitage 47 Rue de l'Ermitage 86280 SAINT BENOIT ☎ : 05 49 55 46 55	
Maisonnée Saint Martin 7 rue de Pontoise 86230 SAINT GERVAIS LES TROIS CLOCHERS ☎ : 05 49 23 23 62		EHPAD St André Avenue Louis Raison 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE ☎ : 05 49 48 60 29	

4.4 La téléassistance

Objectif :

Ce système permet de rassurer la personne et son entourage quant à de possibles chutes ou malaises au domicile, notamment quand la personne vit seule.

Modalités :

En appuyant sur son pendentif, la personne est reliée à une centrale d'écoute qui analyse son besoin. Le service prévient ensuite l'entourage ou les urgences.

Modalités financières :

En tant que service à la personne, la téléassistance peut faire bénéficier de réductions d'impôts (50% de déduction fiscale) si le service bénéficie d'un agrément simple Services à la Personne délivré par la Direction Générale des Entreprises (DGE).

Elle peut également faire partie du plan d'aide APA selon les besoins de la personne et sous conditions de ressources.

Certaines caisses de retraite peuvent aussi participer à son financement, dans le cadre de l'aide temporaire après hospitalisation ou dans l'aide quotidienne.

L'APA et les aides des caisses de retraite ne sont pas cumulables.

De nombreux groupes nationaux proposent des systèmes de téléalarme.

Pour avoir la liste de ces organismes, vous pouvez vous renseigner sur : www.entreprises.gouv.fr

Services	Modalités d'engagement	Secteur d'intervention	Tarif
Age d'Or Service ☎ : 05 49 47 53 08	1 an minimum	Poitiers-CAP, Avanton, Neuville-du-Poitou, Saint-Martin La Pallu.	Tarif mensuel unique, Frais d'installation
A.D.M.R. (Filien) ☎ : 05 49 30 35 45	contrat à durée déterminé (3 mois) puis renouvellement mensuel ou en CDI (moins onéreux mensuellement)	Départemental	Frais d'installation Tarif mensuel unique Pas de frais de maintenance ou SAV
ASSYSTEL ☎ : 05 49 85 36 71	abonnement mensuel	Départemental	Frais d'installation Réseau d'intervention professionnel à domicile 2 tarifs mensuels
CCAS de Châtellerault ☎ : 05 49 02 19 45	minimum 2 référents téléphoniques	Châtellerault	Frais d'installation Tarif mensuel unique

Services	Modalités d'engagement	Secteur d'intervention	Tarif
CCAS de Poitiers ☎ : 05 49 30 23 23	pas besoin de référents téléphoniques (si la personne est isolée, le SAMU dispose des clés)	Poitiers	Pas de frais d'installation Tarif mensuel dégressif en fonction des revenus de la personne ou du foyer
CCAS de Montmorillon ☎ : 05 49 91 05 00	besoin de 2 référents téléphoniques Abonnement : 3 mois minimum Fonctionne avec Serena	Montmorillon	Pas de frais d'installation Tarif mensuel unique (<i>tarif différent selon s'il s'agit d'un abonnement pour personne seule ou en couple</i>)
Mutualité de la Vienne ☎ : 05 49 50 02 93	minimum 2 référents téléphoniques	Départemental	Frais d'installation dégressifs selon les ressources ; Abonnement mensuel ; Appel de courtoisie tous les mois.
Présence Verte Services ☎ : 05 49 44 59 99	minimum 2 référents téléphoniques Services de téléalarme Activ'zen et Activ'mobil Boîte à clés extérieure sécurisée pour intervention des prestataires à domicile	Départemental	Frais d'installation Tarif mensuel dégressif si la personne bénéficie d'autres services de Présence Verte (portage de repas, petit bricolage)
3 DS 86 ☎ : 05 49 01 83 50	abonnement mensuel 1 référent téléphonique	Départemental	Frais d'installation et de mise en service Tarif mensuel unique
QUIATIL par SERENETIS	Médaille ou bracelet (portée de 50 mètres)	Poitiers	Frais d'installation Abonnement mensuel
AXEO Services ☎ : 05 49 49 47 39	Service de téléassistance (<i>installation et maintenance du service</i>) ; Aides pour le quotidien (<i>toilette, habillage, aide relationnelle, entretien ménager...</i>) ; Aide à la préparation de repas.	Poitiers	Frais d'installation pour la mise en place d'un détecteur de chute ; Frais de gestion ; Majoration prévue les dimanches et jours fériés de 25%.

D'autres structures non référencées dans cette liste assurent également cette prestation.

4.5 L'amélioration de l'habitat

4.5.1 L'habitat dégradé

Institution	Missions	Coordonnées
Porte d'entrée :		
<ul style="list-style-type: none"> - SOLIHA : pour les propriétaires occupants - ARS : pour les locataires et propriétaires bailleurs 		
SOLIHA	Accompagnement des propriétaires dans le cadre des dossiers de demande de subventions en collaboration avec tous les partenaires financeurs ainsi que l'ARS	Soliha Vienne Maison Départementale de l'Habitat Téléport 2 Avenue René Cassin FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL ☎ : 05 49 61 61 86
Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine	Application du Code de la santé publique (insalubrité) 1) Visite du logement signalé insalubre pour diagnostic 2) Dans le cadre des procédures d'insalubrité, constatation des travaux 3) Mise en œuvre administrative des procédures d'insalubrité pour le compte du préfet.	ARS 4 rue Micheline Ostermeyer 86000 Poitiers ☎ : 05 49 44 83 71 ars-dd86-sante-environnement@ars.sante.fr
Agence Régionale de Santé (ARS) Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)	Pilote technique du PDLHI visant notamment à : 1) Coordonner les acteurs lorsque plusieurs services sont amenés à intervenir sur un même dossier 2) Sensibiliser à la LHI 3) Créer des outils pratiques à destination des déclarants/professionnels.	ARS Site de Poitiers 4 rue Micheline Ostermeyer 86000 Poitiers ☎ : 05 49 44 83 71 ars-dd86-sante-environnement@ars.sante.fr
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	1) Conseils juridiques, financiers et fiscaux 2) Point rénovation info services ANAH : conseils, orientation vers le bon interlocuteur, promotion d'actions de prévention 3) Repérage des habitats indignes, sensibilisation....	POITIERS Maison Départementale de l'Habitat Téléport 2 Avenue René Cassin FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL ☎ : 05 49 88 31 93 CHÂTELLERAULT 57, boulevard Blossac 86100 Châtellerault ☎ : 05 49 23 50 24 conseils@adil86.com

Institution	Missions	Coordonnées
Mairies	<p>Application du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) Visite du logement par le maire, rédaction et envoi d'une mise en demeure d'effectuer les travaux au propriétaire, constatation des travaux ou signalement au Procureur de la République en cas de défaillance.</p> <p>Lien avec l'ARS pour évaluation du logement et médiation avec la personne.</p>	
Direction Départementale des Territoires (DDT)	<p>1) Dans le cadre des procédures d'insalubrité, réalisation des travaux d'office en cas de carence du propriétaire</p> <p>2) Appui technique et administratif aux maires dans les situations de péril.</p>	<p>DDT 20 rue de la providence 86000 Poitiers ☎ : 05 49 03 13 00</p>
Service d'hygiène de la Ville de Châtelleraut	<p>Application du cadre réglementaire (RSD et insalubrité) :</p> <p>1) Visite du logement signalé indigne pour diagnostic</p> <p>2) Envoi d'une mise en demeure d'effectuer les travaux dans le cas de situations d'insalubrité, initiateur de la procédure d'insalubrité</p> <p>3) Constatation des travaux ou réalisation de travaux d'office selon les situations.</p>	<p>Mairie de Châtelleraut Service Hygiène et Santé ☎ : 05.49.20.21.50</p>
Direction Hygiène publique – Qualité environnementale – Ville de Poitiers	<p>Application du cadre réglementaire (RSD et insalubrité) :</p> <p>1) Visite du logement signalé indigne pour diagnostic</p> <p>2) Envoi d'une mise en demeure d'effectuer les travaux dans le cas de situations d'insalubrité, initiateur de la procédure d'insalubrité</p> <p>3) Constatation des travaux ou réalisation de travaux d'office.</p>	<p>Mairie de Poitiers Direction Hygiène publique – Qualité environnementale – Ville de Poitiers Hôtel de Ville – CS 10569 86021 Poitiers Cedex ☎ : 05 49 52 36 15 direction.hygiene.environnement@poitiers.fr</p>
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	<p>En charge du contrôle de décence des logements soumis à allocations. Les travailleurs sociaux de la CAF peuvent accompagner les familles avec enfant bénéficiant de l'ALF.</p>	<p>signalement_indecence_logement@caf.fr</p>
Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)	<p>1) Mise en œuvre et suivi des obligations du préfet en matière d'hébergement</p> <p>2) Organisation des hébergements, relogement des occupants de logements indignes.</p>	<p>DDCS 4 rue Micheline Ostermeyer 86000 Poitiers ☎ : 05 49 44 83 50</p>

4.5.2 Adaptation du logement

Institution	Missions	Coordonnées
Porte d'entrée : SOLIHA (demande de subvention)		
Soliha	<ol style="list-style-type: none"> 1) Informations, conseils sur les travaux et aides financières 2) Visites techniques au domicile avant et après les travaux. 3) Accompagnement des propriétaires dans les démarches administratives, techniques, financières, sociales. 	<p>Soliha Vienne Maison Départementale de l'Habitat Téléport 2 Avenue René Cassin FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL ☎ : 05 49 61 61 86</p>
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Conseils juridiques, financiers et fiscaux 2) Point rénovation info services ANAH : conseils, orientation vers le bon interlocuteur, promotion d'actions de prévention 3) Repérage des habitats indignes, sensibilisation.... 	<p>POITIERS Maison Départementale de l'Habitat Téléport 2 Avenue René Cassin FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL ☎ : 05 49 88 31 93</p> <p>CHÂTELLERAULT 57, boulevard Blossac 86100 Châtellerault ☎ : 05 49 23 50 24 conseils@adil86.com</p>
Ergothérapeute libéral	<ol style="list-style-type: none"> 1) Entretien à domicile pour l'évaluation des besoins et des habitudes de vie de la personne concernée 2) Préconisation d'adaptations et/ou d'aménagements du domicile (aide techniques, modifications architecturales...) 3) Rédaction d'un compte-rendu recensant les solutions et aides techniques recommandées 4) Visite ou prise de contact avec l'entrepreneur désigné par le demandeur pour finaliser le projet retenu si besoin. 	
Resanté-Vous	<ol style="list-style-type: none"> 1) Sensibilisation à l'aménagement de l'habitat et au soutien de l'autonomie des personnes chez elles par le biais d'un appartement témoin mobile "Ma maison A'Venir" 2) Diagnostique Autonomie Habitat (Ergologis) 3) Interview et diagnostique habitat : préconisations d'aménagements sur le bâti, pour l'intégration d'aides techniques, l'adoption de comportements sécurisants. 	<p>Resanté-Vous 2 allée de la Guérinière 86000 Poitiers ☎ : 05 49 52 24 17</p>

Institution	Missions	Coordonnées
Le Centre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Conseils en ergothérapie à domicile 2) Analyser le logement de la personne âgée 3) Émettre des conseils en vue de l'aménagement et/ou l'adaptation du logement, de l'acquisition d'aides techniques, voire des préconisations en terme de comportement en vue notamment de prévenir les chutes. 	<p>Le Centre 18 Bd Jeanne D'arc 86000 Poitiers ☎ : 05 49 61 64 65</p>
Handibat	<p>Handibat est une marque de la CAPEB (<i>Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment</i>). Plus qu'un label, la démarche HANDIBAT forme les artisans à toutes les nouvelles techniques permettant de répondre aux besoins spécifiques d'accessibilité qu'ont les personnes en perte de mobilité ou d'autonomie qui désirent rester à domicile.</p>	<p>Consulter la liste des artisans Handibat de la Vienne sur le site : http://www.le-centre.pro/wp-content/uploads/2018/01/handibat.pdf</p>
Mission Habitat	<ol style="list-style-type: none"> 1) Accompagnement, protection et sécurisation au service des personnes fragilisées lors de la signature d'un devis et réalisation du suivi des travaux 2) Apport d'une expertise, orientation vers les professionnels appropriés et qui partagent les valeurs de Mission Habitat 3) Proposition aux entreprises qui interviennent au domicile de la personne âgée, de la signature d'une charte d'engagement et de respect. 	<p>Mission Habitat CSC 3 Cités 1 place Léon Jouhaux 86000 Poitiers ☎ : 07 85 86 70 97 mission.habitat@orange.fr</p>

4.5.3 Amélioration énergétique

Institution	Missions	Coordonnées
Porte d'entrée : AM2E ou ADIL ou SOLIHA Porte d'entrée sur le territoire Châtelleraudais : Maison de l'habitat		
FSL - AM2E	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réalisation d'un diagnostic énergie du logement 2) Conseils pour la réduction des factures d'énergie et/ou d'eau ou l'amélioration du confort 3) Orientation vers les dispositifs adaptés et les droits au logement 4) Sensibilisation et formation aux écogestes. 	<p>FSL 86 Maison Départementale de l'Habitat Téléport 2 Avenue René Cassin FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL ☎ : 05 49 47 28 92 ✉ : am2e@fsl86.fr</p> <p>Permanences téléphoniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lundi de 14h à 16h30 - Jeudi de 9h à 11h30
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Conseils juridiques, financiers et fiscaux 2) Point rénovation info services ANAH : conseils, orientation vers le bon interlocuteur, promotion d'actions de prévention 3) Repérage des habitats indignes, sensibilisation. 	<p>POITIERS Maison Départementale de l'Habitat Téléport 2 Avenue René Cassin FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL</p> <p>☎ : 05 49 88 31 93 conseils@adil86.com</p> <p>CHÂTELLERAULT 94, boulevard Blossac 86100 Châtellerault ☎ : 05 49 23 50 24</p>
Soliha	<ol style="list-style-type: none"> 1) Conseils techniques, financiers, administratifs, sociaux aux propriétaires ; 2) Visites techniques au domicile avant et après les travaux. 	<p>Soliha Maison Départementale de l'Habitat Téléport 2 Avenue René Cassin FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL ☎ : 05 49 61 61 86</p>
Plateforme énergétique Grand Châtellerault	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réalisation d'un diagnostic du logement avec proposition de travaux possibles 2) Conseils sur les aides financières 3) Aide à la réalisation du plan de financement 4) Conseils apportés sur les devis des professionnels 5) Sensibilisation et formation aux écogestes. 	<p>Rénovons ensemble votre habitat – Maison de l'habitat 30, rue Saint-Jacques 86100 Châtellerault ☎ : 05 49 93 00 05 renovonsvotrehabitat@grand-chatellerault.fr</p>

4.5.4 Les aides au financement des travaux d'amélioration de l'habitat

Institution	Conditions d'octroi générales	Coordonnées
AGIRC-ARRCO	Diagnostic bien chez moi à partir de 75 ans : déplacement à domicile d'un ergothérapeute suivi de recommandations (participation de 15€).	☎ : 0 810 360 560
ANAH Direction Départementale des Territoires	<p>Octroi de subventions sous conditions pour les levées d'insalubrité.</p> <p>Les aides accordées par l'ANAH, notamment pour l'adaptation du logement, sont soumises à certaines conditions (<i>ex : conditions de ressources, taux d'invalidité, statut de l'occupant du logement...</i>).</p> <p>Il est impératif de solliciter l'ANAH avant le démarrage des travaux.</p>	<p>ANAH 20 rue de la Providence 86000 Poitiers ☎ : 05 49 03 13 10 www.anah.fr</p>
Caisses de retraite principales ou complémentaires	Aide au financement de certaines aides techniques participant à l'adaptation du logement.	
Rénovons ensemble votre habitat	<p>Ce programme a pour but de répondre concrètement à une situation de précarisation et de dégradation de l'habitat privé sur le périmètre de deux quartiers de Châtellerauld :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centre-ville - châteauneuf <ul style="list-style-type: none"> • <u>Lutter contre l'habitat indigne et réaliser des travaux de mise en sécurité/ remise aux normes :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les propriétaires occupants : <ul style="list-style-type: none"> ○ jusqu'à 50% du montant Ht des travaux plafonnés ○ des primes allant de 2000€ à 6000€ par logement - Pour les propriétaires bailleurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ de 25% à 35% du montant HT des travaux plafonnés <p>Les aides financières possibles varient en fonction du niveau de vétusté et de dégradation du logement, qui sera mesuré par l'équipe d'animation, lors d'un diagnostic gratuit.</p> • <u>Adapter le logement et le rendre accessible pour les personnes à mobilité réduite (due à l'âge ou le handicap):</u> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les propriétaires occupants : <ul style="list-style-type: none"> ○ De 35% à 50% du montant HT des travaux plafonnés ○ Une prime complémentaire de 650€ par logement 	<p>Rénovons ensemble votre habitat 30 rue Saint-Jacques 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 93 00 05 renovonsvotrehabitat@cap-c-chatellerauld.fr</p>

- Pour les bailleurs :
 - 35% du montant HT des travaux plafonnés.

- Réduire la facture énergétique :
 - Pour les propriétaires occupants (sous conditions de ressources) : (les travaux doivent assurer un gain énergétique d'au moins 25%)
 - De 35% à 50% du montant HT des travaux plafonnés à 20 000€
 - Une prime complémentaire de 3100€ par logement.
 - Pour les propriétaires occupants dépassant le plafond de ressources :
 - Une prime de 750€ par logement pour le diagnostic thermique.
 - Pour les bailleurs : (les travaux doivent assurer un gain énergétique d'au moins 35%)
 - 25% du montant des travaux plafonnés à 750€ HT/ m²
 - Une prime supplémentaire de 1500€ par logement

4.5.5 La « technicothèque »

Public :

Personnes âgées et personnes handicapées.

Porteur :

Mutualité de la Vienne.

Objectifs :

Il s'agit d'un dispositif de mise à disposition d'aides techniques destinées à garantir l'autonomie, des personnes âgées et des personnes handicapées, dans tous les actes de la vie quotidienne (*déambulateur, fauteuils de douche...*).

Modalités d'intervention :

Ce service s'appelle « Vienne autonomie services », dans la déclinaison de la renomination des CLIC en « Vienne Autonomie Conseils ».

Un ergothérapeute et une assistante sociale dédiés par le dispositif rencontrent les bénéficiaires pour les conseiller et les accompagner.

Les bénéficiaires sont identifiés par les évaluateurs APA et PCH à domicile.

Participation financière du bénéficiaire :

La Mutualité de la Vienne prend en charge la partie sécurité sociale et le bénéficiaire n'avance que la partie mutuelle.

Missions :

La « technicothèque » est une expérimentation qui est menée sur une période d'un an. Elle sera évaluée 6 mois après son démarrage et, à la date de sa clôture, en avril 2019, il conviendra d'envisager les conditions de pérennisation.

À QUI S'ADRESSER ?

Mutualité de la Vienne

✉ : 9 Allée des Myosotis
86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR

☎ : 05 49 62 26 19

4.5.6 L'hébergement d'urgence : le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Public :

Public précaire.

Objectif :

Les SIAO sont, pour les publics en difficulté, une porte d'accès aux dispositifs d'urgence, d'hébergement et d'insertion.

À QUI S'ADRESSER ?

Croix rouge Française

✉ : 9 rue de Lavoisier
86000 POITIERS

☎ : 05 49 88 04 31

✉ : siao86@croix-rouge.fr

4.5.7 Le « chèque énergie »

Public :

Ménages aux revenus modestes.

Objectif :

Ce dispositif remplace, depuis le 1^{er} janvier 2018, les tarifs sociaux de gaz (TPP) et d'électricité (TSS). Il s'agit d'une aide au paiement des dépenses d'énergie (*factures d'électricité, de gaz, rénovation énergétique...*).

Conditions de ressources :

Le Revenu Fiscal de Référence (RFR) du ménage doit être inférieur à 7 700 € par Unité de Consommation(UC).

Démarche :

Aucune. L'Administration se charge de constituer un dossier établissant la liste des personnes remplissant les conditions d'attribution.

Le chèque énergie peut être utilisé pour le paiement :

- De factures d'énergie (*électricité, gaz naturel ou de pétrole liquéfié, fioul domestique, bois...*) ;
- De redevance en logement ;
- D'une dépense liée à la rénovation énergétique du logement sous certaines conditions.

Le chèque est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivante. La date de validité est inscrite dessus.

5. Transports

5.1 La Plateforme Départementale de Mobilité « Mobi'Vienne »

Public :

Toute personne en demande de mobilité et démarches d'insertion : bénéficiaires du RSA, jeunes suivis par la Mission Locale, personnes âgées souhaitant réaliser des déplacements...

Missions :

La Plateforme Mobilité du département de la Vienne remplit plusieurs missions :

- 1) Orientation vers les structures mobilité existantes ;
- 2) Informations et conseils en direction du public et des partenaires ;
- 3) Réalisation de Bilans de Compétences Mobilité ;
- 4) Élaboration du parcours de mobilité ;
- 5) Échanges réguliers d'informations avec le prescripteur ;
- 6) Création d'un observatoire départemental de la mobilité.

D'autres missions sont actuellement en construction :

- 1) La mise en œuvre d'une Plateforme téléphonique unique sur le département ;
- 2) La création d'ateliers multimodaux ;
- 3) La naissance d'un site Internet.

Composition de l'équipe :

Trois conseillères en mobilité sont présentes sur les secteurs du Montmorillonnais, du Loudunais et Haut-Poitou, du Civraisien et Vallées du Clain :

Secteur Montmorillonnais : Madame Céline CHARBONNEAU ✉ : celine.charbonneau@adsea86.fr

Secteurs Loudunais et Haut-Poitou : Madame Isabelle FLAMINUS ✉ : isabelle.flaminus@adsea86.fr

Secteurs Civraisien et Vallées du Clain : Madame Laura SIQUOIR ✉ : laura.siquoir@adsea86.fr

Un coordinateur de la plateforme départementale de mobilité : Monsieur Yannick VALLAT

✉ : yannick.vallat@adsea86.fr

Modalités :

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 14h à 17h30 : ☎ 05 86 98 01 20

À QUI S'ADRESSER ?

Territoire Montmorillonnais

✉ : 6 rue Daniel Cormier

86500 MONTMORILLON

✉ : 6 rue du Recteur Pineau

86320 LUSSAC LES CHATEAUX

Territoire Loudunais

✉ : 2 rue de la Fontaine d'Adam

86200 LOUDUN

Territoire du Haut-Poitou

Rendez-vous à la demande

Territoire Civraisien en Poitou

✉ : 13 rue Norbert Portejoie

86400 CIVRAY

Territoire des Vallées du Clain

✉ : 2 chemin des Pradilles

86340 LA VILLEDIEU DU CLAIN

5.2 Vitalis - Service Handibus

Objectif :

Handibus est un service de transport à la demande spécifique. Il a pour vocation d'assurer les déplacements réguliers et occasionnels des personnes à mobilité réduite.

Public :

Personnes à mobilité réduite.

Conditions :

Pour être éligible au service Handibus, la personne doit dans tous les cas justifier de son incapacité médicale à utiliser les lignes régulières du réseau.

De plus, la personne doit résider sur le territoire de Grand Poitiers et :

- pour les personnes de moins de 80 ans : être titulaire d'une carte d'invalidité au taux minimum de 80%
- pour les personnes de 80 ans et plus : fournir un certificat médical stipulant l'impossibilité d'utiliser les lignes du réseau du fait de son handicap.

Toute personne souhaitant utiliser le service Handibus de manière régulière ou occasionnelle doit être adhérente. Lors de l'adhésion la personne doit renseigner le questionnaire prévu à cet effet (disponible sur demande à l'accueil du siège de Vitalis et à l'Espace Bus ainsi que sur le site internet de Vitalis) et fournir tous les justificatifs nécessaires ainsi que le règlement.

Afin de justifier de leur incapacité à utiliser le réseau de bus des lignes régulières, les personnes de 80 ans et plus devront fournir l'avis médical d'un médecin expert, qu'elles auront choisi dans la liste fournie par Vitalis. (Coût de la visite à la charge du demandeur : 23 €).

La carte d'adhérent est valable 2 ans (en glissant de date à date) et sa durée de validité y est inscrite. À l'expiration de la période de validité, une nouvelle demande doit être adressée à la commission.

Périmètre desservi :

L'ensemble des trajets est réalisé à l'intérieur du périmètre urbain de Grand Poitiers.

Tarifs :

L'adhésion est fixée à 10 € pour deux ans + prix d'un ticket/trajet.

Service proposé :

Le service est dit de "Porte à Porte", c'est-à-dire que la prise en charge et la dépose se font à proximité immédiate du lieu souhaité (devant le domicile par exemple).

Le conducteur est missionné pour assurer également la montée et la descente du véhicule. En revanche, l'accompagnement à l'intérieur du lieu desservi n'est pas du ressort du conducteur.

Chaque adhérent peut effectuer au maximum deux trajets par jour (un aller et un retour).

Accompagnateur :

Les personnes adhérentes au service HANDIBUS ne pouvant se déplacer seules peuvent voyager avec un accompagnateur :

Si la mention "tierce personne" est indiquée sur la carte d'invalidité, la présence d'un accompagnateur est indispensable pendant toute la durée du voyage. L'accompagnateur est dans ce cas choisi par l'adhérent, et peut être une personne différente d'un voyage à un autre.

Pour les autres adhérents ressentant le besoin d'un accompagnement, il sera possible de définir lors de la demande d'adhésion un accompagnateur unique de leur choix (une carte Handibus "accompagnateur" sera fournie à cette personne).

Un accompagnateur, à quelque titre que ce soit, ne peut voyager seul sur le service HANDIBUS.

Réservation :

Toute réservation doit être réalisée au minimum 48h à l'avance et au plus tard le vendredi pour le lundi suivant (sauf cas particulier à caractère urgent et dans la limite des possibilités).

	Pour les adhérents disposant d'une carte d'invalidité au taux minimum de 80%		Pour les adhérents de 80 ans et plus (non titulaires d'une carte d'invalidité de 80% minimum)	
	1 ^{ère} prise en charge	Dernière prise en charge	1 ^{ère} prise en charge	Dernière prise en charge
Du lundi au mercredi	7h00	20h00	9h00	20h00
Du jeudi au samedi	7h00	22h00	9h00	22h00
Dimanche et jours fériés	9h00	20h00	9h00	20h00

À QUI S'ADRESSER ?

La réservation s'effectue par téléphone au numéro dédié Handibus :

☎ : 05 49 44 77 11

Les réservations se font pendant les heures d'ouverture du service Allobus:

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Le samedi de 9h30 à 12h30.

5.3 Le transport accompagné des services d'aide à domicile

Objectif :

- ✓ Rompre l'isolement des personnes fragiles
- ✓ Favoriser leur mobilité
- ✓ Leur permettre de participer à la vie sociale
- ✓ Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile

- ✓ Le personnel accompagne physiquement les personnes depuis chez elle jusqu'à leur lieu d'arrivée : aide à la préparation de la sortie, accompagnement dans les différentes démarches si besoin, raccompagner à l'intérieur du domicile.

Financement :

Possibilités de financement grâce aux plans d'aide d'organismes financeurs (exemples : aide aux courses APA/CARSAT ; participation à la vie sociale PCH...) ; CESU préfinancés.
Possibilité de bénéficier de crédit/réduction d'impôts.

Services	Public	Modalités d'organisation / Financement	Tarif
AD SENIORS Antenne de Poitiers 72 ter avenue de la Libération 86000 Poitiers ☎ : 05 49 53 23 91 Antenne de Jaunay-Marigny 31 Rue de Poitiers 86190 Jaunay-Marigny ☎ : 05 49 38 86 50	<i>Toute personne en perte d'autonomie</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions ponctuelles pour le transport (ex : accompagnement en accueil de jour...) • Interventions régulières au domicile • Réservation minimum 48h avant. 	
Territoire d'intervention : Tout le département			
ADMR Antennes locales	Tout public en perte d'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions ponctuelles pour le transport (ex : accompagnement en accueil de jour...) • Interventions régulières au domicile. 	
Territoire d'intervention : Tout le département			
AGE D'OR SERVICES 7 allée de la Providence 86000 Poitiers ☎ : 05 49 47 53 08			
Territoire d'intervention : Poitiers et dans un rayon de 20 kms			
A.P.E.F. Familles Rurales 1 bis cité de la Roche 86160 Gençay ☎ : 05 49 53 02 16			
Territoire d'intervention : Poitiers-CAP, Charroux, Couhé, Civray, Gençay, Lusignan, Vivonne, La Villedieu du Clain			

Services	Public	Modalités d'organisation/Financement	Tarif
<p>A.S.A.D. 13 rue Frédéric Mistral 86180 Buxerolles ☎ : 05 49 45 63 42</p>			
Territoire d'intervention : Buxerolles			
<p>AXEO SERVICES 12 Av du Recteur Pineau 86000 Poitiers ☎ : 05 49 49 47 39 06 73 06 46 58</p>			
Tout public		<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité semaine et week-end • Possibilité d'annulation jusqu'à 24h avant. 	
Territoire d'intervention : Département			
<p>C.C.A.S. de Bonnes Place Jean-Baptiste 86300 Bonnes ☎ : 05 49 56 40 17</p>			
Uniquement aux bénéficiaires du service d'aide à domicile du C.C.A.S		Le service ne fonctionne pas les week-ends.	
Territoire d'intervention : Bonnes			
Périmètre de déplacement : jusqu'à Chauvigny. Pas de déplacement sur Poitiers			
<p>C.C.A.S de Châtelleraut</p>			
Tout public résidant sur Châtelleraut		<ul style="list-style-type: none"> • Transport accompagné dans le cadre du dispositif « Sortir plus » • Le déplacement peut se faire sur les départements limitrophes. 	
Territoire d'intervention : Châtelleraut			
<p>C.C.A.S. de Poitiers 45 rue de la Marne 86000 Poitiers ☎ : 05 49 30 23 23</p>			
Uniquement aux bénéficiaires des services du C.C.A.S. (Établissements logements-foyers et EHPAD, service d'aide à domicile, service de soins infirmiers à domicile, et aux bénéficiaires de l'accueil de jour « Le relais des sens » habitant sur Grand Poitiers).		<ul style="list-style-type: none"> • Le service fonctionne de 8h00 à 18h00, le dernier déplacement ne peut pas débuter au-delà de 17h00 • L'annulation de l'intervention doit être signalée au moins 24h à l'avance. Les réservations de la veille pour le lendemain sont considérées fermes et en cas d'annulation le tarif sera dû. 	
Territoire d'intervention : Grand Poitiers			
<p>C.C.A.S. Buxerolles 12 rue de l'hôtel de Ville 86180 Buxerolles ☎ : 05 49 38 38 49</p>			
Uniquement aux bénéficiaires des services du C.C.A.S.			
Territoire d'intervention : Buxerolles			
<p>DOMIFACILE 3 rue Alsace Lorraine 86000 Poitiers ☎ : 05 49 47 39 44</p>			
Territoire d'intervention : Poitiers et dans un rayon de 25kms			

Services	Public	Modalités d'organisation/Financement	Tarif
----------	--------	--------------------------------------	-------

EMMA SAP

Antenne de Loudun

☎ : 05 49 98 95 89

Antenne de Vouneuil sur Vienne :

☎ : 05 49 85 44 70

Antenne de St Gervais les trois clochers :

☎ : 05 49 23 55 35

Territoire d'intervention : Cantons de Loudun, Mirebeau, St Gervais les trois clochers et Dangé Saint Romain
Communes de : Angles sur l'Anglin, Archigny, Availles en Châtellerault, Bellefonds, Bonneuil-Matours, Châtellerault, Cenon sur Vienne, Chenevelles, Colombiers, Coussay les Bois, La Bussière, La Puye, La Roche Posay, Leigné les Bois, Lésigny, Mairé, Monthoiron, Naintré, Pleumartin, Saint Pierre de Maillé, Targé, Thuré, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne, Beaumont Saint-Cyr, Senillé Saint-Sauveur

Mutualité de la Vienne

60-68 rue Carnot
86000 Poitiers

☎ : 05 49 50 02 90

- Les réservations doivent être effectuées au minimum 48h avant la prestation
- Dans le cas de ces prises en charge, les véhicules ne sont pas spécifiquement adaptés pour l'accompagnement des fauteuils roulants
- Pour une demande avec un véhicule adapté, il conviendra de rajouter une prestation financièrement liée au forfait de déplacement.

Territoire d'intervention : Prestataire : Biard, Poitiers, Châtellerault, Targé, Dissay, St Georges les Baillargeaux, Avanton, Cissé, Neuville du Poitou, Buxerolles, Quincay, Croutelle, Fontaine le Comte, Iteuil, Ligugé, Smarves, St Benoit, Bonnes, Chauvigny, Nouaillé Maupertuis, Roches Prémaries-Andillé, La Villedieu du Clain, Chasseneuil du Poitou, Montamisé, Migné-Auxances, La Tricherie, Cenon sur Vienne, Naintré, Mignaloux-Beauvoir, Vouneuil sous Biard, Pouzioux la Jarrie, Bignoux, Jardres, Lavoux, Pouillé, St Julien l'Ars, Savigny Levescault, Sèvres-Anxaumont, Tercé, Liniers, Beaumont Saint-Cyr, Jaunay-Marigny

Périmètre de déplacement : Le service peut parfois accompagner des bénéficiaires en dehors du département et au-delà de 50 km autour de Poitiers

O2 POITIERS

69 rue Carnot
86000 Poitiers

☎ : 02 43 72 02 02

Territoire d'intervention : Poitiers et dans un rayon de 20 kms

QUOTI-CLAIN

4 rue Jacques de Grailly
86000 Poitiers

☎ : 05 49 11 61 54
06 69 48 98 04

Territoire d'intervention : Poitiers, Grand Poitiers

SENIOR COMPAGNIE

1 rue de la Goelette
86280 Saint Benoit

☎ : 05 49 30 45 65

Territoire d'intervention : Tout le département

Services	Publics	Modalités d'organisation/Financement	Tarif
----------	---------	--------------------------------------	-------

SOLEIL LAVANT

4 rue des Libellules
86180 Buxerolles
☎ : 05 49 55 16 98

Territoire d'intervention : Axe Poitiers-Châtelleraut + environs de Loudun

SOUS MON TOIT

44 Boulevard Pont
Achard
86000 Poitiers
☎ : 05 17 84 70 08

Tout public

- 7j/7 et 24h/24h
- Minimum 30min d'intervention (trajet et/ou intervention à domicile en complément).

Territoire d'intervention : Département et limitrophe

UTILIA

2 rue du Champ du
Four
86340 Vernon
☎ : 05 16 52 77 73
06 61 54 15 75

Territoire d'intervention : Chasseneuil, Vernon, Lusignan, Gençay, Smarves, Fontaine le comte

VIVRE A DOMICILE

94 rue du Pré des
Mottes
86550 Mignaloux
☎ : 05 49 37 93 51

Territoire d'intervention : Poitiers et dans un rayon de 30 kms

JUNIOR SENIOR :

17 rue du Moulin à
Vent
86000 Poitiers
☎ : 05 16 83 08 82

✉ : [agence-poitiers@juniorsenior.f](mailto:agence-poitiers@juniorsenior.fr)

Territoire d'intervention : Poitiers, Chauvigny, Châtelleraut et toutes les communes dans un rayon de 20kms de ces villes.

5.4 Le dispositif Transport accompagné adapté aux personnes à mobilité réduite

Public :

Personnes en perte d'autonomie.

Objectif :

Afin de lutter contre l'isolement des personnes fragilisées physiquement ou socialement, qu'elles soient âgées, en situation de handicap ou éloignées de l'emploi et de permettre le bien-vivre chez soi, l'ADMR propose un service d'aide à la mobilité par transport accompagné.

Périmètre desservi :

Un véhicule adapté pour les personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant peut-être utilisé pour assurer ce service sur le secteur des associations de Charroux, Civray, Migné-Auxances et Montmorillon.

Service proposé :

Accompagnement de la personne de chez elle jusqu'à son lieu de rendez-vous avec un véhicule adapté aux personnes handicapées.

La personne peut donc être transportée et accompagnée par un(e) professionnel(le) de l'aide à domicile pour faire des courses, se rendre à un RDV médical, aller à la banque, au club, chez le coiffeur.

À QUI S'ADRESSER ?

ADMR de Charroux

11 Route de Chatain

86250 Charroux

☎ : 05 49 87 00 19

✉ : info.assocharroux.fede86@admr.org

ADMR de Civray

12 Place Charles de Gaulle

86400 Civray

☎ : 05 49 97 10 90

✉ : info.associvray.fede86@admr.org

ADMR de Migné Auxances

16 Rue du Centre

86440 Migné-Auxances

☎ : 05 49 43 22 80

✉ : info.assomigne.fede86@admr.org

ADMR de Montmorillon

4 rue des recollets

86500 Montmorillon

☎ : 05 49 91 56 93

✉ : info.assoadaptamontmorillon.fede86@admr.org

5.5 Le Transport À la Demande (TAD) proposé par le Service Lignes en Vienne

Public :

Tout public.

Périmètre desservi :

TAD de secteur :

- le canton de Civray (Civray, Charroux, Gençay)
- le canton de Montmorillon (Montmorillon, La Trimouille, Coulonges, les Hérolles, Poitiers)
- la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse.

Lignes à la demande :

- Le Blanc - Chauvigny
- Dienné - Fleuré
- Gençay – Civray.

Conditions de réservation :

TAD de secteur :

Appelez avant midi au plus tard, la veille du déplacement. Indiquez nom, coordonnées et destination.

La personne est rappelée dans la journée pour lui transmettre l'horaire aller-retour.

Se présenter 5 mn avant l'heure de départ devant le domicile.

Lignes à la demande :

Réservation la veille du déplacement, avant 17h.

Indiquez nom, coordonnées, destination et point d'arrêt.

Se présenter 5 mn avant l'heure de départ.

Tarifs :

Achat de son titre de transport directement auprès du conducteur du service à la demande.

Pour les tarifs, se renseigner auprès de la Direction des Transports.

Service proposé :

Le Transport à la Demande permet aux habitants d'un territoire d'être pris en charge pour rejoindre les services de proximité locaux et arrêts de car du réseau Lignes en Vienne, sous condition d'appel.

À QUI S'ADRESSER ?

TAD de secteur

☎ : 05 49 47 29 01

Lignes à la demande

Le Blanc-Chauvigny : ☎ 05 49 46 27 45

Dienné-Fleuré : ☎ 05 49 02 23 23

Gençay-Civray : ☎ 05 49 46 27 45

Direction des Transports

☎ 05 49 47 29 00

5.6 Le dispositif ACCES-TAC

Public :

Le transport s'adresse aux personnes titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) :

- CMI « stationnement » ;
- CMI « priorité » ;
- CMI « invalidité ».

Périmètre desservi :

L'ensemble des trajets est réalisé dans Châtelleraut intra-muros et depuis Châtelleraut depuis les communes de la CAPC, Naintré, Thuré (ou inversement).

Le service fonctionne du lundi au samedi de 8h00 à 18h00.

Conditions de réservation :

La réservation s'effectue de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Les réservations se font jusqu'à 18h00 la veille du départ pour un déplacement du mardi au samedi et jusqu'au vendredi pour un déplacement le lundi.

Tarifs :

Il n'y a pas de frais d'adhésion.

Le tarif appliqué est de 1,10€ par trajet. Des carnets (10^{ème} carnet offert) ou des abonnements mensuels (20,50€) sont également disponibles.

Service proposé :

Le transport est effectué de porte à porte, sans accompagnement dans les étages ni portage. Il s'agit d'un transport individuel ou en groupe. Néanmoins, la personne doit habiter à moins de 500 mètres d'un arrêt de bus.

À QUI S'ADRESSER ?

ACCES TAC

☎ : 05 49 93 16 54

Site internet : www.bustac.com

5.7 Le transport adapté du Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP)

Public :

Personnes à mobilité réduite.

Objectif :

Pour répondre aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite pour tous les actes de la vie quotidienne (scolarité, loisirs, déplacements professionnels et médicaux), le GIHP Poitou-Charentes assure un service de transport adapté. L'ambition du réseau GIHP est de favoriser l'insertion des personnes handicapées dans le milieu ordinaire de vie et de travail afin qu'elles puissent exercer leur pleine citoyenneté.

Périmètre desservi :

Départemental.

Conditions de réservation :

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Réservation au plus tard la veille avant 15h. Pas de réservation le samedi et dimanche.

Tarifs :

Pour bénéficier des services du GIHP Poitou-Charentes, une adhésion est obligatoire (30€/an).

Paiement comptant ou à 30 jours réception de facture.

Grilles tarifaires sur le site internet : gihppc.free.fr.

Annulation sans retenue jusqu'à J-2.

25% facturés en cas d'annulation jusqu'à 12h avant la course.

100% facturé au delà.

Service proposé :

Certains véhicules sont adaptés aux transports de personnes à mobilité réduite lui permettant de poursuivre sa mission de transport dans les meilleures conditions de sécurité et de confort pour les usagers. Les véhicules non-adaptés sont à l'usage des personnes déficientes sensoriels ou à mobilité réduite ne nécessitant pas d'aménagement.

Deux types de prestations sont proposés :

- Trajet simple porte à porte
- Trajet aller-retour avec accompagnement chauffeur (courses, sorties culturelles...).

À QUI S'ADRESSER ?

GIHP Poitou-Charentes

✉ : 10 rue de Beaupuy – appartement 147
86000 POITIERS

☎ : 05 49 01 49 69

✉ : gihppc@free.fr

5.8 Le dispositif « Allo coup de main » - Secours Catholique

Public :

Ce service doit rester ponctuel et il est réservé aux personnes à faibles revenus et sans moyen de locomotion.

Objectif :

Action destinée aux personnes isolées, en situation de précarité, dont les difficultés de mobilité aggravent leur situation en réduisant l'accès à la santé, l'emploi, la justice, la solidarité...

Allo coup de main a pour objectifs de :

- Favoriser l'accès à la santé
- Favoriser l'accès à l'emploi
- Favoriser l'accès aux administrations.

Périmètre desservi :

Territoire du Civraisien, le Loudunais.

Conditions de réservation :

Contactez le secours catholique 48h avant le RDV.

Tarifs

Coût de 2€ pour un trajet de moins de 20 kms ;

Coût de 3€ pour un trajet de 20 à 30 kms ;

Coût de 5€ pour un trajet de plus de 30 kms.

Service proposé :

Ce service permet un transport par un bénévole (en fonction de sa disponibilité) pour des rendez-vous médicaux, liés à l'emploi, administrations...

À QUI S'ADRESSER ?

Secours catholique

 : 06 08 87 89 44

Le transport solidaire « Allo coup de main » en Haut-Poitou

Publics éligibles:

- Personnes isolées sur la zone rurale ;
- Personnes en fragilités financières et/ou sociales ne disposant pas de moyen de locomotion ;
- Personnes âgées avec petites retraites ;
- Familles nombreuses sans moyen de transport/familles monoparentales ;
- Nouveaux arrivants sans aucun réseau relationnel et/ou familial.

Porteur :

Secours Catholique.

Objectifs :

- Lutter contre l'isolement et favoriser la création de liens pour les personnes ne disposant pas de moyen de transport ;
- Sensibiliser à la solidarité en développant dans ce territoire d'intervention un service de transport solidaire basé sur le bénévolat.

Service proposé :

Des chauffeurs bénévoles permettent, aux personnes ayant des difficultés pour se déplacer, d'accéder à de nombreux droits élémentaires : la santé, la recherche d'emploi, les administrations, les services de solidarité, les activités conviviales pour rompre l'isolement etc.

Les déplacements effectués dans le cadre du transport solidaire sont des déplacements occasionnels ; les trajets pris en charge dans le cadre de l'assurance maladie sont exclus.

Le bénéficiaire doit prendre contact avec la Permanence téléphonique d'Allo coup de Main en Haut-Poitou pour pouvoir réaliser le trajet souhaité.

Une charte pour le chauffeur bénévole et une pour le bénéficiaire doivent être remplies afin que chaque partie s'engage à respecter le règlement intérieur du service « Allo coup de main » et les modalités qui s'y ajoutent.

Lieux :

Le service de transport solidaire est opérationnel sur les Communes de la Communauté de Communes du Haut-Poitou et les communes suivantes : Béruges, Craon, la Grimaudière, Mazeuil, Saint-Jean-de-Sauves, Vouneuil-sous-Biard.

Tarifs :

- 0 à 20 kms : 2€
- 21 à 50 kms : 4€
- 51 kms et plus : 6€

Cette participation sera versée au Secours catholique par l'intermédiaire du chauffeur.

Les chauffeurs ont le choix entre :

- Renoncer à toute prise en charge de leurs frais ;
- En faire don à l'association et recevoir un reçu fiscal ;
- Recevoir un remboursement kilométrique à hauteur de 0.308 € / km parcouru par le chauffeur.

À QUI S'ADRESSER ?

Secours Catholique – Allo coup de main

✉ : 12 rue de la Poste
86170 NEUVILLE

☎ : 06 42 47 50 22

✉ : allomobilite.hautpoitou@yahoo.com

5.9 Le transport solidaire

Objectif :

Le transport solidaire est un service d'entraide citoyenne qui contribue au lien social. Il met en relation des habitants pour permettre, à celles et ceux qui, définitivement ou momentanément, rencontreraient des difficultés de transport, de faire appel à des chauffeurs bénévoles.

Le transport solidaire intervient en complémentarité, et non en concurrence, des transports publics et privés du territoire, des services d'aide à domicile et des trajets entrant dans le cadre du remboursement par l'Assurance Maladie. Il ne se substitue pas à eux.

Le transport solidaire de Naintré

Public éligible:

Habitants de Naintré âgés de 60 ans et plus, titulaire de la carte européenne de stationnement pour personne handicapée et qui ne disposent d'aucun moyen de locomotion.

Porteur :

CCAS de Naintré.

Service proposé :

Il est proposé un transport pour des rdv de diverses natures : rdv médicaux, sorties culturelles, visites à des proches...

Le chauffeur bénévole n'a pas l'obligation d'accompagner le bénéficiaire une fois arrivé sur le lieu demandé.

Périmètre desservi :

Le lieu de destination ne doit pas excéder 40kms, sauf accord entre les parties.

Le temps d'attente entre l'aller et le retour ne doit pas excéder 1h30, sauf accord entre les parties.

Conditions de réservation :

La demande se fait auprès du CCAS qui se charge de trouver un chauffeur disponible. Ce dernier prend alors directement contact avec le bénéficiaire pour organiser le trajet.

Tarifs :

L'indemnité kilométrique est celle définie par l'administration fiscale (entre 0,41€ et 0,59€ du km). Le décompte commence et finit au domicile du bénéficiaire.

Elle est versée directement au chauffeur bénévole.

Contact

CCAS de Naintré

☎ : 05 49 86 74 16

✉ : ccas@naintre.fr

Le transport solidaire de Saulgé Association « Transport solidaire local »

Public éligible:

Habitants de Saulgé, majeurs, qui n'ont plus de moyen de transport, de manière définitive ou momentanée. Le bénéficiaire ne doit bénéficier d'aucune aide ou de prise en charge pour sa mobilité.

Porteur :

Association « Transport solidaire local ».

Service proposé :

Le service visera essentiellement les déplacements privés, ponctuels tels que visites à des amis, commerce, cimetière, administrations...

Les trajets se font du lundi au vendredi, de 9h à 18h. Les week-ends et jours fériés, le service fonctionne à la convenance des chauffeurs bénévoles.

Périmètre desservi :

50 kms autour de Saulgé.

Des trajets plus longs sont néanmoins envisageables, sous réserve d'accord entre le passager et le chauffeur.

Conditions de réservation :

Le bénéficiaire doit être adhérent de l'association (8 €/an). La réservation se fait trois jours à l'avance.

Chauffeurs et bénéficiaires doivent résider sur la commune.

Tarifs :

Le décompte commence et finit au domicile du bénéficiaire. L'indemnité est de 0.35€/km.

Elle est versée directement au chauffeur bénévole.

Contact

Association « Transport solidaire local »

1 Rue Le Toffé

86500 SAULGE

☎ : 06 04 45 96 82

Le transport solidaire des Trois Moutiers T'Solid'R

Public éligible:

Habitants des communes de l'ex-canton des Trois Moutiers (Berrie, Bournand, Curçay sur Dive, Glénouze, Morton, Pouançay, Ranton, Raslay, Roiffé, Saint Léger de Montbrillais, Saix, Ternay, Les Trois Moutiers et Vézères).

La personne doit être majeure et sans moyen de transport, de manière définitive ou momentanée. Ce transport s'adresse aux personnes démunies, handicapées ou isolées.

Porteur :

Association Dynamob.

Service proposé :

Le service visera essentiellement les déplacements privés, ponctuels tels que des rendez-vous médicaux, visites à des amis, commerce, cimetière, administrations...Il est assuré par des chauffeurs bénévoles entrant en relation avec les bénéficiaires. Cette activité bénévole peut être réalisée par tout habitant du secteur adhérent de Dynamob, à titre régulier ou occasionnel, mais nécessite d'en informer son assureur.

Périmètre desservi :

Pays Loudunais.

Conditions de réservation :

Avant le premier déplacement, un entretien est effectué avec Dynamob.

Le bénéficiaire doit être adhérent de l'association (adhésion annuelle: 8€), accepter le règlement du service et la charte du passager. La réservation se fait trois jours à l'avance.

Les déplacements de plus de 60 kms aller devront être réservés au minimum 15 jours à l'avance, sauf urgence et, pour les trajets courts, la réservation doit être effectuée trois jours avant.

Tarifs :

Le décompte commence et finit au domicile du bénéficiaire. L'indemnité est de 0.40€/km et 0.05€ sont réservés au fonctionnement du réseau.

Elle est versée directement au chauffeur bénévole.

Contact

DYNAMOB

☎ : 05 49 22 72 16

(le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h).

✉ : dynamob86@yahoo.fr

Le transport solidaire de Thuré

Public éligible:

Habitants de Thuré s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

- Avoir plus de 60 ans et aucun moyen de transport disponible ;
- Etre titulaire d'une carte de stationnement pour personne handicapée.

Porteur :

CCAS de Thuré.

Service proposé :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ce nouveau service met en relation les habitants ayant des problèmes de mobilité avec des bénévoles pour les conduire chez le médecin, dans des administrations, vers une activité de loisirs... Ce transport solidaire favorise le lien social ainsi que les échanges intergénérationnels et permet de rompre avec l'isolement.

Conditions de réservation :

Il convient de contacter le service au moins 3 jours à l'avance. Celui-ci se chargera de mettre en relation le bénéficiaire avec un chauffeur disponible en fonction de ses besoins.

Si le trajet est réalisé avec plusieurs passagers, un partage des frais devra être effectué.

Tarifs :

Le chauffeur peut être un bénévole. Dans ce cadre, il ne percevra aucune rémunération mais il aura droit à une indemnité de 0.31€ le kilomètre ; celle-ci sera versée par la personne transportée. À la fin du trajet, le chauffeur lui remettra un reçu complété et signé (par les deux parties).

Contact

Mairie de Thuré – CCAS

✉ : 13 Rue Maurice Bedel

86540 THURÉ

☎ : 07 80 39 16 95, du lundi au vendredi de 9h30 à 10h30

✉ : transport.solidaire.thure@gmail.com

Le transport en commun mis en place par la municipalité de Bourg Archambault

Public éligible:

Habitants de la commune de Bourg-Archambault.

Porteur :

Mairie de Bourg-Archambault (convention avec un transporteur).

Service proposé :

Le service visera les déplacements pour se rendre à :

- Montmorillon : tous les mercredis matins, jour de marché
- Poitiers ou Limoges : tous les 2 mois (suivant le choix des usagers).

Périmètre desservi :

- Montmorillon
- Poitiers/Limoges.

Conditions de réservation :

Inscription au préalable auprès de la Mairie.

Tarifs :

- Montmorillon : forfait annuel de 40 €
- Poitiers/Limoges : 8 €/trajet.

Contact

Mairie de Bourg-Archambault

☎ : 05 49 91 81 06

Le transport santé Senior de Civray

Public éligible:

Les personnes de 70 ans et plus, résidant sur Civray :

- sans moyen de locomotion,
- en situation d'isolement géographique, économique, social,
- personne à mobilité réduite.

Porteur :

Mairie de Civray.

Service proposé :

Ce service a pour objet de favoriser l'accès aux soins de proximité à toute personne isolée, en difficulté pour se déplacer.

Le service visera les déplacements pour se rendre chez un professionnel de santé sur Civray, Savigné.

Périmètre desservi :

Civray, Savigné, Ruffec (*pour les services non présents à Civray*).

Conditions de réservation :

Après inscription à la Mairie et la délivrance d'une carte, il suffira de s'adresser à la société de taxi référente qui assure le transport.

Tarifs :

- 3 € seront demandés à chaque déplacement pour Civray et Savigné (*le reste est pris en charge par le CCAS*)
- 20 € seront demandés à chaque déplacement pour Ruffec (*le reste est pris en charge par le CCAS*).

Contact

Mairie de Civray

☎ : 05 49 87 00 49 (secrétariat)

Le transport solidaire de Chauvigny

Public éligible:

Habitants des communes de Bignoux, Bonnes, Chauvigny, la Chapelle-Moulière, Jardres, Lavoux, Liniers, Pouillé, La Puye, Saint-Julien-l'Ars, Sainte Radegonde, Savigny, l'Evescault, Sèvres-Anxaumont et Tercé.

Porteurs :

Associations Vienne et Moulière solidarité, Croix-Rouge Française, Secours Catholique, les CCAS de Saint-Julien-l'Ars et de Chauvigny et, plus particulièrement, le chantier d'insertion de VMS (*qui porte administrativement le Transport Solidaire*).

Service proposé :

Transporter des personnes sans solution de mobilité à des rendez-vous médicaux ou, plus globalement, pour réaliser des actes de la vie quotidienne (*rendez-vous amicaux, courses...*).

Conditions de réservation :

La personne doit réserver minimum 48h à l'avance au numéro suivant : ☎ 06 24 19 53 06.

Tarifs :

Ce service ne doit pas se substituer aux moyens existants. Pour en bénéficier, une adhésion annuelle de 5€ est demandée à laquelle s'ajoute un tarif d'1€ pour 5 kms effectués.

Contact

CCAS de Chauvigny

✉ : 1 Rue du Moulin St Leger

86300 CHAUVIGNY

☎ : 05 49 62 38 60

5.10 Le transport sanitaire

Public :

Personnes en ALD.

Objectif :

Si des traitements et des examens en lien avec l’Affection de Longue Durée (ALD) de la personne nécessitent un déplacement et que son état de santé le met dans l’incapacité de se déplacer par ses propres moyens, la sécurité sociale peut prendre en charge certains frais de transport.

Modalités :

Le remboursement des frais de transport n'est possible que dans certaines situations. Une prescription médicale fixant le mode de transport adéquat est par ailleurs nécessaire. En cas d'urgence, elle peut être établie a posteriori.

Les situations permettant une prise en charge sont strictement listées et nécessitent parfois de faire une demande d'entente préalable (l'absence de réponse dans les 15 jours vaut accord).

Transports pris en charge avec un accord préalable : transport à plus de 150 kms ; transports en série (lorsque la personne doit effectuer au moins quatre trajets de plus de 50 kms aller sur une période de deux mois pour un même traitement).

Transports ne nécessitant pas d'accord préalable : la personne peut bénéficier d'une prise en charge notamment pour les transports liés à des soins ou traitements en rapport avec son ALD dès lors qu'elle présente l'une des déficiences ou incapacités définies, à savoir :

- Pour un transport en ambulance : transport allongé impératif, surveillance permanente par un professionnel qualifié, nécessité d'être porté ou brancardé, transport devant être réalisé dans des conditions d'asepsie.
- Pour un transport conventionné ou en Véhicule Sanitaire Léger (VSL) : utilisation d'aide technique (béquilles par exemple) ou aide d'une personne pour monter ou descendre les escaliers, nécessité de recourir à l'aide d'une tierce personne pour la transmission des informations nécessaires aux soignants, nécessité d'un respect rigoureux des règles d'hygiène ou de la désinfection rigoureuse du véhicule pour prévenir le risque infectieux.

Les assurés qui ne présentent pas au moins l'une de ces incapacités pourront bénéficier d'une prise en charge pour l'utilisation de leur véhicule personnel ou pour les transports en commun.

Renseignements :

www.ameli.fr

6. Aides au répit de l'aidant

6.1 Écoute, informations, conseils

6.1.1 Union Nationale des Associations agréées du système de santé (ancien CISS)

Composition :

France Assos Santé est un regroupement de plus de 70 associations intervenant dans le champ de la santé à partir des approches complémentaires de personnes malades et handicapées, de personnes âgées et retraitées, de consommateurs et de familles.

Objectif :

- **Former les représentants d'usagers** qui siègent dans les instances hospitalières ou de santé publique ainsi que d'assurance maladie.
- **Observer et veiller au bon fonctionnement et à l'équité du système de santé**, analyser les points posant problème, définir des stratégies communes pour obtenir des améliorations dans l'accueil et la prise en charge des personnes.
- **Informers les usagers du système de santé sur leurs droits** en matière de recours aux établissements et aux professionnels de santé ainsi qu'aux organismes de protection sociale, ainsi que de toute question juridique ou sociale en lien avec leur état de santé.
- **Communiquer nos constats et nos revendications.**

La ligne Santé Info Droits :

Santé Info Droits est une ligne d'information juridique et sociale liée à la santé.

Elle est ouverte tous les jours de la semaine: les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 18h et les mardis et jeudis de 14h à 20h.

Équipe d'écouterants composée d'avocats et de juristes.

☎ : 01 53 62 40 30

À QUI S'ADRESSER ?

Président : M. Galland

28 rue Mirabeau

16000 ANGOULEME

☎ : 05 45 38 77 56 / 06 27 37 87 78

✉ : nouvelle-aquitaine@france-assos-sante.org

<http://www.france-assos-sante.org/nouvelle-aquitaine>

6.1.2 L'Union Nationale des Familles et Amis des personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

Composition :

Familles, bénévoles, professionnels (juristes, psychologues, psychiatres, assistantes sociales...).

Objectif :

L'Unafam est une association reconnue d'utilité publique, qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques depuis 1963.

Elle vise aussi à faire changer le regard sur les personnes malades et leur entourage et s'intéresse aux innovations dans les pratiques de soins et d'accompagnement.

Elle promeut toutes les pratiques facilitant un parcours de vie fluide et sans rupture.

À QUI S'ADRESSER ?

UNAFAM Vienne 86

Président : M. Pétard

24 rue de la Garenne

86000 POITIERS

☎ : 06 85 19 29 65

✉ : 86@unafam.org

www.unafam86.org

La ligne Écoute-Famille (écoute nationale)

Écoute-famille est un service téléphonique assuré par des psychologues cliniciennes qui répondent aux proches des personnes souffrant d'un trouble psychique.

Service téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h

☎ : 01 42 63 03 03

✉ : ecoute-famille@unafam.org

Écoute téléphonique départementale

Écoute par des bénévoles formés :

☎ : 06 85 19 29 65

Permanences

à Poitiers :

– le 2ème jeudi du mois de 16h30 à 18h30 à l'UDAF, 24 rue de la Garenne.

à Châtelleraut :

– le 2ème mercredi du mois de 16h à 18h à la Maison des Associations 46/48 rue Arsène et Jean Lambert.

Sur rendez-vous :

Civray.

6.1.3 L'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)

Composition :

Familles, bénévoles, professionnels.

Objectif :

L'AFSEP rassemble, aide, informe, représente, défend les personnes atteintes de sclérose en plaques. Elle met à disposition :

- Un service juridique et social téléphonique (service.social@afsep.fr / service.juridique@afsep.fr)
- Une permanence médicale téléphonique :
 - o Mardi de 13h30 à 16h00 ☎ : 01 43 90 39 39
 - o Jeudi de 9h00 à 12h00 ☎ : 01 60 78 23 87
- Un soutien psychologique
- Un pôle formation
- Des établissements spécialisés
- Une revue trimestrielle.

Sur le département de la Vienne, il n'y a plus de délégués mais les activités perdurent grâce au bénévolat.

L'association permet à ses adhérents de bénéficier d'un groupe activité physique de Siel Bleu une fois par mois (dont le coût correspond à celui de l'adhésion à l'association).

À QUI S'ADRESSER ?

Siège national de l'AFSEP

2 Rue Farman Technoclub C

31700 BLAGNAC

☎ : 05 34 55 77 00

✉ : afsep@afsep.fr

www.afsep.fr

6.1.4 L'association France Alzheimer

Composition :

Familles, bénévoles, professionnels.

Objectif :

- Écouter, informer les familles
- Changer le regard de la société sur les malades
- Former les proches aidants
- Proposer des activités conviviales et/ou de répit
- Sensibiliser les professionnels et les étudiants, usagers, etc. par l'organisation de colloques, conférences, journées mondiales Alzheimer...

À QUI S'ADRESSER ?

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses

86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne@laposte.net

6.1.5 L'association France Parkinson

Composition :

Familles, bénévoles, professionnels.

Objectif :

- Écouter, informer les familles
- Changer le regard de la société sur les malades
- Former les proches aidants
- Proposer des activités conviviales et/ou de répit.

À QUI S'ADRESSER ?

Association France Parkinson

✉ : 20 rue du Terrier Blanc

86100 CHATELLERAULT

☎ : 05 49 20 15 24/ 06 04 15 42 76

La ligne d'informations nationale

Service téléphonique ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h

☎ : 01 45 20 22 20

✉ : infos@franceparkinson.fr

Soutien psychologique national

Écoute téléphonique par un psychologue bénévole le lundi ou par courriel

☎ : 01 45 20 98 96

Écoute téléphonique départementale

Écoute par des bénévoles formés :

☎ : 05 49 45 18 30/ 06 12 66 30 83

6.1.6 Le Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants (CASA)

Composition :

Familles, bénévoles, professionnels.

Objectif :

- Écoute et soutien des malades et des familles
- Développer des activités, formations, groupes de parole
- Proposer une solution de répit en urgence
- ...

À QUI S'ADRESSER ?

Le CASA

4 Espace Brassens

16130 ARS

☎ : 05 45 32 43 17

✉ : secretariat.lecasa@gmail.com

Du mardi au vendredi de 9h à 16h

6.2 La formation des aidants

6.2.1 La formation proposée par France Alzheimer

Public :

Les aidants familiaux d'un malade Alzheimer ou apparenté.
Garde de l'aidé au local de France Alzheimer par l'association CIF-SP pour les sessions à Poitiers et dans les EHPAD et les accueils de jours suivant les lieux de formation.

Porteur :

L'association France Alzheimer Vienne.

Objectif :

Formation à destination des aidants familiaux afin de les aider à mieux comprendre la maladie et les comportements de leur proche et à adapter leur comportement à la personne malade.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Lieux itinérants dans tout le département.

Contenu :

Cette formation de 14h est découpée en 5 modules :

- Connaître la maladie d'Alzheimer
- Les aides (humaines, techniques, sociales, financières et juridiques)
- L'accompagnement
- Communiquer et comprendre
- Etre l'aidant familial

Elle est encadrée par un psychologue et un bénévole formé à cette action.

À QUI S'ADRESSER ?

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses

86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne @laposte.net

6.2.2 La formation proposée par France Parkinson

Public :

Les aidants familiaux.

Porteur :

L'association France Parkinson.

Objectif :

Formation à destination des aidants familiaux afin de les aider à mieux comprendre la maladie et les comportements de leur proche et à adapter leur comportement à la personne malade.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Poitiers et Châtellerauld.

Contenu :

12h découpée en 6 modules : maladie de Parkinson et les traitements, l'aide auprès d'un proche malade, les aides et les ressources...

Après une première demi-journée d'informations générales et d'échanges sur la maladie, la formation démarre en petits groupes.

Elle est encadrée par 2 binômes « ressources » et 1 psychologue.

À QUI S'ADRESSER ?

Association France Parkinson

✉ : 20 rue du Terrier Blanc

86100 CHATELLERAULT

☎ : 05 49 20 15 24/ 06 04 15 42 76

6.2.3 La formation proposée par la Mutualité Française de la Vienne : l'Atelier Fil Mauve

Public :

Les aidants familiaux.

Porteur :

Mutualité Française de la Vienne.

Objectif :

- Acquérir des compétences permettant de mieux vivre avec son parent malade
- Se préparer à faire face de façon adéquate à des situations de crise
- Décrypter le sens de certains comportements pour mettre en œuvre une communication plus adaptée et éviter les conflits
- Renforcer sa confiance en ses capacités d'aidant
- Apprendre à se faire aider et à mieux tirer part des ressources offertes par les institutions médicales, sociales et juridiques.

Contenu :

Cette formation est organisée en 4 séances collectives de 2,5 heures chacune, à trois semaines d'intervalle, entrecoupées de deux séances individuelles de 1 heure axées sur la mise en place d'un projet personnel.

Modalités :

Le proche malade peut être accueilli par l'ESA, sur le temps de formation de l'aidant.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Pas d'action programmée à ce jour.

À QUI S'ADRESSER ?

La Mutualité Française de la Vienne

60/68 rue Carnot - BP 209

86009 POITIERS Cedex

☎ : 05 49 50 02 79

6.2.4 La formation « Troubles psychiques » proposée par l'UNAFAM

Public :

Aidants, adhérents ou non.

Porteur :

UNAFAM.

Objectif :

La formation « Troubles Psychiques » : Cette journée, destinée à l'entourage familial aidant un proche présentant une maladie psychique, permet l'acquisition de connaissances sur les maladies psychiques et le handicap qui en découle ainsi que sur les différentes offres de soin et des structures médico-sociales et associatives du département.

Cette formation est assurée par un binôme constitué d'une psychologue et d'une bénévole de l'UNAFAM.

Modalités :

1 samedi de 9h30 à 17h.

À QUI S'ADRESSER ?

UNAFAM Vienne 86

☎ : 06 85 19 29 65

✉ : 86@unafam.org

6.2.5 L'atelier d'Entraide Prospect Famille proposé par l'UNAFAM

Public :

Aidants, adhérents ou non.

Porteur :

UNAFAM.

Objectif :

Les thématiques permettent des prises de conscience afin de prendre du recul, sortir de l'isolement, construire des savoir-faire, pour oser changer et développer des perspectives d'avenir. Deux bénévoles « pairs » formés pour cette animation d'ateliers sont à même de comprendre les situations et les émotions exprimées par les participants.

Modalités :

C'est un programme de 10 modules structurés sous forme d'ateliers, à partir des expériences et du vécu de chaque participant.

À QUI S'ADRESSER ?

UNAFAM Vienne 86

☎ : 06 85 19 29 65

✉ : 86@unafam.org

6.2.6 La formation proposée par l'UNA Charente-Vienne

Public :

Les aidants familiaux.

Porteur :

L'UNA Charente-Vienne et l'Association Française des aidants.

Objectif :

Il s'agit d'un dispositif proposant plusieurs modules de formation à destination des proches aidants.

Les objectifs sont les suivants :

- ✓ Se questionner et analyser les situations vécues dans la relation avec l'aidé (*en situation de handicap ou de dépendance*) afin de trouver des réponses aux situations recensées ;
- ✓ Mieux connaître et mobiliser les ressources existantes.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieux :

Availles-Limouzine

Chauvigny et Poitiers : pré-inscription ☎ : 05 49 21 03 85

Contenu :

Module 1 : Il permet de s'interroger sur la manière dont chacun se représente la maladie/le handicap et ses effets sur les capacités et le comportement de son proche, de réfléchir sur l'investissement de l'aidant dans la relation d'aide.

Module 2 : Il amène chacun à identifier ses représentations de la relation d'aide et à en interroger la nature et ses limites.

Module 3 : Il permet aux aidants d'identifier les changements intervenus dans la relation quotidienne avec son proche, de réfléchir à la place et au rôle qu'il occupe auprès de lui quotidiennement.

Module 4 : Il invite les aidants à identifier les difficultés qu'ils rencontrent dans les relations avec les professionnels.

Module 5 : Il permet d'identifier les gestes de la vie quotidienne qui posent problème et de repérer les aides humaines et techniques existantes pour relever ces difficultés.

Module 6 : Il consiste à amener l'individu à s'interroger sur sa vie professionnelle/sociale/familiale/personnelle et sur la manière dont elle est impactée par le rôle d'aidant.

Les deux premiers modules sont obligatoires et les quatre autres sont optionnels.

À QUI S'ADRESSER ?

L'UNA Charente-Vienne

✉ : 20 Impasse de la Valenceaude
Centre d'Affaires du Pôle ZI 3
16160 GOND PONTOUVRE

✉ : cfort.una1686@gmail.com

Pour toute(s) information(s) supplémentaire(s) :

Monsieur Ludovic BLANC

☎ 06 81 46 23 58

✉ : Lblanc.una1686@gmail.com

6.3 Les groupes de paroles, rencontres

6.3.1 L'association France Alzheimer

✓ Les groupes de paroles

Public :

Les personnes qui ont suivi la formation des aidants.

Modalités :

Ils sont organisés une fois par mois et s'adressent aux personnes qui ont suivi la formation des aidants. Ils constituent un lieu d'échange et d'écoute. Ils accueillent en moyenne 8 participants sur 5 séances animées par le psychologue présent à la formation.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Département.

À QUI S'ADRESSER ?

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses
86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne@laposte.net

✓ Les repas conviviaux

Public :

Les aidants dont le proche malade est soit en institution, soit décédé.

Modalités :

Ils sont organisés tous les 2 mois au restaurant. Il s'agit de moments chaleureux de rencontres, d'échanges et de convivialité visant à aider les aidants à sortir de leur isolement causé par la maladie et/ou le deuil. Ils accueillent en moyenne 8 participants accompagnés par au moins un professionnel du Vienne Autonomie Conseils, de la MAIA et un bénévole de FAV.

Des activités seront également proposées aux aidants familiaux et à leurs proches, en partenariat avec Vienne Autonomie Conseils, l'Escale, la MAIA et la MJC21.

Participation financière du bénéficiaire :

Le prix du repas est demandé à chaque participant, l'association prend 3€ en charge pour les adhérents.

Lieu :

Département (*notamment Chauvigny, Lathus CPA, Usson du Poitou*).

À QUI S'ADRESSER ?

Association France Alzheimer Vienne

✉ : 10 rue du Fief des Hausses
86000 POITIERS

✉ : alzheimer.vienne@laposte.net

Madame MARTINEAU

☎ : 05 49 48 49 62

✓ Les rencontres tous publics

Public :

Toute personne souhaitant participer à ces échanges.

Modalités :

Dans le cadre de la « Semaine de la Santé », portée par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, notamment, des rencontres s'organisent pour disposer d'informations sur les dispositifs existants. Elles s'effectuent en partenariat avec le Vienne Autonomie Conseils/Réseau gérontologique Montmorillonnais, l'Escale, la MAIA, France Alzheimer et la MJC21 de Lussac-les-châteaux et reposent sur divers échanges (*diffusions de films, débats avec des professionnels de la santé et du social, expositions de photos réalisées par des aidants...*).

Lieu :

Département (*notamment Lussac-les-châteaux, Lusignan, Civray*).

✓ La Halte relais/halte répit

Public :

Couples aidants-aidés.

Modalités :

Elle est proposée une fois par mois aux couples aidants-aidés. C'est un lieu de soutien, d'écoute et d'échange qui se déroule sous la forme d'activités ou de temps de convivialité. Elles sont encadrées par des professionnels et des bénévoles.

Participation financière du bénéficiaire :

Pour le repas, une participation de 9,18€/personne est demandée.

Lieu :

Buxerolles (EHPAD Lumières d'Automne) : réservation auprès de France Alzheimer.

Châtellerault (foyer des renardières) : réservation auprès de la plateforme d'accompagnement et de répit.

À QUI S'ADRESSER ?

Buxerolles :

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses

86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne@laposte.net

Châtellerault :

La plateforme d'accompagnement et de répit

CCAS de Châtellerault

5 Rue Madame

86100 CHATELLERAULT

☎ : 05 49 02 31 99

✓ Les réunions de familles

Public :

Les aidants et les proches.

Modalités :

L'association France Alzheimer, en partenariat avec les EHPAD d'Usson du Poitou, de Civray, les deux Vienne Autonomie Conseils du Sud Vienne et la MAIA Sud Vienne, proposent des espaces de rencontre, d'échange, d'information et de soutien mutuel aux aidants familiaux.

Certaines séances à thème sont proposées et animées par un intervenant spécialisé. Plus globalement, les réunions de familles sont organisées une fois par mois et durent 2h environ. Elles sont animées par des professionnels et des bénévoles et offrent un espace d'écoute et d'information aux aidants et aux proches.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Département.

Réunion info familles	Réunion familles
✓ Les 3 ^{èmes} jeudis du mois : CHU - Pôle gériatrie	✓ Tous les 1 ^{ers} jeudis du mois à Lussac-Les-Châteaux ✓ Tous les 1 ^{ers} vendredis du mois à Civray ✓ 1 mardi par mois à Lusignan

✓ Les Cafés Mémoires

Public :

Les aidants.

Modalités :

Ils ont lieu tous les mois dans un café de Poitiers. Les familles peuvent s'y rencontrer pour échanger sur leurs difficultés. Les cafés mémoires sont animés par des bénévoles accompagnés par un psychologue.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Poitiers.

À QUI S'ADRESSER ?

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses

86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne@laposte.net

✓ Groupe de paroles pour les aidants isolés

Public :

Les aidants.

Modalités :

Il s'agit d'un groupe de parole dédié aux aidants qui souhaitent rompre l'isolement après l'entrée en structure ou le décès de leur proche.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Poitiers.

✓ Journée des aidants et de leur proche

Public :

Les aidants et les proches.

Modalités :

Il s'agit d'un moment de détente et de répit pour les familles permettant de renforcer le lien social face à l'isolement que peut engendrer la maladie.

Lieux :

Département (*notamment Verrières et Lussac-les-châteaux*).

À QUI S'ADRESSER ?

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses

86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne@laposte.net

Madame MARTINEAU

☎ 05 49 48 49 62

6.3.2 L'association France Parkinson

✓ Les réunions des familles/Groupe de paroles

Public :

1 groupe pour les personnes malades avec l'accompagnement d'une psychologue.

1 groupe pour leur entourage.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Entourage : Buxerolles et Châtelleraut.

Malades : Châtelleraut.

À QUI S'ADRESSER ?

Association France Parkinson – Comité de la Vienne

✉ : 20 rue du Terrier Blanc
86100 CHATELLERAULT

Contacts Châtelleraut :

☎ : 05 49 20 15 24 / 06 82 31 61 55

Contacts Buxerolles :

☎ : 05 49 47 51 77 / 05 49 45 18 30

6.3.3 Générations Mouvement - MSA

✓ La pause café des aidants

Public :

Les proches aidants.

Modalités :

Permet de rassembler des proches aidants de personnes dépendantes 2h par mois. Ce sont des moments d'échange de convivialité et d'information ouvert à tous, quel que soit le régime de protection sociale. Ils sont animés par un bénévole de Génération Mouvement et un partenaire du territoire (Accueil de jour, services d'aide à domicile, Vienne Autonomie Conseils/Réseau gérontologique/MAIA...). Chaque rencontre est associée à une thématique ludique (*sophrologie, aromathérapie, jeux...*).

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Une aide à la participation (*maximum 50€ par séance*) peut être proposée pour :

- Se rendre à la pause café ;
- Prendre en charge la personne aidée à son domicile ou en accueil de jour.

Lieux :

Savigné :

✉ : agence MSA – 4 rue des Fayolles 86400 Savigné

☎ : 05 49 44 59 03

Vivonne :

✉ : club de l'amitié – 99 Grand Rue 86370 Vivonne

☎ : 06 22 82 37 74

Vouillé :

✉ : complexe sport des maillots (salle n°2) –Rue des Maillots
86190 Vouillé

À QUI S'ADRESSER ?

MSA POITOU

37 rue du Touffenet

86000 POITIERS

☎ : 05 49 44 59 03

6.3.4 CPA de Lathus – MSA

✓ Là tu bulles

Public :

Les aidants familiaux et les proches aidés.

Modalités :

Accueil repas à 11h45, sur réservation et gratuit, puis l'après-midi, temps de rencontre entre aidants : échange, informations et activités de détente.

Pour les proches aidés, il s'agit d'activités diverses de stimulation.

Des activités pourront regrouper les deux publics (*pique nique, cirque, Noël, jeux de société...*).

Signature d'une charte d'accueil.

Participation financière du bénéficiaire :

10 € par personne et par année scolaire.

Transport (sans conditions de ressources) :

*Bus adapté du CPA Lathus (circuit déterminé en fonction des lieux d'habitation).

*Service de transport agréé : remboursement sur justificatifs (facture...) avec un plafond fixé à 50€ par rencontre.

Prise en charge de la personne aidée (sans conditions de ressources).

*Au domicile ou en accueil de jour : remboursement sur justificatifs (salaires, facture...) avec un plafond fixé à 75€ par rencontre.

* Pour des raisons respectant le bien-être et la sécurité de tous, l'accueil sera possible pour les personnes de dépendance maximum GIR 3 sous certaines conditions. En fonction de l'évolution de la situation du proche aidé, le comité technique pourra prendre la décision d'interrompre sa participation.

*La participation à l'action pourra se poursuivre sur l'année civile suivant le décès du proche aidé. Si la personne souhaite continuer à participer à l'action, elle devra s'acquitter à la fois de l'adhésion annuelle et du paiement du repas.

Lieu :

- CPA de Lathus ou délocalisé.

À QUI S'ADRESSER ?

MSA POITOU

37 rue du Touffenet
86042 POITIERS Cedex

☎ : 05 49 43 86 98

Vienne Autonomie Conseils - Réseau gérontologique

13 avenue du Docteur Dupont
86320 LUSSAC Les CHATEAUX

☎ : 05 49 84 93 20

6.3.5 Le CCAS de Dangé Saint Romain

Public :

Les aidants familiaux.

Modalités :

Un temps de rencontre autour du Bien vieillir est organisé une fois par mois par un bénévole du CCAS

La rencontre dure 2h et se termine par un moment de convivialité.

Un mois sur deux, un professionnel intervient sur une thématique précise (naturopathe, ergothérapeute...).

À QUI S'ADRESSER ?

CCAS de Dangé St Romain

☎ : 05 49 02 04 30

6.3.6 Le Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants (CASA)

✓ **Groupes de paroles**

Public :

Les aidants familiaux.

Modalités :

Temps d'échanges thématiques pour les aidants familiaux qui le souhaitent, encadrés par un psychologue, avec l'appui des associations représentatives de pathologies ou de handicaps qu'ils seront amenés à rencontrer régulièrement.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Poitiers.

À QUI S'ADRESSER ?

Le CASA

4 Espace Brassens

16130 ARS

☎ : 05 45 32 43 17

6.3.7 L'Union Nationale des Familles et Amis des personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

✓ Groupes de parole

Public :

Entourage, proches aidants.

Objectif :

Ce lieu d'échange permet de s'exprimer, d'être entendu et compris en dehors de tout jugement.

Modalités :

Groupes de parole animés par une psychologue.
Les séances ont lieu le lundi soir de 18h à 20h.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

UDAF 24 rue de la Garenne à Poitiers.

✓ Rencontres thématiques

Public :

Entourage, proches aidants.

Modalités :

Rencontres d'échanges thématiques animées par l'UNAFAM.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

UDAF, 24 rue de la Garenne à Poitiers.

Dates :

1 fois par mois.

À QUI S'ADRESSER ?

UNAFAM Vienne 86

☎ : 06 85 19 29 65

✉ : 86@unafam.org

6.4 Les séjours aidants-aidés

6.4.1 Ekitour

✓ Séjour Séniors en Vacances

Public :

Avoir 60 ans et plus, retraité ou sans activité professionnelle, 55 ans si la personne est en situation de handicap, être non imposable et résider en Vienne.

Le fait de ne pas être parti en vacances depuis plus de 2 ans est une condition de priorité.

Objectif :

Favoriser le départ des non-partants, favoriser le bien-vieillir (lutte contre l'isolement), soutenir les aidants familiaux (répit).

Participation financière du bénéficiaire :

Aides sous conditions.

À QUI S'ADRESSER ?

Ekitour

✉ : ZI République 2

6 Rue Albin Haller

86000 POITIERS

☎ : 05 49 47 73 13

✉ : ekitour@gmail.com

6.4.2 Le Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants (CASA)

✓ Les séjours répit et les séjours de vacances partagées

Public :

Couples aidants-aidés.

Modalités :

Séjours-répit pour les aidants seuls et aussi des séjours de vacances partagées où aidants et aidés se retrouvent ensemble, même si l'état de santé de la personne aidée est très délicat.

À QUI S'ADRESSER ?

Le CASA

4 Espace Brassens

16130 ARS

☎ : 05 45 32 43 17

6.4.3 L'Association France Alzheimer

Séjours proposés :

Séjours détente : ces séjours entre aidants et aidés sont encadrés par des bénévoles formés, et se déroulent dans des lieux touristiques.

Séjours aidants isolés : ces séjours accueillent des aidants familiaux qui se retrouvent seuls à la suite du décès ou de l'entrée en institution de la personne malade. Des activités de loisir et de détente à partager en groupe sont organisées mais également un accompagnement psychologique non obligatoire.

Séjours répit : ces séjours accueillent de manière privilégiée des couples dont la personne malade est à un stade avancé de la maladie. Une prise en charge renforcée pour les personnes malades est proposée et des temps de repos sont organisés pour les aidants.

Séjours malades jeunes : ces séjours donnent la priorité aux malades âgés de moins de 65 ans. Ils sont destinés aux couples aidants-aidés et organisent des activités de loisir et de détente.

Participation financière du bénéficiaire :

Un dossier d'inscription doit être rempli avec un questionnaire de santé. Les familles n'étant jamais parties sur un séjour organisé par France Alzheimer sont prioritaires.

France Alzheimer présente des tarifs dégressifs en fonction des revenus d'imposition.

6.4.4 L'Association France Parkinson

✓ Séjour aidants/aidés

Un séjour adapté à la pathologie de chacun et permettant à tous de passer un moment chaleureux.

Il permet d'une part de proposer des vacances « sur-mesure » pour les personnes atteintes de Parkinson à des tarifs réduits. D'autre part, ce séjour offre également un moment de répit aux aidants qui peuvent échanger entre eux afin de ne plus se sentir isolés.

À QUI S'ADRESSER ?

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses

86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne@laposte.net

À QUI S'ADRESSER ?

Association France Parkinson

24 rue de Varennes

86000 POITIERS

☎ : 05 49 45 18 30 / 06 12 66 30 83

6.4.5 Les séjours libres Seniors en vacances

Public :

Personnes de 60 ans et plus, ayant toute leur autonomie ou à un stade léger de la maladie.

Modalités :

La personne est hébergée avec un proche au sein d'un village vacances. Des animations et des excursions en groupe leur sont proposées. Ce séjour peut aller de 5 à 8 jours.

Participation financière du bénéficiaire :

Tarif (hors transport) : de 175€ à 540€ par personne selon la durée du séjour, les ressources et le statut d'aidant.

Des aides complémentaires pourront être attribuées par la suite (*par la région, la CARSAT notamment*).

À QUI S'ADRESSER ?

☎ : 3240 (numéro Azur)
et dites « Seniors vacances »

Ekitour

✉ : 6 bis rue Albin Haller – ZI république II,
86000 POITIERS

☎ : 05 49 47 73 13

✉ : ekitour@gmail.com

6.4.6 Le VRF (Vacances Répit Famille) Touraine

Public :

Personnes âgées dépendantes et aidants.

Modalités :

Une structure médico-sociale dispense de l'accueil temporaire pour personnes âgées dépendantes associé à un séjour vacances pour les aidants. Une équipe de professionnels du secteur médico-social est là pour accompagner et proposer diverses animations et activités de loisirs.

Participation financière du bénéficiaire :

Se renseigner auprès de Vacances Répit Famille.

Lieu :

À Fondettes (près de Tours).

À QUI S'ADRESSER ?

Vacances Répit Famille

☎ : 05 55 88 58 85

6.5 Les ateliers détente, moments conviviaux

6.5.1 L'association France Alzheimer

✓ Des ateliers de relaxation

Public :

Permettre aux aidants de prendre du recul face aux situations et aux émotions qu'ils rencontrent, mieux gérer leurs réactions émotionnelles et leur stress au quotidien et s'accorder un temps de repos.

Objectif :

Permettre aux aidants de prendre du recul face aux situations et aux émotions qu'ils rencontrent, mieux gérer ses réactions émotionnelles et son stress au quotidien et s'accorder un temps de repos.

Modalités :

Cette action peut se dérouler sur plusieurs séances (10 séances) d'une heure chacune.

Participation financière du bénéficiaire :

Cet atelier est proposé gratuitement aux familles adhérentes à l'association France Alzheimer.

Lieu :

Poitiers.

À QUI S'ADRESSER ?

Association France Alzheimer Vienne

10 rue du Fief des Hausses
86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

✉ : alzheimer.vienne@laposte.net

6.5.2 L'association France Parkinson

✓ Des ateliers de qi-gong

Ces ateliers s'adressent aux malades Parkinsonien et à leur entourage.

On fait travailler le corps dans la détente et plus particulièrement l'équilibre, la stabilité, la mobilité et l'on apprend à se servir de tout son corps pour effectuer des mouvements.

Lieu :

Buxerolles et Châtelleraut.

✓ Activités proposées à Châtelleraut

Jeux de société

Groupe de marche nordique

Atelier d'écriture

Le yoga du rire

Chants partagés avec la plateforme d'aide aux aidants

Pique-niques de juillet à septembre.

À QUI S'ADRESSER ?

Association France Parkinson

24 rue de Varennes

86000 POITIERS

☎ : 05 49 45 18 30/ 06 12 66 30 83

6.5.3 L'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)

✓ Ateliers mixtes détente

Atelier de massages d'activités physiques adaptées en partenariat avec le Groupe Associatif Siel Bleu.

Public :

Ces ateliers s'adressent aux adhérents.

Objectif :

Permettre de retrouver des sensations au travers des temps de massage dans une ambiance à la fois professionnelle et ludique. Lutter contre la sédentarité, l'apparition et le développement de troubles handicapants, stimuler les capacités d'équilibre de force, d'endurance des participants, améliorer la confiance en soi, réduire l'anxiété, préserver le lien social.

Modalités :

Tous les premiers lundis du mois de 14h à 16h.

Lieu :

Targé.

À QUI S'ADRESSER ?

Association Française des Sclérosés en Plaques

☎ : 06 19 95 31 44

Groupe Associatif Siel Bleu

☎ : 06 59 75 62 16

6.5.4 La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants

✓ Ateliers Marchons ensemble

Atelier de marche hebdomadaire pour les couples aidants-aidés le lundi après-midi de 14h30 à 16h00 à la forêt de Châtellerault. 1,04€/personne/séance.

✓ Ateliers Souvenirs partagés

Ateliers de réminiscence pour les couples aidants-aidés, animés par la psychologue et l'animatrice de la plateforme, proposant l'évocation de souvenirs anciens à partir de la présentation d'objets, photos, musiques, etc. Une session est composée de 10 séances d'1h30, le lundi matin, de 10h30 à 12h, sur le territoire de la plateforme. Gratuit.

✓ Ateliers chansons partagées

Tous les 15 jours à la résidence autonomie de Tivoli de 18h30 à 20h pour les couples aidants-aidés et les habitants de la résidence, en partenariat avec France Parkinson et France Alzheimer.

Atelier ouvert aux résidents du foyer, aux adhérents de l'association France Parkinson et de France Alzheimer.

Animé par un musico-thérapeute et un animateur du foyer. 30€ à l'année par personne : de septembre à juin.

✓ Sorties-Répit

Sorties culturelles ou de loisirs encadrées par les professionnels de la plateforme. Le 4^{ème} vendredi après-midi du mois (hors juillet-août et décembre-janvier). 13,95€/personne/sortie-répit.

À QUI S'ADRESSER ?

La Plateforme d'Accompagnement et de Répit CCAS de Châtellerault

5 Rue Madame
86100 CHATELLERAULT

☎ : 05 49 02 31 99

✉ : plateforme.repit@ccas-chatellerault.fr

Lieux d'accueil (sur rendez-vous) :

CCAS de Châtellerault :

5 rue Madame – BP 832
86108 Châtellerault cedex

La maison Bleue :

27 rue Marcellin Berthelot
86100 Châtellerault

Centre de jour « Le clos des myosotis »

9 allée des Myosotis
86550 Mignaloux-Beauvoir.

6.5.5 Les manifestations proposées par les caisses de retraite

Les manifestations, séjours... proposés par les caisses de retraite sont à retrouver sur internet : <http://www.bienveillir-centreouest.fr>

6.6 La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants

Public :

Les aidants *familiers* (conjoint, enfant, *ami*...) de personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée, d'une maladie de Parkinson ou d'une sclérose en plaques, quels que soient l'âge et/ou le stade de la maladie, et le couple aidant-aidé :

- Résidant sur le territoire de la plateforme : 37 communes concernées.
- Ou bénéficiant d'un accompagnement en accueil de jour : à la Maison Bleue de Châtelleraut ou au Clos des Myosotis de Mignaloux-Beauvoir.

*Le diagnostic de la maladie n'est pas obligatoire, une suspicion suffit.

Porteur :

Le CCAS de Châtelleraut et la Mutualité Française de la Vienne (*co-porteur du projet*) ont soutenu la mise en place d'une Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants ; cela répond à la mesure n°1 du Plan National Alzheimer 2008-2012. La plateforme a ouvert ses portes au public en septembre 2012.

Objectif :

Informers, soutenir et accompagner les aidants.

Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle des personnes malades et de leurs aidants.

Proposer un temps de répit, un temps libéré ou accompagné aux aidants.

Prévenir les situations d'épuisement.

Participation financière du bénéficiaire :

Les actions signalées () sont gratuites. Pour les autres actions, le montant de la participation est fixé par le Conseil d'administration du CCAS de Châtelleraut. Il est réévalué chaque année. Certains tarifs sont soumis à condition de ressources.

Lieu :

37 communes autour d'un axe Châtelleraut/Mignaloux-Beauvoir :

Archigny, Availles-en-Châtelleraut, Beaumont Saint-Cyr, Bellefonds, Bignoux, Bonnes, Bonneuil-Matours, Buxerolles, Cenon-sur-Vienne, Chasseneuil-du-Poitou, Châtelleraut, Colombiers, Dissay, Jardres, Jaunay-Marigny, La Chapelle-Moulière, Lavoux, Liniers, Mignaloux-Beauvoir, Montamisé, Monthoiron, Naintré, Nieuil l'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Pouillé, Saint-Georges-les-Baillargeaux, Saint-Julien-l'Ars, Savigny-Levescault, Senillé Saint-Sauveur, Sèvres-Anxaumont, Smarves, Tercé, Thuré, Vouneuil-sur-Vienne.

Missions et actions :

Accompagnement individualisé des couples aidants-aidés au travers d'une palette diversifiée de solutions d'accompagnement et de répit.

Information individualisée et orientation de l'aidant vers les dispositifs existants, en fonction de la demande, la situation et les besoins repérés(*).

Élaboration et suivi du plan de répit individualisé (*).

Accompagnement psychologique individualisé (*) : écoute et soutien proposés par une psychologue.

Envoi de l'Agenda des aidants (*) : agenda trimestriel des actions proposées par la plateforme ou par d'autres services ou associations sur le territoire de la plateforme ou communes limitrophes.

Ateliers Marchons ensemble : atelier de marche hebdomadaire pour les couples aidants-aidés le lundi après-midi de 14h30 à 16h00 à la forêt de Châtelleraut.

1,04 € sans transport /personne/séance mais 3,81€ avec transport depuis le domicile sur Châtelleraut.

Ateliers chansons partagées : Tous les 15 jours à la résidence autonomie de Tivoli de 18h30 à 20h pour les couples aidant-aidé et les habitants de la résidence, en partenariat avec France Parkinson et France Alzheimer. Animé par un musico-thérapeute et un animateur du foyer. 30€ à l'année par personne : de septembre à juin.

Ateliers Souvenirs partagés : ateliers de reminiscence pour les couples aidants-aidés, animés par la psychologue et l'animatrice de la plateforme, proposant l'évocation de souvenirs anciens à partir de la présentation d'objets, photos, musiques, etc. Une session est composée de 10 séances d'1h30, le lundi matin, de 10h30 à 12h, sur le territoire de la plateforme. Gratuit.

Accueil du proche aidé pendant les réunions des familles à Châtelleraut (France Alzheimer Vienne) :

Le 3^{ème} vendredi de chaque mois, de 14h à 16h (hors juillet/août), au CCAS de Châtelleraut : une activité adaptée est proposée (peinture, chant...) 5,20€/personne.

Permanences de l'équipe de la plateforme:

Sur rdv, l'équipe reçoit les aidants, seuls ou avec leurs proches :

- À Châtellerault, au centre d'accueil de jour « La Maison Bleue » : un mardi sur deux de 14h à 17h
☎ : 05 49 21 07 70.
- À Mignaloux-Beauvoir au Clos des Myosotis un mardi sur deux : un mardi sur deux de 14h à 17h
- En dehors de ces permanences, des entretiens sont possibles sur rendez-vous du lundi au vendredi au CCAS de Châtellerault ou à domicile.

Missions et actions :

Accueil des couples aidants-aidés aux Halte-relais et Halte-répit.

- Halte-Répit de Châtellerault et Halte-Relais de Buxerolles :

La Halte-répit de Châtellerault est portée par la Plateforme de répit avec la participation de l'association France Alzheimer Vienne.

La Halte-relais de Buxerolles est portée par France Alzheimer avec la participation de la Plateforme.

Accueil des couples aidants-aidés autour d'un repas et, l'après-midi, des activités et moments d'échanges sont proposés. Les professionnels de la Plateforme et des bénévoles de l'association France Alzheimer Vienne accompagnent les participants au cours du repas et dans les activités pour animer les temps d'échanges et répondre aux questions des aidants.

Le 1^{er} vendredi de chaque mois de 11h45 à 16h30, à Châtellerault, 9,18€/personne.

Le 2^{ème} vendredi de chaque mois de 12h à 17h à Buxerolles, 9,10€/personne.

Sorties-Répit : Sorties culturelles ou de loisirs encadrées par les professionnels de la plateforme. Le 4^{ème} vendredi après-midi du mois (hors juillet-août et décembre-janvier).

13,95€/personne/sortie-répit demie-journée.

38,33€/personne/sortie-répit journée complète.

Relais de l'aidant à domicile : intervention à domicile d'un professionnel auprès du proche aidé afin d'offrir un relais ponctuel à l'aidant. Durée de 3h.

Relais-Santé (*) : Permettre à l'aidant de se rendre à un rendez-vous médical. Pour en bénéficier, l'aidant doit vivre seul avec le proche malade. Aucun coût pour le bénéficiaire, dans la limite de 4 interventions par année civile, par aidant.

Relais-Parenthèse : Permettre à l'aidant en situation d'épuisement de prendre du temps pour soi en le relayant auprès de son proche. Pour en bénéficier, l'aidant doit vivre seul avec le proche malade et avoir été évalué en situation d'épuisement, par la psychologue ou la coordinatrice de la plateforme. De 9€ à 30€ selon les ressources.

À QUI S'ADRESSER ?

La plateforme d'accompagnement et de répit

CCAS de Châtellerault

5 Rue Madame

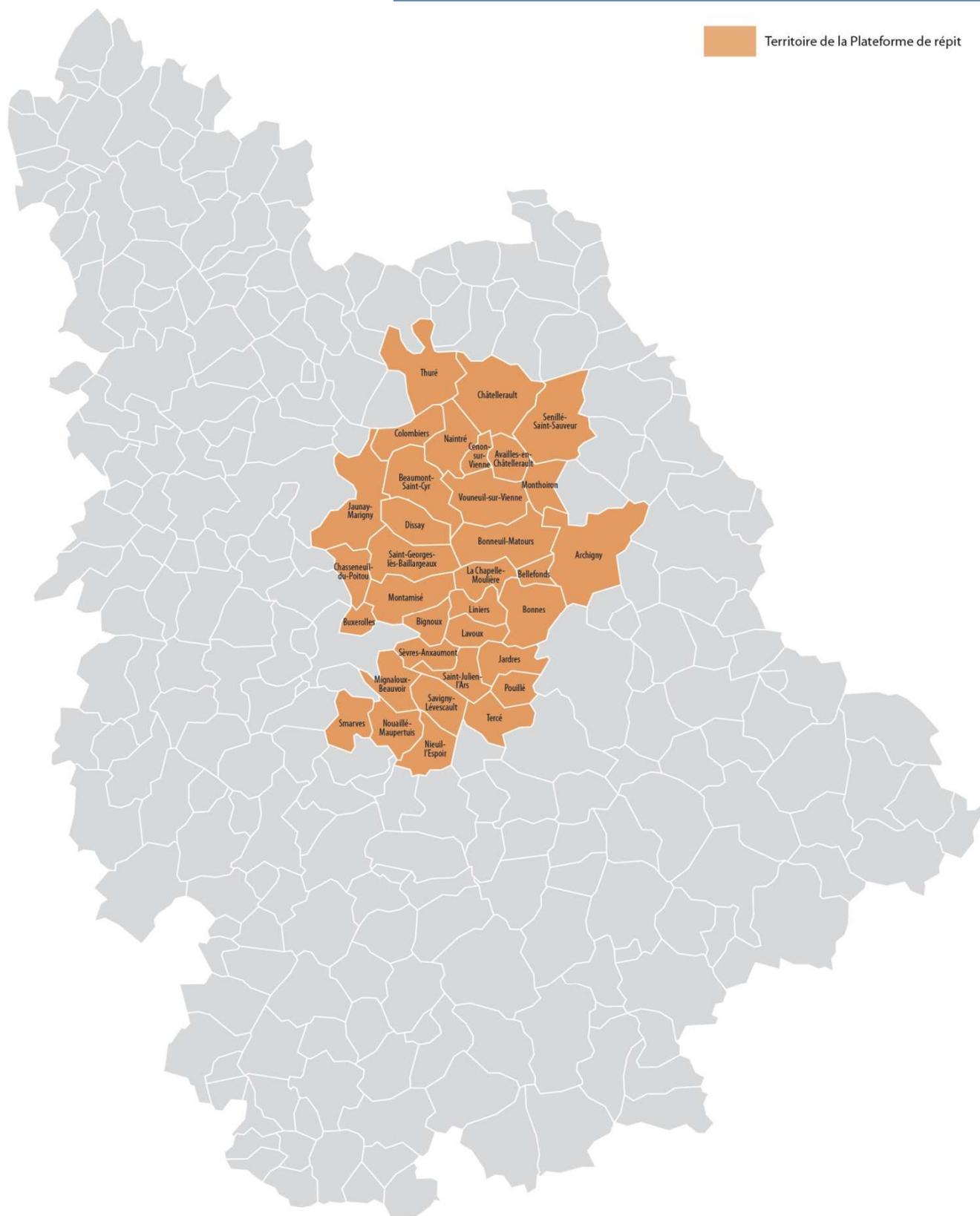
86100 CHATELLERAULT

☎ : 05 49 02 31 99

 plateforme.repit@ccas-chatellerault.fr

Plateforme de répit de la Vienne

 Territoire de la Plateforme de répit



6.7 Les accueils de jour

Public :

- La personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au stade léger à modéré de la maladie
- La personne âgée en perte d'autonomie physique

Qui sont désireuses et en capacité de bénéficier d'un projet de soutien à domicile.

Objectif :

L'accueil de jour associe un répit pour l'aidant et un moment de loisir stimulant pour son proche aidé. L'accueil de jour s'adresse à des personnes âgées valides ou dépendantes avec l'objectif de maintenir l'autonomie et la socialisation en la faisant participer à des ateliers par petits groupes et à la vie communautaire. L'accueil est proposé à la journée, ou à la demi-journée, dans un lieu chaleureux et convivial proposant un accompagnement adapté.

Bénéfices pour la personne accueillie :

- Retrouver ou conserver des liens sociaux
- Échanger et être écouté
- Stimuler et valoriser les capacités existantes par des activités variées et personnalisées (musique, activités créatives, jeux de mémoire, activités physiques adaptées, atelier cuisine, relaxation...).
- Permettre aux proches de dégager du temps pour leurs propres occupations et/ou pour se ressourcer.

Bénéfices pour l'aidant :

Pour l'aidant, l'accueil de jour permet d'avoir des interlocuteurs professionnels et de libérer un temps régulier pour soi, ce qui facilite le maintien à domicile.

L'accueil de jour peut être rattaché à un EHPAD, à une structure autonome ou itinérante.

Participation financière du bénéficiaire :

Une prise en charge est possible dans le cadre de l'APA à domicile à hauteur de 25€ maximum par jour dans la limite de 3 jours par semaine en fonction des ressources de la personne et dans le respect du plafond national du plan d'aide (article 47 du RDAS).

Pour tous les accueils de jour, lorsque le transport n'est pas organisé, une déduction forfaitaire sur le prix de journée est opérée.

L'Association Accueil de Jour Alzheimer 86 (AAJA86), qui émane du Lion's Club, peut aider au financement de certaines journées d'accueil de jour en fonction des revenus de la personne. La sollicitation doit être faite par un professionnel.

Missions et actions :

La personne est accueillie sur une ou plusieurs journées par semaine, sans hébergement, avec possibilité de transport selon les structures. Elle bénéficie d'un projet individualisé d'accompagnement avec des propositions d'activités adaptées :

- Activités visant la stimulation cognitive
- Activités et actions favorisant une meilleure nutrition des personnes âgées dépendantes (confection des repas, surveillance du poids...)
- Actions contribuant au bien être et à l'estime de soi (activités réalisées à l'extérieur de l'accueil de jour qui concourent au maintien d'une vie ordinaire à domicile, des techniques de relaxation et de détente organisées à l'intérieur de l'accueil de jour
- Activités physiques.

Composition de l'équipe :

On peut retrouver, au sein des équipes des accueils de jour, différents profils professionnels : actiphysiciens (sport adapté), assistant de soins en gérontologie (aides médicopsychologiques) ou aides soignants spécialisés auprès des personnes âgées), art-thérapeute, ergothérapeutes, musico-thérapeute, psychologues, psychomotriciens, etc...

Pour plus d'informations :

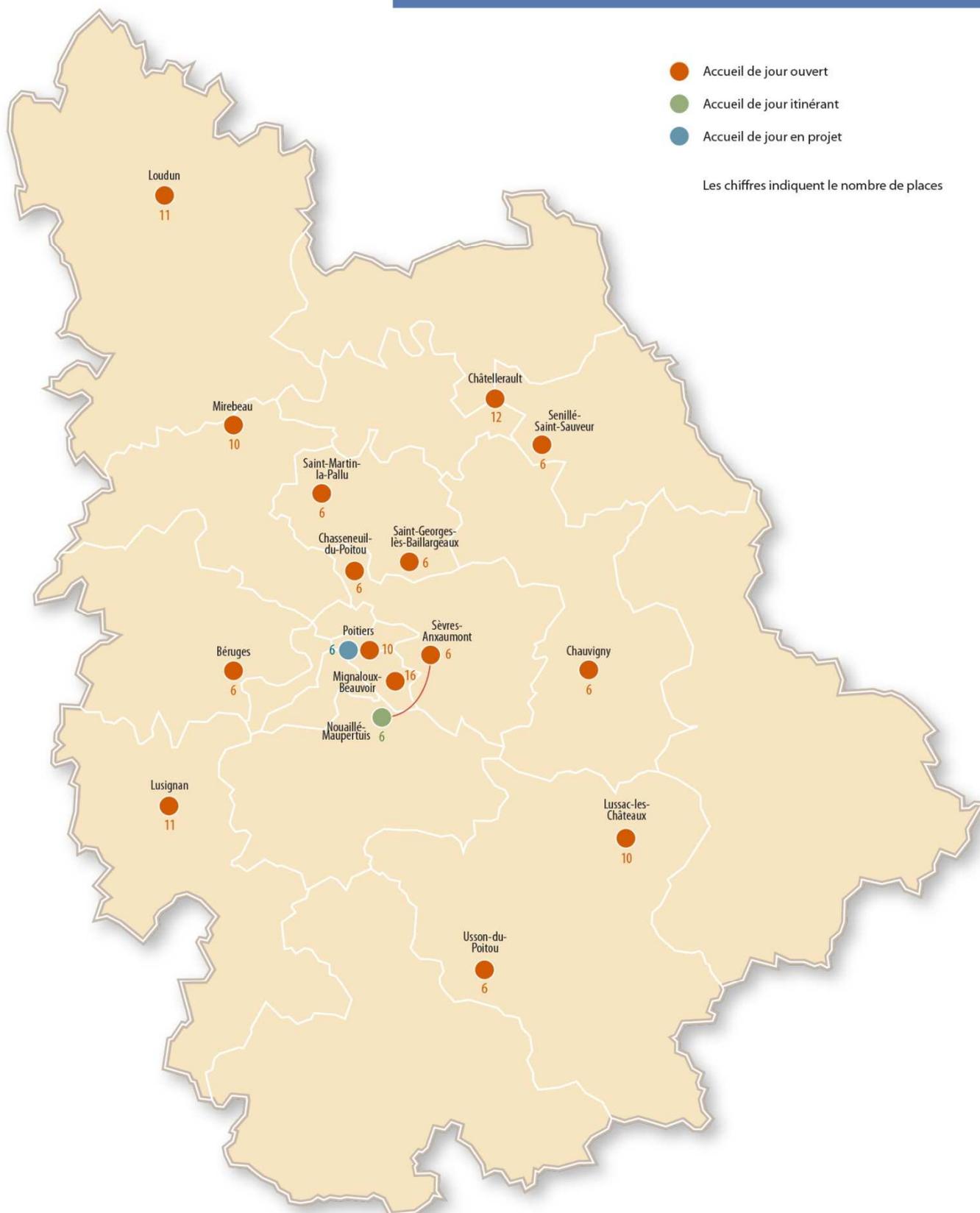
Vienne Infos Sociales

☎ : 05 49 45 97 77

Structure	Adresse	Conditions	Tarif
« La Parenthèse » EHPAD Le Logis des Cours	24 route des Cours 86190 BERUGES ☎ : 05 49 50 05 64	6 places Du lundi au vendredi de 9h à 17h Transport organisé dans un rayon de 15 km	
EHPAD Korian La Clairière aux Chênes	6 place du Centre-BP 48 86360 CHASSENEUIL DU POITOU ☎ : 05 49 62 35 00	6 places Du lundi au vendredi de 9h à 17h Pas de transport organisé mais convention avec Vitalis (1,30€ par aller)	
EHPAD de la Rêverie	2 place de l'Eglise 86350 CHATEAU GARNIER ☎ : 05 49 87 88 81	1 place Du lundi au vendredi de 9h à 18h Pas de transport organisé	
La Maison Bleue Résidence Beauchêne	La Maison Bleue 27-29 Rue Marcellin Berthelot 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 07 70	12 places Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h Possibilité d'accueil à la demi-journée Transport organisé sur Châtellerault intra-muros / Remboursement au km si transport hors Châtellerault (barème CCAS)	
EHPAD Les Châtaigniers	14 chemin du Châtaignier 86300 CHAUVIGNY ☎ : 05 49 42 24 00	6 places Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h Possibilité de transport au cas par cas	
Accueil de jour SARL Hélianthe	11 Bd Loches et Matras 86200 LOUDUN ☎ : 06 63 71 36 37 09 66 92 73 54	11 places sur le secteur de Loudun Du lundi au vendredi de 9h à 17h Transport organisé dans un rayon de 25 kms	
Maison d'accueil de jour de l'association l'Escale	10 rue des Alisiers 86600 LUSIGNAN ☎ : 05 49 01 05 42	11 places sur le secteur de Lusignan Du lundi au vendredi de 10h à 17h Transport organisé dans un rayon de 25 kms, avec possibilité au-delà selon les cas	
Maison d'accueil de jour de l'association l'Escale	4 bis chemin des Primières 86320 LUSSAC-LES- CHATEAUX ☎ : 05 49 84 39 17	10 places sur le secteur de Lussac-Les Châteaux Du lundi au vendredi de 10h à 17h Transport organisé dans un rayon de 25 kms avec possibilité au-delà selon les cas	
« Accueil de jour Van Gogh » EHPAD Le clos des myosotis	9 allée des Myosotis 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR ☎ : 05 49 00 04 04	16 places Du lundi au vendredi de 9h à 17h30 Transport organisé (Maxi 25 km) Tarification au kilométrage	
Accueil de jour Hélianthe	4 place de Membrilla 86110 MIREBEAU ☎ : 09 66 92 73 54	10 places sur le secteur de Mirebeau Du lundi au vendredi de 9h à 17h Transport organisé dans un rayon de 25 kms	
« Le relais des sens » EHPAD Marguerite Le Tillier	10 rue Emile Duclaux 86000 POITIERS ☎ : 05 49 00 73 83 ☎ : 05 49 30 23 23 (public)	10 places Du lundi au vendredi de 9h à 17h Transport : organisé par le CCAS pour les personnes habitant Poitiers	
« Bienvenue à la Villa » EHPAD Villa des Varennes	10 allée Renée Allamachère 86130 SAINT GEORGES BAILLARGEAUX ☎ : 05 49 00 88 89	6 places Du lundi au vendredi de 9h à 18h Pas de transport organisé	LES

Structure	Adresse	Conditions	Tarif
« Bienvenue à la Tour » EHPAD La Tour de Vigenna	2 rue des clos 86100 SENILLÉ SAINT-SAUVEUR ☎ : 05 49 23 66 00	6 places Du lundi au vendredi de 9h à 18h Pas de transport organisé	
EHPAD La Brunetterie	1 Chemin de la Brunetterie 86800 SEVRES -ANXAUMONT ☎ 05 49 56 50 14 mr.brunette@wanadoo.fr	6 places Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h Possibilité de transport au cas par cas	
EHPAD Résidence La Nougeraie	10 allée de la Nougeraie 86350 USSON DU POITOU ☎ : 05 49 59 57 40	6 places Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h Pas de transport organisé	
EHPAD Résidence de La Fontaine	47 rue des Trois Puits 86380 SAINT-MARTIN LA PALLU ☎ : 05 49 03 54 70	6 places Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 Transport organisé 20kms autour de Saint-Martin la Pallu	
EHPAD Les grillons	2 rue de Lambernau 86340 NOUAILLÉ MAUPERTUIS ☎ : 05 49 46 71 72 ehpad-secretariat@orange.fr	6 places Le jeudi de 9h30 à 17h Possibilité de transport au cas par cas	

Accueils de jour de la Vienne



6.8 Les aides pour l'aidant salarié

Il arrive que l'on soit dans l'obligation de renoncer partiellement ou totalement à son activité professionnelle, afin de faire face aux contraintes imposées par la maladie d'un proche. Différentes solutions existent pour permettre à l'aidant l'arrêt temporaire de son activité.

LE CONGÉ DE PROCHE AIDANT

Public :

Salariés ayant 1 an d'ancienneté dans leur entreprise.

Objet :

Le bénéficiaire du congé de proche aidant est ouvert pour s'occuper d'une personne handicapée ou en perte d'autonomie avec laquelle le salarié réside ou entretient des liens étroits et stables sans qu'ils soient liés par un lien de parenté.

Le congé peut également être demandé en cas de cessation de l'hébergement en établissement de la personne aidée.

Durée :

Période de 3 mois renouvelable jusqu'à un an maximum pour l'ensemble de la carrière.
(sauf convention ou accord d'entreprise plus favorable).

Modalités de mise en œuvre :

Le congé peut être fractionné, et le salarié peut cesser totalement son activité ou travailler à temps partiel. En cas de fractionnement, la durée minimale de chaque période de congé est d'une journée.

La demande de congé doit être formulée au moins un mois à l'avance sauf en cas d'urgence, la demande de renouvellement au moins quinze jours avant la fin de la période de congé en cours.

Ce congé n'est pas rémunéré par l'employeur et il n'existe pas non plus d'allocation permettant de compenser la perte de revenu.

La personne peut bénéficier du congé de proche aidant et être employée par la personne aidée lorsque celle-ci perçoit l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Plus de renseignements :

www.service-public.fr

LE CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE

Public :

Personne salariée ou fonctionnaire (sauf exception).

Objet :

Il permet à un ascendant, descendant, conjoint, frère, sœur ou personne qui partage le domicile (concubin, époux...) ou encore "personne de confiance" d'un proche dont le pronostic vital est en jeu, de prétendre au congé de solidarité familiale afin de lui permettre d'accompagner la personne malade.

Durée :

Période de trois mois.

Modalités de mise en œuvre :

La demande doit être faite à l'employeur par lettre recommandée au moins 15 jours avant la date de cessation d'activité, accompagnée d'un certificat médical du médecin du proche malade.

Les droits à l'assurance maladie seront poursuivis pendant la durée du congé.

Il est possible de négocier la transformation du congé en travail à temps partiel.

Ce congé n'est pas rémunéré par l'employeur mais il ouvre droit à l'allocation d'accompagnement d'une personne en fin de vie, versée par l'assurance maladie.

L'AMÉNAGEMENT DES HORAIRES OU DU TEMPS DE TRAVAIL

Objet :

Si la personne est aidant familial ou proche d'une personne en situation de handicap, elle peut bénéficier d'aménagement d'horaires individualisés ou d'une réduction du temps de travail propres à faciliter l'accompagnement de cette personne.

Modalités de mise en œuvre :

Sont reconnues en situation de handicap, les personnes bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, d'une pension d'invalidité, d'une carte d'invalidité, de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Ces deux dispositions nécessitent l'accord de l'employeur.

L'ALLOCATION JOURNALIERE D'ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE EN FIN DE VIE

Public :

La personne est un ascendant, un descendant, un frère, une sœur, une personne de confiance ou partage le même domicile que la personne malade.

Cette allocation peut être répartie entre plusieurs membres de la famille qui souhaitent en faire la demande.

Objet :

Si la personne bénéficie du congé de solidarité familiale ou travaille et souhaite cesser ou réduire son activité professionnelle (travailleur non salarié, exploitant agricole, profession libérale, etc.) ou encore si la personne est demandeur d'emploi indemnisé, cette allocation permet à la personne d'être dédommagée.

Durée :

Cette allocation est accordée pour une durée maximale de 21 jours à temps plein (ou 42 jours à mi-temps) pour accompagner à domicile un proche en fin de vie.

Modalités de mise en œuvre :

La personne doit s'adresser à sa caisse d'assurance maladie : Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Sécurité Sociale pour les Indépendants (SSI), régimes spéciaux.

Dans certains cas, la personne malade peut salarier un proche : L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) permet de rémunérer un proche, hormis le conjoint, le concubin ou dans le cadre d'un PACS. Renseignements auprès de son Conseil Départemental.

La Prestation de Compensation du Handicap permet de salarier un proche, hormis le conjoint, le concubin ou dans le cadre d'un PACS, et de dédommager tout membre de la famille. Renseignements auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

LE DON DE JOURS DE REPOS AUX PROCHES AIDANTS

Public :

À l'origine, il s'adressait au salarié parent d'un enfant gravement malade mais ce dispositif a été étendu aux personnes s'occupant d'un proche (*conjoint, concubin, partenaire lié par un PACS, ascendant, descendant...*) souffrant d'un handicap ou d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité.

Modalités de mise en œuvre :

Le salarié donateur peut céder la 5^e semaine de congés payés, les congés conventionnels, les jours de réduction du temps de travail (*RTT*) et les autres jours de récupération ou de repos qu'il n'a pas pris. Le don est anonyme et sans contrepartie.

Il doit au préalable y avoir un accord de l'employeur. Le bénéficiaire des jours de repos a droit au maintien de sa rémunération pendant sa période d'absence.

Plus de renseignements :

Confer : Loi n°2018-84 du 13 février 2018 créant un dispositif de don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap.

6.9 Le répit d'urgence pour les aidants proposé par le CASA

L'accompagnement (choisi ou contraint), de personnes handicapées, atteintes de maladies chroniques, dégénératives ou de pathologies du vieillissement, entraîne de nombreuses difficultés pour les aidants familiaux : manque de soutien extérieur, isolement et perte de lien social, permanence de l'accompagnement au quotidien (24h/24h), épuisement physique et psychique, nécessité absolue d'un temps de répit. Ces divers constats ont conduit le Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants (CASA) à proposer un « Répit d'urgence pour les aidants ».

Objectif :

Aide immédiate dans l'urgence quel que soit l'âge de l'aidant et quel que soit le handicap ou la pathologie de la personne aidée. Proposition de réponse rapide dans l'attente de la mise en place de solutions plus traditionnelles.

Modalités du service :

- Évènement familial imprévu
- Hospitalisation non programmée de l'aidant
- État de fatigue et besoin urgent de répit
- Toutes autres situations réclamant un temps pour souffler.

Un numéro de téléphone dédié permet de joindre la coordinatrice de 8h à 22h : 06 11 94 34 62 (saufs cas très exceptionnels).

Les partenaires (ADMR, UNA, etc.) fournissent la prestation au domicile de la personne aidée.

Conditions (ou modalités) financières :

Proposition d'un quota de 3 à 6 heures pour lequel l'aidant ne paiera que 10% du prix réel de la prestation de présence à domicile, soit 2,50€ par heure.

Au-delà, et dans l'attente d'un relais ou d'une orientation (accueil de jour, accueil temporaire ou solution à domicile), l'aide peut perdurer mais reste à la charge de l'aidant, soit 22€ par heure.

Lieux d'intervention :

Châtelleraut et Pays Montmorillonnais.

À QUI S'ADRESSER ?

**Collectif inter-Associatif de Soutien aux Aidants
Poitou-Charentes**

 : 05 45 32 43 17 (bureau)

 : 06 11 94 34 62 (urgences)

6.10 La Santé des proches aidants

Public :

Proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie, quel que soit leur régime d'appartenance, résidants sur le territoire de mise en place de l'Action.

Objectif :

L'**objectif général** consiste à préserver la santé des aidants ou à éviter l'aggravation de pathologies existantes.

Plusieurs **objectifs opérationnels** sont également poursuivis :

- ✓ Au plan collectif : Sensibiliser les aidants et les professionnels de santé à cette problématique
- ✓ Au plan individuel : Dépister les facteurs de risques liés à l'aide, instaurer un suivi médical...

Un **objectif de santé publique** doit également être atteint : mieux connaître l'état de santé des aidants.

Modalités du service :

Cette action se présente comme un parcours en 3 étapes proposé sur une durée maximale de 6 mois.

1^{ère} phase collective : L'atelier « information santé » (maximum 12 personnes)

Il consiste à sensibiliser et à informer sur les risques médicaux spécifiques liés à la situation d'aidant (*préparation à la phase 2*).

2^{ème} phase individuelle : La consultation spécifique

Elle consiste à évaluer, pour le médecin traitant, l'état de santé, à dépister et traiter si besoin, à instaurer un suivi régulier.

3^{ème} phase collective : L'atelier « échange santé »

Il s'agit d'un temps d'échange collectif faisant le bilan de cette action, insistant sur l'intérêt de répit et évoquant les actions de suite possibles proposées par la caisse de MSA ou développées sur le territoire (*formation, aide à domicile...*).

Le repérage des bénéficiaires s'effectue par le recours à la méthode classique de l'ASS et/ou par requêtage informatique. Écrite, testée et mise à disposition par la caisse Côtes Normandes, la requête permettra d'augmenter le nombre de participants à l'action et de cibler plus particulièrement un public MSA.

Conditions (ou modalités) financières de la consultation :

Elles varient selon le régime de l'aidant ou de l'aidé.

Lieux de mise en œuvre de l'Action :

Agglomération Châtelleraudaise (Senillé Saint-Sauveur, Nord Châtelleraudais), Loudunnais, Haut-Poitou (Vouillé, Mirebeau, Neuville-de-Poitou), Vallées du Clain (Vivonne), Civraisien en Poitou (Savigné, Sommières-du-Clain), Vienne et Gartempe (Lathus, Lussac-les-châteaux), Grand Poitiers (Poitiers et Bignoux).

À QUI S'ADRESSER ?

MSA POITOU

☎ : 05 45 43 86 98

☎ : 05 49 44 59 03

7. Solutions d'accueil et d'hébergement

7.1 Les hébergements non médicalisés

7.1.1 Les résidences autonomie

Public :

Personnes valides ou semi-valides de plus de 60 ans à l'entrée dans l'établissement.

Objectif :

Les résidences autonomie proposent des appartements ou maisonnettes (du studio au F3) pour les personnes de plus de 60 ans. Ces structures permettent aux personnes âgées de prendre leurs repas de manière collective si elles le souhaitent, principalement le midi, et de partager ensemble des activités proposées par l'établissement.

Le Conseil Départemental délivre l'autorisation de fonctionnement des résidences autonomies et vérifie la qualité des prestations par des évaluations régulières qui doivent être réalisées par les établissements eux-mêmes.

Modalités financières :

Les personnes hébergées dans une RA peuvent bénéficier de l'APA selon les règles de l'APA à domicile ou des aides de leurs caisses de retraite.

Elles peuvent également obtenir une Aide Personnalisée au Logement (APL) selon leurs ressources.

Prestations proposées :

- la présence constante d'un personnel formé : gardien, personnel d'animation... (selons les services proposés par les résidences)
- la conservation de liens sociaux par des contacts réguliers avec le personnel et les autres résidents dans les parties communes et les moments de convivialité.
- Un domicile personnel fermé à clé.

La personne âgée doit assurer l'entretien de son logement par elle-même ou en faisant appel à un service de son choix.

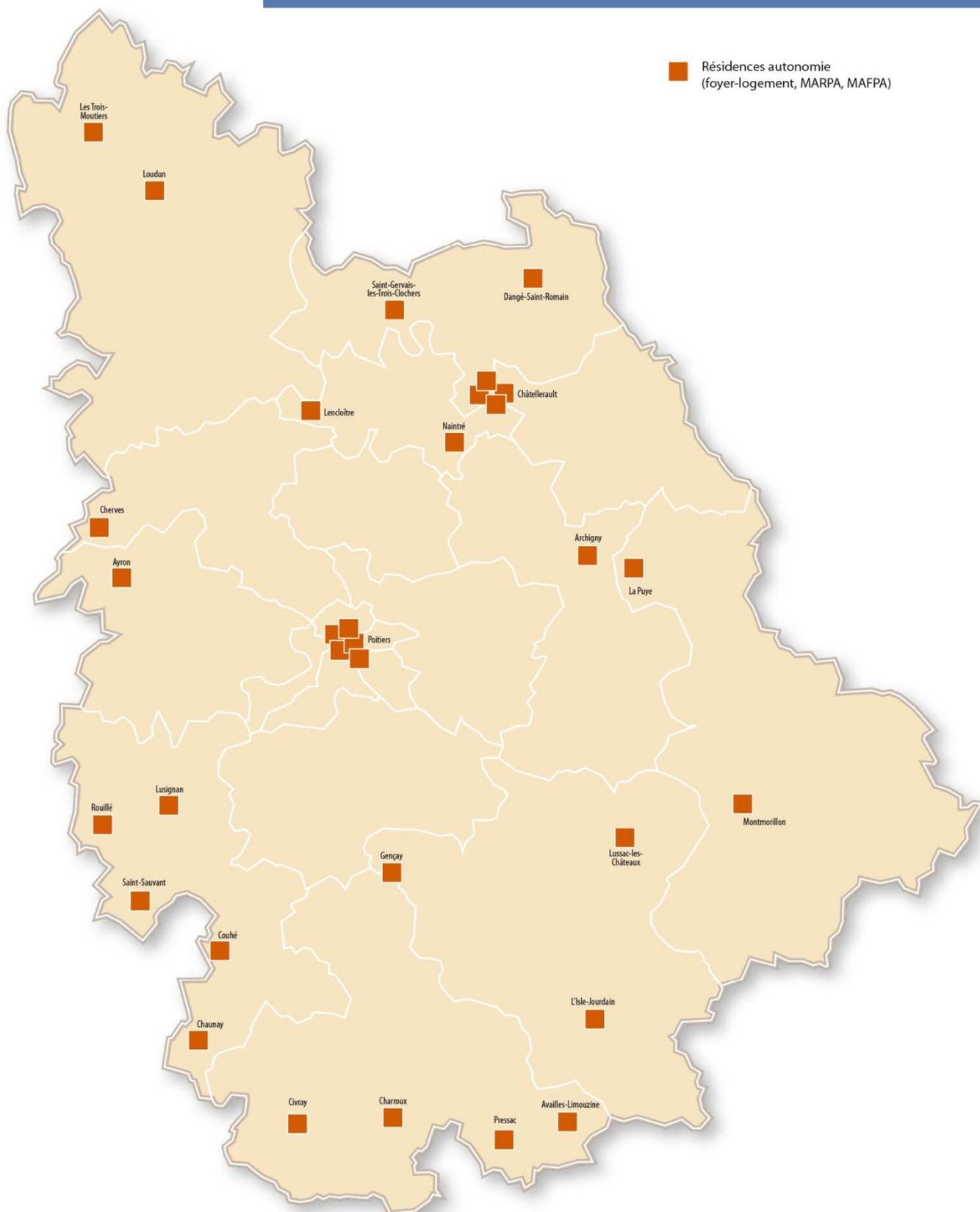
Coordonnées	Foyer-restaurant	Nombre d'appartements	Nb de places habilitées à l'aide sociale
Résidence autonomie M.A.R.P.A « Le Bon Accueil » 1 rue Freistoff 86210 ARCHIGNY ☎ : 05 49 85 11 18 ✉ : residentsamismarpa@orange.fr	<i>non</i>	20	
Résidence Geneviève Pénicault 28 rue Geneviève Pénicault 86460 AVAILLES LIMOUZINE ☎ : 05 49 48 50 62 ✉ : availles-limouzine@departement86.fr	<i>oui</i>	38 + 10 pavillons	
Résidence autonomie du Prieuré (M.A.F.P.A) 2 rue de l'Eglise 86190 AYRON ☎ : 05 49 60 81 12 ✉ : mafpa-ayron@departement86.fr	<i>non</i>	19 4 logements habilités Aide sociale	4
Résidence de la Tour 20 route de Chatain 86250 CHARROUX ☎ : 05 49 87 60 01 ✉ : fr-charroux@departement86.fr	<i>oui</i>	39	
Résidence Les Renardières 2 rue de Bougainville 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 48 80 ✉ : liliane.bonnet@ccas-chatellerault.fr	<i>oui</i>	78 dont 1 accueil temporaire	
Résidence Tivoli 1 rue Janine Milet 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 01 35 ✉ : laure.clermidy@ccas-chatellerault.fr	<i>oui + Portage</i>	84 dont 4 accueils temporaires	
Maisonnées de Quartier - Résidence Avaucourt (SEPIA) 12/14 rue M. Coubrat 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 89 76 ✉ : aurore.legall@ccas-chatellerault.fr	<i>oui</i>	25 dont 4 accueils temporaires	
Maisonnées de Quartier - Résidence Beauchene (SEPIA) 27/29 rue Berthelot 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 21 01 79 ✉ : josette.marcireau@ccas-chatellerault.fr	<i>oui</i>	25 dont 2 accueils temporaires	
Résidence Les bons enfants Route de Civray 86510 CHAUNAY ☎ : 05 49 59 26 68 ✉ : flchaunay@orange.fr	<i>oui</i>	46	
Résidence du Moulin 1, route Moulin 86170 CHERVES ☎ : 05 49 51 08 51 ✉ : cherves@departement86.fr	<i>oui</i>	25	

Coordonnées	Foyer - restaurant	Nombre d'appartements	Nb de places habilitées à l'aide sociale
Résidence Coudrais 2 rue Yvonne Buisson 86400 CIVRAY ☎ : 05 49 87 14 68 ✉ : bureauaidesociale.civray@wanadoo.fr dgs.civray@orange.fr	<i>oui</i>	52	
Résidence du Champ du Chail Rue Morliane 86700 COUHÉ ☎ : 05 49 59 27 50 ✉ : ehpadcouhe.direction@orange.fr	<i>oui</i>	8	
Résidence Le Floréal 30 rue Ludovic Goulier 86220 DANGÉ ST ROMAIN ☎ : 05 49 86 31 60 ✉ : foyerlefloreale@gmail.com	<i>oui</i>	44 dont 1 accueil temporaire	
Résidence de Gençay 1 cité de la Roche 86160 GENCAY ☎ : 05 49 59 32 26 ✉ : contact@ehpadgencay.fr	<i>oui</i>	31	
Résidence « Les MARSILLYS » 16 route de Payzay-le-Sec 86260 LA PUYE ☎ : 05 49 00 28 20 ✉ : sœurs.marsillys@orange.fr mlouiseaguer@laposte.net	<i>non</i>	7	
Résidence les Grands Chênes 15 avenue Lussac 86150 L'ISLE JOURDAIN ☎ : 05 49 48 71 61 ✉ : lesgrandschenes@wanadoo.fr	<i>oui</i>	33	
Résidence l'Age d'Or 12 rue St Exupéry 86140 LENCLOITRE ☎ : 06 89 79 36 89 ✉ : lagedor@ages-asso.fr	<i>oui</i>	47 dont 2 accueils temporaires	
Résidence des Trois Moutiers 4 rue Tonnelliers 86120 LES TROIS MOUTIERS ☎ : 05 49 22 30 12 ✉ : administration.foyer-domaine-3-chemins@korian.fr ✉ : chloe.duquesnel@korian.fr	<i>non</i>	26	
Résidence de Loudun 8 rue des Capucins 86200 LOUDUN ☎ : 05 49 98 07 21 ✉ : marie@ville-loudun.fr	<i>oui</i>	40	
Résidence du Val de Vonne 20 rue Enjambes 86600 LUSIGNAN ☎ : 05 49 43 69 14 ✉ : foyerresidenceduvaldevonne@orange.fr	<i>non</i>	29 dont 1 accueil temporaire	

Coordonnées	Foyer-restaurant	Nombre d'appartements	Nb de places habilitées à l'aide sociale
Résidence La Noiseraie 8 allée de la Noiseraie 86320 LUSSAC LES CHATEAUX ☎ : 05 49 84 90 95 ✉ : lanoiseraie@wanadoo.fr	<i>oui</i>	48	
Résidence L'Oasis 3 rue Château Gaillard 86500 MONTMORILLON ☎ : 05 49 91 28 55 ✉ : leboulanger.k@ville-montmorillon.fr residence.oasis@ville-montmorillon.fr	<i>oui + Portage</i>	44 + 1 accueil de jour	
Résidence Elsa Triolet et Louis Aragon 25 rue Elsa Triolet 86530 NAINTRÉ ☎ : 05 49 90 04 06 ✉ : foyer@naintre.fr	<i>oui</i>	60 dont 1 accueil temporaire	
Résidence Marie-Louise Troubat 18 rue de la Vallée Monnaie 86000 POITIERS ☎ : 05 49 37 25 81 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public) ✉ : marielouisetroubat@mairie-poitiers.fr	<i>oui</i>	70 dont 1 accueil temporaire	
Résidence Edith Augustin 4 rue Hubert Latham 86000 POITIERS ☎ : 05 49 58 39 61 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public) ✉ : edith.augustin@marie-poitiers.fr	<i>oui</i>	73 dont 1 accueil temporaire	
Résidence Les Feuillants 1 voie André Malraux 86000 POITIERS ☎ : 05 49 55 32 56 ✉ : roseraie.feullants@wanadoo.fr	<i>non</i>	5	
Résidence Marie Noel 38 rue J. Valade 86000 POITIERS ☎ : 05 49 58 02 26 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public) ✉ : marienoel@mairie-poitiers.fr	<i>oui</i>	69 dont 2 accueils temporaires	
Résidence René Crozet 8 avenue G. Pompidou 86000 POITIERS ☎ : 05 49 47 76 62 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public) ✉ : renecrozet@mairie-poitiers.fr	<i>oui</i>	59 dont 1 accueil temporaire	
Résidence L'Impériale 12 rue du Stade 86460 PRESSAC ☎ : 05 49 48 51 16 ✉ : pressac@departement86.fr	<i>Portage</i>	12	

Coordonnées	Foyer - restaurant	Nombre d'appartements	Nb de places habilitées à l'aide sociale
Résidence La Rose d'Or 1 rue Romaine 86480 ROUILLÉ ☎ : 05 49 53 25 46 ✉ : logement-foyer-rouille@orange.fr	<i>oui</i>	20	
Résidence « Maisounnaie » 4 rue du 8 mai 1945 86600 SAINT SAUVANT ☎ : 05 49 57 08 07 ✉ : saint-sauvant-ccas@departement86.fr	<i>Oui Matin, midi et soir</i>	20 dont 2 accueils temporaires	
Maisonnée St Martin 7 rue Pontoise 86230 SAINT GERVAIS LES TROIS CLOCHERS ☎ : 05 49 23 23 62 ✉ : contact@saintgervaislestroisclochiers.fr (CCAS) maisonnee-st-martin@orange.fr (RA)	<i>Oui</i>	20 dont 1 accueil temporaire 2 logements habilités Aide sociale	2

Résidences autonomie de la Vienne



7.1.2 Les résidences services

Public :

Personnes âgées de 60 ans et plus.

Objectif :

Proposer des appartements fonctionnels adaptés aux personnes âgées avec des services sur place (coiffeur, etc...). La résidence services n'est pas un établissement médicalisé.

Modalités financières :

Les personnes hébergées dans une résidence services peuvent bénéficier de l'APA selon les règles de l'APA à domicile ou des aides de leurs caisses de retraite.

Elles peuvent également obtenir une Aide Personnalisée au Logement (APL) selon leurs ressources.

Prestations proposées :

Ces logements sont souvent destinés à la vente et à la location, il est possible d'y vivre en ayant le choix de bénéficier du statut de locataire ou de propriétaire.

On peut y résider pour des séjours temporaires. Elles sont le plus souvent implantées à proximité des centres villes, des transports afin de rompre l'isolement.

Coordonnées	Nombre d'appartements
ORPEA - Les Jardins de Salomé 18 rue St Exupéry 86240 FONTAINE LE COMTE ☎ 05 49 03 15 00 ✉ : salome@orpea.net	76
Résidence Carnot 90 rue Carnot 86000 POITIERS ☎ 05 49 60 08 30 ✉ : direction@carnot-blossac.fr	73
Résidence Domitys « La clef des champs » 22 Boulevard St Just 86000 POITIERS ☎ 05 49 31 01 00 ✉ : poitiers@domitys.fr	111
Le Château de l'Hermitage 47 rue de l'Ermitage 86280 SAINT BENOIT ☎ 05 49 55 46 55 ✉ : residencechateaudelermitage@yahoo.fr	72
Résidence Les rives de la gartempe 3 rue de la Traverse 86310 SAINT-SAVIN ☎ 05 49 48 00 46 ✉ : contact@saint-savin.fr	15
Résidence du Tilleul 86160 SOMMIERES-DU-CLAIN ☎ 05 49 87 60 17 ✉ : contact@sommieres-vienne.com	20

7.1.3 Les logements adaptés Sérénides

Public :

Personnes âgées de 60 ans et plus.

Objectif :

Proposer des maisons fonctionnelles adaptées aux personnes âgées.

Prestations proposées :

Les logements sont construits à proximité des centres-bourgs avec des commerces et des services. Ils sont adaptés aux personnes âgées et sont inscrits dans la cité, permettant une mixité inter-générationnelle.

Les logements sont de plain pied, avec des seuils extra-plats pour permettre le passage de fauteuils. La salle d'eau est adaptée et fonctionnelle.

Modalités d'organisation :

Le promoteur immobilier Ermès a mis au point ce concept Sérénides sur le département. Les maisons ont ensuite été achetées par les mairies qui en assurent désormais la gestion.

Lieux d'implantation :

Coussay-les-Bois (5 maisons)
La Chapelle-Viviers (6 maisons)
Jaunay-Marigny (16 maisons)
Mignaloux-Beauvoir (8 maisons)
Migné-Auxances (10 maisons)
Moncontour (3 maisons)
Neuville de Poitou (4 maisons)
Pleumartin (5 maisons)
Saint-Georges-les-Baillargeaux (11 maisons)
Voulon (2 maisons)
Vouneuil-sous-Biard (13 maisons)

À QUI S'ADRESSER ?

À chaque mairie qui gère directement les maisons Sérénides

7.2 Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Public :

Les personnes de plus de 60 ans qui sont en perte d'autonomie.

Le département de la Vienne accorde des dérogations pour l'admission des personnes dépendantes de moins de 60 ans en EHPAD.

Admission :

Un dossier d'admission doit être complété à l'aide d'un formulaire unique pour tous établissements (cerfa n°14732). Les demandes peuvent être réalisées grâce à l'outil Via Trajectoire qui permet de faire une seule demande pour plusieurs établissements sélectionnés :

<https://trajectoire.sante-ra.fr>

Modalités financières :

Les résidents d'un EHPAD peuvent bénéficier de l'Allocation Personnalisée au Logement (APL).

Le résident peut percevoir l'APA pour couvrir le tarif dépendance de l'établissement. Le montant de l'APA en établissement varie de celui à domicile : il ne faut donc pas transposer le montant perçu à domicile en déduction du coût de l'hébergement en EHPAD.

L'APA est très souvent versée directement à l'établissement, il ne faut donc pas le déduire du tarif affiché par l'établissement.

Lorsque la personne n'a pas de ressources suffisantes pour assumer le coût de l'établissement, et que l'apport des obligés alimentaires n'est pas suffisant, la personne âgée peut bénéficier du tarif d'aide sociale (régé par le Code d'Action Sociale et des Familles et du Règlement Départemental d'Aide Sociale).

Certains EHPAD ne sont pas habilités à recevoir des bénéficiaires d'aide sociale. Il est donc utile, en amont, de se renseigner auprès de l'établissement de son choix.

Le financement de la partie hébergement peut bénéficier d'une déduction fiscale de 50%.

Prestations proposées :

- un hébergement en chambre individuelle ou collective
- un service restauration, blanchisserie
- des activités de loisirs
- une aide à la vie quotidienne assurée par des agents de service dont la présence est assurée 24h/24h
- une surveillance médicale, des soins assurés en continu notamment par des infirmiers, des aides-soignants et aides médico-psychologiques...

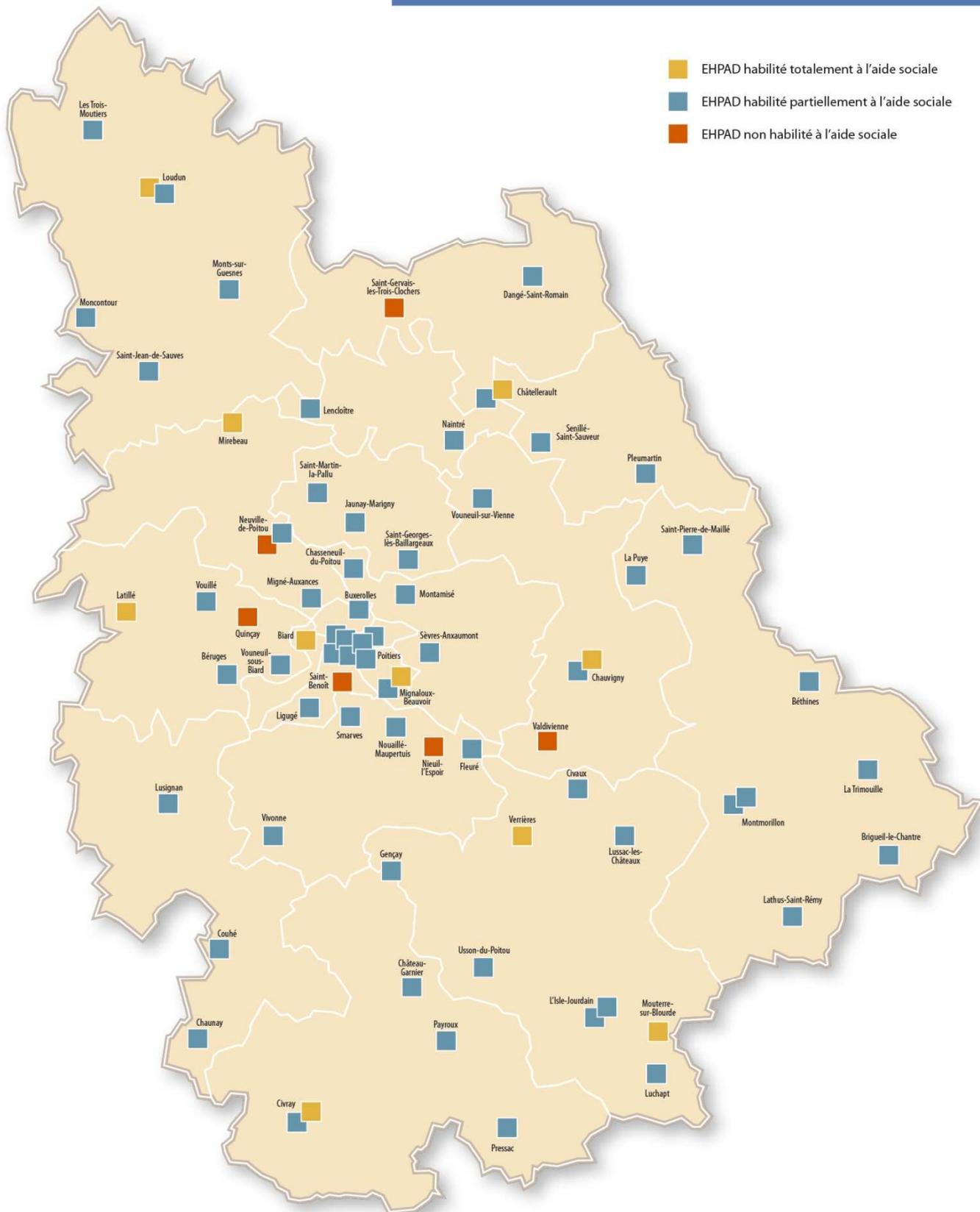
Les établissements sont tenus d'avoir un médecin coordinateur qui a notamment pour mission de valider l'entrée des personnes dans l'établissement et d'établir leur projet de soins.

Les EHPAD peuvent conventionner avec la Fédération de géronto-psychiatrie afin que des infirmiers psychiatriques assurent des permanences dans l'établissement.

Modalités d'hébergement proposées selon les établissements :

- hébergement permanent
- hébergement temporaire
- accueil de jour
- accueil en Unité de vie Protégée (UVP)
- accueil en Pôle d'activité et de Soins Adaptés (PASA).

EHPAD de la Vienne



Établissement	Hébergements proposés	Nb de places habilitées à l'aide sociale	Tarif
EHPAD LE LOGIS DES COURS 24 route des Cours 86190 BÉRUGES ☎ 05 49 50 05 64	Hébergement permanent : 48 Hébergement temporaire : 1 UVP : 18 Accueil de jour : 6	5	76,13€
EHPAD SAINTE ELISABETH Rue Ste Elisabeth 86310 BÉTHINES ☎ 05 49 48 03 14	Hébergement permanent : 50	40 places réparties sur 3 EHPAD Ste Elisabeth, St Pierre de Maillé et Bethines	61,60€
EHPAD INSTITUTION DE LARNAY Rue Charles Chaubier de Larnay 86580 BIARD ☎ 05 49 58 46 99	Hébergement permanent : 55	55	112,17€
EHPAD KORIAN LES BUDDLEIAS LE VAL DE BENAIZE Champ de la Borde Les 4 routes 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE ☎ 05 49 91 70 73	Nombre de places totales : 80 Hébergement permanent : 76 Hébergement temporaire : 4 UVP : 28	12 places réparties avec l'EHPAD de La Trimouille	De 70€ à 73€ pour l'hébergement. Tarif dépendance : - GIR 5-6 : 4,50€ - GIR 3-4 : 10,61€ - GIR 1-2 : 16,71€ Blanchisserie : 85€ Forfait mensuel téléphone : 14,90€
EHPAD LUMIERE D'AUTOMNE 310 Avenue de la Liberté 86180 BUXEROLLES ☎ 05 49 46 63 51	Hébergement permanent : 54 Hébergement temporaire : 2 UVP : 30	10	Chambre simple : 72,03€ Chambre double : 64,07€
EHPAD KORIAN LA CLAIRIERE AUX CHENES 6 place du Centre – BP 48 86360 CHASSENEUIL DU POITOU ☎ 05 49 62 35 00 vincent.huet@korian.fr	Hébergement permanent : 64 Hébergement temporaire : 2 UVP : 13 AJ : 6	8	Chambre simple : De 93,34€ à 120,34€ Chambre double : 83,34€
EHPAD LA REVERIE 2 Place de l'Eglise 86350 CHATEAU GARNIER ☎ 05 49 87 88 81	Hébergement permanent : 67 Hébergement temporaire : 1 Accueil de Jour : 1 UVP : 12 PASA : 14	8	Chambre simple : 61,83€ Chambre double : 56,78€
EHPAD LE VILLAGE GROUPE HOSPITALIER NORD VIENNE Rue du Docteur Luc Montagnier 86106 CHATELLERAULT ☎ 05 49 02 90 90	Hébergement permanent : 216 Hébergement temporaire : 1 UVP : 28 PASA : 28	245	66,95€
EHPAD LES TILLEULS Route de Pleumartin 86100 CHATELLERAULT ☎ 05 49 02 30 00	Hébergement permanent : 84 <i>Dispose d'un fauteuil dentaire</i>	5	Chambre simple : 82,42€ Chambre double : 73,42€

Établissement	Hébergements proposées	Nb de places habilitées à l'aide sociale	Tarif
EHPAD de Couhé 7 rue des Charrières 86510 CHAUNAY ☎ 05 49 59 04 07	Hébergement permanent : 39 Hébergement temporaire : 1 UVP : 10	10	Chambre simple : 60,69€ Chambre double : 55,00€
EHPAD Emeraude 9 rue Vassalour 86300 CHAUVIGNY ☎ 05 49 18 08 08	Hébergement permanent : 84 Hébergement temporaire : 5 UVP : 10 <i>Conventionné avec la Fédération de la psychiatrie de la personne âgée</i>	10	De 74,67€ à 86,27€
EHPAD Les Châtaigniers 14 chemin des Châtaigniers 86300 CHAUVIGNY ☎ 05 49 42 24 00	Hébergement permanent : 134 Accueil de jour : 6 <i>Dispose d'un fauteuil dentaire</i> <i>Conventionné avec la Fédération de la psychiatrie de la personne âgée</i>	134	55,51€
EHPAD Pierre Péricard 11 rue de la Croche 86320 CIVAUX ☎ 05 49 91 49 36	Hébergement permanent : 31 Hébergement temporaire : 4 UVP : 12	5	75,88€
EHPAD Les Capucines 16 Avenue Jean Jaurès 86400 CIVRAY ☎ 05 49 87 02 91	Hébergement permanent : 106 UVP : 14 <i>Dispose d'un fauteuil dentaire</i> <i>Conventionné avec la Fédération de la psychiatrie de la personne âgée</i>	120	60,13€
EHPAD Santa Monica La Vallée des Bas Champs 86400 CIVRAY ☎ 05 49 87 23 23	Hébergement permanent : 47 Hébergement temporaire : 2 UVP : 10	3	EHPAD : 68,38€ Alzheimer : 75,70€
EHPAD Le champ du Chail Rue de la Morliane 86700 COUHÉ ☎ 05 49 59 27 50	Hébergement permanent : 73	5	Chambre simple : 60,82€ Chambre double : 55,05€
EHPAD Les Tournesols 32 Rue Ludovic Goulier 86220 DANGÉ SAINT ROMAIN ☎ 05 49 93 96 80	Hébergement permanent : 24 UVP : 10	4	69,41€
EHPAD St Thibault 2 rue Galilée 86340 FLEURÉ ☎ 05 49 89 06 27	Hébergement permanent : 26 Hébergement temporaire : 2 UVP : 10	3	73,01€
EHPAD Résidence Géraud de Pierredon 1 rue de Pierredon 86160 GENCAÏ ☎ 05 49 59 42 74	Hébergement permanent : 34 Hébergement temporaire : 6 UVP : 28	3	Chambre simple : 63,15€ Chambre double : 55,60€
EHPAD Résidence Gérard Girault 1 rue Marie Laurencin 86130 JAUNAY-MARIGNY ☎ 05 49 52 05 27	Hébergement permanent : 70 Hébergement temporaire : 4 UVP : 10	10	65,98€

Établissement	Hébergements proposés	Nb de places habilitées à l'aide sociale	Tarif
EHPAD de Ste Elisabeth 20 rte de Paizay le sec 86260 LA PUYE ☎ 05 49 46 41 23	Hébergement permanent : 70 Hébergement temporaire : 4 UVP : 16 PASA : 14	40 places réparties entre les EHPAD de La Puye, St Pierre de Maillé et Béthines	Chambre simple : 61,60€ Chambre double : 60,60€
EHPAD Résidence Larémy 18 rue du Château 86390 LATHUS ST REMY ☎ 05 49 91 42 42	Hébergement permanent : 35 Hébergement temporaire : 2 UVP : 12	4	EHPAD : 68,17€ Alzheimer : 71,17€
EHPAD La Chèze d'or 2 bis rue du Gymnase 86190 LATILLÉ ☎ 05 49 54 83 66	Hébergement permanent : 62 <i>Conventionné avec la Fédération de géro-nto-psychiatrie</i>	62	54,88€
EHPAD Les Albizias 15 route de Journet 86290 LA TRIMOUILLE korian.lesalbizias@korian.fr	Nombre de places totales : 42 Hébergement permanent : 42	12 places réparties avec l'EHPAD de Brigueil le Chantre	De 66€ à 72€ pour l'hébergement. Tarif dépendance : - GIR 5-6 : 4,50€ - GIR 3-4 : 10,61€ - GIR 1-2 : 16,71€ Blanchisserie : 85€ Forfait mensuel téléphone : 14,90€
EHPAD Le Pontreau St Lucien 10 bis rue St Exupéry 86140 LENCLOITRE ☎ 05 49 90 74 94	Hébergement permanent : 45 Hébergement temporaire : 2 UVP : 8 <i>Conventionné avec la Fédération de la psychiatrie de la personne âgée</i>	5	73,29€
EHPAD Domaine des Trois Chemins 2 Rue de la Gruche 86120 LES TROIS MOUTIERS ☎ 05 49 22 40 00	Hébergement permanent : 47 Hébergement temporaire : 3 UVP : 10	2	De 83,25€ à 94,75€
EHPAD Les jardins de Montplaisir 3 chemin de la Boutauderie 86240 LIGUGÉ ☎ 05 49 41 36 86	Hébergement permanent : 67 Hébergement temporaire : 1 UVP : 12 PASA : 14	5	68,01€
EHPAD Au jardin des Alisiers 4 rue Puysebert 86150 L'ISLE JOURDAIN ☎ 05 49 84 02 42	Hébergement permanent : 60 Hébergement temporaire : 2	3	De 63,07€ à 70,07€
EHPAD Les Grands Chênes 15 avenue de Lussac 86150 L'ISLE JOURDAIN ☎ 05 49 48 71 61	Hébergement permanent : 43	2	Chambre simple : 61,25€ Chambre double : 54,97€
EHPAD hospitalier 3 rue des Visitandines- BP 101 86206 LOUDUN ☎ 05 49 98 42 31	Hébergement permanent : 40 Hébergement temporaire : 2 UVP : 24 PASA : 14	66	66,43€

Établissement	Hébergements proposés	Nb de places habilitées à l'aide sociale	Tarif
EHPAD Porte du Martray 40 bd du 11 novembre 1918 86200 LOUDUN ☎ 05 49 98 09 10	Hébergement permanent : 88	20	Personne seule : 72,35€ Couple : 62,79€/pers
EHPAD Richelot-Lassé Le Pré de la Maison 86430 LUCHAPT ☎ 05 49 84 37 30	Hébergement permanent : 35 Hébergement temporaire : 1 UVP : 10 UPHV : 12 places	26	Personnes âgées : 77,63€ Adultes handicapés : 112,12€
EHPAD du site de Lusignan 29 route de Chypre 86600 LUSIGNAN ☎ 05 49 89 38 00	Hébergement permanent : 149 Hébergement temporaire : 3 UVP : 12	66	70,59€
EHPAD Bellevue 8 Chemin Impérial 86320 LUSSAC LES CHATEAUX ☎ 05 49 84 90 80	Hébergement permanent : 65 Hébergement temporaire : 2 PASA : 12	8	Chambre simple : 62,17€ Chambre double : 55,09€
EHPAD Le Clos des Myosotis 9 allée des Myosotis 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR ☎ 05 49 00 04 04	Hébergement permanent : 48 Hébergement temporaire : 4 UVP : 28 AJ : 16 <i>Dispose d'un fauteuil dentaire</i>	10	Chambre simple : 72,67€ Chambre double : 63,37€
EHPAD Le Petit Clos 11 allée des Myosotis 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR ☎ 05 49 03 20 84	Hébergement permanent : 40 <i>*Etablissement accueillant uniquement des personnes présentant un handicap psychique et/ou mental Conventionné avec la Fédération de la psychiatrie de la personne âgée</i>	40	66,96€
EHPAD Les Fougères 1 Allée des Fougères 86440 MIGNÉ AUXANCES ☎ 05 49 54 49 82	Hébergement permanent : 47 Hébergement temporaire : 2 UVP : 10 <i>Conventionné avec la Fédération de géronto- psychiatrie</i>	4	1 pers : 66,34€ Chambre double : 41,14€
EHPAD Théodore Arnault 10 rue Condorcet BP 80019 86110 MIREBEAU ☎ 05 49 50 40 51	Hébergement permanent : 97 Hébergement temporaire : 2 UVP : 23 PASA : 14 <i>Conventionné avec la Fédération de la psychiatrie de la personne âgée</i>	122	60,31€
EHPAD Résidence du Lac 3 rue Bel Air 86330 MONCONTOUR ☎ 05 49 98 41 00	Hébergement permanent : 38 Hébergement temporaire : 2	2	Chambre simple : 68,23€ Chambre double : 61,12€
EHPAD Les Tamisiers Rue des Tamisiers 86360 MONTAMISÉ ☎ 05 49 42 31 00	Hébergement permanent : 45 Hébergement temporaire : 1 UVP : 6 PASA : 12	8	Chambre simple : 70,99€ Chambre double : 62,49€
EHPAD du centre hospitalier de Montmorillon 2 rue Henri Dunant – BP 65 86501 MONTMORILLON CEDEX ☎ 05 49 83 83 61	Hébergement permanent : 113 UVP : 20 PASA : 14	53	70,48€

Établissement	Hébergements proposés	Nb de places habilitées à l'aide sociale	Tarif
EHPAD Résidence d'Or 22 rue d'Ypres 86500 MONTMORILLON ☎ 05 49 84 01 01	Hébergement permanent : 110 UVP : 14 <i>Conventionné avec la Fédération de la psychiatrie de la personne âgée</i>	20	De 72,80€ à 82,30€
EHPAD Les Scévolles 1 allée des 4 Tilleuls 86420 MONTS SUR GUESNES ☎ 05 49 22 82 60	Hébergement permanent : 62 Hébergement temporaire : 2 UVP : 24	8	Chambre simple : 79,41€ Chambre double : 69,41€
EHPAD La Petite suisse 6 rue de la Petite Suisse 86430 MOUTERRE SUR BLOURDE ☎ 05 49 48 82 59	Hébergement permanent : 34 UVP : 11	45	Régime commun : 45,53€ Régime particulier : 52,49€
EHPAD Louis Aragon 25 Rue Elsa Triolet 86530 NAINTRÉ ☎ 05 49 90 04 06 ephad.idereferente@naintre.fr	Hébergement permanent : 41 Hébergement temporaire : 4 UVP : 12 <i>Conventionné avec la Fédération de la psychiatrie de la personne âgée</i>	4	67,80€
EHPAD L'Arc en ciel 42 rue Armand Gaillard – BP 26 86170 NEUVILLE DE POITOU ☎ 05 49 51 21 55	Hébergement permanent : 67 Hébergement temporaire : 2 UVP : 10	10	Chambre simple : 62,93€ Chambre double : 57,93€
EHPAD Les Jardins de Charlotte 24 allée des Lilas 86170 NEUVILLE DE POITOU ☎ 05 49 36 09 02	Hébergement permanent : 85 Hébergement temporaire : 5 Accueil de jour : 6	Aucune	De 79,85€ à 102,85€
EHPAD La Génollière 13 rue de la Génollière 86340 NIEUIL L'ESPOIR ☎ 05 49 42 04 03	Hébergement permanent : 65	Aucune	Chambre simple : 71,85€ Chambre double : 55,36€
EHPAD Les Grillons 2 rue Lambernau 86340 NOUAILLÉ MAUPERTUIS ☎ 05 49 46 71 72	Hébergement permanent : 70 Hébergement temporaire : 1 <i>Conventionné avec la Fédération de la psychiatrie de la personne âgée</i>	10	61,59€
EHPAD Résidence Les Cèdres 8 Place du Général De Gaulle 86350 PAYROUX ☎ 05 49 87 82 18	Hébergement permanent : 65	25	59,88€
EHPAD Les Rousselières 27 Avenue des Acacias 86450 PLEUMARTIN ☎ 05 49 86 51 99	Hébergement permanent : 40 Hébergement temporaire : 3 UVP : 12	8	61,11€
EHPAD Grand Maison 36 Rue Théophraste Renaudot 86000 POITIERS ☎ 05 49 41 10 90	Hébergement permanent : 56 Accueil de jour : 6 <i>Dispose d'un fauteuil dentaire</i>	10	70,33€
EHPAD La Rose d'Aliénor 18 Allée de la Providence 86000 POITIERS ☎ 05 49 47 07 21	Hébergement permanent : 70 Hébergement temporaire : 4 UVP : 14	14	65,76€
EHPAD Les Feuillants 1 voie Malraux 86000 POITIERS ☎ 05 49 55 32 56	Hébergement permanent : 73 Hébergement temporaire : 3	11	Chambre simple : 84,11€ Chambre double : 74,00€

Établissement	Hébergements proposés	Nb de places habilitées à l'aide sociale	Tarif
EHPAD Marguerite Le Tillier 10 rue Emile Duclaux 86000 POITIERS ☎ 05 49 00 73 83 (pro) ☎ 05 49 30 23 23 (public)	Hébergement permanent : 77 UVP : 12 Accueil de jour : 10	10	69,55€
EHPAD René Crozet 10 Rue Georges Pompidou 86000 POITIERS ☎ 05 49 47 76 62 (pro) ☎ 05 49 30 23 23 (public)	Hébergement permanent : 34	4	68,15€
EHPAD Résidence Agapanthe 1 rue Georges Bizet 86000 POITIERS ☎ 05 49 38 10 51	Hébergement permanent : 86	8	Chambre simple : 86,09€ Chambre double : 75,09€
EHPAD Résidence Pasteur 4 rue Joseph Meister 86000 POITIERS ☎ 05 49 39 35 35	Hébergement permanent : 57 Hébergement temporaire : 4 UVP : 28	8	Séjour permanent : 78€ + un ticket modérateur de 4.05 €
EHPAD La Roseaie 19 Rue des étangs 86460 PRESSAC ☎ 05 45 31 13 00 (AUDACIA – pôle personne âgée) pole-age@audacia-asso.fr	Hébergement permanent : 28 (2 unités protégées de 14 lits chacune)	3	81,54€/jour (ticket modérateur compris), éligible APL
EHPAD Les jardins d'Eden 13 rue de la Duboiserie 86190 QUINCAY ☎ 05 49 39 06 78	Hébergement permanent : 70 Hébergement temporaire : 2	Aucune	1 personne : 74,04€ Couple : 56,97€
EHPAD Les Jardins de Camille 26 rue du Pré Médard 86280 SAINT BENOIT ☎ 05 49 62 61 61	Hébergement permanent : 80 <i>Conventionné avec la Fédération de la psychiatrie de la personne âgée</i>	Aucune	1 personne : 90,48€ Couple : 80,48€
EHPAD Villa des Varennes 10 allée Renée Allamachère 86130 SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX ☎ 05 49 00 88 89	Hébergement permanent : 55 Hébergement temporaire : 3 Accueil de jour : 6 UVP : 12	6	71,69€
EHPAD L'écheneau Route de Jaulnay 86230 SAINT GERVAIS LES 3 CLOCHERS ☎ 05 49 86 60 60	Hébergement permanent : 57	Aucune	Chambre simple : 73,48€ Chambre double : 62,48€
EHPAD Le Pré Saint Jean 11 bis rue Georges Moreau 86330 SAINT JEAN DE SAUVES ☎ 05 49 89 33 00	Hébergement permanent : 45 Hébergement temporaire : 2 UVP : 14 <i>Dispose d'un fauteuil dentaire</i> <i>Conventionné avec la Fédération de la psychiatrie de la personne âgée</i>	4	71,84€
EHPAD Résidence de La Fontaine 47 rue des Trois Puits 86380 SAINT MARTIN LA PALLU ☎ 05 49 03 54 70	Hébergement permanent : 35 Hébergement temporaire : 2 Accueil de jour : 6 UVP : 12 <i>Conventionné avec la Fédération de la psychiatrie de la personne âgée</i>	6	66,93€

Établissement	Hébergements proposés	Nb de places habilitées à l'aide sociale	Tarif
EHPAD Saint-André Avenue Louis Raison 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE ☎ 05 49 48 60 29	Hébergement permanent : 56 Hébergement temporaire : 2 UVP : 14	40 places réparties sur EHPAD Ste Elisabeth, St Pierre de Maillé et Bethines	61,60€
EHPAD La Tour de Vigenna 2 rue des Clos 86100 SENILLÉ SAINT-SAUVEUR ☎ 05 49 23 66 00	Hébergement permanent : 48 Accueil de jour : 6 Hébergement temporaire : 3 UVP : 12	5	73,44€
EHPAD La Brunetterie Chemin de la brunetterie 86800 SEVRES ANXAUMONT ☎ 05 49 56 50 14	Hébergement permanent : 68 Hébergement temporaire : 2 Accueil de jour : 6 UVP : 10 <i>Dispose d'un fauteuil dentaire Conventionné avec la Fédération de la psychiatrie de la personne âgée</i>	80	59,85€
EHPAD Le Clos des Chênes 2 allée des Lumas 86240 SMARVES ☎ 05 49 00 80 00	Hébergement permanent : 55 Hébergement temporaire : 3 UVP : 13 PASA : 14 UPHV : 21 places	26	Personnes âgées : 78,01€ Adultes handicapés : 110,51€
EHPAD Résidence La Nougeraie 10 allée de la Nougeraie 86350 USSON DU POITOU ☎ 05 49 59 57 40	Hébergement permanent : 73 Accueil de jour : 6 Hébergement temporaire : 5 UVP : 22	19	70,34€
EHPAD le Clos Adler 5 rue du Clos Adler 86300 VALDIVIENNE ☎ 05 49 56 72 52	Hébergement permanent : 37	Aucune	1 personne : de 63,48€ à 83,19€ Couple : de 95,48€ à 103,47€
EHPAD L'orée du Verger Chemin des Buis 86410 VERRIERES ☎ 05 49 42 88 76	Hébergement permanent : 46	46	54,45€
EHPAD Les Tilleuls 1 rue des Alouettes La Plante aux Carmes 86370 VIVONNE ☎ 05 49 43 46 66	Hébergement permanent : 58 Hébergement temporaire : 2 UVP : 12	5	61,04€
EHPAD Le Belvédère Ste Clotilde 2 rue du Moulin neuf 86190 VOUILLÉ ☎ 05 49 51 82 76	Hébergement permanent : 58 Hébergement temporaire : 2 UVP : 14	5	Chambre simple : 73,10€ Chambre double : 65,82€/pers
EHPAD Le Logis du Val de Boivre 2 rue de Gratteloup 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD ☎ 05 49 36 02 15	Hébergement permanent : 99 Hébergement temporaire : 1	5	Chambre simple : 75,84€ Chambre double : 62,73€/pers
EHPAD La Pierre Meulière Rue du Pont 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE ☎ 05 49 85 40 00	Hébergement permanent : 45 Hébergement temporaire : 5 UVP : 15	5	80,74€

Hébergements temporaires

Établissements	Nombre de places en hébergement temporaire	Tarif
EHPAD Le Logis des Cours 24 route des Cours 86190 BÉRUGES ☎ : 05 49 50 05 04	1	76,13€
EHPAD Korian Les Buddleias Le Val de Benaize Champ de la Borde Les 4 routes 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE ☎ : 05 49 91 70 73	4	De 70 à 73 € pour l'hébergement. Tarif dépendance : -GIR 5-6 : 4,50€ -GIR 3-4 : 10,61€ -GIR1-2 : 16,71€ Blanchisserie : 85€ Forfait mensuel téléphone : 14,90€
EHPAD Lumière d'Automne 310 Avenue de la Liberté 86180 BUXEROLLES ☎ : 05 49 46 63 51	2	Chambre simple : 72,03€ Chambre double : 64,07€
EHPAD KORIAN La Clairière aux Chênes 6 place du Centre – BP 48 86360 CHASSENEUIL DU POITOU ☎ : 05 49 62 35 00 vincent.huet@korian.fr	2	Chambre simple : de 93,34€ à 120,34€ Chambre double : 83,34€
EHPAD La Rêverie 2 Place de l'Église 86350 CHATEAU GARNIER ☎ : 05 49 87 88 81	1	Chambre simple : 61,83€ Chambre double : 56,78€
EHPAD Le Village Groupe Hospitalier Nord Vienne Rue du Docteur Luc Montagnier 86106 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 90 90	1	66,95€
EHPAD de Couhé 7 rue des Charrières 86510 CHAUNAY ☎ : 05 49 59 04 07	1	Chambre simple : 60,69€ Chambre double : 55€
EHPAD Emeraudes 9 rue Vassalour 86300 CHAUVIGNY ☎ : 05 49 18 08 08	5	De 74,67€ à 86,27€
EHPAD Pierre Péricard 11 rue de la Croche 86320 CIVAUX ☎ : 05 49 91 49 36	4	75,88€

Établissements	Nombre de places en hébergement temporaire	Tarif
EHPAD Santa Monica La Vallée des Bas Champs 86400 CIVRAY ☎ : 05 49 87 23 23	2	EHPAD : 68,38€ Alzheimer : 75,70€
EHPAD St Thibault 2 rue Galilée 86340 FLEURÉ ☎ : 05 49 89 06 27	2	73,01€
EHPAD Résidence Géraud de Pierredon 1 rue de Pierredon 86160 GENCAY ☎ : 05 49 59 42 74	6	Chambre simple : 63,15€ Chambre double : 55,60€
EHPAD Résidence Gérard Girault 1 rue Marie Laurencin 86130 JAUNAY-MARIGNY ☎ : 05 49 52 05 27	4	65,98€
EHPAD de Ste Elisabeth 20 route de Paizay le sec 86260 LA PUYE ☎ : 05 49 46 41 23	4	Chambre simple : 61,60€ Chambre double : 60,60€
EHPAD Résidence Larémy 18 rue du Château 86390 LATHUS ST REMY ☎ : 05 49 91 42 42	2	EHPAD : 68,17€ Alzheimer : 71,17€
EHPAD Le Pontreau St Lucien 10 bis rue St Exupéry 86140 LENCLOITRE ☎ : 05 49 90 74 94	2	73,29€
EHPAD Domaine des Trois Chemins 2 Rue de la Gruche 86120 LES TROIS MOUTIERS ☎ : 05 49 22 40 00	3	De 83,25€ à 94,75€
EHPAD Les jardins de Montplaisir 3 chemin de la Boutauderie 86240 LIGUGÉ ☎ : 05 49 41 36 86	1	68,01€
EHPAD Au jardin des Alisiers 4 rue Puysebert 86150 L'ISLE JOURDAIN ☎ : 05 49 84 02 42	2	De 63,07€ à 70,07€
EHPAD Hospitalier 3 rue des Visitandines – BP 101 86206 LOUDUN ☎ : 05 49 98 42 31	2	66,43€
EHPAD Richelot-Lassé Le Pré de la Maison 86430 LUCHAPT ☎ : 05 49 84 37 30	1	Personnes âgées : 77,63€ Adultes handicapés : 112,12€
EHPAD du site de Lusignan 29 route de Chypre 86600 LUSIGNAN ☎ : 05 49 89 38 00	3	70,59€

Établissements	Nombre de places en hébergement temporaire	Tarif
EHPAD Bellevue 8 Chemin Impérial 86320 LUSSAC LES CHATEAUX ☎ : 05 49 84 90 80	2	Chambre simple : 62,17€ Chambre double : 55,09€
EHPAD Le Clos des Myosotis 9 allée des Myosotis 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR ☎ : 05 49 00 04 04	4	Chambre simple : 72,67€ Chambre double : 63,37€
EHPAD Les Fougères 1 Allée des Fougères 86440 MIGNÉ AUXANCES ☎ : 05 49 54 49 82	2	Une personne : 66,34€ Chambre double : 41,14€
EHPAD Théodore Arnault 10 rue Condorcet BP 80019 86110 MIREBEAU ☎ : 05 49 50 40 51	2	60,31€
EHPAD Résidence du Lac 3 rue Bel Air 86330 MONCONTOUR ☎ : 05 49 98 41 00	2	Chambre simple : 68,23€ Chambre double : 61,12€
EHPAD Les Tamisiers Rue des Tamisiers 86360 MONTAMISÉ ☎ : 05 49 42 31 00	1	Chambre simple : 70,99€ Chambre double : 62,49€
EHPAD Les Scévolles 1 allée des 4 Tilleuls 86420 MONTS SUR GUESNES ☎ : 05 49 22 82 60	2	Chambre simple : 79,41€ Chambre double : 69,41€
EHPAD Louis Aragon 25 Rue Elsa Triolet 86530 NAINTRÉ ☎ : 05 49 90 04 06 ehpad.idereferente@naintre.fr	4	67,80€
EHPAD L'Arc en ciel 42 rue Armand Gaillard – BP 26 86170 NEUVILLE DE POITOU ☎ : 05 49 51 21 55	2	Chambre simple : 62,93€ Chambre double : 57,93€
EHPA Les jardins de Charlotte 24 allée des Lilas 86170 NEUVILLE DE POITOU ☎ : 05 49 36 09 02	5	De 79,85€ à 102,85€
EHPAD Les Grillons 2 rue Lambernau 86340 NOUALLÉ MAUPERTUIS ☎ : 05 49 46 71 72	1	61,59€
EHPAD Les Rousselières 27 Avenue des Acacias 86450 PLEUMARTIN ☎ : 05 49 86 51 99	3	61,11€
EHPAD La Rose d'Aliénor 18 Allée de la Providence 86000 POITIERS ☎ : 05 49 47 07 21	4	65,76€

Établissements	Nombre de places en hébergement temporaire	Tarif
EHPAD Les Feuillkants 1 voie Malraux 86000 POITIERS ☎ : 05 49 55 32 56	3	Chambre simple : 84,11€ Chambre double : 74€
EHPAD Résidence Pasteur 4 rue Joseph Meister 86000 POITIERS ☎ : 05 49 39 35 35	4	De 84,71€ à 87,71€
EHPAD Les jardins d'Eden 13 rue de la Duboiserie 86190 QUINCAI ☎ : 05 49 39 06 78	2	Une personne : 74,04€ Couple : 56,97€
EHPAD Villa des Varennes 10 allée Renée Allamachère 86130 SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX ☎ : 05 49 00 88 89	3	71,69€
EHPAD Le Pré Saint Jean 11 bis rue Georges Moreau 86330 SAINT JEAN DE SAUVES ☎ : 05 49 89 33 00	2	71,84€
EHPAD Résidence de la Fontaine 47 rue des Trois Puits 86380 SAINT MARTIN LA PALLU ☎ : 05 49 03 54 70	2	66,93€
EHPAD Saint-André Avenue Louis Raison 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE ☎ : 05 49 48 60 29	2	61,60€
EHPAD La Tour de Vigenna 2 rue des Clos 86100 SENILLÉ SAINT-SAUVEUR ☎ : 05 49 23 66 00	3	73,44€
EHPAD La Brunetterie Chemin de la Brunetterie 86800 SEVRES ANXAUMONT ☎ : 05 49 56 50 14	2	59,85€
EHPAD Le Clos des chênes 2 allée des Lumas 86240 SMARVES ☎ : 05 49 00 80 00	3	Personnes âgées : 78,01€ Adultes handicapés : 110,51€
EHPAD Résidence La Nougeraie 10 allée de la Nougeraie 86350 USSON DU POITOU ☎ : 05 49 59 57 40	5	70,34€
EHPAD Les Tilleuls 1 rue des Alouettes La Plante aux Carmes 86370 VIVONNE ☎ : 05 49 43 46 66	2	61,04€
EHPAD Le Belvédère Ste Clotilde 2 rue du Moulin neuf 86190 VOUILLÉ ☎ : 05 49 51 82 76	2	Chambre simple : 73,10€ Chambre double : 65,82€/pers

Établissements	Nombre de places en hébergement temporaire	Tarif
EHPAD Le Logis du Val de Boivre 2 rue Gratteloup 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD ☎ : 05 49 36 02 15	1	Chambre simple : 75,84€ Chambre double : 62,73€/pers
EHPAD La Pierre Meulière Rue du Pont 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE ☎ : 05 49 85 40 00	5	80,74€

7.2.1 Les Unités de Vie Protégée (UVP)

Public :

La personne âgée :

- présentant une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée
- désorientée
- déambulante.

Objectif :

Les UVP sont des unités spécialisées au sein d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), destinées aux malades Alzheimer ou apparentés ou personnes désorientées.

Il s'agit d'une modalité spécifique d'hébergement.

Admission :

Pour pouvoir être accueilli, un dossier d'admission en EHPAD doit être rempli. La demande peut être faite grâce à l'outil Via Trajectoire :

<https://trajectoire.sante-ra.fr>

Modalités de mise en oeuvre :

Les UVP sont des lieux de vie collectifs protégés. Les UVP offrent une capacité d'hébergement de 12 à 14 résidents.

Ces unités proposent un projet de vie propre avec un lieu défini, du personnel dédié et un projet de soins adapté. Les UVP sont destinées à des personnes avancées dans la maladie.

Ces lieux de vie sont fermés (digicode, jardin clos...), permettant ainsi aux malades de se promener sans risque de sortir de l'établissement. Les repas peuvent être en partie préparés avec les résidents, permettant ainsi un maintien des capacités fonctionnelles et cognitives.

Les UVP

Établissements	Nombre de places en UVP	Tarif
EHPAD Le Logis des Cours 24 route des Cours 86190 BÉRUGES ☎ : 05 49 50 05 04	18	76,13€
EHPAD Korian Les Buddleias Le Val de Benaize Champ de la Borde Les 4 routes 86290 BRIGUEIL LE CHANTRE ☎ : 05 49 91 70 73	28	De 70 à 73 € pour l'hébergement. Tarif dépendance : -GIR 5-6 : 4,50€ -GIR 3-4 : 10,61€ -GIR1-2 : 16,71€ Blanchisserie : 85€ Forfait mensuel téléphone : 14,90€
EHPAD Lumière d'Automne 310 Avenue de la Liberté 86180 BUXEROLLES ☎ : 05 49 46 63 51	30	Chambre simple : 72,03€ Chambre double : 64,07€
EHPAD KORIAN La Clairière aux Chênes 6 place du Centre – BP 48 86360 CHASSENEUIL DU POITOU ☎ : 05 49 62 35 00 vincent.huet@korian.fr	13	Chambre simple : de 93,34€ à 120.34€ Chambre double : 83,34€
EHPAD La Rêverie 2 Place de l'Église 86350 CHATEAU GARNIER ☎ : 05 49 87 88 81	12	Chambre simple : 61,83€ Chambre double : 56,78€
EHPAD Le Village Groupe Hospitalier Nord Vienne Rue du Docteur Luc Montagnier 86106 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 90 90	28	66,95€
EHPAD de Couhé 7 rue des Charrières 86510 CHAUNAY ☎ : 05 49 59 04 07	10	Chambre simple : 60,69€ Chambre double : 55€
EHPAD Emeraude 9 rue Vassalour 86300 CHAUVIGNY ☎ : 05 49 18 08 08	10	De 74,67€ à 86,27€
EHPAD Pierre Péricard 11 rue de la Croche 86320 CIVAUX ☎ : 05 49 91 49 36	12	75,88€
EHPAD Les Capucines 16 Avenue Jen Jaurès 86400 CIVAUX ☎ : 05 49 87 02 91	14	60,13€
EHPAD Santa Monica La Vallée des Bas Champs 86400 CIVRAY ☎ : 05 49 87 23 23	10	EHPAD : 68,38€ Alzheimer : 75,70€

Établissements	Nombre de places en UVP	Tarif
EHPAD Les Tournesols 32 Rue Ludovic Goulier 86220 DANGÉ SAINT ROMAIN ☎ : 05 49 93 96 80	10	69,41€
EHPAD St Thibault 2 rue Galilée 86340 FLEURÉ ☎ : 05 49 89 06 27	10	73,01€
EHPAD Résidence Géraud de Pierredon 1 rue de Pierredon 86160 GENCAY ☎ : 05 49 59 42 74	28	Chambre simple : 63,15€ Chambre double : 55,60€
EHPAD Résidence Gérard Girault 1 rue Marie Laurencin 86130 JAUNAY MARIGNY ☎ : 05 49 52 05 27	10	65,98€
EHPAD de Ste Elisabeth 20 rte de Paizay le sec 86260 LA PUYE ☎ 05 49 46 41 23	16	Chambre simple : 61,60€ Chambre double : 60,60€
EHPAD Résidence Larémy 18 rue du Château 86390 LATHUS ST REMY ☎ : 05 49 91 42 42	12	EHPAD : 68,17€ Alzheimer : 71,17€
EHPAD Le Pontreau St Lucien 10 bis rue St Exupéry 86140 LENCLOITRE ☎ : 05 49 90 74 94	8	73,29€
EHPAD Domaine des Trois Chemins 2 Rue de la Gruche 86120 LES TROIS MOUTIERS ☎ : 05 49 22 40 00	10	De 83,25€ à 94,75€
EHPAD Les jardins de Montplaisir 3 chemin de la Boutauderie 86240 LIGUGÉ ☎ : 05 49 41 36 86	12	68,01€
EHPAD Hospitalier 3 rue des Visitandines – BP 101 86206 LOUDUN ☎ : 05 49 98 42 31	24	66,43€
EHPAD Richelot-Lassé Le Pré de la Maison 86430 LUCHAPT ☎ : 05 49 84 37 30	10	Personnes âgées : 77,63€ Adultes handicapés : 112,12€

Établissements	Nombre de places en UVP	Tarif
EHPAD du site de Lusignan 29 route de Chypre 86600 LUSIGNAN ☎ : 05 49 89 38 00	12	70,59€
EHPAD Le Clos des Myosotis 9 allée des Myosotis 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR ☎ : 05 49 00 04 04	28	Chambre simple : 72,67€ Chambre double : 63,37€
EHPAD Les Fougères 1 Allée des Fougères 86440 MIGNÉ AUXANCES ☎ : 05 49 54 49 82	10	1 personne : 66,34€ Chambre double : 41,14€
EHPAD Théodore Arnault 10 rue Condorcet BP 80019 86110 MIREBEAU ☎ : 05 49 50 40 51	23	60,31€
EHPAD Les Tamisiers Rue des Tamisiers 86360 MONTAMISÉ ☎ : 05 49 42 31 00	6	Chambre simple : 70,99€ Chambre double : 62,49€
EHPAD du centre hospitalier de Montmorillon 2 rue Henri Dunant – BP 65 86501 MONTMORILLON CEDEX ☎ : 05 49 83 83 61	20	70,48€
EHPAD Résidence d'Or 22 rue d'Ypres 86500 MONTMORILLON ☎ : 05 49 84 01 01	14	De 72,80€ à 82,30€
EHPAD Les Scévollés 1 allée des 4 Tilleuls 86420 MONTS SUR GUESNES ☎ : 05 49 22 82 60	24	Chambre simple : 79,41€ Chambre double : 69,41€
EHPAD La Petite Suisse 6 rue de la Petite Suisse 86430 MOUTERRE SUR BLOURDE ☎ : 05 49 48 82 59	11	Régime commun : 45,53€ Régime particulier : 52,49€
EHPAD Louis Aragon 25 rue Elsa Triolet 86530 NAINTRÉ ☎ : 05 49 90 04 06	12	67,80€
EHPAD L'Arc en ciel 42 rue Armand Gaillard – BP 26 86170 NEUVILLE DE POITOU ☎ : 05 49 51 21 55	10	Chambre simple : 62,93€ Chambre double : 57,93€
EHPAD Les Rousselières 27 Avenue des Acacias 86450 PLEUMARTIN ☎ : 05 49 86 51 99	12	61,11€

Établissements	Nombre de places en UVP	Tarif
EHPAD La Rose d'Alinéor 18 Allée de la Providence 86000 POITIERS ☎ : 05 49 47 07 21	14	65,76€
EHPAD Marguerite Le Tillier 10 rue Emile Duclaux 86000 POITIERS ☎ : 05 49 00 73 83 (pro) ☎ : 05 49 30 23 23 (public)	12	69,55€
EHPAD Résidence Pasteur 4 rue Joseph Meister 86000 POITIERS ☎ : 05 49 39 35 35	28	De 84,71€ à 87,71€
EHPAD Villa des Varennes 10 allée Renée Allamachère 86130 SAINT GEORGES LES BAILLARGEUX ☎ : 05 49 00 88 89	12	71,69€
EHPAD Le Pré Saint Jean 11 bis rue Georges Moreau 86330 SAINT JEAN DE SAUVES ☎ : 05 49 89 33 00	14	71,84€
EHPAD Résidence de la Fontaine 47 rue des Trois Puits 86380 SAINT MARTIN LA PALLU ☎ : 05 49 03 54 70	12	66,93€
EHPAD Saint-André Avenue Louis Raison 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE ☎ : 05 49 48 60 29	14	61,60€
EHPAD La Tour de Vigenna 2 rue du Clos 86100 SENILLÉ SAINT-SAUVEUR ☎ : 05 49 23 66 00	12	73,44€
EHPAD La Brunetterie Chemin de la brunetterie 86800 SEVRES ANXAUMONT ☎ : 05 49 56 50 14	10	59,85€
EHPAD Le Clos des Chênes 2 allée des Lumas 86240 SMARVES ☎ : 05 49 00 80 00	13	Personnes âgées : 78,01€ Adultes handicapés : 110,51€
EHPAD Résidence La Nougeraie 10 allée de la Nougeraie 86350 USSON DU POITOU ☎ : 05 49 59 57 40	22	70,34€
EHPAD Les Tilleuls 1 rue des Alouettes La Plante aux Carmes 86370 VIVONNE ☎ : 05 49 43 46 66	12	61,04€

Établissements	Nombre de places en UVP	Tarif
EHPAD Le Belvédère Ste Clotilde 2 rue du Moulin neuf 86190 VOUILLÉ ☎ : 05 49 51 82 76	14	Chambre simple : 73,10€ Chambre double : 65,82€/pers
EHPAD La Pierre Meulière Rue du Pont 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE ☎ : 05 49 85 40 00	15	80,74€

7.2.2 Les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

Public :

Sont accueillis les résidents de l'EHPAD :

- souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ayant des troubles du comportement modérés qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents
- provenant des unités d'hébergement de l'EHPAD, dans lesquelles l'évaluation et le bilan des symptômes auront été réalisés.

Objectif :

Le PASA est un lieu de vie particulier adapté dans l'EHPAD, au sein duquel sont organisées et proposées, durant la journée, des activités sociales et thérapeutiques.

Activités proposées :

Les activités proposées peuvent être individuelles ou collectives et concourent :

- au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes (ergothérapie, cuisine, activités physiques, ...)
- au maintien ou à la réhabilitation des fonctions cognitives restantes (stimulation mémoire, jardinage, ...)
- à la mobilisation des fonctions sensorielles (stimulation, musicothérapie,...)
- - au maintien du lien social des résidents, (repas, art-thérapie,...).

Les PASA		
Établissements	Nombre de places en PASA	Tarif
EHPAD La Rêverie 2 place de l'Eglise 86350 CHATEAU GARNIER ☎ : 05 49 87 88 81	14	Chambre simple : 61,83€ Chambre double : 56,78€
EHPAD Le Village Groupe Hospitalier Nord Vienne Rue du Docteur Luc Montagnier 86106 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 90 90	28	66,95€
EHPAD de Ste Elisabeth 20 rte de Paizay le sec 86260 LA PUYE ☎ : 05 49 46 41 23	14	Chambre simple : 61,60€ Chambre double : 60,60€
EHPAD Les jardins de Montplaisir 3 chemin de la Boutauderie 86240 LIGUGÉ ☎ : 05 49 41 36 86	14	68,01€
EHPAD Hospitalier 3 rue des Visitandines – BP 101 86206 LOUDUN ☎ : 05 49 98 42 31	14	66,43€

Établissements	Nombre de places en PASA	Tarif
EHPAD Bellevue 8 Chemin Impérial 86320 LUSSAC LES CHATEAUX ☎ : 05 49 84 90 80	12	Chambre simple : 62,17€ Chambre double : 55,09€
EHPAD Théodore Arnault 10 rue Condorcet BP 80019 86110 MIREBEAU ☎ : 05 49 50 40 51	14	60,31€
EHPAD Les Tamisiers Rue des Tamisiers 86360 MONTAMISÉ ☎ : 05 49 42 31 00	12	Chambre simple : 70,99€ Chambre double 62,49€
EHPAD du Centre hospitalier de Montmorillon 2 rue Henri Dunant – BP 65 86501 MONTMORILLON CEDEX ☎ : 05 49 83 83 61	14	70,48€
EHPAD Le Clos des Chênes 2 allée des Lumas 86240 SMARVES ☎ : 05 49 00 80 00	14	Personnes âgées : 78,01€ Adultes handicapés : 110,51€

7.3 Les Unités d'Hébergement Renforcé (UHR)

Objectif :

L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des malades à travers l'hébergement, des soins et des activités adaptées.

L'Unité d'Hébergement Renforcé (UHR) propose un hébergement jour et nuit. Ces unités peuvent exister au sein d'EHPAD ou d'établissements de santé.

L'UHR accueille des personnes venant du domicile, des services hospitaliers ou d'EHPAD.

Admission :

L'admission en UHR se fait sur orientation du médecin traitant ou du médecin hospitalier.

Activités proposées :

Les activités sociales et thérapeutiques proposées peuvent être individuelles ou collectives qui concourent :

- au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes (ergothérapie, cuisine, activités physiques...)
- au maintien ou à la réhabilitation des fonctions cognitives restantes (stimulation mémoire, jardinage...)
- à la mobilisation des fonctions sensorielles (stimulation, musicothérapie...)
- au maintien du lien social des patients.

Les activités appellent les compétences d'ergothérapeute, psychomotricien, assistants de soins en gérontologie...

UHR	Coordonnées
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Châtellerault	Rue du Dr Luc Montagnier – Rocade Est 86100 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 90 90
CHU Site de Poitiers	2 rue de la Milétrie 86021 POITIERS Cedex ☎ : 05 49 44 40 18

7.4 Les Unités de Soins de Longue Durée (USLD)

Public :

Les personnes de plus de 60 ans qui sont dépendantes, c'est-à-dire en perte d'autonomie (GIR 4 à GIR 1) et qui nécessitent des soins et une surveillance médicale continus.

Objectif :

L'USLD est un service hospitalier destiné à l'hébergement permanent des personnes âgées ayant perdu leur autonomie et dont l'état nécessite une surveillance et des soins médicaux constants.

La vocation de ces établissements est d'accueillir des personnes dépendantes qui nécessitent trop de soins pour être en EHPAD.

Admission :

Les orientations se font sur avis médical.

Modalités financières :

Une demande d'aide sociale peut être déposée en USLD. Toutes les places sont habilitées.

Le résident peut également percevoir l'APA en établissement (perçu par le bénéficiaire lui-même ou directement par l'établissement).

Une personne peut bénéficier de la réduction d'impôt.

Pour en savoir plus : <http://vosdroits.service-public.fr>

Modalités de mise en œuvre :

Ces unités définissent avec et pour chaque personne âgée, un projet de vie dans lequel s'inscrit le projet de soins. Ce dernier est réalisé en vue de préserver et de maintenir l'autonomie de la personne et de favoriser des actions permettant des ouvertures sur le monde extérieur.

Les moyens médicaux de l'USLD sont renforcés par rapport à ceux disponibles en EHPAD.

USLD	Coordonnées	Nb de places habilitées à l'aide sociale
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Châtelleraut	Rue du Dr Luc Montagnier – Rocade Est 86106 CHATELLERAULT ☎ : 05 49 02 90 90	60
Groupe Hospitalier Nord Vienne Site de Loudun	3 Rue des Visitandines 86206 LOUDUN ☎ : 05 49 98 42 31	30
CHU Site de Poitiers et site de Lusignan	2 rue de la Milétrie 86021 POITIERS Cedex ☎ : 05 49 44 43 41	51
CHU Site de Montmorillon	2 rue Henri Dunant 86501 MONTMORILLON ☎ : 05 49 83 83 61	17

7.5 L'accueil familial

Public :

Des personnes sans lien de parenté proche avec l'accueillant familial :

- âgées de plus de 60 ans
- âgées de moins de 60 ans reconnues comme personnes handicapées (dont le handicap est reconnu par la Commission des Droits et de l'Autonomie).

Objectif :

Les objectifs de l'accueil familial sont les suivants:

- proposer une alternative entre le maintien à domicile et l'entrée en établissement
- garantir la qualité de l'accueil (santé, sécurité physique et morale, bien-être des personnes accueillies) et la compétence des accueillants
- assurer le suivi médico-social des personnes accueillies.

Modalités financières :

Les résidents peuvent prétendre à plusieurs aides individuelles, et selon leur situation personnelle :

- L'Aide Personnalisée au Logement (APL) selon leurs ressources
- L'APA pour les personnes âgées
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou l'aide sociale (allocation de placement familial), pour les personnes justifiant d'un handicap reconnu par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) d'au moins 80%, ou dont l'incapacité permanente est comprise entre 50% et 79% à la condition de s'être vu reconnaître une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi par la CDAPH.

Modalités de mise en œuvre :

L'accueil familial est proposé par des particuliers formés, agréés et suivis par le Conseil Départemental.

La personne accueillie est l'employeur. Lors de l'accueil, un contrat de « gré à gré », conforme au contrat type national, est établi et signé par l'accueillant et la personne accueillie ou son représentant.

Il précise les conditions matérielles et financières de l'accueil, les droits et obligations de chacun ainsi que les modalités de remplacement en cas de congés.

À QUI S'ADRESSER ?

Direction Générale Adjointe des Solidarités

Pôle accueil familial

Référente : Mme Blachon

✉ : 39 rue de Beaulieu
86000 POITIERS

☎ : 05 49 45 90 45

L'annuaire des accueillants familiaux est disponible sur le site du Conseil départemental :

<http://www.lavienne86.fr/237-annuaire-des-accueillants-familiaux.htm>

Pour connaître les places disponibles s'adresser au pôle accueil familial.

7.6 Les Maisons d'Accueil Familial (MAF)

Public :

Des personnes âgées valides ou dépendantes et/ou des adultes handicapés.

Objectif :

Le Groupement de Coopération Médico-Social (GCMS) « L'Accueil Familial en Vienne » est un groupement de communes qui a souhaité penser la vieillesse de nos aînés entrant dans une situation de dépendance en leur proposant une solution adaptée à leurs difficultés.

8 Maisons d'Accueil Familial ont été construites ou rénovées dans 6 communes.

Modalités financières :

L'accueil familial au sein d'une maison familiale se compose d'un tarif de base fixe auquel, en cas de dépendance, s'ajoute un complément variable selon le GIR.

Les résidents peuvent prétendre à plusieurs aides individuelles venant en déduction des tarifs ci-dessus, et selon leur situation personnelle :

- L'Aide Personnalisée au Logement (APL) selon leurs ressources
- L'APA pour les personnes âgées ou la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour les personnes handicapées.

Hébergement proposé :

Les Maisons d'Accueil Familial (MAF) regroupent un accueillant familial et des accueillis âgés ou handicapés, dans un logement composé d'une partie privative pour l'accueillant, d'une pièce de vie commune avec les accueillis, et de chambres privatives pour les accueillis.

L'accueillante familiale principale ou son remplaçant propose :

- Une présence continue 24h sur 24
- Les repas, l'entretien du linge, le ménage
- Les courts déplacements vers les services locaux
- L'accompagnement dans les besoins et/ou les soins particuliers.

MAF	Coordonnées	Organisation
GCMS Accueil Familial en Vienne	☎ 05 49 98 09 62 ✉ laccueil-familial-en-vienne@departement86.fr	
MAF de Buxeuil (37160)	☎ 02 47 59 72 08	2 maisons d'accueil avec chacune un agrément pour 3 personnes
MAF de Surin (86250)	☎ 05 49 87 10 52	2 maisons d'accueil avec chacune un agrément pour 3 personnes
MAF de La Roche-Rigault (86200)	☎ 05 49 98 15 13	Agrément pour 3 personnes
MAF de Mouterre-Silly (86200)	☎ 05 49 98 09 62	Agrément pour 3 personnes
MAF de Ceaux-en-Loudun (86200)	☎ 05 49 22 52 48	Agrément pour 3 personnes
MAF de la Chapelle Viviers (86300)	☎ 05 49 98 09 62 ☎ 06 25 17 39 90	Agrément pour 3 personnes

8. Médiation familiale

Objectif :

La médiation est un processus amiable de résolution des conflits, qui prévoit l'intervention d'un tiers (le médiateur) neutre, impartial et indépendant, dont le rôle est de faciliter la recherche d'une solution en permettant notamment aux parties de renouer le dialogue et de surmonter ainsi leurs différends.

Elle sert à clarifier la situation de chacun, leur faire exprimer leurs sentiments et renouer le dialogue. Le médiateur accompagne les familles dans la recherche de solutions concrètes.

Modalités :

Le médiateur est un professionnel diplômé d'Etat qui intervient dans un cadre précis défini en concertation avec l'ensemble des personnes concernées.

C'est une démarche volontaire à laquelle chacun doit adhérer. Le médiateur travaille sur la base d'entretiens individuels et collectifs. Il est tenu à la confidentialité et ne peut en aucun cas rendre compte du contenu des entretiens (ni même au juge).

Au terme de la médiation, les décisions peuvent être consignées sur un document qui pourra éventuellement être homologué par un magistrat si cela est souhaité.

Le nouveau projet de vie de la personne âgée qui se dessine avec la perte d'autonomie peut cristalliser des tensions familiales qui existaient déjà ou naissantes entre les enfants ou entre les enfants et les parents : entrée en EHPAD à envisager mais non souhaitée par les parents ou les enfants, aides à mettre en place... La médiation familiale peut aider à trouver des accords acceptables par tous.

Participation financière du bénéficiaire :

Pour les familles, la première rencontre est informative, gratuite et sans engagement.

Une participation financière est ensuite demandée à chacun en fonction de ses ressources et selon le médiateur contacté.

La CAF a agréé 2 services de médiation familiale dans la Vienne : l'association AFCCC (Association Française des Centres de Consultation Conjugale) et le PRISM/ADSEA (Pôle Réparation pénale Investigation Soutien et Médiation / Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte).

L'association AFCCC tient également des permanences au CHU de Poitiers, à l'Espace Informations Seniors, deux fois par mois, pour apporter conseils et informations aux familles le désirant.

À QUI S'ADRESSER ?

AFCCC

✉ : 33 Avenue Rhin et Danube
86000 POITIERS
☎ : 05 49 01 10 54

PRISM/ADSEA

✉ : 14 Rue de la Demi Lune
86000 POITIERS
☎ : 05 49 38 38 00
☎ : 05 49 00 26 52

9. Protection des personnes âgées vulnérables

9.1 Les mesures de protection des personnes âgées vulnérables

Objectif :

La maladie, l'avancée en âge peuvent altérer les facultés intellectuelles et/ou physiques d'une personne et la rendre incapable de défendre ses intérêts.

Le juge peut alors décider d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle...) par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts.

Modalités :

La protection doit être la moins contraignante possible, et est en priorité exercée par la famille quand cela est possible.

La protection est exercée par un membre de la famille ou par un mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

La curatelle et la tutelle sont prononcées pour 5 ans maximum et la personne bénéficie d'un délai de recours de 15 jours dès la réception du jugement avant que la décision ne devienne exécutoire.

La personne âgée et/ou sa famille peuvent demander une main-levée auprès du Tribunal d'Instance. Si les conditions sont favorables, le Juge peut suspendre la mesure de protection.

Le mandataire judiciaire, professionnel, familial ou autre rend compte de sa gestion une fois par an au juge des tutelles.

Missions :

Le mandataire judiciaire représente les intérêts de la personne dans son intégralité et dans toutes ses dimensions. Il a pour mission d'aider au maintien à domicile de la personne âgée en mettant des aides en place (services ou matériels), aide à la gestion du patrimoine de la personne, la représente pour les actes de la vie civile pour les mesures de protection le prévoyant, peut assister aux rendez-vous médicaux si cela est nécessaire et que la personne en fait la demande...

Le mandataire judiciaire ne peut décider seul de l'entrée en EHPAD de la personne, il doit nécessairement recueillir son accord. En cas de désaccord entre la personne et le mandataire, le juge arbitrera.

Participation financière :

Le majeur participe au financement de sa mesure en versant au mandataire une somme déterminée selon un pourcentage de ses revenus.

Les différentes mesures de protection :

➤ La **sauvegarde de justice** permet d'intervenir a posteriori lorsque des actes non conformes aux intérêts des Majeurs Protégés ont été faits durant cette période. Elle ne prive en aucune façon la personne de sa capacité juridique.

➤ Le **mandat spécial** : il peut être demandé dans le cadre de la sauvegarde de justice, s'il y a urgence à agir (ex : paiement d'un loyer : risque d'expulsion, dettes alimentaires...) ou durant le temps de la procédure de curatelle ou de tutelle. Le mandataire ne peut agir que pour des actes d'administration courante, jamais d'actes de disposition (vente, location, succession, baux, placements de fonds).

➤ La **curatelle simple** : lorsque la personne à protéger a besoin de conseil, d'aide et/ou d'assistance (mais elle peut passer outre pour des actes de gestion courante). Le majeur protégé agit seul, le curateur intervient en double uniquement pour les actes de disposition (actes mettant en jeu le patrimoine de la personne : vente ou acquisition de biens...).

➤ La **curatelle renforcée** : lorsque la personne à protéger est capable de comprendre les actes qui seront faits en ces lieux et places, de donner son avis et de participer activement aux actes de disposition. Le curateur agit pour tous les actes concernant le Majeur Protégé. Celui-ci est consulté et participe aux actes de disposition.

➤ La **curatelle aménagée** : c'est une forme particulière de curatelle, intermédiaire entre la curatelle simple et la curatelle renforcée, dans laquelle le juge des tutelles énumère les actes que la personne protégée peut faire toute seule et ceux qui nécessitent l'assistance obligatoire du curateur.

➤ La **tutelle** : lorsque la personne à protéger est incapable de gérer ses biens et d'agir dans son intérêt, lorsqu'elle a besoin d'être protégée de son environnement et n'a pas la capacité de se défendre. Le tuteur représente la Majeur Protégé dans tous les actes de la vie courante. Il gère les biens et en « dispose » après accord du Juge des Tutelles. La perte des droits civiques est une exception : elle doit être prononcée expressément par le juge.

Comment demander une mesure de protection ?

La famille et la personne âgée elle-même peuvent demander des renseignements auprès du Greffe du Juge des tutelles concernant la procédure.

Dans tous les cas, le dossier doit comporter :

- le document de requête
- un extrait d'acte de naissance (de moins de 3 mois)
- un certificat médical d'expertise (liste des médecins spécialistes établie par le Tribunal de Grande Instance).
Le coût de l'expertise médicale s'élève à 160€ à la charge de la personne

La famille et la personne âgée, en cas de difficultés, peuvent être accompagnées par un professionnel social.

Les autres personnes (voisin, service social d'un établissement ou d'un acteur de la coordination gérontologique...) doivent saisir le Procureur de la République.

La personne sera entendue (sauf avis contraire du médecin expert) par le juge des tutelles ainsi que les membres les plus proches (famille, amis, professionnels...) en fonction de la situation.

En fonction de la situation médico-sociale, le juge désignera un mandataire judiciaire familial ou autre. Dans le cas contraire, il désignera un mandataire judiciaire professionnel privé ou salarié d'une structure.

La liste des mandataires judiciaires privés peut être obtenue auprès de la **Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale au 05 49 42 30 00.**

Le Collectif des Associations et Services Tutélaires de la Vienne (CAST86) peut aider les mandataires familiaux dans leurs démarches et les conseiller. Des permanences sont assurées à Châtellerault et Poitiers :

✉ : istf86@udaf86.asso.fr

Structure	Adresse	Téléphone
Association Tutélaire de la Région Centre-Ouest (ATRC)	32 Rue Hilaire Gilbert 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 02 02 04 ✉ : Atrc86@hotmail.com
Service de gestion des majeurs protégés – Centre Henri Laborit	Centre Henri Laborit 370 avenue jacques cœur CS 10587 - 86021 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 57 ✉ : tutelles@ch-poitiers.fr
Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)	211 Avenue de Paris 86000 POITIERS	☎ : 05 49 43 84 64 ✉ : tutelles@apajh86.com
Association gestionnaire d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (ATI-ATSV)	11 Rue des grottes de Passe-Lourdain 86000 POITIERS	☎ : 05 49 52 64 05 ✉ : siege@ati86.fr
Établissement Sanitaire et Social d'Observation et de Réadaptation (ESSOR)	Avenue de Northampton 86000 POITIERS	☎ : 05 49 42 25 19 ✉ : mjpm-essor@ch-poitiers.fr
Union Départementale des Associations Familiales de la Vienne (UDAF)	24 Rue de la Garenne 86000 POITIERS	☎ : 05 49 60 69 69 ✉ : institution@udaf86.asso.fr
Association Tutélaire de Gérontologie (ATG)	1 Rue de l'Industrie 86280 SAINT BENOIT	☎ : 05 49 60 28 97 ✉ : atg3@wanadoo.fr

Liste des médecins experts agréés

PSYCHIATRIE

Dr BABILLIOT Pierre	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 60 31 68
Dr BERTHELOT Luc	15 bis Avenue Foch 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 21 29 93
Dr CHAVAGNAT Jean-Jacques	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 58 13
Dr DAVIGNON Guillaume	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 58 01
Dr DELBREIL Alexia	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 31 94
Dr DELCOUSTAL Michel	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 45 68
Dr DJELLAB Merouane	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 57
Dr FALCON Alain	68 route de Ligugé 86280 Saint-BENOIT	☎ : 05 49 47 38 38
Dr GUIBERT Serge	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 57
Dr HEIT Damien	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 58 01
Dr LAFAYE Nicolas	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 58 01
Dr LEVY-CHAVAGNAT Diane	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 41
Dr REINHARDT Héléne	Psychiatre 29 promenade des cours 86000 POITIERS	☎ : 05 49 03 38 10
Dr SEINE Raymonde	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 58
Dr SENON Jean-Louis	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 35
Dr WASSOUF Issa	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 57

GÉRIATRIE

Dr ALIX Lionel	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 57 74
Dr BERNIT Marie-Noelle	CHU – site de Lusignan (uniquement pour les patients du centre)	☎ : 05 49 89 38 00
Dr BERRE épouse GABORIAU Isabelle	CHU – site de Lusignan (uniquement pour les patients du centre)	☎ : 05 49 89 38 07
Dr BIDEAU épouse LIVET Magalie	23 route de Peuron 86300 CHAUVIGNY	☎ : 05 49 46 54 67
Dr BOUQUET Rolande	Centre Hospitalier Henri Laborit 86000 POITIERS (uniquement pour les patients du pavillon Cousin)	☎ : 05 49 44 58 42
Dr CANTIN Thierry	1 rue Madame 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 21 06 12
Dr CORNILLON Catherine	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 43 89
Dr DENIS Robert	2 rue de la Mairie 86160 GENCAY	☎ : 05 49 59 46 59
Dr FONTAINE Jean-Yves	18 bis rue Louis Renard 86000 POITIERS	☎ : 05 49 41 13 21
Dr FRESLON Cécile	Clinique St Charles 3 rue de la Providence 86000 POITIERS	☎ : 05 49 42 26 26

GAUBERT épouse DELELIS-FANIEN Anne-Sophie	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 43 39
Dr GIRAULT Franck	1 rue Robert Doisneau 86000 POITIERS	☎ : 05 49 37 98 98
Dr HADJ AROUSSI Mohamed	GHNV – site de Châtellerault	☎ : 05 49 02 90 90
LEROY Fanny	EHPAD Le Petit Clos 11 allée des Myosotis 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR	☎ : 05 49 46 63 51
Dr LORTHOLARY Jacques	109 avenue de la Libération 86000 POITIERS	☎ : 05 49 58 33 77
Dr MAZOYER Alexis	Clinique St Charles - 3 rue de la Providence 86000 POITIERS (uniquement pour les patients du centre)	☎ : 05 49 42 26 17
Dr MERLET Isabelle	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 44 27
Dr MIGEON-DUBALLET Isabelle	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 43 89
Dr MOREAU Francine	GHNV – site de Châtellerault	☎ : 05 49 02 40 71
Dr PACCALIN Marc	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 44 27
Dr POUDEYOU Patrick	48 boulevard Gambetta 86500 MONTMORILLON	☎ : 05 49 91 33 10
Dr PRADERE Christine	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 44 27
Dr RABETSIMAMANGA Christiane	GHNV – site de Châtellerault	☎ : 05 49 02 21 72
Dr RENELIER-BERUGEAU Corinne	4 Rue Maigret 86350 USSON DU POITOU	☎ : 05 49 42 00 22 ☎ : 05 49 43 46 66
Dr RIGAUX Jean-Christophe	17 place de la mairie 86260 LA PUYE	☎ : 05 49 46 38 71
Dr VALERO Simon	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 44 27

NEUROLOGIE

Dr DU BOIGUEHENEUC	CHU – site de Poitiers	☎ : 05 49 44 44 44
Dr NEAU Jean-Philippe	CHU – site de Poitiers – service de neurologie (uniquement pour les patients du service)	☎ : 05 49 44 38 56

AUTRES

Dr ABOUCHAR Abel	9 rue Saint Romain 86220 DANGÉ SAINT ROMAIN	☎ : 05 49 20 26 01
Dr BAERT Michel	38 avenue de Leuze 86200 LOUDUN	☎ : 05 49 98 23 70
Dr DABAN Martine	21 rue du Bois du Moulin 86800 SAINT JULIEN L'ARS	☎ : 05 49 56 79 02
Dr DELAUBIER Anne	CHU – site de Poitiers – Médecine physique et de réadaptation 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 44 54
Dr GUILLOU Claire	CHU – site de Poitiers - Médecine Physique et de réadaptation 86000 POITIERS	☎ : 05 49 44 44 54
Dr IRANI Alice	Clinique Saint Charles - Centre de réadaptation 4 rue de la Providence 86000 POITIERS (uniquement pour les patients du centre)	☎ : 05 49 42 26 26
Dr LARDEUR Jean-Marc	1 rue Madame 86100 CHATELLERAULT	☎ : 05 49 21 06 12
Dr PASQUIER Christian	86000 LUSIGNAN	☎ : 07 78 21 20 58
Dr PASTRE Bruno	Place du Centre 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	☎ : 05 49 62 59 25
Dr SIGLI Jacques	152 boulevard des Rocs 86000 POITIERS (remplacements uniquement)	☎ : 05 49 87 49 87

Source : Tribunal de Grande Instance de Poitiers – liste mise à jour au 05.09.2018

9.2 Le mandat de protection future

Objectif :

C'est un contrat qui permet d'organiser à l'avance la protection de la personne et de ses biens et de désigner la ou les personnes de son choix (famille, ami, mandataire judiciaire...) qui en seront chargée(s), pour le jour où son état de santé ne lui permettra plus de le faire lui-même.

Modalités :

Ce mandat peut être établi sous deux formes :

➤ Le mandat sous seing privé :

Il confère au mandataire un pouvoir limité. Celui-ci peut effectuer tous les actes administratifs, gérer les revenus de la personne protégée mais ne pourra pas vendre ou céder un bien immobilier sans l'accord du juge des tutelles.

Ce type de mandat doit être enregistré auprès de la recette des impôts, afin d'éviter toute contestation quant à la date de mise en œuvre.

Il ne prend effet que lorsque l'état de santé de l'intéressé ne lui permet plus d'agir seul. C'est un certificat médical circonstancié qui devra l'attester. Ces justificatifs seront ensuite enregistrés par le greffier du Tribunal d'Instance et devront être présentés chaque fois que le mandataire agit au nom de la personne protégée.

Un formulaire est téléchargeable sur le site Service-Public.fr

➤ Le mandat notarié :

Il s'agit là d'un acte authentique effectué devant le notaire choisi par l'intéressé.

Contrairement au mandat sous seing privé, il confère au mandataire des pouvoirs plus étendus puisque celui-ci dispose alors d'un pouvoir de gestion, d'administration et de disposition des biens de la personne placée sous protection.

Le mandataire peut réaliser la vente d'un bien. Une donation doit cependant recevoir l'aval du juge des tutelles.

Le notaire a un rôle de surveillance. Chaque année il devra contrôler les comptes fournis par le mandataire ainsi que l'inventaire détaillé du patrimoine.

Si les intérêts semblent lésés, le notaire peut saisir le juge des tutelles. Là encore, le mandat ne prend effet que lorsque le majeur n'est plus en état, médicalement constaté, de gérer ses biens.

Missions :

Il fonctionne comme une procuration qui ne peut prendre effet que lorsque le majeur concerné n'est plus du tout en état de gérer ses biens.

Participation financière :

L'enregistrement du mandat sous seing privé auprès de la Caisse des dépôts coûte environ 125€.

Pour le mandat notarié, des frais de notaire sont à prévoir.

9.3 Les directives anticipées

Toute personne majeure peut rédiger ses « directives anticipées » : ce sont les volontés, exprimées par écrit, sur les traitements ou les actes médicaux que la personne souhaite ou non, si un jour elle ne peut plus communiquer après un accident grave ou à l'occasion d'une maladie grave. Elles concernent les conditions de sa fin de vie : poursuivre, limiter, arrêter ou refuser les traitements ou actes médicaux.

Elles sont valables sans limite de temps mais la personne peut les modifier ou les annuler à tout moment.

Le professionnel de santé doit respecter les volontés exprimées dans les directives anticipées, conformément à la législation en vigueur.

Il est conseillé d'en parler avec son médecin pour qu'il aide dans la démarche ; il pourra expliquer les options possibles. Il est important d'informer les proches de leur existence et de leur lieu de conservation, afin qu'elles soient facilement accessibles.

C'est également l'occasion de désigner la personne de confiance (personne qui parlera en son nom si la personne ne peut plus s'exprimer) : elle sera consultée en premier si elle n'a pas rédigé ses directives anticipées ou si elles se trouvaient difficilement accessibles à ce moment.

Des modèles sont disponibles et téléchargeables sur le site de la Haute Autorité de Santé (HAS).

9.4 La personne de confiance

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance.

Parmi ses missions, elle pourra accompagner la personne dans ses démarches liées à son état de santé et, si un jour elle est hors d'état d'exprimer sa volonté, elle sera consultée en priorité pour l'exprimer : elle pourra recevoir l'information médicale à sa place et sera son porte-parole.

Elle a un devoir de confidentialité concernant les informations médicales qu'elle a pu recevoir, et les directives anticipées : elle n'a pas le droit de les révéler à d'autres personnes.

La personne de confiance a plusieurs missions :

- Lorsque la personne peut exprimer sa volonté, elle a une mission d'accompagnement.
- Lorsque la personne ne peut plus exprimer sa volonté, elle a une mission de référent auprès de l'équipe médicale : elle n'aura pas la responsabilité de prendre des décisions concernant les traitements, mais témoignera des souhaits, volontés et convictions de la personne : celle-ci appartient au médecin et la décision sera prise après avis d'un autre médecin et concertation avec l'équipe soignante.

Attention :

- La personne de confiance n'est pas nécessairement la personne à prévenir s'il arrive quelque chose, en cas d'hospitalisation ou de décès ;
- Sa mission ne concerne que la santé.

Toute personne majeure de l'entourage en qui la personne a confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission peut être désignée « personne de confiance ». Ce peut être le conjoint, un des enfants ou un parent, un ami, un proche, le médecin traitant.

Il est important qu'elle ait bien compris son rôle et donné son accord pour cette mission. Une personne peut refuser d'être personne de confiance.

La désignation doit se faire par écrit : sur papier libre, daté et signé, en précisant son nom, prénom et ses coordonnées pour qu'elle soit joignable ou utiliser le formulaire pré-rempli (site de la HAS). Elle doit cosigner le document la désignant.

La personne peut changer d'avis et/ou de personne de confiance à tout moment en le précisant par écrit (ou par oral devant deux témoins qui l'attesteront par écrit). Il est recommandé de prévenir la précédente personne de confiance et les personnes qui détiennent son nom qu'elle n'a plus ce rôle et de détruire le document précédent.

Il est important que les professionnels de santé soient informés du choix de la personne de confiance et aient ses coordonnées dans leur dossier : il est recommandé que ce document soit intégré dans le dossier médical du médecin traitant et/ou celui de l'équipe soignante hospitalière quand il y en a une, et/ou de l'EHPAD ou de tout autre lieu de résidence/d'hébergement (établissement social ou médico-social).

Le nom de la personne de confiance peut être inscrit sur le Dossier Médical Partagé.

Il est important également que les proches soient informés du choix de la personne de confiance et connaissent son nom.

9.5 L'habilitation familiale

L'habilitation familiale est un dispositif mis en place par l'ordonnance n°2015-1288 du 15 octobre 2015 en vue de simplifier les démarches à accomplir par les proches d'une personne hors d'état de manifester sa volonté pour la représenter ou passer des actes en son nom. Elle leur permet ainsi de prendre ces mesures sans avoir à se soumettre au formalisme habituel des mesures de protection judiciaire (tutelle, curatelle...).

L'habilitation peut porter sur :

- Un ou plusieurs des actes que le tuteur a le pouvoir d'accomplir, seul ou avec une autorisation, sur les biens de l'intéressé ;
 - Un ou plusieurs actes relatifs à la personne à protéger.
- La personne désignée doit exercer sa mission gratuitement.

Peuvent faire une demande d'habilitation familiale les ascendants, descendants, frères et sœurs, partenaire d'un pacte civil de solidarité (Pacs) ou concubin du proche en état de vulnérabilité.

Une habilitation familiale ne peut être ordonnée par le juge qu'en cas de nécessité et lorsqu'il ne peut être suffisamment pourvu aux intérêts de la personne par l'application des règles du droit commun de la représentation ou par les stipulations du mandat de protection future conclu par l'intéressé.

La demande d'habilitation familiale doit être adressée au juge des tutelles par l'un des proches mentionnés ci-dessus ou par le Procureur de la République. Celle-ci doit être accompagnée impérativement d'un certificat médical établi par un médecin inscrit sur une liste établie par le Procureur de la République. Ce document doit attester que la personne âgée est dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération de ses facultés mentales et/ou corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté.

Le juge s'assure de l'adhésion des autres proches ou, à défaut, de leur absence d'opposition légitime à la mesure d'habilitation et au choix de la personne habilitée. Il s'assure également que l'habilitation sera conforme aux intérêts patrimoniaux et, le cas échéant, personnels de l'intéressé.

9.6 La consultation des avocats du Barreau de Poitiers

L'Ordre des Avocats au Barreau de Poitiers organise, à l'attention de tous, sans condition de ressources, des consultations gratuites. Ces consultations sont dispensées par les avocats du barreau dans leur cabinet.

Lieu :

À Poitiers, tous les premiers et troisièmes lundis de chaque mois entre 17 heures et 18 heures 30.

À Châtelleraut, tous les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois entre 18 heures et 20 heures.

Ces consultations sont exclusivement données sur rendez-vous.

À QUI S'ADRESSER ?

Secrétariat de l'Ordre

☎ : 05 49 88 05 35

Quinze jours seulement à l'avance,
De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

9.7 L'association ALIô MALtraiteance des personnes âgées et ou handicapées (ALMA)

ALMA86 est un centre d'écoute et de soutien pour les personnes âgées et personnes handicapées de tout âge, victimes de maltraitance.

Les missions :

- Lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et les adultes handicapées
- Écouter, soutenir
- Accompagner, conseiller, orienter
- Développer la prévention par l'information, la sensibilisation et la formation.

Qui peut appeler ?

- Personnes âgées ou adultes handicapés, confrontés à une situation de maltraitance, d'isolement ou de souffrance. Les appelants sont écoutés et s'ils le souhaitent, sont orientés vers des services tels que les CCAS, les Vienne Autonomie Conseils, etc.
- Entourage familial social ou professionnels, témoin ou suspectant une situation de maltraitance mais aussi rencontrant des difficultés dans l'accompagnement d'une personne âgée ou en situation de handicap.

À QUI S'ADRESSER ?

ALMA 86-17 CIF-SP

Ligne administrative ☎ : 09 81 97 12 91

✉ : contact@alma86.fr

Victimes, témoins ☎ : 05 49 52 20 27

(Mardi et Jeudi de 9h à 12)

Numéro national ☎ 39 77

(Du lundi au vendredi de 9h à 19h)

9.8 Le dispositif Bloctel

Bloctel est une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Cette loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste (à l'exception de certains cas énumérés par la loi). Il est toujours possible d'être appelé dans les cas suivants :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que les appels émanant : de services publics, d'instituts d'études et/ou sondages, d'associations à but non lucratif
- Si le numéro a été communiqué par son propriétaire de manière libre et non équivoque afin d'être rappelé.

Comment s'inscrire sur le site internet BLOCTEL ?

- Accéder au site internet : www.bloctel.gouv.fr
- Remplir le formulaire en indiquant jusqu'à 8 numéros de téléphone fixe ou mobile sur lesquels, la personne ne souhaite plus être contactée
- Dans un délai de 48 heures, un courriel est envoyé contenant un lien. Confirmer la demande d'inscription via le lien. L'inscription est effective dans un délai maximum de 30 jours à compter de la confirmation d'inscription.

S'inscrire sans internet :

L'inscription par courrier est possible, en envoyant sur papier libre les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale, le ou les numéros à inscrire sur la liste d'opposition en précisant un numéro de téléphone de contact en cas de difficultés. Une confirmation est ensuite envoyée par voie postale.

POUR ADRESSER UN COURRIER :

Société Opposetel
Service Bloctel
6 rue Nicolas Siret
10000 TROYES

9.9 SAVI (Service d'Aide aux Victimes) 86

Public :

Personne âgée en situation de vulnérabilité (*liée à l'âge, au contexte de la situation*).

Objectif :

Objectif général :

Accueillir toute personne victime directement ou indirectement d'infraction (violences volontaires, conjugales, familiales, agressions sexuelles, menaces, accidents de la circulation, atteintes aux biens...), ayant subi un préjudice (matériel, moral, corporel, d'agrément...) et qui se sent atteinte dans son intégrité.

Objectif spécifique :

Évaluer l'impact de l'infraction sur la victime.

Modalités :

Modalités générales

Le service d'aide aux victimes intervient :

- À la demande de la victime ;
- Sur réquisition du Procureur de la République aux fins de prise en charge d'une victime ;
- Gratuitement et en toute confidentialité ;
- Sans se substituer aux victimes et sans les représenter au procès pénal (rôle de l'avocat) ;

En collaboration avec différents intervenants du secteur social, médico-social, judiciaire concernés par la prise en charge de la personne victime.

Le service propose une prise en charge pluridisciplinaire dans la durée.

Des entretiens peuvent être faits à la MDS de Loudun, à la mairie de Civray et au CCAS de Montmorillon à la demande et sur rendez-vous.

Modalités spécifiques :

Le service peut intervenir à la demande des forces de l'ordre suite au déclenchement d'une procédure (*atteinte aux biens ou atteinte aux personnes : escroquerie, vulnérabilité...*). Une évaluation globale de la situation est faite : famille, logement...

Missions :

- ✓ **Accompagnement juridique :**
Il consiste à :
 - Informer la victime de ses droits (fonctionnement de l'institution judiciaire, procédures, systèmes d'indemnisation...)
 - Accompagner la victime dans certaines démarches : préparation aux audiences de jugement, aux expertises...
 - Aider la victime à constituer des dossiers : demande d'aide juridictionnelle, de constitution de partie civile, d'indemnisation auprès d'organismes d'indemnisation
 - Orienter la victime vers les services spécialisés notamment vers la Maison des avocats de Poitiers.
- ✓ **Accompagnement psychologique :**
Il consiste à :
 - Une écoute de la souffrance
 - Une information et une explication sur les possibles impacts traumatiques
 - Un soutien psychologique sur le temps de la procédure pénale
 - Une orientation adaptée vers un suivi psychothérapeutique au long court
 - Un possible accompagnement de la famille ou des proches de la victime.
- ✓ **Mission spécifique :**
Évaluer la situation de la victime pour faire état au Procureur de la République des besoins et difficultés qui mériteraient une attention particulière lors de la procédure judiciaire (accompagnement lors de l'audition, demande de mesure de protection, soutien psychologique...).

À QUI S'ADRESSER ?

SAVI 86

✉ : 16 rue de la Demi Lune
86000 POITIERS

☎ : 05 49 88 01 13 (prise de rendez-vous)

savmj@prism86.fr

BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES (Palais de Justice)

✉ : 10 Place Alphonse le Petit
86000 POITIERS

Permanences hebdomadaires :

- Lundi : 14h à 16h
- Mardi : 14h à 17h
- Mercredi : 14h à 17h
- Vendredi : 9h à 12h et de 14h à 17h

CRIJ

✉ : 64 Avenue Gambetta
86000 POITIERS

Permanence : tous les jeudis de 14h à 17h.

MAIRIE DE CHATELLERAULT

✉ : 78 Bd Blossac

86100 CHATELLERAULT

Permanence : tous les lundis de 14h30 à 16h30.

Entretien juridique sur demande à :

Maison Départementale de la Solidarité de Loudun

✉ : 14 Bd 8 mai 1945
86200 LOUDUN

CCAS de Montmorillon

✉ : 4 Rue des Recollets
86500 MONTMORILLON

Mairie de Civray

✉ : 12 Place de Gaulle
86400 CIVRAY

10. Lien social

10.1 Les Centres Sociaux Culturels et sportifs (CSCS)

Objectif :

Le Centre Social Culturel et Sportif (CSSC) est un foyer d'initiatives portées par les habitants, appuyées par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un quartier ou d'un territoire, en proposant des animations, activités et services.

CSCS	Adresse	Téléphone
Centre socio-culturel d'Ozon	Rue Emile Littré 86 100 Châtellerault	☎ : 05 49 21 23 79
Centre socio-culturel des gens du voyage communauté d'agglomération de Châtellerault	1 rue Marcel Coubrat 86100 Châtellerault	☎ : 05 49 20 42 28
Centre socio-culturel des Minimes	19 Rue des Minimes 86100 Châtellerault	☎ : 05 49 02 18 50
Maison pour Tous de Châteauneuf	69 rue Creuzé 86100 Châtellerault	☎ : 05 49 20 00 13
La Barque	23 rue de la Jaulnerie 86 530 Naintré	☎ : 05 49 90 07 87
Centre socio-culturel Maison des projets	48 avenue de la Liberté 86 180 Buxerolles	☎ : 05 49 01 05 89
Centre socio-culturel La Comberie	La Comberie 86440 Migné-Auxances	☎ : 05 49 51 76 22
Centre socio-culturel la Case	4 rue du stade 86190 Vouillé	☎ : 05 49 51 49 92
Ciscérone	45 avenue Maurice Bailly 86 400 Civray	☎ : 05 49 87 91 43
Centres Socio-culturels des 3 Cités	1 place Léon Jouhaux 86000 Poitiers	☎ : 05 49 01 29 97
Centre socio-culturel Poitiers-Ouest	Rond Point La Blaiserie 86000 Poitiers	☎ : 05 49 58 05 52
Centre socio-culturel du Toit du Monde	31 rue des Trois Rois 86000 Poitiers	☎ : 05 49 41 13 40
Maison des Trois Quartiers	23/25 rue du Général Sarrail 86000 Poitiers	☎ : 05 49 41 40 33
MCL Le Local	16 rue St Pierre le Puellier BP 228 86006 Poitiers Cedex	☎ : 05 49 62 84 83

10.2 Les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC)

Objectif :

Les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) sont des associations d'Éducation Populaire qui travaillent à l'émancipation individuelle et collective de tous.

Elles sont donc ouvertes à tous. Elles offrent à la population, aux jeunes comme aux adultes, en prenant conscience de leurs aptitudes, la possibilité de progresser à tous les âges de la vie.

Ces valeurs se traduisent dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités proposées par l'association, qui prennent la forme d'ateliers ou de stages de pratique artistique, culturelle ou sportive. Ces pratiques visent à permettre l'épanouissement de chacun dans l'intérêt du collectif. Parallèlement aux ateliers, différentes formes d'événements peuvent avoir lieu à la MJC : concerts, spectacles, fêtes conviviales, actions de solidarité... En fonction de leur implantation géographique, urbaine, péri-urbaine, rurale, les MJC sont conduites à intervenir sur des champs variés, auprès de publics différents.

Certaines MJC développent des actions à destination des personnes âgées.

Ainsi la MJC de Montmorillon, au vu du public accueilli rencontrant des difficultés de santé, notamment des personnes âgées, a mis en place depuis 2015 des séances « pauses rythmées » une fois par semaine. Encadré par un animateur BPJEPS « activités physiques adaptées », des séances sont proposées afin de permettre au public une pratique physique régulière. À travers des sorties (balades, marches, visites, exercices de détente et de relaxation), 8 personnes sont accueillies à chaque « pauses rythmées ». Dans le cadre du conventionnement avec le CNDS, l'objectif est de sensibiliser, par la découverte d'activités, les familles en situation de précarité sur l'intérêt d'une pratique d'activités physiques sur la santé, le bien être et de l'estime de soi. Ces activités ont été renouvelées en 2016, elles intègrent les bénéficiaires de l'épicerie sociale dans leur parcours de vie.

MJC	Adresse	Téléphone
Maison de la Culture et des Loisirs (MCL) La Roche Posay	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 86270 LA ROCHE POSAY	☎ : 05 49 86 17 11 ✉ : mcllarocheposay@orange.fr
MJC Availles en Châtellerault	Mairie 1 place Descartes 86350 Availles en Châtellerault	☎ : 06 08 45 78 81
MJC Chauvigny	Maison des associations 4 Rue de la Paix 86300 Chauvigny	☎ : 05 49 46 37 22
MJC Centre social Les Renardières	3 rue Antoine de Bougainville 86100 Châtellerault	☎ : 05 49 21 05 32
MJC Les 400 coups	4 Rue Aimé Rassebeau 86100 Châtellerault	☎ : 05 49 93 37 77
MJC La Trimouille	Mairie de La Trimouille 7 place de la Mairie 86290 LA TRIMOUILLE	☎ : 05 49 91 60 14
MJC L'Isle Jourdain et Availles	Grand'Rue du Pont 86150 L'Isle Jourdain	☎ : 05 49 48 94 00
CPA de Lathus	La Voulzie 86390 Lathus St Rémy	☎ : 05 49 91 83 30
MJC 21	21 Route de Montmorillon 86320 Lussac les Châteaux	☎ : 05 49 48 39 27
MJC Claude Nougaro	16 Rue des récollets 86501 Montmorillon	☎ : 05 49 91 04 88

MJC	Adresse	Téléphone
MJC Naintré	21 Rue Henri Barbusse 86530 Naintré	☎ : 05 49 23 20 18
MJC Aliénor d'Aquitaine	37 Rue Pierre de Coubertin 86000 Poitiers	☎ : 05 49 44 12 48
MJC La Vigne aux Moines	52 Place de la Libération 86310 Saint Savin	☎ : 09 84 47 17 39
MJC Saint Martin La Pallu	10 Place Georges Compaing 86380 Saint Martin La Pallu	☎ : 06 15 30 91 88
MJC Vouzailles	3 rue des Lauriers 86170 Vouzailles	
MJC Jouhet-en-Herbe	Mairie 86500 JOUHET	
Union Enfance-Jeunesse du Mirebalais	5 rue de l'Industrie 86110 MIREBEAU	☎ : 07 71 28 92 27
UPMJC du Pays Montmorillonnais	21 route de Montmorillon BP 21 86320 Lussac Les Châteaux	☎ : 06 26 56 55 90

10.3 Entreprise Sociale et Solidaire : Chauffe Citron

Public :

Toute personne (*de 8 ans à 97 ans*) et notamment les personnes présentant des déficiences auditives, visuelles ou cognitives légères et, potentiellement, celles de GIR 3 à 6 et Alzheimer de stade 1 à 3.

Les aidants peuvent également participer afin de partager un moment convivial avec leur proche.

Objectif :

Les numéros « chauffe-citron » invitent à stimuler la réflexion, la mémoire et les relations humaines. Les jeux, énigmes et récits sont accessibles à tous et particulièrement adaptés à un public hétérogène ; ils permettent de faire jouer les 5 sens.

Organisation :

La participation à cette activité peut s'effectuer sous diverses formes :

- En groupe (*maximum 25 personnes*): la séance est organisée par un animateur avec l'utilisation d'un diaporama projeté ou d'une tablette numérique ;
- En duo : la lecture s'effectue sur tablette numérique ;
- En solo : la lecture se réalise sur tablette numérique ou sur carnet papier.

Les groupes peuvent être composés de trois façons :

- Public « séniors » uniquement ;
- Public « jeunes » uniquement ;
- Public « mixte » : enfants + résidents en maisons de retraite par exemple.

Lieu :

Secteurs de Niort, Poitiers, la Rochelle.

Participation financière du bénéficiaire :

Gratuit pour les bénéficiaires des cours collectifs.

À QUI S'ADRESSER ?

CHAUFFE CITRON ORLÉANS

 : 06 62 00 19 06

 stim45@chauffecitron.com

10.4 Le portage de livres à domicile

Public :

Habitants de Chauvigny :

- ✓ Personnes âgées ;
- ✓ Personnes en situation de handicap ;
- ✓ Personnes valides mais ne pouvant pas se déplacer temporairement ;
- ✓ Femmes enceintes ne pouvant pas se déplacer.

Objectif :

Le portage doit rester une exception, un service complémentaire lié à un empêchement physique réel (*mais il peut éventuellement être provisoire*).

Divers objectifs sont poursuivis :

- ✓ Permettre à tous les lecteurs de bénéficier de l'offre culturelle de la bibliothèque ;
- ✓ Proposer une offre de loisir et de lien humain ;
- ✓ Lutter contre l'isolement par des échanges avec une personne qui ne relève pas du corps médical.

Organisation :

Le bénéficiaire sollicite le service par l'intermédiaire du CCAS. Néanmoins, il convient d'adhérer au préalable à la bibliothèque de Chauvigny.

Le bénéficiaire et le bénévole doivent signer chacun une charte. Elles définissent le fonctionnement du service et garantissent le respect du lecteur.

En fonction des demandes des bénéficiaires, relayées par les bénévoles, la responsable de la bibliothèque propose de bons ouvrages.

Un passage par mois est prévu et le lecteur peut emprunter jusqu'à quatre livres pour une durée d'un mois.

Participation financière du bénéficiaire :

Ce service est entièrement gratuit. L'adhésion à la bibliothèque est gratuite et le portage est assuré par des bénévoles.

Lieu :

Chauvigny.

À QUI S'ADRESSER ?

CCAS de Chauvigny

✉ : 1 rue du Moulin Saint Léger
86300 CHAUVIGNY

Pour tout besoin de renseignement :

☎ : 05 49 45 99 11
(les lundis et vendredis de 14h à 17h).

10.5 Les associations pour personnes âgées

Cette partie s'enrichira au fil de temps

10.5.1 L'association CIF-SP

Public :

Personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile, en EHPAD et en EHPA.

Objectif :

- Lutte contre les discriminations liées à l'âge et prévention de la maltraitance ;
- Rompre l'isolement des personnes âgées (MONALISA) ;
- Valorisation de l'image du vieillissement ;
- Éducation populaire, favoriser le lien intergénérationnel.

Organisation :

- Réseau de visite conviviale (contacter le 05 49 37 07 78)
- Réseau d'écoute conviviale (contacter le 05 49 37 07 78)
- Bouche à Oreille (contacter le 09 50 21 37 72)
- Prévention de la maltraitance (contacter le 05 49 52 20 27 ou le 39-77)
- Agisme et discrimination pour recevoir un guide : (recherche@cif-sp.org)
- Formation des bénévoles (secretariat-formation@cif-sp.org ou 05 49 37 07 78)

Participation financière du bénéficiaire :

Pour les activités régulières au sein de la structure il est conseillé de prendre une adhésion annuelle (assurance, participation à la vie de l'association)

Pour les personnes morales :

- Adhésion : 30 €

Pour les personnes physiques :

- Adhésion : 5 €

Sites internet :

Cif-sp.org

Agisme.eu

<https://www.facebook.com/cifsp/>

Activités proposées :

Réseaux d'écoute téléphonique conviviale sur le département de la Vienne (en partenariat avec la MSA sur le territoire de Montmorillon).

Prévention de la maltraitance (ligne d'écoute et d'information, sensibilisation, formation).

Visites à domicile conviviales (Poitiers et Buxerolles).

Bouche à Oreille, accueil et activités intergénérationnelles (recueil des histoires de vie des personnes âgées, une activité hebdomadaire à partir de septembre 2018 sur le quartier des Couronneries (L'Appart 20 rue de la Clouère).

Lutte contre l'âgisme et les discriminations liées à l'âge (animation, intervention, formation, documentation)/édition et distribution.

Formation des bénévoles proposant des activités de liens social (écoute, visite, animation) avec les personnes âgées. Proposée sur toute la Vienne.

Intervention autour de guides pratiques :

- **Bientraitance et vieillissement**
- **Vieillir, et alors ? Petit manuel de lutte contre les discriminations**

À QUI S'ADRESSER ?

CIF SP

✉ : 3 rue Georges Servant
ou

20 rue de la Clouère
86000 POITIERS

☎ : 05 49 37 07 78 / 09 50 21 37 72

✉ : bientraitance@cif-sp.org

10.5.2 L'association les Ateliers Cord'Âges

Public :

Personnes âgées de plus de 60 ans, dépendante ou non.

Personnes de moins de 60 ans : souffrant de l'isolement, souffrant de troubles de l'humeur, d'états dépressifs ou de troubles psychiatriques stabilisés.

Objectif :

- ✓ Promouvoir la vie sociale et culturelle des personnes âgées et/ou des personnes vulnérables ;
- ✓ Rompre l'isolement (MONALISA) ;
- ✓ Créer du répit pour les aidants ;
- ✓ Créer du lien social « intergénérationnel » ;
- ✓ Réactiver la notion de projet ;
- ✓ Donner un rôle social et citoyen aux usagers.

D'autres objectifs sont poursuivis :

- ✓ Défendre la dignité, l'égalité et la valeur intrinsèque de la vie de toute personne vivant avec un handicap, atteinte d'une maladie passagère ou chronique, ou parvenue à l'étape de la vieillesse ;
- ✓ Encourager une approche globale non médicamenteuse complémentaire et alternative de notre système de santé publique, dans un esprit de solidarité sociale ;
- ✓ Maintenir une vie sociale et culturelle adaptée au rythme de chacun ;
- ✓ Soutenir les proches en leur proposant des temps de répit grâce à l'accueil quotidien à la Maison des Ateliers Cord'âges.

Organisation des actions citoyennes mises en place au sein de la Maison Cord'âges :

3 actions sont possibles :

- ✓ **Réseaux de correspondances conviviales**, via des **appels téléphoniques**, des **envois de cartes postales**, des **messages par mail**. Service gratuit – adhésion obligatoire. 25 personnes sont appelées quotidiennement. Les conversations et écritures sont réalisées par des bénévoles formés et 2 services civiques. Département.
- ✓ **Visites Conviviales à Domicile** avec la réalisation d'un **projet d'animation individualisé**. Service gratuit – adhésion obligatoire. Ces services sont mis en place via une rencontre évaluatrice avec la personne qui permet de construire ensemble le projet (*fréquence, choix du jour, l'outil choisi...*). Poitiers, Saint-Benoit, Mignaloux, Fontaine-le-Comte.
- ✓ **Centre de Loisirs de Rencontres et de Stimulations** : il s'agit d'un lieu ouvert du lundi au samedi de 14h00 à 17h00 au sein duquel il est possible de se poser, discuter, faire une activité, se reposer, rencontrer d'autres personnes... Les activités réalisées par des salariés et/ou intervenants extérieurs spécialisés, sont payantes et l'adhésion est obligatoire. Possibilité de transport accompagné du domicile au centre de loisirs. Service payant. Grand Poitiers.

Activités proposées :

Marches adaptées, lectures, discussions, cuisine, taïso, relaxation, arts plastiques, sorties spectacles, jardinage, visites expositions, musées, activités physiques adaptées, chants, thé dansant, jeux de société, cuisine, golf, piscine...

Autres activités proposées :

Salon de thé social et solidaire, boutique de vêtements d'occasions sociale et solidaire.

Le Centre de Loisirs, de Rencontres et de Simulations a ouvert le lundi 4 juin 2018. Une équipe de 4 professionnels expérimentés et formés accompagnent les participants durant la réalisation de leurs activités de 14h00 à 17h00.

Les diverses actions proposées permettent de s'adapter au rythme de vie de la personne, à ses besoins et, quand cela est possible, de les faire évoluer vers une autre action.

Le circuit de lutte contre l'isolement des Ateliers Cord'âges peut être mené à l'échelle individuelle (appel téléphonique, correspondance), semi-collective (visite à domicile), collective (Centre de Loisirs de Rencontres et de Stimulations).

La visite évaluatrice (permettant de faire connaissance et d'évaluer les besoins) et la coordination sont réalisées par un salarié. Une supervision tous les 3 mois a lieu avec un psychologue ou en collectif selon le réseau dans lequel se situe la personne (individuel, semi-collectif ou collectif).

Participation financière du bénéficiaire :

Pour les collectivités :

- ✓ Adhésion : 150€/année scolaire ;
- ✓ Par atelier : 8€/personne.

Pour les personnes individuelles :

- ✓ Adhésion : 15€/année scolaire ;
- ✓ 2€ pour une personne non-imposable ;
- ✓ 5€ pour une personne disposant de revenus moyens ;
- ✓ 8€ pour une personne disposant de revenus supérieurs.

N.B : pour participer aux activités du Centre de Loisirs de Rencontres et de Stimulations, le service est payant et varie en fonction du nombre de présences et des ressources financières de la personne accueillie (2-5 et 10€ l'après-midi).

À QUI S'ADRESSER ?

Association Les Ateliers Cord'âges

✉ : 15 allée de la Providence
86000 POITIERS

☎ : 06 38 15 15 89

✉ : atelierscordages18@gmail.com

10.5.3 L'UNA 86 : « Du Sourire dans l'Assiette »

Public :

Personnes âgées, personnes en situation de handicap et leurs familles.

Structure porteuse :

L'UNA 86.

Modalités d'intervention :

Il s'agit de cycles de rencontres culinaires entre personnes âgées qui peuvent se caractériser par des temps de partage à l'heure du goûter et à domicile, puis d'un temps collectif dans une salle prêtée par les communes pour cuisiner.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Chauvigny, Availles-Limouzine, Châtellerauld, Poitiers.

Missions :

Développer le lien social ;
Rompre avec l'isolement ;
Aider à la préservation de son capital santé.

À QUI S'ADRESSER ?

L'UNA 86 Châtellerauld-Vienne

☎ : 05 49 21 03 85

✉ : 36 Rue Gustave Courbet
86100 CHATELLERAULT

10.5.4 L'association CLUB EMERAUDE

Public :

Personnes âgées ainsi que toute personne désirant s'associer à l'activité du club.

Objectif :

L'association tend à promouvoir, sous toutes ses formes, tant physiques de psychologiques, l'amélioration des conditions de vie des adhérents ainsi que la lutte contre l'isolement.

L'objectif est de créer, animer, et développer des rencontres et des liens d'amitié entre les personnes âgées, de les aider à résoudre leurs difficultés, de les informer et de les soutenir par le biais de la création de services répondant à leurs besoins.

À QUI S'ADRESSER ?

Club Emeraude

✉ : 5 impasse Voltaire
86170 NEUVILLE DE POITOU
Liane DIGUET
☎ : 05 49 51 20 62

10.5.5 L'art-thérapie

Public :

Tout public.

Objectifs :

- ✓ Améliorer la confiance en soi, l'estime de soi, les relations ;
- ✓ Diminuer les états dépressifs, l'agressivité, l'isolement ;
- ✓ Apprendre à exprimer ses émotions autrement qu'avec des mots.

Modalités d'intervention :

Les art-thérapeutes interviennent auprès de personnes :

- ✓ Souffrant de difficultés psychiques et/ou psychologiques,
- ✓ En situation de fragilité (*maladie, vieillissement, handicap, exclusion sociale, dépendances, traumatismes...*).

L'art-thérapie peut se réaliser au cabinet de l'art-thérapeute, en institution ou à domicile, seul ou en équipe. En effet, les art-thérapeutes peuvent exercer dans diverses structures (*exemples : les foyers d'accueil ou de vie, les CMPP, les IME, les maisons de retraite*).

Des activités artistiques (*peinture, danse, musique, théâtre, cinéma...*) permettent aux bénéficiaires de développer leurs capacités créatives, de construire une image valorisante de soi, d'exprimer une souffrance...

L'art-thérapie est particulièrement conseillée aux personnes rencontrant des difficultés pour s'exprimer et communiquer verbalement avec les autres, organiser et structurer leurs pensées, relier leurs paroles/leurs mots à leurs ressentis, leurs émotions, leur corps.

L'art-thérapie permet aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer de retrouver une expression autre que par les mots, de recréer du lien avec le monde extérieur et leur entourage. Dans ce cadre, les objectifs poursuivis seront notamment de réveiller leurs souvenirs à travers des sensations, des images, des couleurs, des odeurs, des sons.

Il existe différents types d'ateliers d'art-thérapie (*liste non-exhaustive*) :

- ✓ **La musique** : Elle contribue à instaurer un climat apaisant, notamment pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, mais permet également de se remémorer des souvenirs lointains.
- ✓ **Dessin, peinture, modelage, sculpture** : Ces ateliers permettent aux participants de s'exprimer au travers de leurs œuvres et de développer leur concentration.
- ✓ **Danse et théâtre** : Ces ateliers permettent, pour les personnes, restant pour une large part autonome au quotidien, de retrouver une meilleure mobilité à travers des exercices simples.

L'association Art Vivan, située à Lusignan, propose des accompagnements en art-thérapie qui peuvent s'effectuer, selon les besoins, en groupe ou seul, en institution ou à domicile.

Lieu :

Département.

Art-thérapeutes/Musicothérapeutes (Département)	Coordonnées
Madame PORET (au cabinet) : art-thérapeute	✉ : poretjoelle@gmail.com ☎ : 06 67 06 56 78 Ville : COUHÉ
Madame RAMBLIERE : musicothérapeute	☎ : 06 76 04 12 98
Madame BONTANT : musicothérapeute	✉ : 7 rue des Corderies 86300 CHAUVIGNY ☎ : 05 49 41 85 14
Madame GARMADI : chants	☎ : 06 81 09 77 88 Ville : VOUILLÉ
Art-thérapeute : atelier peinture axé autour de la détente, du bien-être et de la créativité	✉ : gg.artepanoui@yahoo.fr ✉ : 7 bis rue de la Grande Maison 86190 VOUILLÉ ☎ : 06 31 64 34 65
Monsieur LETERTRE : art-thérapeute	✉ : 16 rue des trois rois 86000 POITIERS ☎ : 06 89 55 18 77 ✉ : arttherapiepoitiers@gmail.com
Madame GILLIER : art-thérapeute	✉ : 1 rue Edouard Boubat 86000 POITIERS ☎ : 05 49 11 52 53
Madame VIVION VAN PRAET : art-thérapeute	✉ : 12 rue Chypre 86600 LUSIGNAN ☎ : 05 49 58 18 72
Madame Candice Jackie Agiman : art-thérapeute	✉ : 1 allée de Bellefois, Appartement 9, 86170 NEUVILLE DE POITOU ☎ : 06 51 04 11 64

N.B : Liste non-exhaustive.

L'association Art Vivan

L'association propose des accompagnements en art-thérapie et des ateliers d'arts plastiques avec Madame Christine Vivion Van Praet, art-thérapeute et artiste plasticienne. Les techniques artistiques sont nombreuses pour aider le participant à atteindre l'objectif déterminé avec l'art-thérapeute ou le médecin. Les ateliers d'art-thérapie proposés peuvent être individuels, groupaux, au domicile, en institution.

Les séances à domicile permettent, aux personnes en manque d'autonomie, d'améliorer leur confiance en soi, leur estime de soi, de réduire l'agressivité... La rémunération peut se faire en CESU.

L'association établit des conventions avec diverses institutions (*IME, MAD, EHPAD, Foyers de vie...*).

Les ateliers réalisés en groupe en institution s'effectuent par l'art-thérapeute en présence d'une personne de l'équipe éducative ou soignante. Une fiche d'observation est complétée pour chaque personne et la prise en charge fait l'objet d'un bilan qui mesure les effets de l'art sur la personne et rejoint son dossier.

L'association propose également des accompagnements individuels en institution ou à l'atelier Art Vivan.

Pour tout besoin de renseignement :

Art Vivan

☎ : 06 29 70 92 65

✉ : vivion.christine@wanadoo.fr

✉ 12 rue de Chyre 86600 LUSIGNAN

www.artvivan.com

10.5.6 L'association des Donneurs de Voix : Les bibliothèques sonores

Public :

Toute personne empêchée de lire en raison d'une déficience visuelle ou d'un autre handicap médicalement attesté.

Objectif :

Permettre aux audiolecteurs inscrits d'accéder à cette bibliothèque sonore proposant un important catalogue de livres divers (*aventure, policier, historique, théâtre, fiction...*), des revues hebdomadaires et mensuelles, des livres pour les jeunes en situation de handicap.

Modalités :

Il convient de s'inscrire à l'avance et de fournir un certificat médical nominatif ou la copie de sa carte d'invalidité. Les prêts de livres sont gratuits et se font sur place lors des permanences ou sont envoyés aux bénéficiaires. Un serveur Internet permet également de télécharger les ouvrages sonores sous certaines conditions.

À QUI S'ADRESSER ?

Bibliothèque Sonore de Poitiers et de la Vienne

✉ : 2 avenue Georges Pompidou
86000 POITIERS

Accueil le mercredi de 9h à 12h.

☎ : 05 49 01 96 89

✉ 86p@advbs.fr

www.advbs.fr

10.5.7 Lire et Faire Lire

Public :

Une des spécificités du programme étant le lien intergénérationnel, le lecteur doit être retraité ou âgé d'au moins 50 ans. Il intervient bénévolement. Le lecteur est gratuitement assuré, lors de son inscription au programme, pour ses interventions et ses déplacements, par l'association nationale Lire et Faire Lire.

Le lecteur intervient au minimum une fois par semaine en priorité sur le temps périscolaire.

Objectif :

Lire et Faire Lire est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives.

Modalités d'intervention :

Des séances de lecture sont organisées en petit groupe, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Participation financière :

Aucune.

Activités proposées :

Il s'agit de lire des histoires aux enfants en petit groupe et de les faire lire à haute voix, dans une démarche de plaisir, découverte, expression orale, communication.

Chaque groupe est de taille restreinte : (2 à 6 enfants).

À QUI S'ADRESSER ?

La Ligue de l'Enseignement de la Vienne

✉ : 18 rue de la Brouette et du Vinaigrier
BP 187 – 86005 POITIERS Cedex

☎ : 05 49 38 37 40

www.liretefairelire.org

10.5.8 Association L'Espoir

Public :

Habitants du quartier des 3 cités.

Objectif :

Répondre aux besoins des habitants du quartier des 3 cités à Poitiers.

Modalités d'intervention :

- Ouverture du centre de santé
- Aide administrative : 1er vendredi du mois de 14h30 à 16h dans la résidence intergénérationnelle / 3^{ème} vendredi du mois au centre socio-culturel des 3 cités (remplir des dossiers, rédiger des courriers, impression et photocopie de documents...)
- Aide matérielle : petits travaux de bricolage, monter les grosses courses...

Participation financière du bénéficiaire :

Adhésion annuelle de 6€.

À QUI S'ADRESSER ?

Association L'Espoir

1 place Léon Jouhaux

Clos Gaultier

86000 POITIERS

☎ : 06 50 84 18 64

✉ : espoir.generation@laposte.net

10.5.9 L'Union Poitevine des Actions pour les Retraités (UPAR)

Public :

Retraités de tous régimes.

Objectif :

L'association souhaite proposer des activités variées aux retraités du département : culturelles, sportives, artistiques, des voyages, des sorties,... afin de proposer des occupations selon les goûts de chacun et de nouer des relations amicales.

Participation financière du bénéficiaire :

Adhésion nécessaire à l'association :

- Personne seule : 27€ pour Poitiers/ 32€ hors Poitiers
- Couple : 41€ pour Poitiers / 45€ hors Poitiers.

Des activités gratuites sont proposées et d'autres sont payantes car encadrées par des professionnels.

À QUI S'ADRESSER ?

UPAR

✉ : 32 rue de Blossac

86000 POITIERS

☎ : 05 49 37 13 92

www.upar.fr

10.5.10 La Fédération des Associations de Conjointes Survivants et parents d'Orphelins (FAVEC)

Public :

Veuves, veufs, orphelins sans critère d'âge.

Objectif :

Accueillir, écouter, informer, accompagner les veuves, veufs, orphelins et défendre leurs droits. Proposer des activités pour maintenir le lien social.

Activités proposées :

- Accueil et écoute avec un bénévole
- Bilan de la situation familiale et orientation vers les organismes compétents et nécessaires (juge des tutelles, notaire, caisse de retraite...)
- Conseil dans la rédaction des dossiers de pension ou de retraite
- Examen des possibilités d'aides financières et matérielles
- Des loisirs récréatifs : réunions amicales autour d'un repas ou goûter, sorties à thème, voyages...

À QUI S'ADRESSER ?

FAVEC 86

Président : M. Varache

☎ : 05 49 52 11 13 / 06.19.01.01.21

✉ : varachejeanmarc@yahoo.fr

Permanence à l'agence le mardi.

10.6 Les réseaux de visiteurs bénévoles

Objectif :

Favoriser le lien social des personnes âgées isolées.

10.6.1 Le groupe « Bien vieillir aux Trois Cités »

Public :

Personnes âgées de 60 ans et plus au domicile ou en structures consentante aux visites.

Personnes âgées avec ou sans perte d'autonomie.

Porteur :

Centre socio-culturel des Trois Cités en lien avec 4 partenaires (CCAS de Poitiers via le service de maintien à domicile ; le service de soins infirmiers et le foyer-logement Marie-Louise Troubat ; le CODERPA ; le GCS Itinéraire Santé).

Modalités d'intervention :

Alternance d'un binôme de bénévoles pour des visites au domicile ou accompagnement en sortie. Les visites se font principalement 1 fois par semaine ou tous les 15 jours. Les visites durent généralement 1h30 ou au maximum 3h si une sortie est organisée.

Un accompagnement est aussi possible pour des événements collectifs (ex : Fête de quartier, animation et vie de quartier, espace convivial...).

Modalités d'accès :

Les personnes âgées doivent être connues par un des acteurs suivants :

- CCAS de Poitiers (service d'aide à domicile ou SSIAD ou foyer-logement Marie-Louise Troubat)
- Réseau gérontologique de Poitiers - Itinéraire Santé
- La CARSAT
- Le centre socio-culturel des 3 cités.

Territoire d'intervention :

Quartier des Trois Cités à Poitiers (découpage IRIS)

Quartiers : Les sables, St Cyprien, Grand Maison, Mérigotte.

Objectifs :

- Aller à la rencontre des personnes grâce à des visites à domicile
- Aider les personnes à sortir
- Aider les personnes à participer à la vie locale sociale et culturelle (résidence intergénérationnelle, centre socio-culturel qui propose 24 activités ouvertes aux seniors dont initiation aux tablettes numériques, concours de jeux sur consoles, temps festifs entre enfants, jeunes mamans et seniors...).

Fonctionnement :

35 bénévoles (dont 1/3 d'étudiants) pour 25 seniors en 2015.

Possibilité de constitution d'un binôme de bénévoles pour une personne âgée.

Formation obligatoire du bénévole avant ou au cours de l'accompagnement.

Le référent du groupe « Bien Vieillir aux trois cités » est à disposition des bénévoles.

Un groupe de partage entre bénévoles est mis en place.

Participation financière :

Aucune.

À QUI S'ADRESSER ?

**Coordinateur du Groupe Bien
Vieillir aux 3 Cités**

 : 05 49 01 29 97

10.6.2 Le réseau de visites conviviales à domicile de Poitiers

Public :

Personnes âgées de 50 ans et plus vivant à domicile, en EHPAD et en EHPA.

Porteur :

Association CIF-SP.

Objectif :

- Promouvoir la vie sociale et culturelle des personnes âgées
- Rompre l'isolement des personnes âgées (MONALISA)
- Soutien aux aidants et professionnels
- Créer du lien social "intergénérationnel".

Organisation :

- Une visite évaluative pour recenser les besoins de la personne : fréquence, jours, heures, activités, choix de l'action : appels téléphoniques, visites conviviales ou les 2
- Rencontre visiteur/visité
- 3 séances d'essais
- Un bilan au bout des 3 séances
- Mise en place du calendrier de visites, signature charte d'engagement visiteurs/visités, bilan cahier au domicile de la personne visitée et envoi d'un bilan après chacun des visites
- Rédaction d'un projet d'animation personnalisé.

Participation financière du bénéficiaire :

Adhésion : 5€.

Composition de l'équipe :

1 coordinateur

Equipe de bénévoles et de services civiques pour réaliser les visites.

Lieux :

Poitiers, Buxerolles.

Activités proposées :

✓ Visites conviviales à domicile

☎ : 05 49 37 07 78

bientraitance@cif-sp.org

✓ Appels téléphoniques conviviaux

Réalisés aux pôles de Montmorillon (local de la MSA) et de Poitiers (aux Couronneries). Appels effectués sur l'ensemble du département de la Vienne.

Autres activités proposées :

- Pour chacune des visites, un projet d'activité est réalisé avec la personne visitée
- Lecture, jeux de société, cuisine, jardinage, sorties...

À QUI S'ADRESSER ?

CIF SP

3 rue Georges Servant
86000 POITIERS

☎ : 05 49 37 07 78

✉ : bientraitance@cif-sp.org

10.6.3 La Fondation Claude Pompidou

Public :

Personnes âgées de 60 ans et plus au domicile ou en structures consentante aux visites.

Personnes âgées avec ou sans perte d'autonomie.

Porteur :

Fondation Claude Pompidou - Antenne de Poitiers.

Modalités d'intervention :

Visites conviviales au domicile (personnel ou en structure) Les visites se font 1 fois par semaine au maximum par des bénévoles (*qui n'ont aucun rôle médical*) intervenant après une évaluation faite par les services de la Fondation.

La visite est un moment de convivialité, un temps d'échange permis grâce au dialogue, à l'écoute, à la conversation, aux jeux, et promenades à pieds...

Modalités d'accès :

Orientations réalisées par le GCS Itinéraire Santé.

Territoire d'intervention :

Département.

Objectifs :

Rupture de la solitude avec une vigilance particulière sur l'état de santé et les conditions de vie de la personne.

Favoriser l'écoute de la personne âgée.

Exceptionnellement, possibilité de réaliser des trajets dans la voiture du bénévole pour accompagner à un rdv médical, aller au cimetière...

Fonctionnement :

20 bénévoles pour 20 personnes visitées.

Possibilité de constitution d'un binôme de bénévoles pour une personne âgée.

Formation obligatoire du bénévole avant ou au cours de l'accompagnement.

Le référent du réseau est à disposition des bénévoles.

Un groupe de partage d'expériences entre bénévoles est mis en place.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

À QUI S'ADRESSER ?

Fondation Claude Pompidou
Antenne de Poitiers

✉ : 58 bis rue Jean Jaurès
86000 POITIERS

☎ : 05 49 60 22 79

✉ : poitiers@fondationclaudepompidou.fr

10.6.4 Le service de visites conviviales à domicile de Valdivienne

Public :

Ce service s'adresse à toute personne :

- Seule ou en couple
- Agée ou non
- Handicapée
- Isolée géographiquement
- Vivant une situation de solitude relationnelle ou sociale
- Habitant Valdivienne.

Porteur :

CCAS de Valdivienne.

Modalités d'intervention :

Visites à domicile de bénévoles.

Les visites se font principalement tous les 15 jours.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Activités proposées :

Moment de convivialité qui est un temps d'échange par :

- Le dialogue, l'écoute, la conversation
- Les jeux (jeux de société, cartes...)
- La lecture (possibilité de se faire acheminer les livres de la Bibliothèque par le bénévole)
- L'écriture
- La promenade à pieds (pas de déplacements en voiture)
- Les activités manuelles, l'échange et le partage de savoirs (couture, broderie, tricot et autres activités)
- Les activités culinaires : échange de recettes, essai de recettes ou confection de gâteaux pour le plaisir de déguster ou partager (mais en aucun cas la réalisation de repas quotidiens).

À QUI S'ADRESSER ?

Service social de la Mairie de Valdivienne

✉ : 29 route de Lussac

86300 VALDIVIENNE

☎ : 05 49 56 38 38

10.6.5 Le réseau de visites conviviales La P'tite Causerie

Public :

La personne visitée doit être âgée d'au moins 60 ans.

Porteur :

MSA, Vienne Autonomie Conseils Lien de Vie, Vienne Autonomie Conseils Mutualité.

Objectif :

Rompre l'isolement, lutter contre l'ennui et créer du lien.

Modalités d'intervention :

Visites à domicile de bénévoles. Le rythme et la durée des visites sont définis librement entre le visiteur et l'accueillant en lien avec le référent. Engagement sur un temps donné défini entre les deux parties (minimum 1 an).

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Secteur d'intervention:

Territoire rural de Grand Châtelleraut : Angles-sur-l'Anglin, Antran, Archigny, Aailles-en-Châtelleraut, Bellefonds, Bonneuil-Matours, Buxeuil, Cenon-sur-Vienne, Cernay, Chenevelles, Colombiers, Coussay-les-Bois, Dangé-Saint-Romain, Doussay, Ingrandes-sur-Vienne, La Roche-Posay, Leigné-les-Bois, Leigné-sur-Usseau, Lencloître, Les Ormes, Lésigny-sur-Creuse, Leugny, Mairé, Mondion, Monthoiron, Naintré, Orches, Ouzilly, Oyré, Pleumartin, Port-de-Piles, Saint-Christophe, Saint-Genest-d'Ambière, Saint-Gervais-les-trois-clochers, Saint-Rémy-sur-Creuse, Savigny-sous-Faye, Scorbé-Clairvaux, Senillé St-Sauveur, Sérigny, Sossais, Thuré, Usseau, Vaux-sur-Vienne, Vellèches, Vicq-sur-Gartempe, Vouneuil-sur-Vienne, l'ex CAPC.

À QUI S'ADRESSER ?

MSA POITOU

☎ : 05 49 43 86 64

Vienne Autonomie Conseils Lien de Vie

☎ : 05 49 93 12 29

10.6.6 Le réseau des visiteurs bénévoles Tiss'âges

Porteur :

MSA Services POITOU et la MJC Claude Nougaro.

Objectif :

Pour favoriser les liens sociaux et améliorer la qualité de vie des personnes âgées isolées.

La visite ou l'appel de convivialité est un moment de plaisir partagé. Ils viennent en complément de ce qu'apporte la famille, le voisinage ou les différents services intervenant au domicile (aide à domicile, portage de repas...).

Modalités d'intervention :

Réseau de bénévoles effectuant des visites à domicile et de l'écoute téléphonique. Fréquence des visites définies entre le visiteur et l'accueillant. La durée d'une visite est de 2 heures maximum. La durée d'un appel téléphonique est de 30 minutes maximum.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Secteur d'intervention :

Communauté de Communes Vienne et Gartempe : Adriers, Antigny, Asnières-sur-Blour, Availles-Limouzine, Béthines, Bouresse, Bourg-Archambault, Brigueil-le-Chantre, Civaux, Coulonges, Fleix, Gouex, Haims, Jouhet, Journet, La Bussière, La Chapelle Viviers, La Trimouille, Lathus-Saint-Rémy, Lauthiers, Le Vigeant, Leignes-sur-Fontaine, Lhonnaizé, Liglet, L'Isle-Jourdain, Luchapt, Lussac-les-châteaux, Mauprévoir, Mazerolles, Millac, Montmorillon, Moulismes, Moussac-sur-Vienne, Mouterre-sur-Blourde, Nalliers, Nérignac, Paizay-le-Sec, Persac, Pindray, Plaisance, Pressac, Queaux, Saint-Germain, Saint-Laurent de Jourdes, Saint-Léomer, Saint-Martin L'Ars, Saint-Savin, Saint-Pierre de Maillé, Saulgé, Sillars, Thollet, Usson-du-Poitou, Valdivienne, Verrières, Villemort.

À QUI S'ADRESSER ?

MSA POITOU

✉ : 37 rue du Touffenet

86000 POITIERS

☎ : 05 49 44 59 02

10.6.7 Le réseau de visiteurs bénévoles l'Instant Convivial

Public :

Personnes âgées isolées.

Porteur :

MSA POITOU et Fédération Familles Rurales 86.

Objectif :

- 1) Pour recréer du lien social, partager un moment pour discuter, pratiquer des activités de loisirs (jeux de société, musique, promenade...), échanger des souvenirs, des savoirs, etc.
- 2) Venir compléter les apports de la famille, du voisinage et des services intervenant au domicile des personnes.

Modalités d'intervention :

Réseau de bénévoles assurant des visites à domicile.

Les bénévoles rencontrent les personnes qui expriment un sentiment d'isolement et un besoin de lien social. La fréquence des visites est définie entre le visiteur et l'accueillant.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Secteur d'intervention:

Communauté de communes du Civraisien en Poitou :

Anché, Asnois, Blanzay, Brion, Brux, Ceaux-en-Couhé, Champagné-le-Sec, Champagné-Saint-Hilaire, Champniers, Charroux, Chatain, Château-Garnier, Châtillon, Chaunay, Civray, Couhé, Gençay, Genouillé, Joussé, La Chapelle-Bâton, La Ferrière-Airoux, Linazay, Lizant, Magné, Payré, Payroux, Romagne, Saint-Gaudent, Saint-Macoux, Saint-Maurice-la-Clouère, Saint-Pierre-d'Exideuil, Saint-Romain, Saint-Saviol, Saint-Secondin, Savigné, Sommières-du-Clain, Surin, Vaux, Voulême, Voulon.

À QUI S'ADRESSER ?

L'Instant Convivial

☎ : 07 68 53 79 81

✉ : instantconvivial86@gmail.com

10.6.8 Le réseau de visiteurs bénévoles Part'âges en Haut Poitou

Public :

Personnes âgées isolées.

Porteurs :

MSA Service POITOU et Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Objectif :

Favoriser les liens sociaux et améliorer la qualité de vie des personnes âgées isolées.

Organisation :

Visites à domicile de bénévoles.

La fréquence, la durée et le contenu des visites sont convenus d'un commun accord entre le visiteur et la personne visitée.

Engagement sur un temps donné défini entre les deux parties.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Composition de l'équipe :

-Équipe de bénévoles pour réaliser les visites.

-2 référents.

Secteur d'intervention :

Communauté de Communes du Haut-Poitou : Amberre, Avanton, Ayrion, Benassay, Chabournay, Chalandray, Champigny-en-Rochereau, La Chapelle-Montreuil, Cherves, Chiré-en-Montreuil, Chouppes, Cissé, Coussay, Cuhon, Frozes, Latillé, Lavausseau, Maillé, Maisonneuve, Massognes, Mirebeau, Montreuil-Bonnin, Neuville-de-Poitou, Quinçay, Saint-Martin-La-Pallu, Thurageau, Varennes, Villiers, Vouillé, Vouzailles, Yversay.

Activités proposées :

Moment de convivialité établi en fonction des goûts respectifs de chacun :

-Jeux de société

-Lecture, écriture

-Promenade à pieds

-Activités manuelles, échanges, partages de savoirs...

À QUI S'ADRESSER ?

**MSA Services Poitou - Xavière
POUBLANC**

☎ : 05 49 06 72 66

poublanc.xaviere@poitou.msa.fr

**Communautés de Communes du
Haut-Poitou**

Marie Astrid NAPELON

☎ : 06 16 66 61 09

ma.napelon@cc-hautpoitou.fr

10.6.9 La Société Saint Vincent de Paul

Public :

Personnes âgées isolées, jeunes migrants mineurs, jeunes exclus, familles démunies, personnes en situation de détresse et personnes en situation de handicap.

Objectif :

Rompre avec l'isolement et la solitude.

Modalités d'intervention :

60 bénévoles de la Vienne et des Deux-Sèvres tentent au quotidien d'apporter un soutien dans les moments difficiles et de réchauffer l'espoir au travers de diverses missions :

- ✓ Visites à domicile et temps de convivialité (*repas, goûter partagé, sorties, vacances...*);
- ✓ Présence de trois accueils « tout public » : il s'agit de lieux d'écoute, d'orientation, d'aide alimentaire, vestimentaire et matérielle. Les personnes âgées seules viennent profiter de ces moments pour partager simplement une discussion ou pour être écouté.

...

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune.

Lieu :

Département.

À QUI S'ADRESSER ?

Société Saint Vincent de Paul

✉ : 10 Rue de la Trinité
86000 POITIERS

☎ : 06 25 26 69 42

✉ : cd86-stvincentdepaul@laposte.net

10.6.10 Les visites conviviales à domicile et par correspondance de l'association Les ateliers Cord'Âges

Public :

Personnes âgées de plus de 60 ans, dépendante ou non.

Personnes de moins de 60 ans :

- ✓ Souffrant de l'isolement ;
- ✓ Souffrant de troubles de l'humeur, d'états dépressifs ou de troubles psychiatriques stabilisés.

Porteur :

Association Les Ateliers Cord'Âges.

Objectif :

- ✓ Promouvoir la vie sociale et culturelle des personnes âgées et/ou des personnes vulnérables ;
- ✓ Rompre l'isolement (MONALISA) ;
- ✓ Créer du lien social « intergénérationnel » ;
- ✓ Réactiver la notion de projet ;
- ✓ Donner un rôle social et citoyen aux usagers.

Organisation :

- ✓ **Réseaux de correspondances conviviales**, via des appels téléphoniques, des envois de cartes postales, des messages par mail. Département.
- ✓ **Visites Conviviales à Domicile** avec la réalisation d'un projet d'animation individualisé. Poitiers, Saint-Benoit, Fontaine-le-Comte, Mignaloux.

Ces services sont mis en place via une rencontre évaluatrice avec la personne qui permet de construire ensemble le projet (*fréquence, choix du jour, l'outil choisi....*).

Participation financière du bénéficiaire :

Service gratuit – adhésion obligatoire.

Pour les collectivités :

- ✓ Adhésion : 150€/année scolaire ;
- ✓ Par atelier : 8€/personne.

Pour les personnes individuelles :

- ✓ Adhésion : 15€/ année scolaire ;
- ✓ 2€ pour une personne non-imposable ;
- ✓ 5€ pour une personne disposant de revenus moyens ;
- ✓ 8€ pour une personne disposant de revenus supérieurs.

À QUI S'ADRESSER ?

**Association Les Ateliers
Cord'âges**

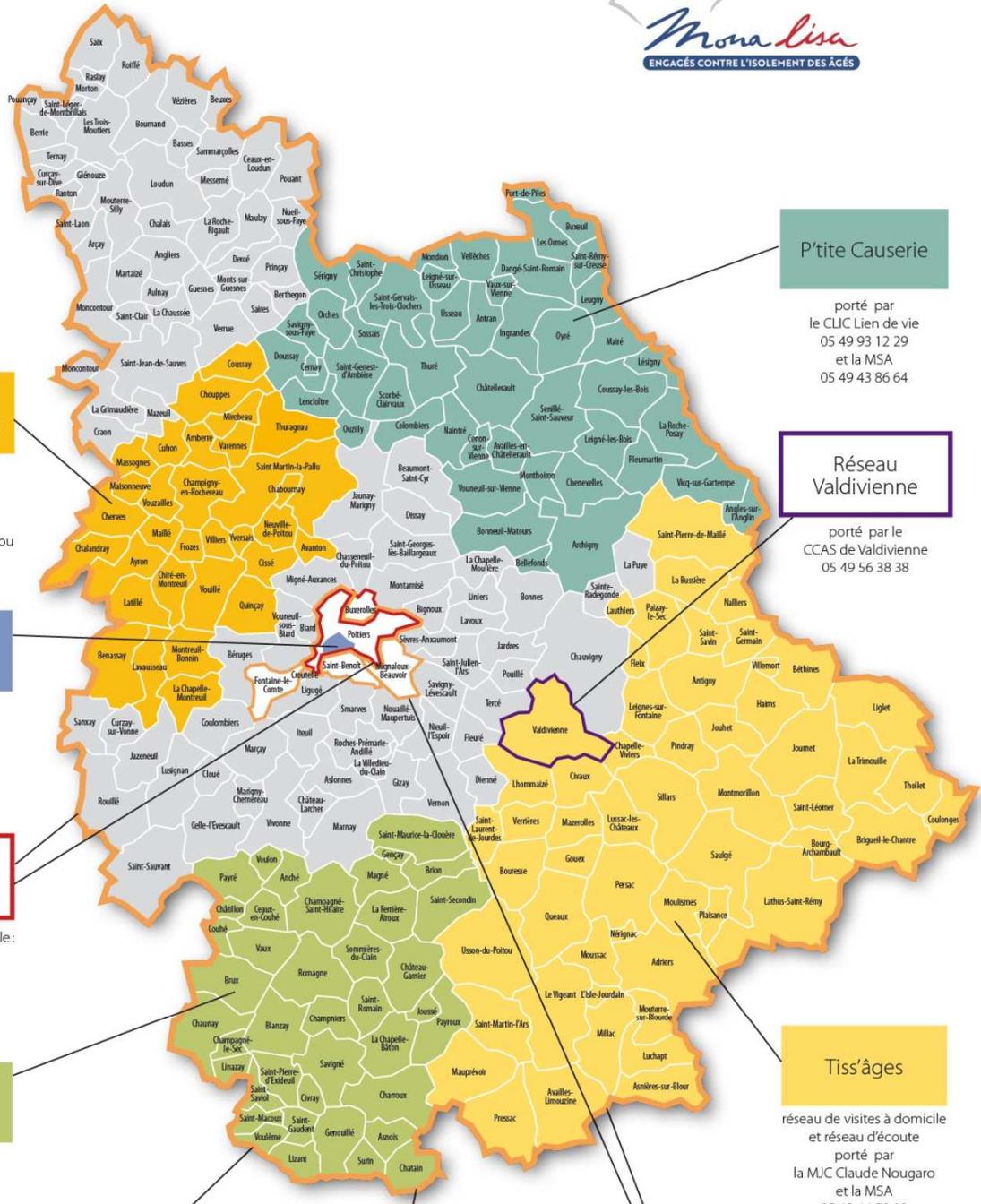
✉ : 15 allée de la Providence
86000 POITIERS

☎ : 06 38 15 15 89



atelierscordages18@gmail.com

Réseaux de visiteurs du département de la Vienne



Part'âges en Haut-Poitou
 porté par la MSA
 05 49 06 72 66
 et la Communauté de Communes du Haut-Poitou
 06 16 66 61 09

Bien vieillir aux Trois Cités
 porté par l'association des Centres socio-culturels des Trois Cités
 05 49 01 29 97

CIF SP
 Réseau de visites à domicile : Poitiers, Buxerolles.
 Réseau d'écoute : département.
 05 49 37 07 78

L'instant convivial
 porté par la MSA et la Fédération Familles rurales 86
 07 68 53 79 81

Fondation Claude Pompidou
 ensemble du département
 05 49 60 22 79
 (antenne de Poitiers)

Société Saint Vincent de Paul
 ensemble du département
 06 25 26 69 42

les Ateliers Cord'âges
 Réseau de visites à domicile : Poitiers, Saint-Benoit, Mignaloux, Fontaine-le-Comte
 Réseau d'écoute : ensemble du département
 06 38 15 15 89

P'tite Causerie
 porté par le CLIC Lien de vie
 05 49 93 12 29
 et la MSA
 05 49 43 86 64

Réseau Valdivienne
 porté par le CCAS de Valdivienne
 05 49 56 38 38

Tiss'âges
 réseau de visites à domicile et réseau d'écoute
 porté par la MJC Claude Nougaro et la MSA
 05 49 44 59 02

Fond de carte : Poulpy, CC BY-SA 3.0



10.7 Les formations des bénévoles

Cette partie sera enrichie au fil du temps.

La Ligue de l'Enseignement de la Vienne s'investit dans les dispositifs de formation des bénévoles pour accompagner la vie associative au plus près et pour favoriser la rencontre de bénévoles d'horizons différentes. Pour y parvenir, la DRDJSCS et la Région Poitou-Charentes mettent en œuvre deux dispositifs dans lesquels la fédération est fortement impliquée.

Un catalogue de formation retraçant l'ensemble des formations proposées dans toute la Région est consultable sur le site : <http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/392>

Des formations sur mesure sont également proposées : consulter le site du Conseil Régional, rubrique Vivre Ensemble (<http://www.poitou-charentes.fr/vivre-ensemble/lien-social-et-vie-associative/soutenir-benevolat.html>).

10.7.1 Les formations proposées par l'association LE-CENTRE

Public :

Les acteurs du lien social, de l'aide à la personne et du secteur médico-social et, plus largement, les responsables de structures et d'associations de la Nouvelle Aquitaine ainsi que les bénévoles.

Porteur :

L'association LE-CENTRE.

Objectif :

Les objectifs varient selon la formation souhaitée, à titre d'exemples :

- Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail ;
- Connaître les évolutions juridiques provoquées par l'entrée en vigueur de dispositions législatives traitant de la thématique du vieillissement ;
- Faciliter les échanges constructifs et développer une relation de confiance dans le monde associatif.

Modalités d'intervention :

Les formations proposées s'exercent sur deux jours.

Participation financière du bénéficiaire :

Aucune. Les formations sont soutenues financièrement par le FDVA (*Fonds pour le Développement de la Vie Associative*) et la région Nouvelle-Aquitaine.

Formations proposées (en 2017) :

- Connaître les bases en prévention des risques professionnels ;
- Initiation au nouveau contexte réglementaire du secteur de l'aide à domicile ;
- Initiation en droit social : les principales obligations de l'employeur vis-à-vis du salarié ;
- Initiation à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- Connaître les nouveautés de la loi travail El Khomri ;
- Faciliter le dialogue social dans l'association.

Pour plus de renseignements :
<http://www.le-centre.pro/>

À QUI S'ADRESSER ?

LE-CENTRE

✉ : 18 boulevard Jeanne D'arc
86000 POITIERS
☎ : 05 49 61 64 65
accueil@le-centre.pro

10.7.2 Les formations proposées par l'association France Alzheimer

Public :

Bénévoles.

Porteur :

Association France Alzheimer.

Objectif :

Divers objectifs sont poursuivis selon la formation choisie, à titre d'exemples :

- Comprendre les différents troubles engendrés par la maladie ;
- Appréhender la répercussion des troubles psycho-comportementaux sur le quotidien ;
- Comprendre le vécu des aidants familiaux ;
- Identifier les besoins de l'aidant ;

...

Modalités d'intervention :

Les stages de formation de France Alzheimer et maladies apparentées sont dispensés par des professionnels experts, dans les quatre coins de la France (en INTER) ou directement au sein de la structure (en INTRA).

Participation financière du bénéficiaire :

À déterminer avec l'association.

Formations proposées :

- **Formation initiale à destination des nouveaux bénévoles** : elle permet de mieux comprendre la maladie et de mieux connaître l'association ;
- **Formations axées sur les missions assurées par les bénévoles** : il s'agit par exemple de formations liées à l'accompagnement des personnes malades jeunes ou des personnes se trouvant à un stade sévère de la maladie... ;
- **Formations centrées sur les compétences associatives à acquérir dans le cadre de la gestion administrative de l'association** : maîtriser les enjeux de la communication, développer/définir/mettre en œuvre le site Internet de l'association...

Pour tout renseignement complémentaire :

<https://www.francealzheimer.org/>

À QUI S'ADRESSER ?

FRANCE ALZHEIMER

✉ : 10 rue du Fief des Hausses

86000 POITIERS

☎ : 05 49 43 26 70

10.7.3 Les formations proposées par S.O.S Amitiés

Public :

Bénévoles.

Porteur :

S.O.S Amitiés.

Objectif :

- Garantir un gage de sérieux pour la personne qui appelle ;
- Permettre à l'écouter de s'enrichir personnellement en lui apprenant à écouter la personne en détresse.

Modalités d'intervention :

Deux types de formations peuvent être réalisées par les bénévoles : une formation initiale et une formation continue.

Participation financière du bénéficiaire :

À déterminer avec l'organisme.

Formations proposées :

Formation initiale : il s'agit d'une formation théorique, réalisée avec l'aide d'un psychologue, lui permettant d'acquérir les spécificités de l'écoute S.O.S Amitiés, telles qu'elles sont définies dans la Charte S.O.S Amitiés : écoute anonyme, confidentielle, neutre, bienveillante et empathique, non jugeante, active, non directive, centrée sur la personne qui appelle.

Formation continue : Pour garantir une qualité optimum de l'écoute, les bénévoles participent régulièrement à des groupes de paroles animés par des psychologues, moments de partage intenses où chacun peut échanger sur les difficultés qu'il rencontre, ses questionnements et ses émotions ressenties.

N.B : S.OS Amitiés propose également des formations sur des thèmes spécifiques liés à l'activité d'écoute de la détresse humaine, sous toutes ses formes.

À QUI S'ADRESSER ?

S.O.S Amitiés (POITIERS)

☎ : 05 49 45 71 71

<https://www.sos-amitie.com/accueil>

10.7.4 Les formations proposées par l'ADMR

Public :

Bénévoles ou salariés souhaitant accroître leurs compétences et leurs connaissances pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires.

Porteur :

L'ADMR.

Objectif :

- Garantir un engagement des bénévoles ;
- Orienter les nouveaux bénévoles vers les missions qui leur correspondent le mieux ;
- Poursuivre leur intégration dans l'acquisition de savoirs grâce à un accompagnement effectué par les pairs et aux diverses formations proposées.

Modalités d'intervention :

Grâce à l'organisme de formation interne Adyfor, l'ADMR propose une offre de formation complète, adaptée aux besoins de chacun.

Participation financière du bénéficiaire :

À déterminer avec l'organisme.

Formations proposées :

Une multitude de formations sont organisées à l'échelle nationale pour les bénévoles de l'ADMR grâce à l'organisme de formation Adyfor.

Afin de trouver la formation souhaitée, il convient de se référer au site Internet suivant : <https://www.adyfor.com/> ou de contacter l'ADMR située à proximité de son domicile.

À QUI S'ADRESSER ?

Fédération ADMR de la Vienne

✉ : ZAC du Téléport
CS30206

6 Boulevard Pierre et Marie Curie
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

☎ : 05 49 30 35 45

10.7.5 Les formations proposées par le CIF-SP

Public :

Bénévoles intervenant auprès des personnes âgées.

Porteur :

CIF-SP.

Objectif :

La formation socle MONALISA a pour objectif de renforcer l'activation et la mobilisation des citoyens autour de l'enjeu de l'isolement des personnes âgées. C'est dans ce cadre que le CIF-SP propose à ses bénévoles de réaliser des formations dont les objectifs poursuivis s'avèrent divers (liste non-exhaustive):

- Savoir effectuer une visite ou une écoute conviviale en tenant compte des problématiques de départ ;
- Permettre aux bénévoles et futurs bénévoles d'échanger sur la pratique de leur activité ;
- Comprendre les logiques et les raisons d'être de MONALISA ;
- Construire un projet de visite articulé avec l'ensemble des intervenants et des aidés.

Modalités d'intervention :

Formations développées dans le cadre de MONALISA.

Participation financière du bénéficiaire :

À déterminer avec l'organisme.

Formations proposées :

Les formations proposées évoluent avec le temps en tenant compte des possibilités de déploiement dans le département de la Vienne et des propositions des bénévoles.

À titre d'exemple, pour l'année 2017-2018, une formation socle MONALISA fut réalisée à Lusignan. Les thématiques traitées étaient les suivantes :

Thématique 1 : La mobilisation nationale contre l'isolement des Âgés : Une démarche de coopération face à un enjeu de société. (4h) Journée 1

Thématique 2 : Les personnes âgées : des citoyens au coeur de la société (3h) Journée 1

Thématique 3 : Etre bénévole pour favoriser et recréer le lien social avec les personnes âgées (7h) Journée 2

Thématique 4 : La prévention de la maltraitance (2h) (journée 3)

Thématique 5 : Retour sur la visite (4h) (journée 3)

Thématique 6 : Sur notre territoire (1h) (journée 3).

À QUI S'ADRESSER ?

CIF-SP

✉ : 3 rue Georges Servant
86000 POITIERS

☎ : 05 49 37 07 78

secretariat-formation@cif-sp.org

<http://cif-sp.org>

10.8 Les séjours aidants-aidés

Confère chapitre « 2. Le soutien à domicile » - Partie « 6. Aide au répit de l'aidant » - Sous-partie « 6.4 Les séjours aidants-aidés » p. 237

10.9 Le logement intergénérationnel

10.9.1 L'association Ensemble 2 Générations

L'association, créée en 2006 à Paris, ouvre une antenne sur le département de la Vienne, sur le secteur géographique de Poitiers.

Public :

L'association, d'inspiration chrétienne, est ouverte à tous.

Modalités d'intervention :

L'association met en relation un senior (personne de plus de 60 ans) et un étudiant qui souhaite cohabiter ensemble. 3 formules sont proposées :

- Un logement gratuit : l'étudiant garantit une présence les soirs et les week-ends (1 soir par semaine et 2 week-ends par mois de libres)
- Un logement économique : l'étudiant rend des petits services : courses, jardinage, promenades... tout en assurant une présence régulière. L'étudiant participe aux charges (80€ à 85€ environ)
- Un logement solidaire : l'étudiant apporte un complément de revenus en échange d'une veille passive et de services spontanés (participation aux charges + loyer).

L'association gère la mise en relation du binôme et assure un suivi tout au long de l'année.

Participation financière du bénéficiaire :

Une adhésion annuelle est obligatoire pour l'étudiant (200€) et pour la personne âgée (180€).

À QUI S'ADRESSER ?

Association Ensemble 2 Générations

☎ : 07.83.35.20.08

✉ : poitiers@ensemble2generations.fr

www.ensemble2generations.fr

10.9.2 La résidence intergénérationnelle du Collectif l'Espoir

Public :

Habitants du quartier Les Trois Cités, habitants de l'immeuble René Amand.

Objectif :

Améliorer le lien social et l'échange entre les générations grâce à une résidence intergénérationnelle.

Modalités d'intervention :

Certains logements sont déjà réhabilités. À terme, le programme des Trois-Cités proposera 205 logements allant du T1 au T3 et surtout 60 logements réhabilités en appartements dits « seniors » et 25 appartements pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Il est porté par SIPEA.

Le projet visant le label « Bâtiment Basse Consommation » permettra de diviser les charges par deux, voire trois.

Il offrira au rez-de-chaussée de l'opération, des salles communes destinées aux habitants de l'immeuble, mais aussi à ceux du quartier. Il prévoit l'installation et la mise à disposition à tous de services à la personne et d'un pôle culturel. Un centre de santé est également souhaité par les habitants.

Lieu :

Poitiers (quartier Les Trois Cités).

À QUI S'ADRESSER ?

SIPEA

☎ : 05 49 60 37 00

Centre socio-culturel des Trois Cités

☎ : 05 49 01 29 97

Collectif l'Espoir (Présidente)

☎ : 05 49 01 10 72

11. L'outil d'aide à l'orientation : Via Trajectoire

Professionnels concernés :

Professionnels hospitaliers (services de court séjour, SSR, HAD, USP), médecins généralistes, professionnels de la coordination, EHPAD, Résidences autonomie, Mandataires judiciaires, Grand public (*pour le module Grand Age*).

Objectif :

ViaTrajectoire.fr est un outil d'aide à l'orientation conçu pour identifier rapidement les établissements ou services disposant de toutes les compétences humaines ou techniques requises pour prendre en compte les spécificités de chaque personne concernant :

- Les services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)
- Les services d'Hospitalisation À Domicile (HAD)
- Les Unités de Soins Palliatifs (USP)
- Les Unités de Soins de Longue Durée (USLD)
- Résidence autonomie / EHPAD
- Établissement pour personne en situation de handicap.

Fonctionnement :

Site internet : www.viatrajectoire.fr

Module sanitaire :

Sur la base d'une recherche multicritères (pathologie, ressources requises, lieu de résidence,...), les services correspondants le mieux aux besoins des personnes sont proposés grâce à un annuaire très détaillé des SSR, HAD et USP.

Module Grand Âge :

L'outil ViaTrajectoire.fr permet de sélectionner les établissements les mieux adaptés aux besoins de la personne (localisation, tarif, prestations...).

Le dossier de demande d'admission est effectué en ligne, en collaboration avec le médecin traitant, puis envoyé de façon sécurisée aux établissements choisis par la personne.

L'utilisation de ViaTrajectoire permet de déposer, rapidement, une demande auprès de plusieurs établissements et de suivre l'avancée des demandes (EHPAD, RA, USLD).

Avantages de l'outil :

- Un service public, gratuit, confidentiel et sécurisé
- Un dossier de demande d'admission unique pour chaque module, et dématérialisé
- Une transparence et une fiabilité des demandes,
- Un annuaire exhaustif de toute l'offre de soins d'un territoire
- Une gestion facilitée des listes d'attente pour les établissements et services
- Un observatoire statistique disponible pour chaque établissement utilisateur.

Utilisation :

Il est nécessaire de disposer d'un code d'accès pour utiliser ViaTrajectoire.

Coût :

L'utilisation de ViaTrajectoire est gratuite. L'outil est financé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine.

À QUI S'ADRESSER ?

Coordination ViaTrajectoire 79-86

Mme Sylvie Barrau

CHU de Poitiers

Pavillon Auguste RODIN

2 rue de la Milétrie

86021 POITIERS Cedex

☎ : 05.49.44.46.98

✉ : sylvie.barrau@viatrajectoire-na.fr

